

Avertissement

Pour faciliter la consultation à l'écran, les pages blanches du document imprimé (qui correspondent aux pages 8, 22, 24, 34, 36, 38, 84, 86, 108, 110, 116, 118, 130, 136, 138 à 140) ont été retirées de la version PDF. On ne s'inquiétera donc pas de leur absence si on imprime le document.

La pagination du fichier PDF est ainsi demeurée en tous points conforme à celle de l'original.

Édition 2001-2002

Les résultats aux épreuves uniformes du collégial

*Français et anglais,
langue d'enseignement et littérature*



Décroche
tes **rêves**

Québec 

Édition 2001-2002

Les résultats aux épreuves uniformes du collégial

*Français et anglais,
langue d'enseignement et littérature*



Le contenu de cette publication a été préparé par le ministère de l'Éducation.

Coordination et rédaction

Jean-Denis Moffet

Collaboratrices

Barbara Gagnon

Claire Labrecque

Soutien technique et informatique

Sylvain Chevarie

Jean Hamel

David Lacasse

Pour obtenir des renseignements supplémentaires,
veuillez communiquer avec le Ministère à l'adresse suivante :

Direction du soutien aux établissements

Enseignement supérieur

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 18^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : (418) 528-8378

Télécopieur : (418) 643-7100

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2002—03-00235

ISBN 2-550-41366-0

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2003

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I – PRÉSENTATION DU DOCUMENT

L'objet : les résultats obtenus aux épreuves de français et d'anglais, langue d'enseignement et littérature, durant l'année scolaire 2001-2002	9
Le cadre réglementaire et l'origine des épreuves de français et d'anglais, langue d'enseignement et littérature	10
La description des épreuves de français et d'anglais, langue d'enseignement et littérature	11
L'épreuve de français	11
L'épreuve d'anglais	14
Les éléments du contexte	16
Le caractère particulier de chaque établissement d'enseignement	16
La description des données utilisées	16
La présentation et la lecture des données	17

PARTIE II – RÉSULTATS PAR RÉSEAU D'ÉTABLISSEMENTS

Résultats du réseau d'établissements francophones	25
Résultats à l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature	26
Forces et faiblesses des élèves	27
Résultats du réseau d'établissements anglophones	29
Résultats à l'épreuve uniforme d'anglais, langue d'enseignement et littérature	30
Forces et faiblesses des élèves	31

PARTIE III – RÉSULTATS PAR ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

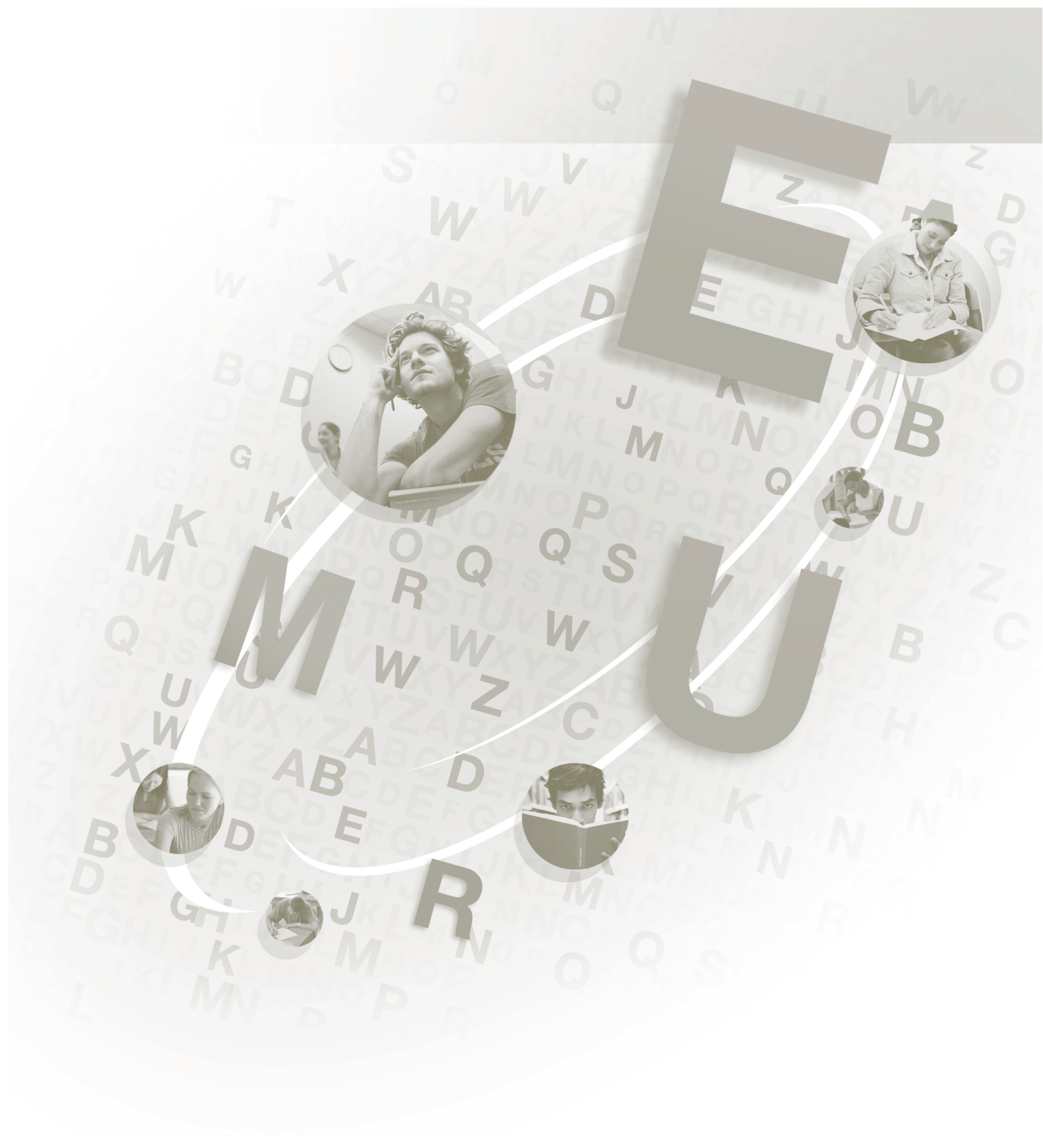
Les établissements francophones	35
Les cégeps	37
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	39
Cégep d'Ahuntsic	40
Cégep d'Alma	41
Cégep André-Laurendeau	42
Cégep de Baie-Comeau	43
Cégep Beauce-Appalaches	44
Cégep de Bois-de-Boulogne	45
Cégep de Chicoutimi	46
Cégep de Drummondville	47
Cégep Édouard-Montpetit	48
Cégep François-Xavier-Garneau	49

Cégep de la Gaspésie et des Îles	50
Cégep Gérald-Godin	51
Cégep de Granby—Haute-Yamaska	52
Cégep de Jonquière	53
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	54
Cégep régional de Lanaudière à Joliette	55
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne	56
Cégep de La Pocatière	57
Cégep de Lévis-Lauzon	58
Cégep de Limoilou	59
Cégep Lionel-Groulx	60
Cégep de Maisonneuve	61
Cégep Marie-Victorin	62
Cégep de Matane	63
Cégep Montmorency	64
Cégep de l'Outaouais	65
Cégep de la Région de l'Amiante	66
Cégep de Rimouski	67
Cégep de Rivière-du-Loup	68
Cégep de Rosemont	69
Cégep de Saint-Félicien	70
Cégep de Saint-Hyacinthe	71
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	72
Cégep de Saint-Jérôme	73
Cégep de Saint-Laurent	74
Cégep de Sainte-Foy	75
Cégep de Sept-Îles	76
Cégep de Shawinigan	77
Cégep de Sherbrooke	78
Cégep de Sorel-Tracy	79
Cégep de Trois-Rivières	80
Cégep de Valleyfield	81
Cégep de Victoriaville	82
Cégep du Vieux Montréal	83
Les collèges privés	85
Campus Notre-Dame-de-Foy	87
Collège d'Affaires Ellis	88
Collège André-Grasset	89

Collège Bart	90
Collège dans la Cité (Villa Sainte-Marcelline)	91
Collège Français	92
Collège Jean-de-Brébeuf	93
Collège Laflèche	94
Collège LaSalle	95
Collège de Lévis	96
Collège Mérici	97
Collège O’Sullivan de Montréal	98
Collège O’Sullivan de Québec	99
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières	100
Conservatoire Lassalle	101
École commerciale du Cap	102
École de musique Vincent-d’Indy	103
École nationale de cirque	104
Institut Teccart	105
Petit Séminaire de Québec, campus de l’Outaouais	106
Séminaire de Sherbrooke	107
Les écoles gouvernementales	109
Conservatoire de musique de Montréal	111
Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière	112
Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe	113
Institut de tourisme et d’hôtellerie	114
Les établissements anglophones	115
Les cégeps	117
Cégep de la Gaspésie et des Îles	119
Cégep Marie-Victorin	120
Cégep de Sept-Îles	121
Champlain Regional College – Campus Lennoxville	122
Champlain Regional College – Campus Saint-Lambert—Longueuil	123
Champlain Regional College – Campus St-Lawrence	124
Dawson College	125
Heritage College	126
John Abbott College	127
Vanier College	128

Les collèges privés	129
Collège Centennal	131
Collège LaSalle	132
Collège Marianopolis	133
Collège O’Sullivan de Montréal	134
L’établissement relevant de l’Université McGill	135
Collège Macdonald	137

Présentation du document



L'objet : les résultats obtenus aux épreuves de français et d'anglais, langue d'enseignement et littérature, durant l'année scolaire 2001-2002

Le présent document porte sur les résultats des épreuves de langue d'enseignement et littérature de l'ordre collégial pour l'année scolaire 2001-2002. Au cours de cette année, trois sessions ordinaires d'examen ont eu lieu : le 19 décembre 2001, le 15 mai 2002 et le 7 août 2002. Ces sessions se déroulent habituellement à la fin des trimestres d'automne et d'hiver. Toutefois, la troisième session, celle qui se tient pendant l'été, est prévue principalement pour les élèves qui ont déjà échoué à l'épreuve ou qui n'étaient pas admissibles à l'épreuve précédente. Pour être admissible, un élève doit avoir réussi deux cours de la formation générale commune en langue d'enseignement et littérature et être sur le point de terminer le troisième au moment de l'inscription à l'épreuve.

La première partie de ce document fournit des renseignements sur l'origine et la nature des épreuves de langue d'enseignement et littérature ainsi que sur les données utilisées. La deuxième partie présente, selon la langue d'enseignement, les résultats des élèves de l'ensemble du réseau collégial, c'est-à-dire les établissements publics, les établissements privés subventionnés et les écoles gouvernementales. On distingue, dans ce document, deux réseaux d'établissements en fonction de la langue d'enseignement : les établissements de langue française et ceux de langue anglaise. Enfin, la troisième partie du document fait état des résultats des élèves de chaque établissement et les met en parallèle avec ceux de l'ensemble du réseau auquel il appartient.

Les données sont présentées sur une page à l'aide de neuf graphiques répartis dans six sections différentes. Ces données montrent le taux de réussite obtenu à chaque session d'examen et pour l'ensemble de l'année scolaire 2001-2002, la distribution des élèves selon leur cote pour les trois principaux critères des épreuves, et le taux de réussite obtenu à l'épreuve en fonction du sexe des élèves, du type de formation et de la famille de programmes conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC). Enfin, on présente la moyenne

obtenue à l'épreuve unique de français écrit ou d'anglais écrit de cinquième secondaire et la moyenne au secondaire. Ces indicateurs permettent de tenir compte de la « force » des élèves à leur entrée au collégial. Des précisions sont apportées dans la partie *Lecture des données* en ce qui concerne l'interprétation des graphiques et des données retenues.

La publication des résultats obtenus par les élèves de l'ensemble du réseau collégial et de chacun des établissements donne un aperçu de la compétence langagière des élèves du collégial. Cette compétence langagière comprend trois composantes : la compétence discursive, la compétence textuelle et la compétence linguistique. Chacun des principaux critères des épreuves mesure une de ces composantes. La compétence discursive est liée au premier critère, *Compréhension et qualité de l'argumentation (Comprehension and Insight)*; la compétence textuelle a trait au deuxième critère, *Structure du texte de l'élève (Organization of Response)*; et la compétence linguistique correspond au troisième critère, *Maîtrise de la langue (Expression)*.

Le cadre réglementaire et l'origine des épreuves de français et d'anglais, langue d'enseignement et littérature

L'article 26 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) stipule que *« le ministre peut, dans tout élément de la composante de formation générale prévue à l'article 7, imposer une épreuve uniforme et faire de la réussite à cette épreuve une condition d'obtention du diplôme d'études collégiales »*. L'imposition d'une épreuve uniforme de langue d'enseignement et littérature est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1996, mais sa réussite pour l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) n'est obligatoire que depuis le 1^{er} janvier 1998. Toutefois, cette obligation a été reportée au 1^{er} janvier 2003 pour les élèves qui ont réussi au moins un cours de langue et littérature de l'ancien régime d'études collégiales. Donc, hormis ces élèves, peu nombreux, les élèves qui ont passé l'épreuve durant l'année scolaire 2001-2002 devaient la réussir pour obtenir leur DEC.

C'est dans la foulée du renouveau de l'enseignement collégial que le ministère de l'Éducation a décidé de vérifier l'atteinte des objectifs et standards propres au collégial par une épreuve de français et d'anglais, langue d'enseignement et littérature. Des épreuves sont administrées par le Ministère depuis le 1^{er} janvier 1996, dans le cadre du processus d'élaboration et d'expérimentation des épreuves de langue d'enseignement et littérature. Les travaux d'élaboration de ces épreuves se sont échelonnés de septembre 1994 à mai 1998

et ont pris la forme d'expérimentations successives auxquelles les élèves étaient soumis. Ces expérimentations ont été l'occasion de définir progressivement un modèle d'épreuve et ont aussi permis de mettre au point la procédure d'élaboration de chacune des épreuves et les modalités de correction des copies. De plus, elles ont permis d'établir des critères de comparabilité entre les épreuves de français et d'anglais, langue d'enseignement et littérature.

Dans le modèle d'épreuve retenu, il est demandé aux élèves de rédiger une dissertation critique ou un essai à partir de textes qu'ils lisent et qui leur servent à bâtir leur argumentation. Les modèles d'épreuves sont étroitement liés aux objectifs et standards respectifs du français ou de l'anglais, langue d'enseignement et littérature, de la formation générale commune. Les élèves doivent démontrer qu'ils sont capables de comprendre des textes variés et qu'ils peuvent rédiger une argumentation structurée dans une langue correcte. Ce qui précède constitue en fait le but des épreuves : vérifier que les élèves possèdent, au terme de leur formation générale commune en langue d'enseignement et littérature, les compétences suffisantes en lecture et en écriture pour comprendre des textes et énoncer un point de vue critique pertinent, cohérent et écrit dans une langue correcte.

La description des épreuves de français et d'anglais, langue d'enseignement et littérature

L'épreuve de français

Nature de l'épreuve

L'élève doit rédiger une dissertation critique de 900 mots à partir de textes littéraires qui lui sont proposés. Il dispose de quatre heures trente minutes pour prendre connaissance des textes littéraires, rédiger sa dissertation et la réviser. L'élève a le droit de consulter au maximum trois ouvrages de référence sur le code linguistique. Par contre, il ne peut avoir en sa possession un dictionnaire électronique, des notes personnelles, des notes de cours, des anthologies littéraires ni tout autre ouvrage portant sur la rédaction ou la présentation de textes.

La dissertation critique est un exposé écrit et raisonné sur un sujet qui porte à discussion. Dans cet exposé, l'élève doit prendre position sur le sujet et soutenir son point de vue à l'aide d'arguments cohérents et convaincants et à l'aide de preuves tirées des textes proposés et de ses connaissances littéraires.

La dissertation critique intègre les habiletés visées par les objectifs de la formation générale commune : analyser, dissenter, critiquer. La capacité d'analyse se vérifie à travers les preuves que l'élève tire des textes à l'étude pour appuyer sa démonstration, l'habileté à dissenter passe par la discussion logique de l'affirmation proposée, et l'habileté à critiquer transparaît dans la prise de position défendue tout au long du texte.

Élaboration des épreuves

Pour chaque épreuve, un comité formé d'enseignantes et d'enseignants choisit trois sujets de rédaction dans une banque de sujets qui ont été proposés par des enseignantes et enseignants du réseau ou par les superviseurs des épreuves. Chaque sujet de rédaction comprend un ou des extraits de texte et une question de rédaction. Un second comité analyse ensuite le choix des trois sujets de rédaction afin de s'assurer que les sujets

comportent des exigences conformes à celles de l'enseignement collégial et qu'ils sont d'un niveau de difficulté comparable.

Modalités de correction

La correction des copies est sous la responsabilité d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice qui dirige le travail de douze équipes de correcteurs encadrées par deux chefs superviseurs dans deux centres de correction : l'un à Montréal et l'autre à Québec. Les superviseurs sont des enseignantes ou des enseignants de français du réseau collégial qui doivent voir à l'application des directives du *Guide de correction* et au respect des règles de supervision et de correction. Les correcteurs sont des employés occasionnels qui possèdent, au minimum, un diplôme de premier cycle universitaire en langue et littérature ou dans une discipline connexe. Ils reçoivent une formation particulière au début de chacune des sessions de correction. Chaque copie est corrigée en détail par les correcteurs en conformité avec la *Clé de correction* et le *Guide de correction*. Toute copie comportant un échec à l'un des trois critères est obligatoirement revue par un superviseur. Si la copie présente des problèmes particuliers, un autre superviseur doit la revoir.

La *Clé de correction* est un document qui est produit à chaque épreuve et qui présente des pistes de réponses possibles pour chacun des sujets de rédaction. Le *Guide de correction* est un document qui décrit en détail chacun des critères et sous-critères ainsi que les aspects dont doivent tenir compte les correcteurs avant d'attribuer une cote à un élève pour un critère ou un sous-critère.

Grille d'évaluation

La grille d'évaluation comporte trois grands critères : I- *Compréhension et qualité de l'argumentation* ; II- *Structure du texte de l'élève* ; III- *Maîtrise de la langue*. Chacun de ces critères comprend des sous-critères particuliers.

Les sous-critères des critères *Compréhension et qualité de l'argumentation* et *Structure du texte de l'élève* sont évalués de manière qualitative à partir d'une échelle d'appréciation comprenant sept niveaux.

Très bien	Bien	Assez bien	Suffisant	Insuffisant	Médiocre	Nul
A	B	C+	C	D	E	F

Pour ce qui est du critère *Maîtrise de la langue*, le sous-critère du vocabulaire est évalué également de façon qualitative à l'aide de la même échelle d'appréciation, tandis que le sous-critère de la syntaxe et de la ponctuation ainsi que celui de l'orthographe d'usage et de l'orthographe grammaticale sont évalués de façon quantitative, ce qui signifie que chaque erreur de syntaxe, de ponctuation ou d'orthographe est relevée et comptée.

Seuil de réussite

L'élève doit obtenir une cote globale supérieure ou égale à «C» à chacun des trois principaux critères décrits ci-dessus. La cote «C» représente un niveau de compétence jugé suffisant. Ainsi, dès qu'une des trois cotes est égale ou inférieure à «D», un verdict d'échec est rendu.

GRILLE D'ÉVALUATION DE LA DISSERTATION CRITIQUE

I COMPRÉHENSION ET QUALITÉ DE L'ARGUMENTATION

Sous-critères

1. L'élève traite de façon explicite tous les éléments de l'énoncé du sujet de rédaction.
 - La mention et l'interprétation juste des éléments essentiels de l'énoncé du sujet de rédaction.
 - Le développement approprié et cohérent de chaque élément de l'énoncé du sujet de rédaction.
 - La clarté, la cohérence et la constance du point de vue critique.
2. L'élève développe un point de vue critique à l'aide d'arguments cohérents et convaincants et à l'aide de preuves pertinentes puisées dans les textes proposés.
 - La valeur des arguments en relation avec le sujet de rédaction ou le point de vue de l'élève, et leur cohérence.
 - La pertinence des illustrations ou des preuves.
 - L'efficacité des explications.
3. L'élève fait preuve d'une compréhension juste des textes littéraires et de leur fonctionnement, et il sait intégrer, de façon appropriée, des connaissances littéraires dans son texte.
 - La compréhension juste des textes littéraires.
 - La justesse et la pertinence des « connaissances littéraires formelles ».
 - La justesse et la pertinence des « connaissances littéraires générales ».

II STRUCTURE DU TEXTE DE L'ÉLÈVE

4. L'élève rédige une introduction et une conclusion complètes et pertinentes.
 - La présence, la clarté et la pertinence des parties de l'introduction.
 - La présence, la clarté et la pertinence des parties de la conclusion.
 - La cohésion entre les parties et les phrases de l'introduction et celle entre les parties et les phrases de la conclusion.
5. L'élève construit un développement cohérent et des paragraphes organisés logiquement.
 - La structure du développement.
 - La construction des paragraphes.
 - L'enchaînement des idées.

III MAÎTRISE DE LA LANGUE

6. L'élève emploie un vocabulaire précis et varié, et sa façon de s'exprimer est claire et diversifiée.
 - L'emploi d'un vocabulaire précis et approprié à la situation de communication.
 - La variété du vocabulaire et la richesse de l'expression.
 - La clarté de l'expression.
7. L'élève construit des phrases correctes et place adéquatement les signes de ponctuation.
 - Est considérée comme une erreur de syntaxe toute erreur relative à l'ordre des mots et à la construction des phrases.
 - Est considérée comme une erreur de ponctuation toute erreur relative à l'emploi des signes de ponctuation pour marquer le discours.
8. L'élève observe l'orthographe d'usage et l'orthographe grammaticale.
 - Est considérée comme une erreur d'orthographe d'usage toute graphie fautive d'un mot qui fait l'objet d'une entrée au dictionnaire.
 - Est considérée comme une erreur d'orthographe grammaticale toute graphie qui contrevient à l'application d'une règle de grammaire.

L'épreuve d'anglais

Nature de l'épreuve

L'élève doit rédiger un essai de 750 mots à partir de textes qui lui sont proposés. Il dispose de quatre heures pour prendre connaissance des textes, rédiger son essai et le réviser. Les trois textes proposés à chaque session d'examen sont deux essais et une nouvelle. L'élève a le droit de consulter un dictionnaire unilingue ou bilingue. Par contre, il ne peut avoir en sa possession un dictionnaire électronique, des notes personnelles, des notes de cours ni tout autre ouvrage portant sur la rédaction ou la présentation de textes.

Les copies des élèves sont corrigées à partir de critères qui tiennent compte des objectifs et des standards des cours d'anglais, langue d'enseignement et littérature. Dans son essai, l'élève doit démontrer qu'il sait reconnaître l'idée principale ou le thème central du texte choisi et qu'il sait expliquer comment l'auteur s'y est pris pour présenter son idée. Il doit de plus faire la preuve qu'il sait développer de façon cohérente et structurée un point de vue personnel par rapport au texte proposé, et ce, tout en respectant les normes linguistiques usuelles.

Élaboration des épreuves

Pour chaque épreuve, un groupe de travail formé d'enseignantes et d'enseignants choisit trois sujets de rédaction dans une banque de textes qui ont été proposés par des enseignants du réseau ou par les superviseurs des épreuves. Chaque sujet de rédaction comprend un texte et une consigne de rédaction. Un second comité analyse ensuite le choix des trois sujets de rédaction afin de s'assurer que les sujets comportent des exigences conformes à celles de l'enseignement collégial et qu'ils sont d'un niveau de difficulté comparable.

Modalités de correction

La correction des copies est sous la responsabilité d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur qui dirige un groupe de travail formé de quatre superviseurs. Ces derniers sont responsables de quatre équipes de correcteurs composées d'environ dix personnes. Les superviseurs sont des enseignantes ou des enseignants du réseau. Les correcteurs sont soit des enseignantes ou des enseignants, soit des employés occasionnels qui possèdent, au minimum, un diplôme universitaire de premier cycle en langue et littérature ou dans une discipline connexe. Chaque copie est corrigée par deux correcteurs et, s'il y a mésentente entre eux, ils doivent en discuter pour arriver à un consensus. S'ils ne le peuvent, un troisième correcteur revoit la copie et prend la décision finale. Ce troisième correcteur est un superviseur. Toute copie comportant un échec à l'un des trois critères est obligatoirement revue par un superviseur.

Toutes les copies sont corrigées par les correcteurs en conformité avec la *Clé de correction* et le *Marking Guide*, document décrivant chaque critère et sous-critère de la grille d'évaluation de l'épreuve d'anglais.

Grille d'évaluation

La grille d'évaluation comporte trois critères : 1- Comprehension and Insight ; 2- Organization of Response ; 3- Expression. Chacun de ces critères contient des sous-critères particuliers qui constituent, en fait, des objectifs devant être atteints par les élèves. Chaque critère comprend quatre objectifs particuliers. La grille d'évaluation qui suit les présente. Les critères sont évalués de manière qualitative à partir d'une échelle d'appréciation comprenant six niveaux.

Very Good	Good	Adequate	Weak	Very Poor	Unacceptable
A	B	C	D	E	F

Seuil de réussite

L'élève doit obtenir une cote minimale de « C » à chacun des critères. Dès qu'une cote est égale ou inférieure à « D », un verdict d'échec est rendu.

MARKING CRITERIA

CRITERION 1. COMPREHENSION AND INSIGHT

- recognition of a main idea from the selected reading
- identification of techniques and/or devices as employed by the author
- evidence of critical or analytical interpretation of the selection
- references which demonstrate understanding of the reading

CRITERION 2. ORGANIZATION OF RESPONSE

- statement of a thesis about the text
- structured development of the essay
- use of supporting detail
- unified paragraph structure

CRITERION 3. EXPRESSION

- appropriate use of words
- varied and correct sentence structures
- correct grammar
- conventional spelling, punctuation, and mechanics

PASSING GRADE : A GRADE OF C IN EACH CRITERION IS A PASSING GRADE. PAPERS WHICH ARE GRADED D, E, OR F IN ANY CRITERION WILL FAIL.

Les éléments du contexte

Le caractère particulier de chaque établissement d'enseignement

Chaque établissement d'enseignement collégial présente une réalité distincte qui rend toute comparaison difficile. Outre que les proportions d'élèves diffèrent selon le sexe ou les programmes de la formation préuniversitaire ou technique, la diversité des groupes d'élèves peut dépendre de la composition ethnique de la population scolaire, du milieu socioéconomique ou de la capacité des élèves à réussir des études collégiales.

De plus, en ce qui concerne les épreuves de langue d'enseignement et littérature, il faut tenir compte de la séquence des cours de langue d'enseignement et littérature propre à chaque établissement. Comme l'organisation scolaire diffère d'un établissement à l'autre, les cours ne sont pas suivis au même moment dans tous les établissements et, conséquemment, la participation des élèves à l'une ou l'autre des sessions d'examen varie selon les établissements, car les élèves ne sont pas prêts à passer l'épreuve au même moment. Dans le but d'avoir un portrait plus juste et représentatif du réseau et de chaque établissement, on présente les résultats des épreuves une fois par année et l'on indique, en même temps, la réussite par session et pour l'ensemble de l'année. Toute comparaison entre les établissements par session d'examen doit donc se faire avec beaucoup de précaution. De plus, il faut noter que la session du mois d'août comprend peu d'élèves par rapport aux sessions de décembre et de mai et qu'une plus grande proportion de ces élèves ont déjà échoué à l'épreuve (44,9 p.100 en français et 53,8 p.100 en anglais).

Dans la présentation des résultats, nous avons retenu des variables qui permettent de caractériser chaque établissement et de le mettre en parallèle avec l'ensemble du réseau auquel il appartient. Ces variables sont le sexe, le type de formation, la famille de programmes, la moyenne obtenue à l'examen écrit de français ou d'anglais de cinquième secondaire et la moyenne au secondaire. Ces renseignements devraient permettre aux lecteurs de mieux interpréter les résultats de chaque établissement.

Les résultats obtenus à l'épreuve unique de français ou d'anglais de cinquième secondaire sont utilisés dans le réseau collégial comme des indicateurs pouvant prédire la réussite au collégial. La comparaison de la moyenne des élèves d'un établissement avec celle de l'ensemble du réseau peut constituer un indice de la « force » des élèves à leur entrée au collégial et être mise en relation avec la réussite des élèves d'un établissement donné à l'épreuve de français ou d'anglais, langue d'enseignement et littérature. Cependant, d'autres facteurs, comme le type de programmes de formation et la charge de travail des élèves, peuvent entrer en ligne de compte pour expliquer les résultats.

Ainsi, la moyenne au secondaire est un indicateur de la « force » des élèves à leur arrivée au collégial. Cette moyenne a été calculée à partir des notes finales obtenues par chaque élève à l'ensemble des épreuves des matières obligatoires de la formation générale en quatrième et en cinquième secondaire, dans le secteur des jeunes. Chaque note a été pondérée par le nombre d'unités accordées à chaque épreuve ; elle n'est pas calculée en pourcentage mais en points. Selon le cheminement de chaque élève, les matières obligatoires sont : chimie ; physique ; sciences physiques ; mathématique ; histoire du Québec et du Canada ; histoire ; éducation économique ; français, langue d'enseignement ; français, langue seconde ; anglais, langue d'enseignement ; anglais, langue seconde. La donnée utilisée, pour l'ensemble du réseau et pour chaque établissement, est la moyenne au secondaire des élèves qui ont fait l'épreuve d'anglais ou de français.

La description des données utilisées

Les données utilisées¹ dans le présent document concernent uniquement les élèves inscrits à l'épreuve d'anglais ou de français à l'une des sessions d'examen de l'année scolaire 2001-2002, soit le 19 décembre 2001, le 15 mai et le 7 août 2002. Ont été exclus des résultats : les élèves

1. Les données ont été puisées dans le système GEMC (Gestion des épreuves ministérielles du collégial), dans le SIGDEC (Système d'information et de gestion des données sur l'effectif collégial), dans le fichier REFES (Résultats en français écrit au secondaire) et dans le CHESCO (Système de données sur les cheminement scolaires au collégial).

absents, ceux qui n'ont pas terminé les épreuves et ceux qui ont copié. Les résultats des élèves qui se sont présentés en reprise aux épreuves de mai et d'août ont été conservés dans les données de ces sessions ainsi que dans celles du total de l'année. Le nombre de ces élèves est de 3 597 pour l'épreuve de français, soit 8,7 p. 100 de l'ensemble des élèves qui ont fait cette épreuve, et de 576 pour l'épreuve d'anglais, c'est-à-dire 7,2 p.100 de tous les élèves qui s'y sont présentés. Par contre, les résultats de ces élèves ont été pris en compte une seule fois pour le calcul de la moyenne de la note d'examen écrit de français ou d'anglais de cinquième secondaire ainsi que pour celui de la moyenne au secondaire.

Les élèves inscrits aux épreuves venaient de cégeps, de collèges subventionnés et d'écoles gouvernementales. Ils venaient de l'enseignement ordinaire ou de l'éducation des adultes et étaient inscrits, à temps plein ou à temps partiel, à des programmes de DEC de la formation préuniversitaire ou de la formation technique. Un nombre restreint d'élèves étaient inscrits à un autre type de programmes.

Au total, durant l'année scolaire 2001-2002, 49 305 élèves ont été inscrits à l'épreuve de français, et 9 720, à l'épreuve d'anglais. Cependant, seulement 41 122 copies ont été corrigées en français, et 8 005, en anglais. Ces chiffres s'expliquent de la manière suivante :

Français	Anglais
Élèves inscrits : 49 305	Élèves inscrits : 9 720
Textes incomplets : 228	Textes incomplets : 78
Plagiat : 7	Plagiat : 2
Élèves absents : 7 948	Élèves absents : 1 635
Copies corrigées : 41 122	Copies corrigées : 8 005

Les données présentées dans les tableaux des pages suivantes ne concernent que les groupes de cinq élèves ou plus afin de protéger la confidentialité des résultats. Lorsque le nombre d'élèves est inférieur à cinq à une session d'examen, il est tout de même donné, mais aucun résultat n'apparaît pour cette session. De plus, les établissements

anglophones qui ont inscrit des élèves à l'épreuve de français ont été exclus de la liste des établissements francophones. Cependant, les résultats de ces élèves ont été conservés dans la compilation des résultats globaux des établissements francophones. La même opération a été effectuée pour un établissement francophone qui a inscrit un élève à l'épreuve d'anglais. Quant aux résultats des établissements réputés bilingues, ils ont été inclus dans ceux des épreuves d'anglais ou de français, selon que l'épreuve avait été subie en français ou en anglais.

La présentation et la lecture des données

La présentation des données

Dans le présent document, on trouvera les résultats à l'épreuve de français et d'anglais, langue d'enseignement et littérature, en deux parties distinctes. La première partie présente les résultats pour l'ensemble des établissements du réseau francophone et de ceux du réseau anglophone. Ces résultats respectifs apparaissent sur une page contenant neuf graphiques répartis dans six sections différentes. Fait suite à la page des graphiques une page où sont décrits les résultats dans chacun des réseaux et où l'on indique les forces et les faiblesses des élèves. La seconde partie présente, sur une page distincte, les résultats pour chacun des établissements où des élèves étaient inscrits à l'épreuve d'anglais ou de français. Cette partie se subdivise en deux sections : l'une touche les établissements francophones, et l'autre, les établissements anglophones. Chaque section est par la suite séparée en sous-sections, en fonction du type d'établissement : les cégeps, les collèges et les écoles gouvernementales.

La lecture des données

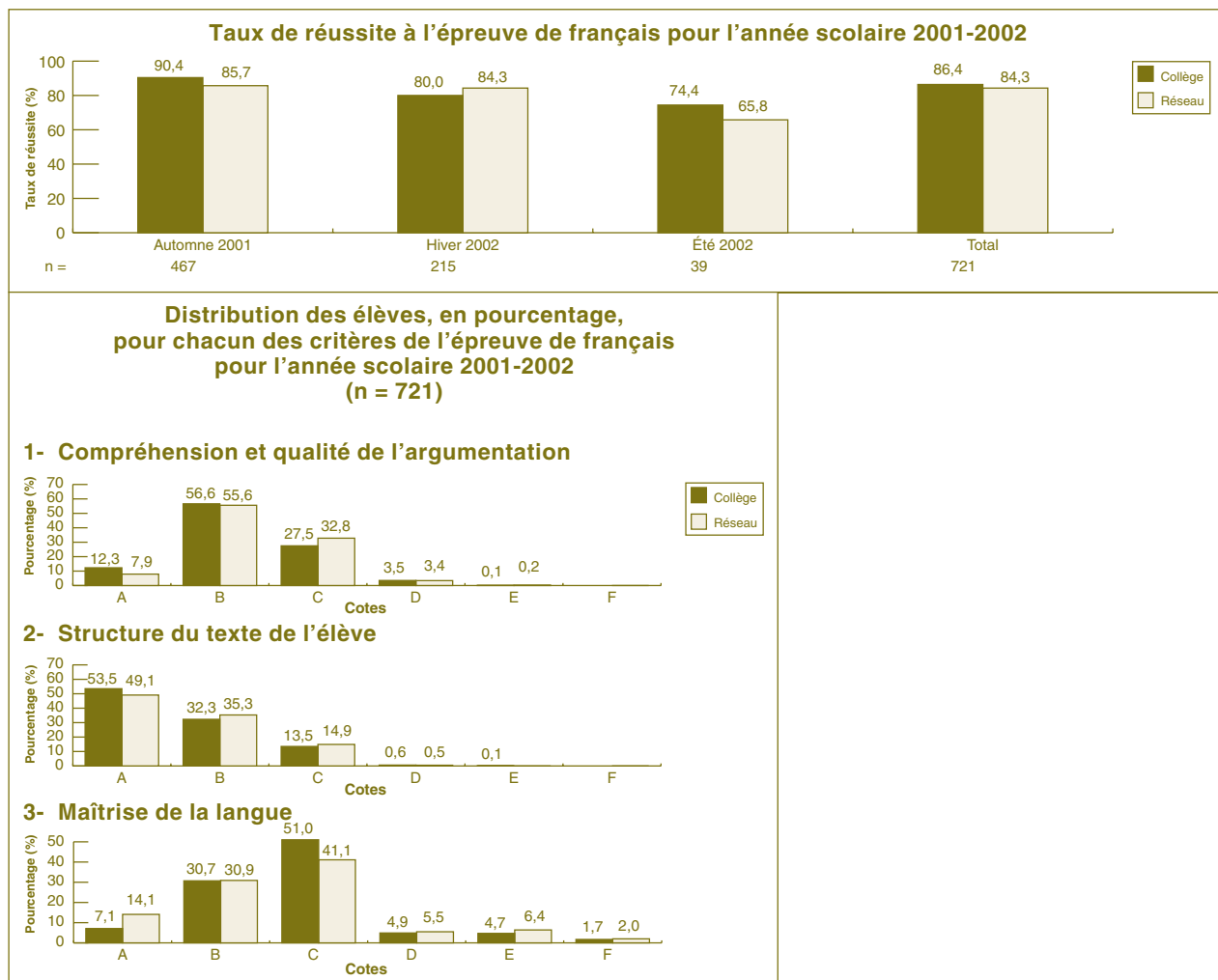
Comme il a été mentionné précédemment, les résultats apparaissent sur une page comprenant neuf graphiques répartis dans six sections différentes.

Les sections 1 et 2

La première section montre le taux de réussite à l'épreuve pour l'année scolaire 2001-2002. La deuxième fait connaître la distribution des élèves, en pourcentage, pour chacun des critères de

l'épreuve pour l'ensemble de l'année scolaire. Trois graphiques, un pour chacun des critères, illustrent ces distributions.

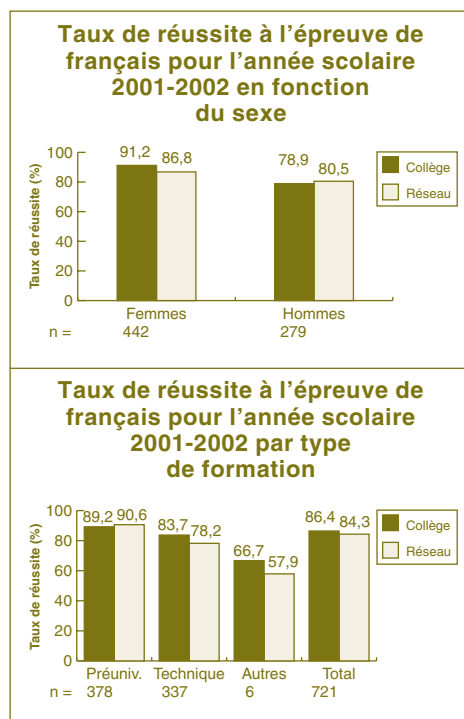
Cégep Bienvenue



Les sections 3 et 4

La troisième section montre le taux de réussite pour l'année scolaire en fonction du sexe des élèves. La quatrième présente le taux de réussite obtenu pour l'année 2001-2002 selon le type de formation. On distingue trois types de formation : la formation préuniversitaire menant à un DEC, la formation technique menant aussi à un DEC et la

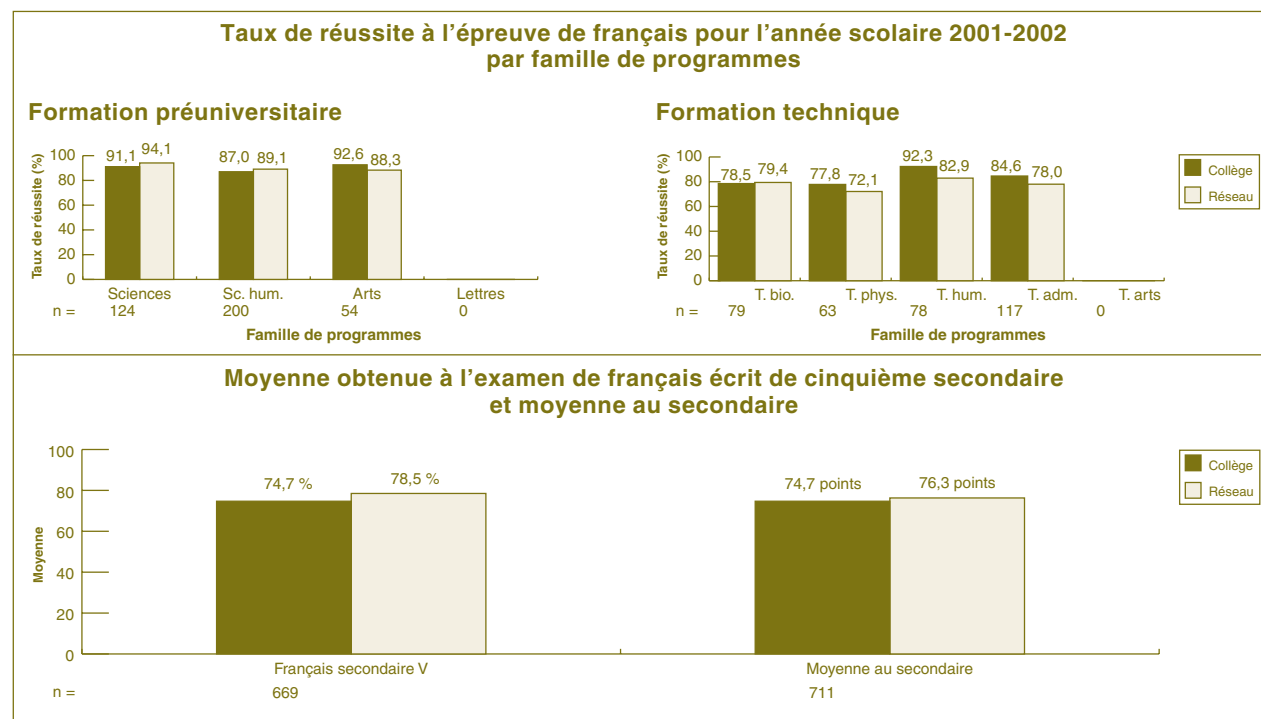
formation entrant dans la catégorie *Autres*. Cette dernière catégorie comprend les élèves en cheminement particulier, les élèves inscrits à des programmes faisant l'objet d'une entente internationale et les élèves n'étant pas inscrits officiellement à un programme au moment de la lecture des données dans le fichier SIGDEC.



Les sections 5 et 6

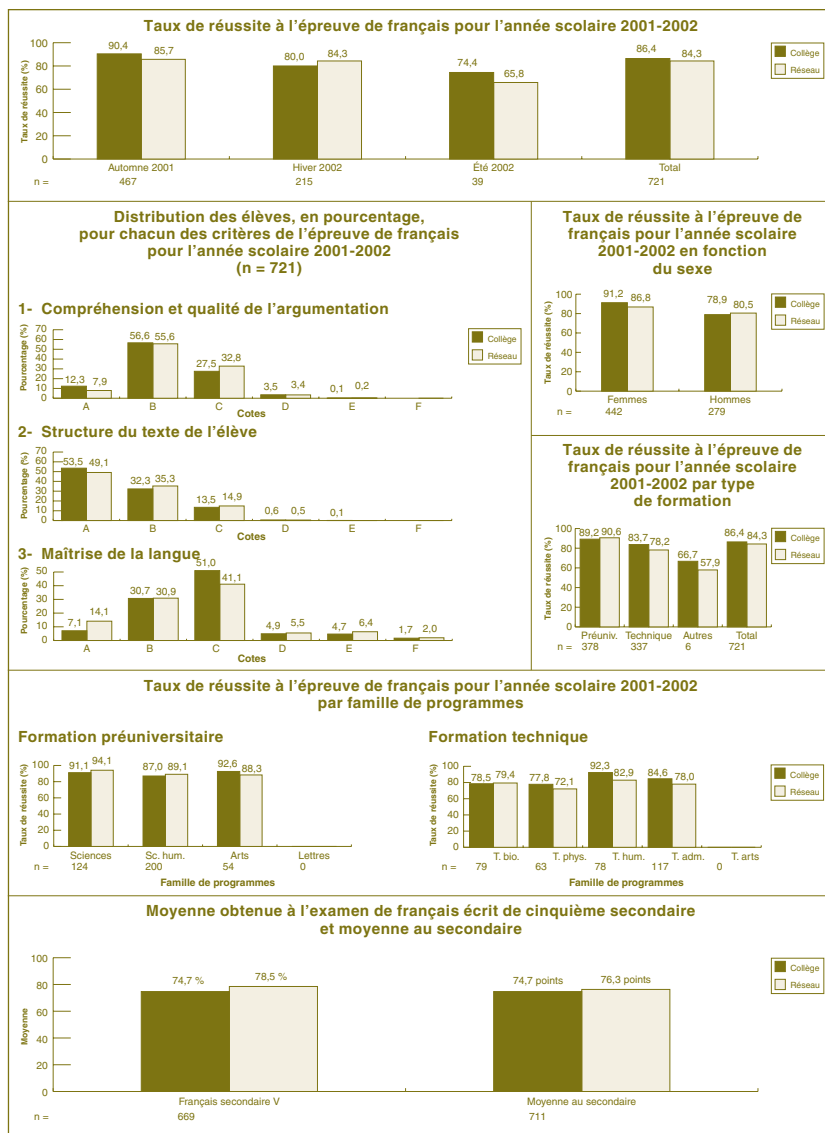
La cinquième section présente le taux de réussite pour l'année scolaire par famille de programmes. Deux graphiques exposent ces résultats : le premier regroupe les familles de programmes de la formation préuniversitaire, et le second, celles de la formation technique. La formation préuniversitaire comprend quatre familles de programmes : les programmes de sciences (incluant les programmes Sciences de la nature et le programme Sciences, lettres et arts), les programmes de sciences humaines (incluant le programme Histoire et civilisation), les programmes d'arts (incluant le nouveau programme Arts et lettres) et les programmes de lettres. La formation technique comprend cinq familles de programmes : les pro-

grammes de techniques biologiques, de techniques physiques, de techniques humaines, de techniques administratives et de techniques des arts. Enfin, la sixième section comprend la moyenne obtenue à l'examen écrit de français ou d'anglais de cinquième secondaire et la moyenne au secondaire. Il est à noter que le nombre d'élèves apparaissant sous chaque bâtonnet des graphiques est différent du nombre d'élèves ayant fait l'une des deux épreuves. Cela s'explique par le fait qu'il n'y a pas de résultats à l'épreuve écrite de français ou d'anglais de cinquième secondaire pour certains élèves dans le fichier REFES et que l'indicateur, qui est la moyenne du secondaire, ne se retrouve pas dans le fichier CHESCO pour d'autres élèves.



Les graphiques

Cégep Bienvenue



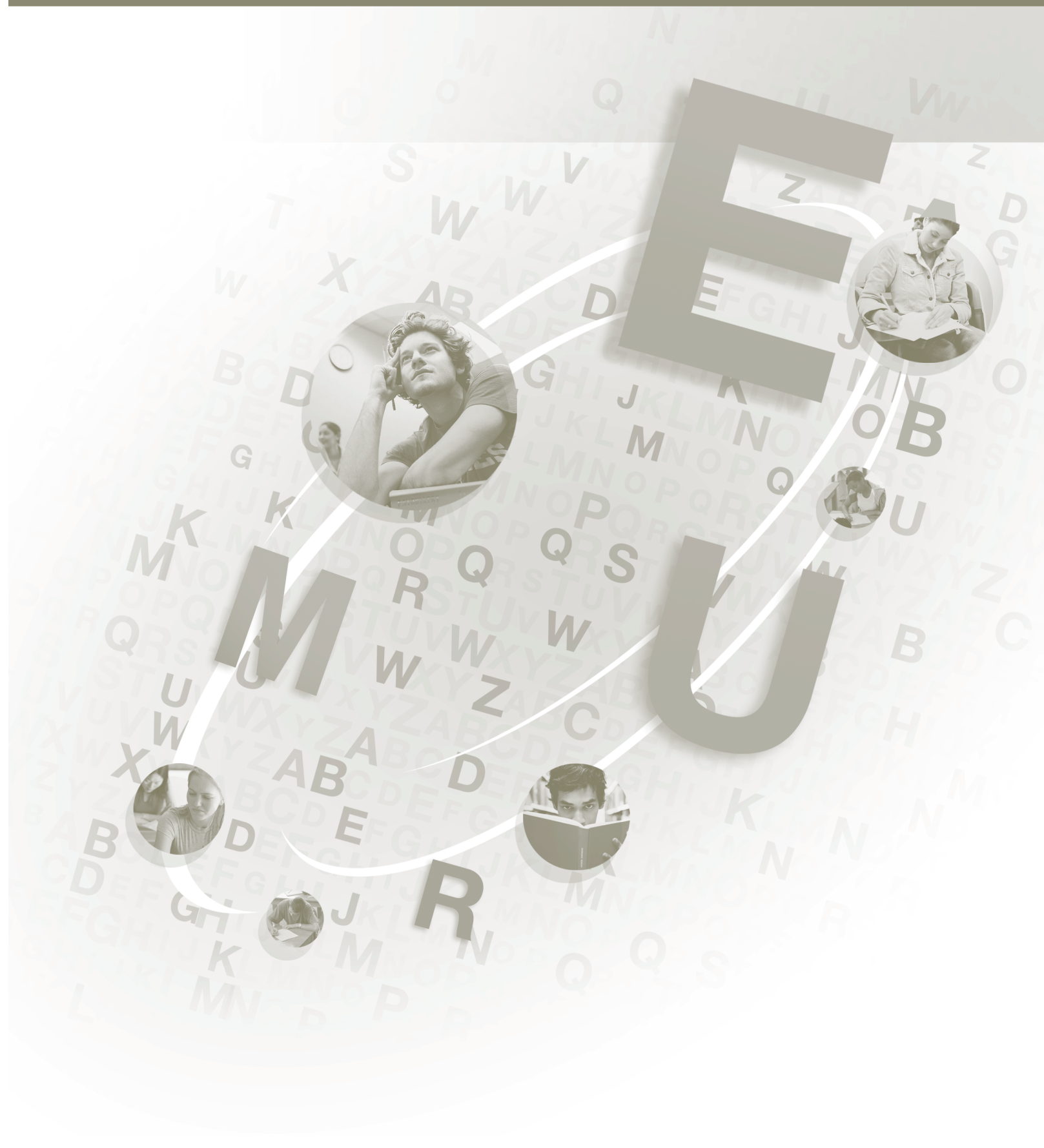
Dans chacun des graphiques, le taux de réussite apparaît au-dessus du bâtonnet, et le nombre total d'élèves qui ont fait l'épreuve est situé au-dessous. Dans les graphiques pour chacun des établissements, les bâtonnets sont doubles : la partie foncée représente l'établissement en cause et la partie pâle, le réseau d'établissements auquel il appartient. Au-dessus et au-dessous de la partie foncée sont présentées les données particulières relatives à l'établissement, tandis que dans la partie pâle, on rappelle le résultat obtenu par l'ensemble des établissements du réseau francophone ou anglophone, selon le cas. Ainsi, d'un coup d'œil, il est possible de mettre en parallèle les résultats d'un établissement avec ceux du réseau dont il fait partie.

Cependant, lorsque, pour un établissement donné, il n'y a pas de résultats pour une des variables utilisées, la mise en parallèle avec le réseau n'est pas faite, et ce, pour bien montrer qu'il n'y a pas d'élèves auxquels s'applique cette variable dans cet établissement. De plus, cela permet d'avoir un aperçu rapide de l'effectif global de cet établissement. Enfin, lorsque le nombre d'élèves dans un établissement donné est inférieur à cinq pour une des variables utilisées, il n'y a pas de graphique pour l'établissement ni pour le réseau, mais le nombre d'élèves de l'établissement apparaît à l'endroit prévu.

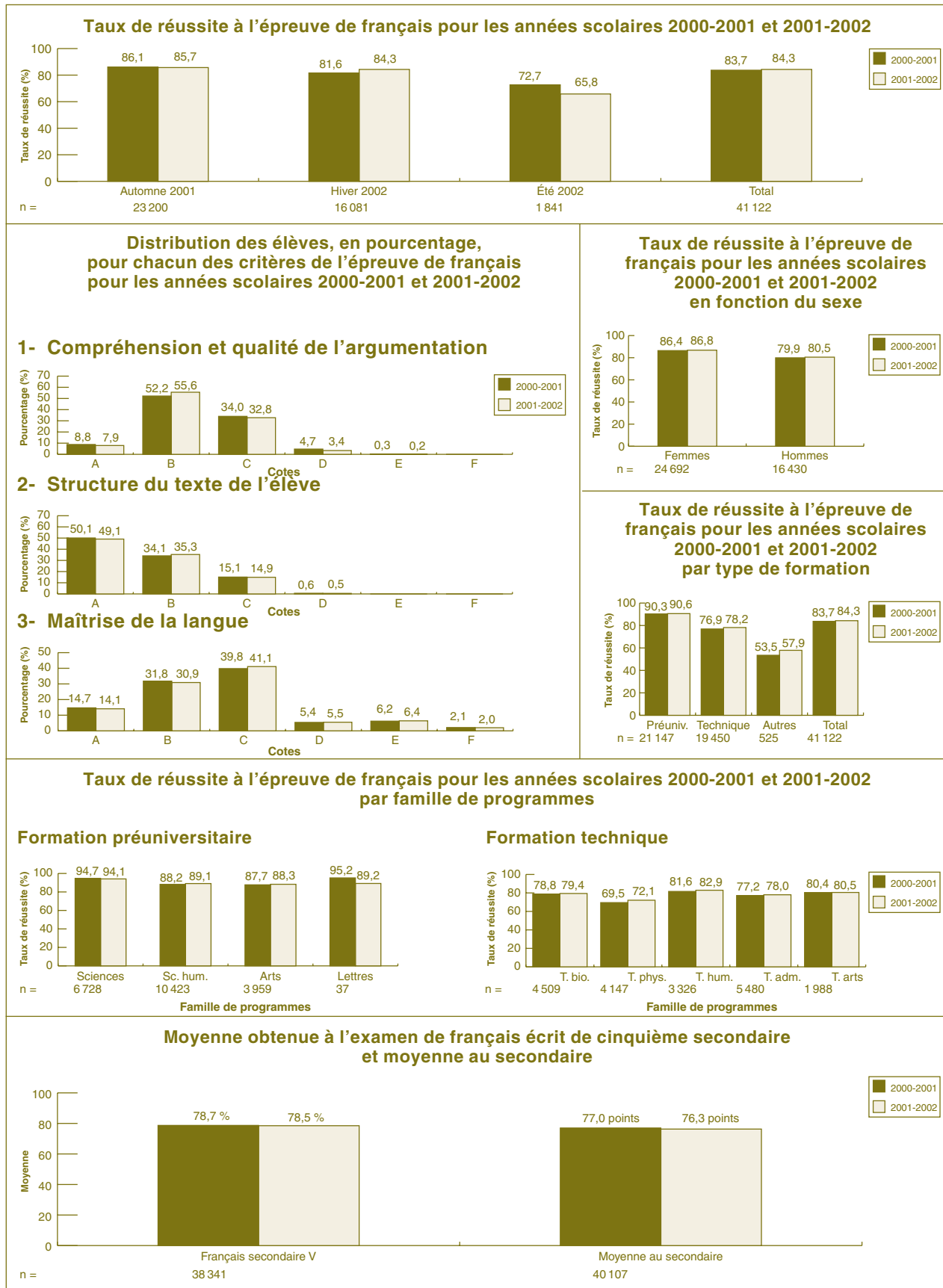
Les résultats par réseau d'établissements



Les résultats du réseau d'établissements francophones



Résultats à l'épreuve de français pour l'ensemble du réseau collégial



RÉSULTATS À L'ÉPREUVE UNIFORME DE FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE

Forces et faiblesses des élèves

Un premier regard à la page des résultats de l'ensemble des établissements dont la langue d'enseignement est le français permet de constater que le taux de réussite à l'épreuve uniforme a fluctué durant l'année scolaire 2001-2002 et qu'il est en légère hausse par rapport à l'année 2000-2001, même si deux épreuves sur trois présentent un taux de réussite inférieur. Il est passé de 85,7 p. 100 en décembre 2001 à 84,3 p. 100 en mai 2002, puis il a chuté à 65,8 p. 100 à la session d'août 2002, où le nombre d'élèves était peu élevé, lequel comprenait plusieurs personnes (44,9 p. 100) qui reprenaient l'examen. En somme, le taux de réussite annuel (84,3 p. 100) se situe au même niveau que celui de mai 2002. On observe aussi que le taux de réussite annuel a augmenté de 0,6 point de pourcentage par rapport à l'année 2000-2001. Cependant, par rapport aux années antérieures à 2000-2001 où le taux se situait autour de 88 p. 100, on constate un écart de près de 4 points de pourcentage depuis deux ans, écart qui tend à se stabiliser.

La section présentant la distribution des élèves pour chacun des critères est sûrement la plus parlante pour déterminer leurs forces et leurs faiblesses et expliquer les résultats. La distribution des résultats au premier critère, *Compréhension et qualité de l'argumentation*, fait voir un sommet à la cote « B » et montre que cette cote ainsi que la cote « C » regroupent 88,4 p. 100 des élèves. Si l'on tient compte des composantes de ce critère, on constate que les élèves, en général, respectent bien le sujet de rédaction qui leur est proposé, qu'ils savent bâtir une argumentation cohérente et convaincante et, finalement, qu'ils sont capables d'intégrer dans leur texte des connaissances littéraires au service de leur argumentation. On observe cependant que 3,6 p. 100 des élèves ont échoué à ce critère, ce qui est inférieur de 1,3 point de pourcentage par rapport à 2000-2001 et qui peut expliquer en partie la légère hausse du taux de réussite : les élèves ont su mieux respecter le sujet de rédaction et construire une argumentation de qualité.

La distribution des résultats au deuxième critère, *Structure du texte de l'élève*, fait voir un sommet à la cote « A » et illustre que 84,4 p. 100 des élèves ont obtenu « A » ou « B », ce qui démontre que la très grande majorité des élèves sait structurer un texte, c'est-à-dire rédiger une introduction et une conclusion pertinentes, et construire un développement cohérent dans des paragraphes logiques. Seulement 0,5 p. 100 des élèves ont échoué à ce critère, ce qui est comparable au taux obtenu en 2000-2001.

Par ailleurs, la distribution des résultats au troisième critère, *Maîtrise de la langue*, montre un sommet à la cote « C » et indique que 72,0 p. 100 des élèves se répartissent entre « B » et « C ». Cette distribution illustre donc que près des trois quarts des élèves ont une maîtrise acceptable de la langue et que seulement 14,1 p. 100 ont une grande maîtrise, ayant obtenu la cote « A », c'est-à-dire qu'ils ont fait entre 0 et 9 erreurs pour un texte de 900 mots. Toutefois, on constate que 13,9 p. 100 des élèves ont échoué à ce critère et que ce dernier constitue la cause principale d'échec à l'épreuve de français. Ce taux est comparable à celui obtenu en 2000-2001 (13,7 p. 100). Enfin, de ce taux de 13,9 p. 100, on observe que 8,4 p. 100 des élèves ont obtenu, en 2001-2002, les cotes « E » et « F », c'est-à-dire qu'ils commettent plus de 45 erreurs de vocabulaire, de syntaxe, de ponctuation et d'orthographe d'usage ou grammaticale.

En résumé, la distribution aux trois critères montre que les élèves savent construire un texte, qu'ils développent une argumentation qui est plutôt de bonne qualité et qu'ils maîtrisent assez bien les règles de la langue, bien qu'un bon nombre d'entre eux éprouvent certaines difficultés.

Les autres sections de la page concernant les établissements du réseau francophone révèlent que les femmes ont obtenu un taux de réussite supérieur (86,8 p. 100) à celui des hommes (80,5 p. 100) et que les deux groupes sont au même niveau que celui atteint en 2000-2001. On observe aussi que les élèves de la formation préuniversitaire ont un

taux de réussite (90,6 p. 100) de 12,3 points de pourcentage plus élevé que celui des élèves de la formation technique (78,3 p. 100) et que les élèves de toutes les familles de programmes de la formation préuniversitaire² ont un taux de réussite supérieur à celui des élèves des familles de programmes de la formation technique. Par rapport à l'année précédente, l'écart diminue de 1,1 point de pourcentage entre les deux types de formation.

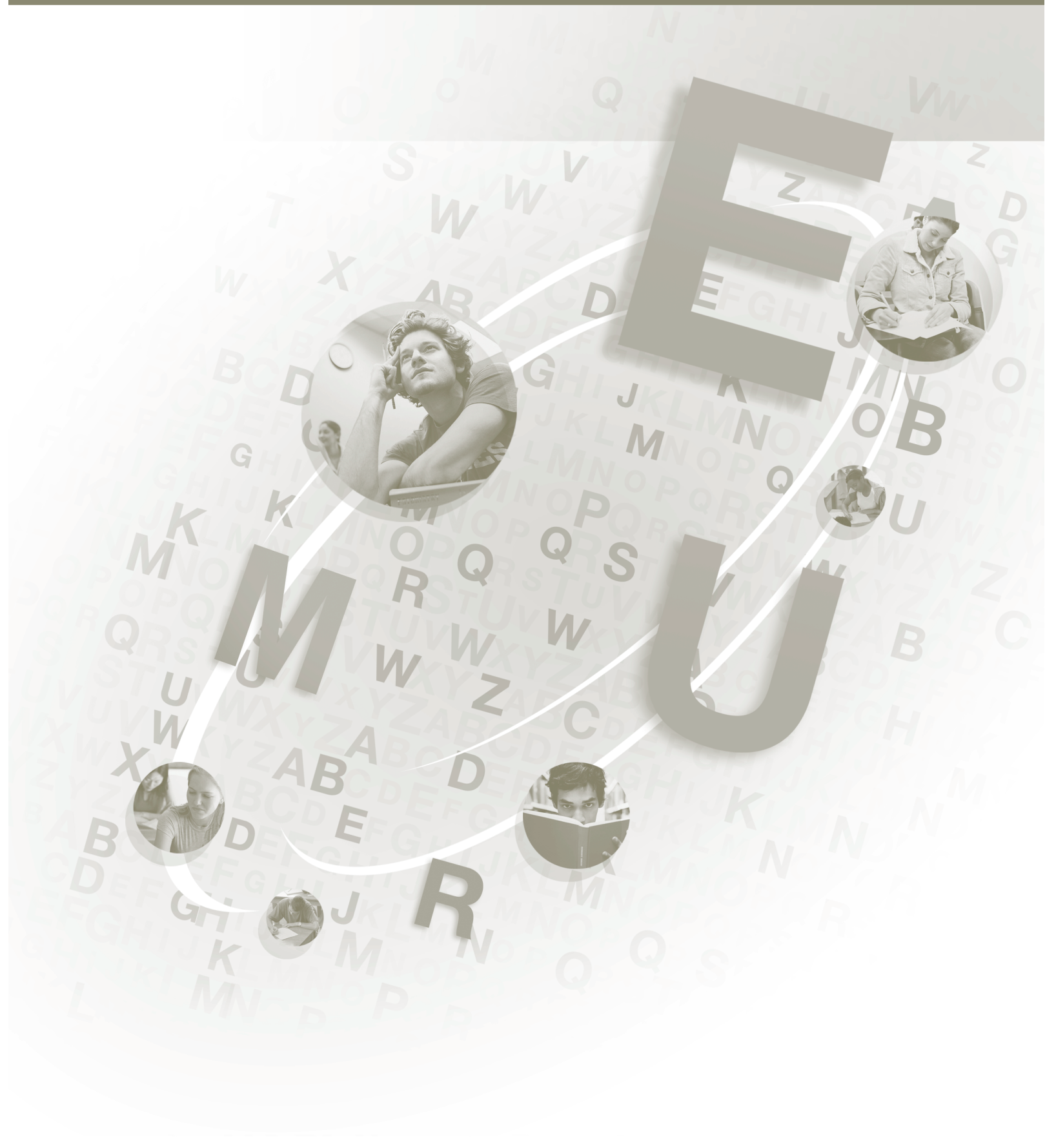
Enfin, les moyennes obtenues à l'examen écrit de français de cinquième secondaire et au secondaire sont des indicateurs qui permettent principalement d'évaluer la « force » des élèves d'un établissement à l'entrée au collégial par rapport à celle des élèves de l'ensemble du réseau francophone. Ainsi, pour un établissement donné, il est possible d'établir des relations entre la moyenne obtenue à l'examen écrit de français ainsi que la moyenne générale au secondaire et le taux de réussite à l'épreuve. Cependant, parfois, d'autres facteurs, comme le type de formation et la charge de travail de l'élève, peuvent intervenir et expliquer l'absence de relation entre la « force » de l'élève à l'entrée au collégial et le taux de réussite à

l'épreuve. Pour ce qui est du réseau collégial, on remarque, en 2001-2002, que la moyenne obtenue à l'examen écrit de français de cinquième secondaire de même que la moyenne générale au secondaire sont quasiment les mêmes que celles de 2000-2001, ce qui pourrait expliquer en partie la stabilité des résultats entre ces deux années scolaires.

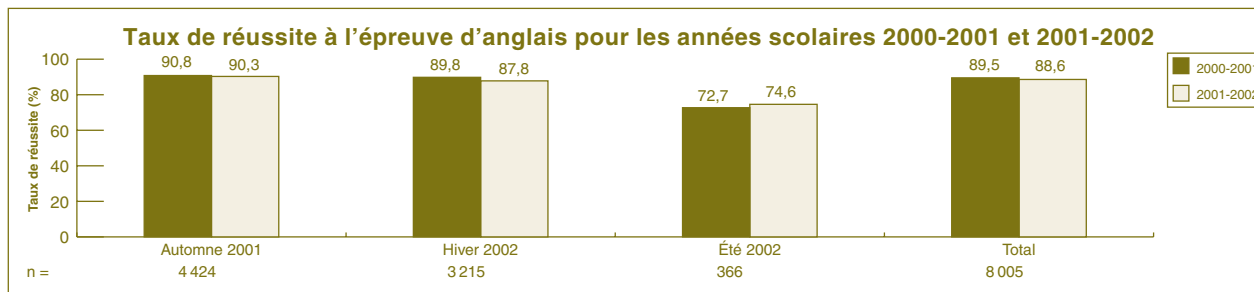
Par ailleurs, afin de bien comprendre les résultats d'une année à l'autre, il est intéressant de noter que le nombre d'élèves en reprise en 2001-2002 est supérieur à celui de 2000-2001 (13,7 p. 100, comparativement à 12,6 p. 100), mais que le taux de réussite à ces reprises était supérieur de près de 2 points de pourcentage (57,5 p. 100) par rapport à 2000-2001 (55,7 p. 100). Enfin, il est important de savoir que les élèves qui ont passé l'épreuve de français durant l'année scolaire 2001-2002 ont réussi, dans une proportion de 93,3 p. 100, le troisième cours de la formation générale commune de français, lequel constitue la condition d'admissibilité à l'épreuve. On observe ici un certain écart entre ce taux et le taux annuel de réussite (84,3 p. 100) par rapport aux années antérieures.

2. De façon générale, les élèves inscrits aux programmes de la formation préuniversitaire menant à un DEC, particulièrement les élèves inscrits en sciences, ont une moyenne au secondaire supérieure à celle des élèves de la formation technique. Le déterminant est donc la « force » de l'élève à l'entrée au collégial, plutôt que le type de formation ou le programme choisi.

Les résultats du réseau d'établissements anglophones

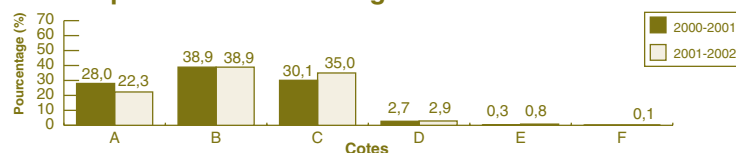


Résultats à l'épreuve d'anglais pour l'ensemble du réseau collégial

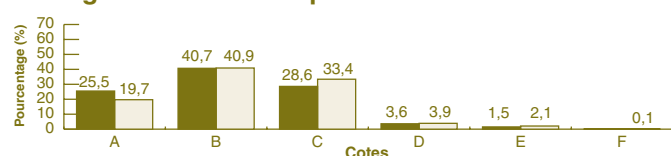


Distribution des élèves, en pourcentage, pour chacun des critères de l'épreuve d'anglais pour les années scolaires 2000-2001 et 2001-2002

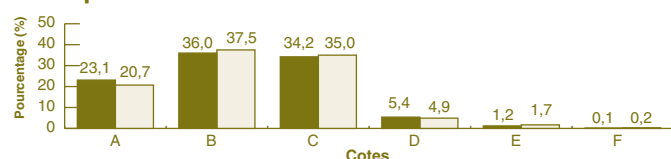
1- Comprehension and Insight



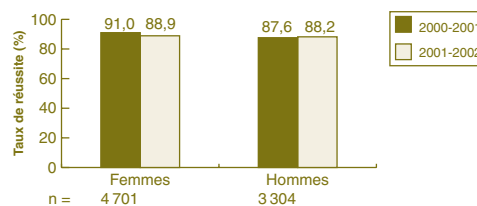
2- Organization of Response



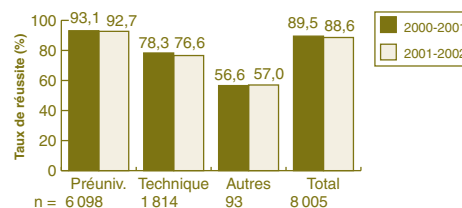
3- Expression



Taux de réussite à l'épreuve d'anglais pour les années scolaires 2000-2001 et 2001-2002 en fonction du sexe

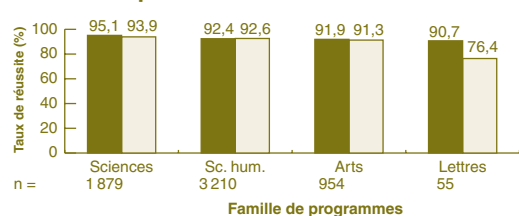


Taux de réussite à l'épreuve d'anglais pour les années scolaires 2000-2001 et 2001-2002 par type de formation

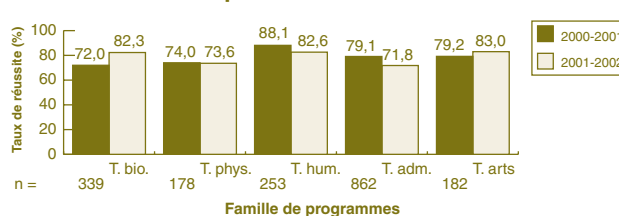


Taux de réussite à l'épreuve d'anglais pour les années scolaires 2000-2001 et 2001-2002 par famille de programmes

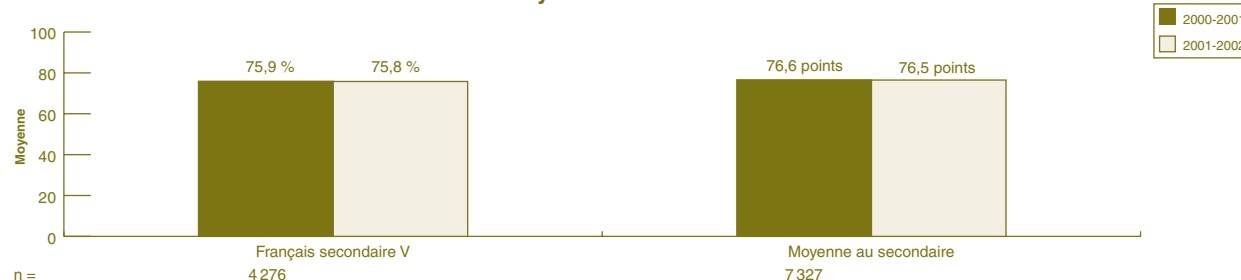
Formation préuniversitaire



Formation technique



Moyenne obtenue à l'examen d'anglais écrit de cinquième secondaire et moyenne au secondaire



RÉSULTATS À L'ÉPREUVE UNIFORME D'ANGLAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE

Forces et faiblesses des élèves

La page des résultats du réseau des établissements dont la langue d'enseignement est l'anglais permet de constater que le taux de réussite à l'épreuve a varié quelque peu, selon les différentes sessions d'examen, durant l'année scolaire 2001-2002. Il a baissé de 2,5 points de pourcentage entre décembre 2001 (90,3 p. 100) et mai 2002 (87,8 p. 100) et de 13,2 points entre mai et août 2002 (74,6 p. 100). Le taux annuel de réussite (88,6 p. 100) se situe à mi-chemin entre celui de décembre 2001 et de mai 2002 et il est inférieur de 0,9 point de pourcentage à celui obtenu en 2000-2001 (89,5 p.100).

La section présentant la distribution des élèves pour chacun des critères est celle qui décrit le mieux les forces et les faiblesses des élèves à l'épreuve d'anglais. La distribution des résultats au premier critère, *Comprehension and Insight*, fait voir un sommet à la cote « B » et montre que 73,9 p. 100 des élèves ont obtenu les cotes « B » ou « C », ce qui illustre que, dans l'ensemble, les élèves mériteraient la mention « plutôt bien » pour ce critère. Si l'on tient compte des objectifs particuliers liés à ce critère, on constate que les élèves savent plutôt bien cerner l'idée principale d'un texte, qu'ils reconnaissent plutôt bien les procédés d'écriture de l'auteur, qu'ils interprètent justement le texte à lire et qu'ils emploient des passages pertinents démontrant une bonne compréhension du texte lu. On observe par ailleurs que 3,8 p. 100 des élèves ont échoué à ce critère.

Les résultats au deuxième critère, *Organization of Response*, font voir, là encore, un sommet à la cote « B » et montrent que 74,3 p. 100 des élèves ont obtenu les cotes « B » ou « C ». Si l'on tient compte des objectifs particuliers de ce critère, on déduit que les élèves savent énoncer une thèse, employer des arguments cohérents, structurer un texte et construire des paragraphes correctement. Il faut noter qu'un élève qui écrit un texte trop court, soit de moins de 600 mots, est pénalisé, c'est-à-dire qu'il obtient, pour ce critère, la cote « D » si son texte contient de 500 à 600 mots ou la cote « E »

s'il comprend de 300 à 500 mots. Il a donc automatiquement un échec puisqu'il obtient une cote inférieure à « C » à un critère. On observe que 6,1 p. 100 des élèves ont échoué à ce critère, dont près de 60 p. 100 parce que le texte était trop court.

Enfin, la distribution des résultats au troisième critère, *Expression*, fait voir aussi un sommet à la cote « B », bien que la cote « C » obtienne un résultat presque identique. On remarque donc que près des trois quarts des élèves (72,5 p. 100) ont obtenu « B » ou « C » à ce critère. Dans l'ensemble, les élèves maîtrisent assez bien ce critère, c'est-à-dire qu'ils utilisent un vocabulaire assez précis, qu'ils sont assez habiles dans la construction des phrases et qu'ils respectent plutôt bien les règles de grammaire, de ponctuation et d'orthographe. On observe que 6,8 p. 100 des élèves ont échoué à ce critère, et que ce dernier constitue celui pour lequel les élèves éprouvent le plus de difficulté.

En résumé, on remarque que les taux d'échec aux deuxième et troisième critères sont assez comparables, tandis que le premier critère obtient un taux d'échec moins élevé. On pourrait conclure que le principal problème des élèves réside dans l'écriture du texte, et non dans la lecture et la compréhension des textes.

Les autres sections de la page concernant les établissements du réseau anglophone révèlent que les femmes ont obtenu un taux de réussite comparable (88,9 p. 100) à celui des hommes (88,2 p. 100). On observe aussi que les élèves inscrits à la formation préuniversitaire³ présentent un taux de réussite (92,6 p. 100) supérieur de 16 points de pourcentage à celui des élèves de la formation technique (76,6 p. 100), et que les élèves des familles de programmes de la formation préuniversitaire, sauf ceux de lettres, mais leur

3. De façon générale, les élèves inscrits aux programmes de la formation préuniversitaire menant à un DEC, particulièrement les élèves inscrits en sciences, ont une moyenne au secondaire supérieure à celle des élèves de la formation technique. Le déterminant est donc la « force » de l'élève à l'entrée au collégial, plutôt que le type de formation ou le programme.

nombre est faible, ont un taux de réussite supérieur à celui des élèves des familles de programmes de la formation technique. Enfin, la moyenne obtenue à l'examen d'anglais de cinquième secondaire et la moyenne générale au secondaire sont des indicateurs qui permettent principalement d'évaluer la « force » des élèves d'un établissement à l'entrée au collégial par rapport à celle des élèves de l'ensemble du réseau anglophone. Ainsi, pour un établissement donné, il est possible d'établir des relations entre la moyenne obtenue à l'examen écrit d'anglais ainsi que la moyenne générale au secondaire et le taux de réussite à l'épreuve. Cependant, parfois, d'autres facteurs, comme le type de formation et la charge de travail de l'élève, peuvent intervenir et expliquer l'absence de relation entre la force » de l'élève à l'entrée au collégial et le taux de réussite à l'épreuve.

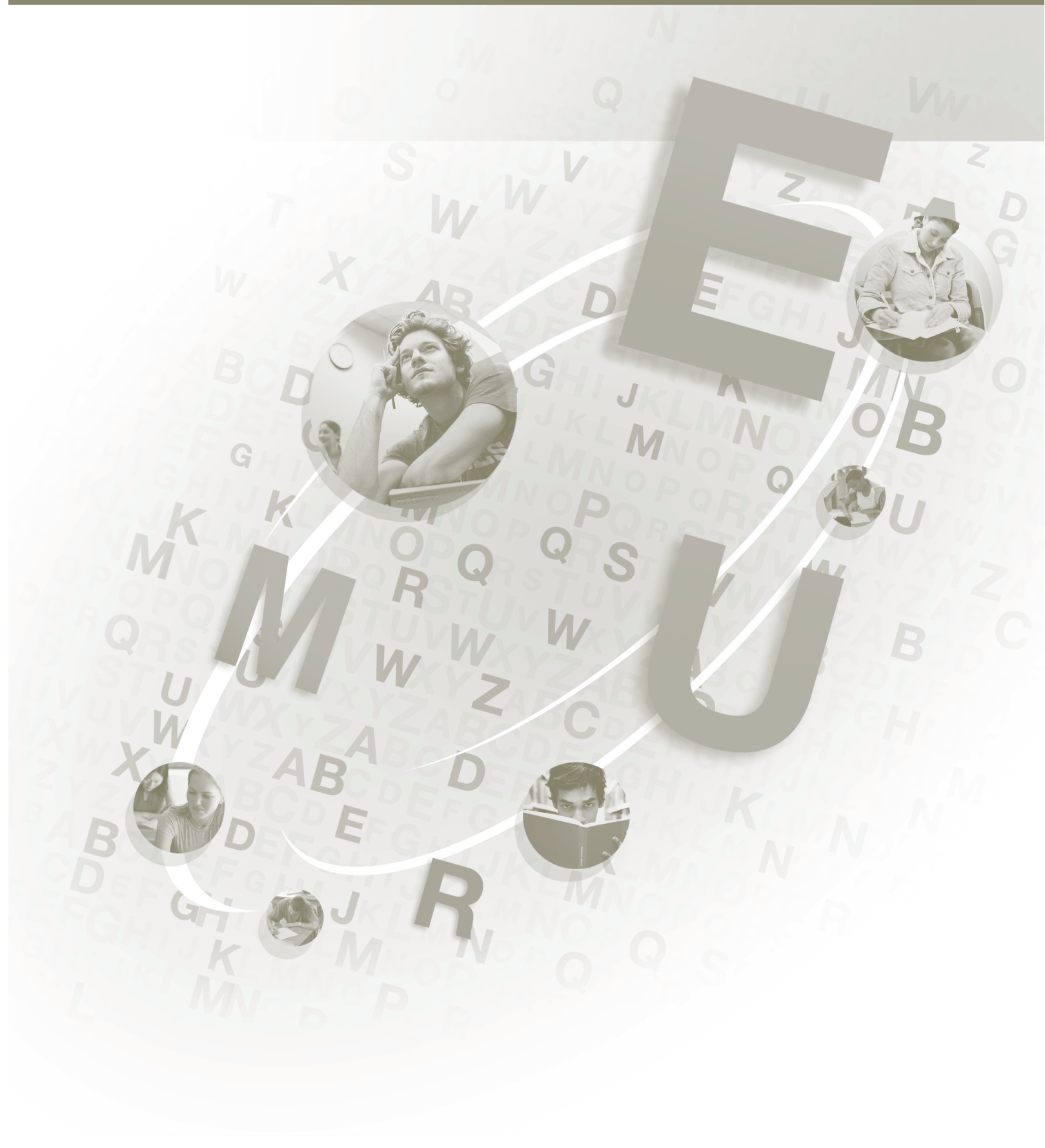
Si l'on compare les résultats de l'année scolaire 2001-2002 à ceux de 2000-2001, on observe une baisse du taux de réussite de 0,9 point de pour-

centage, qui s'explique par une légère hausse du taux d'échec à tous les critères. Cependant, dans l'ensemble, on observe une distribution comparable des résultats, pour les trois critères, entre les deux années scolaires. Cependant, si l'on compare les résultats des années antérieures à ceux de 2000-2001, on constate un écart plus important du taux de réussite entre les secteurs préuniversitaire et technique, en hausse de près de 5 points de pourcentage.

Par ailleurs, globalement, on constate une certaine stabilité dans le taux de réussite à l'épreuve d'anglais, de sorte qu'il se situe, année après année, autour de 90 p. 100. Cependant, on observe, depuis deux ans, un déplacement de la cause principale d'échec, du deuxième critère, *Organization of response*, vers le troisième critère, *Expression*, celui de la maîtrise de la langue.

Les résultats par établissement d'enseignement

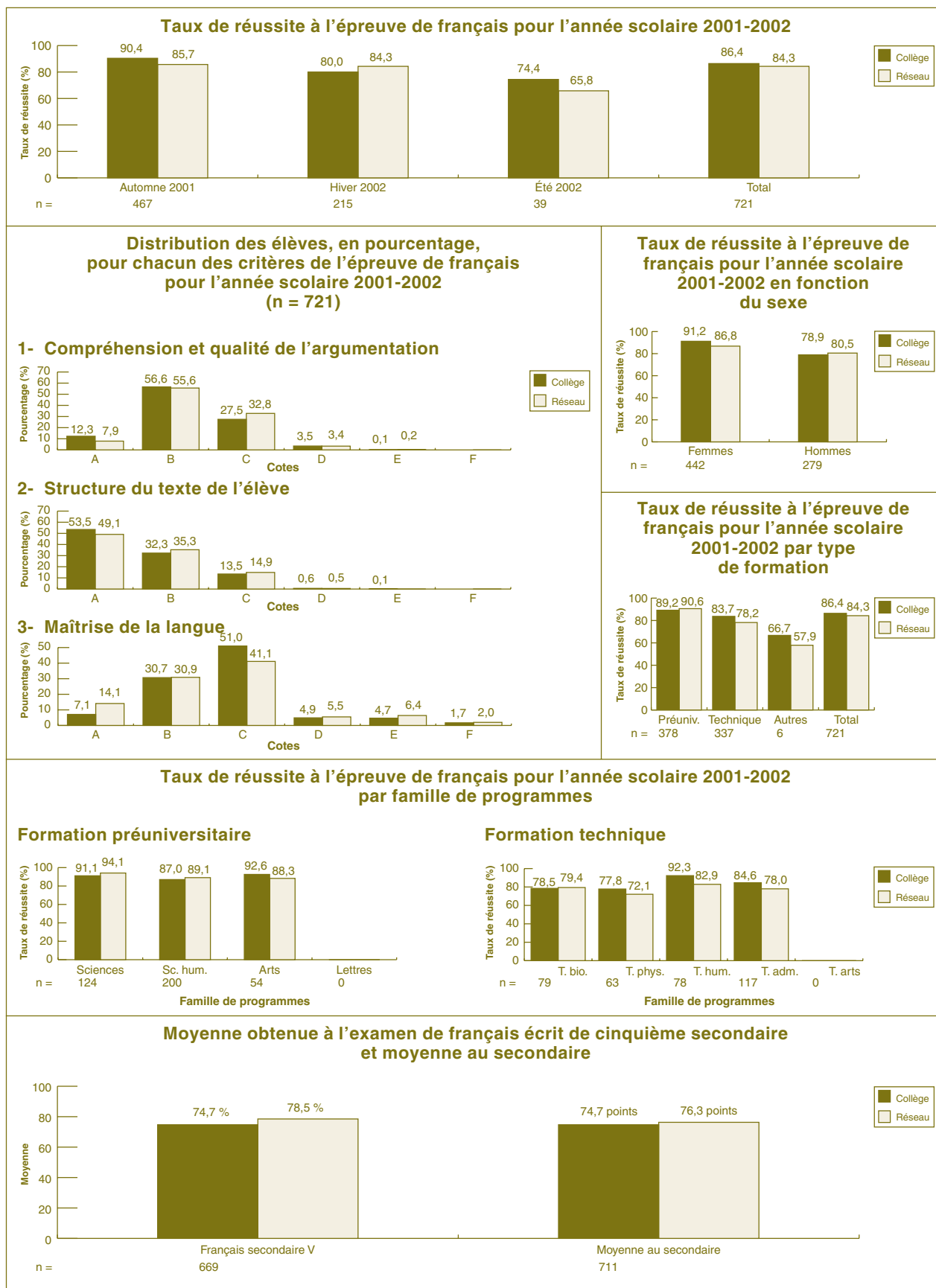




E
M
U
R

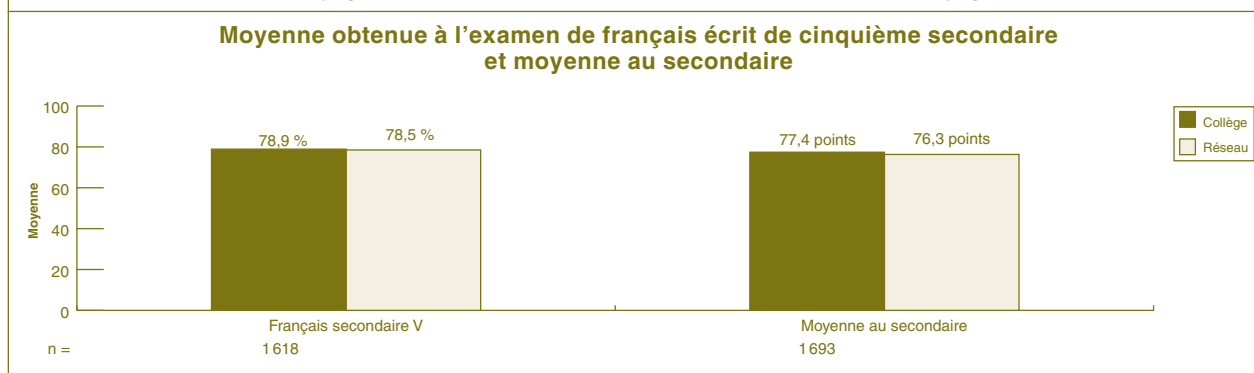
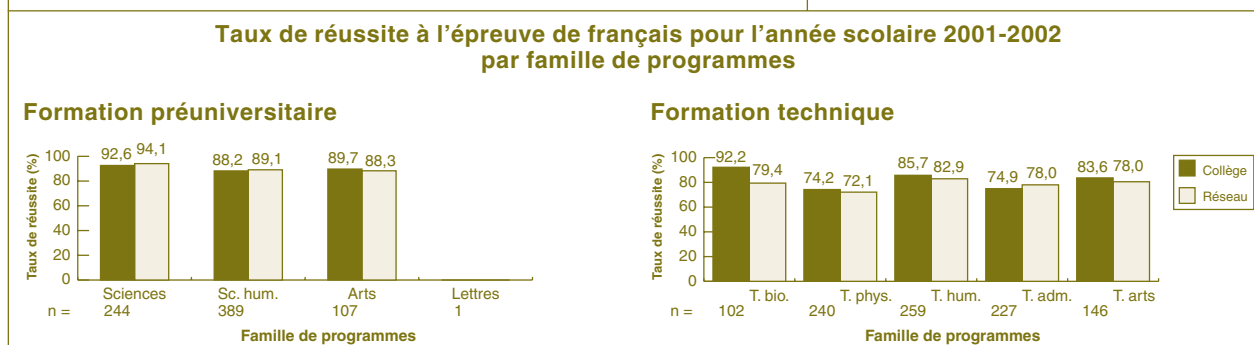
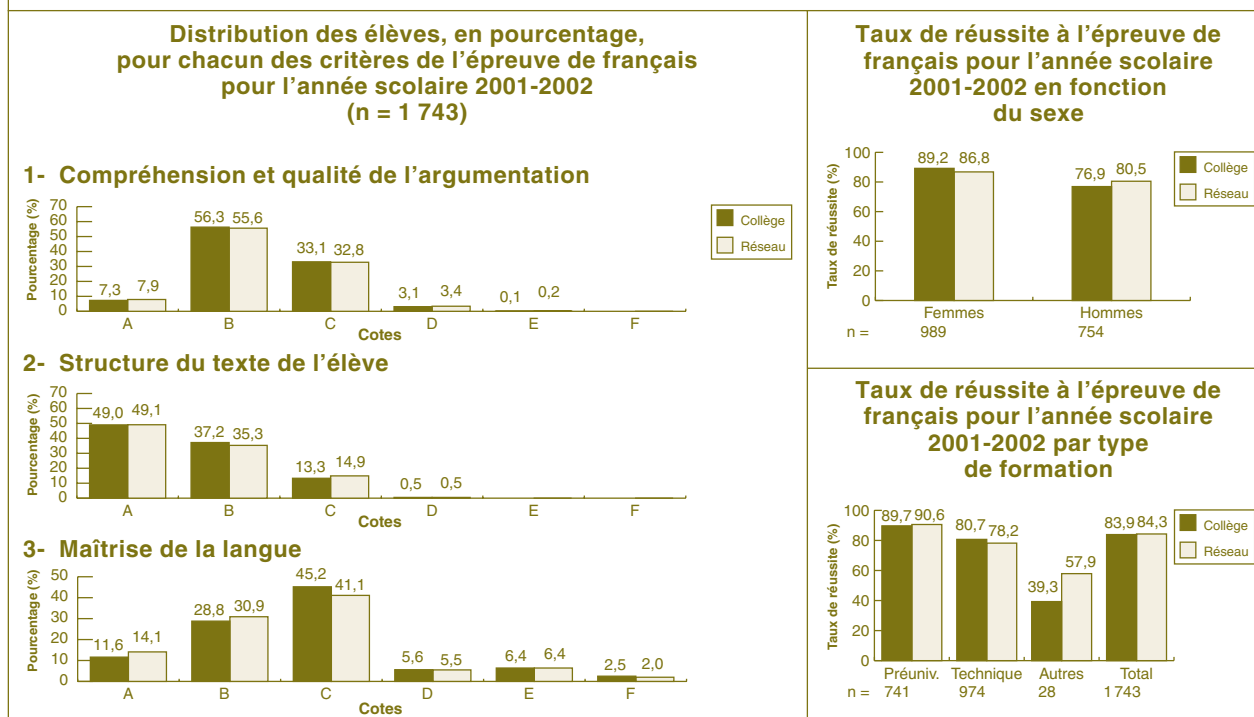
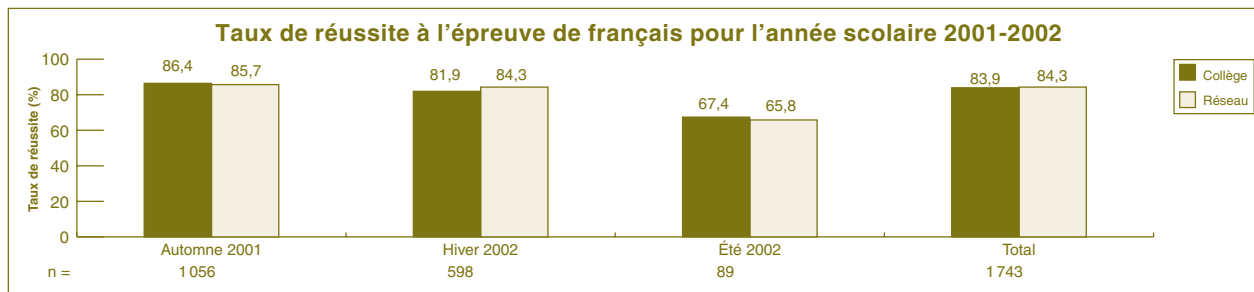


Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*

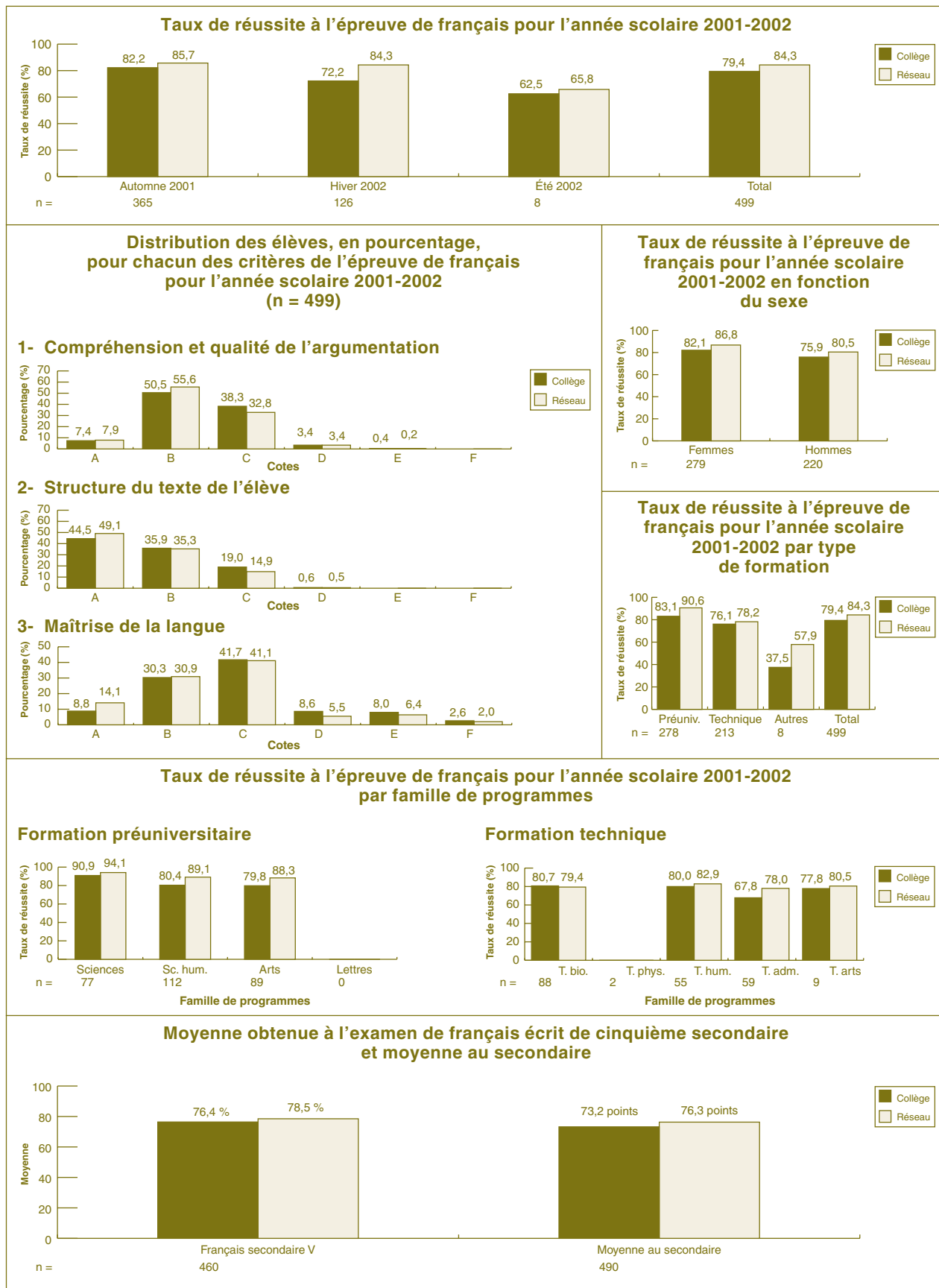


* Les campus d'Amos et de Val-d'Or sont rattachés à cet établissement.

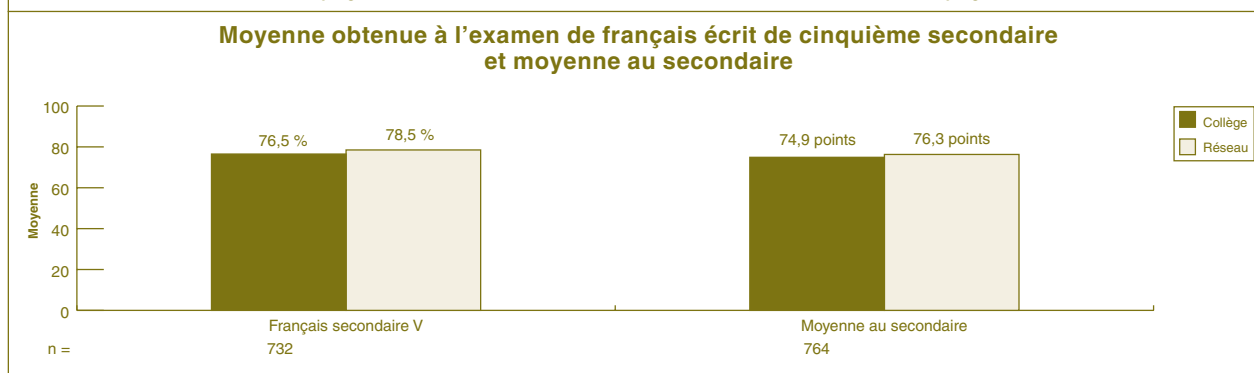
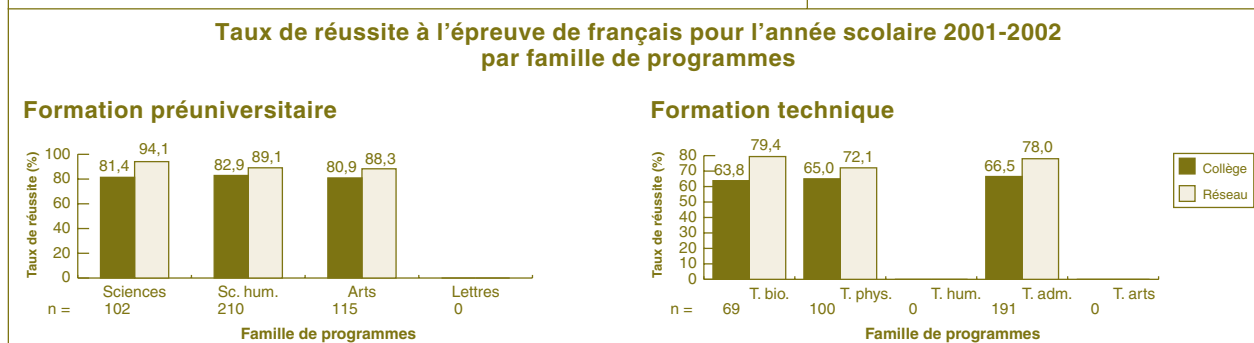
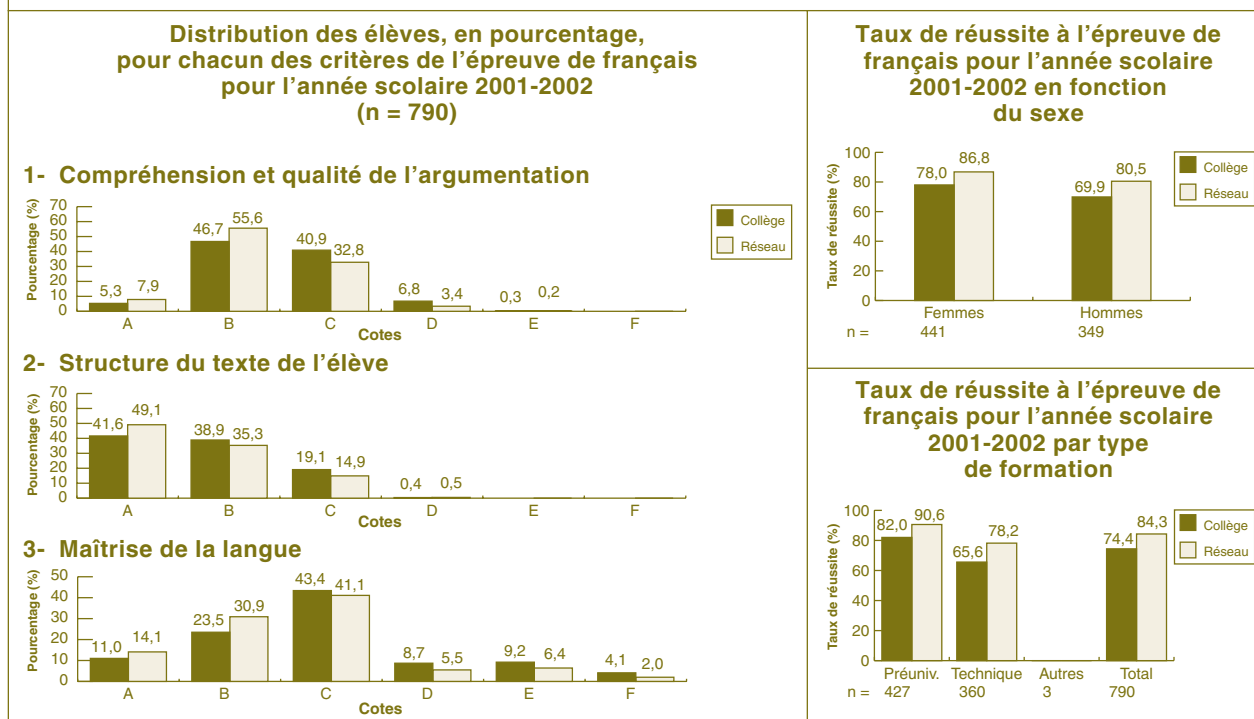
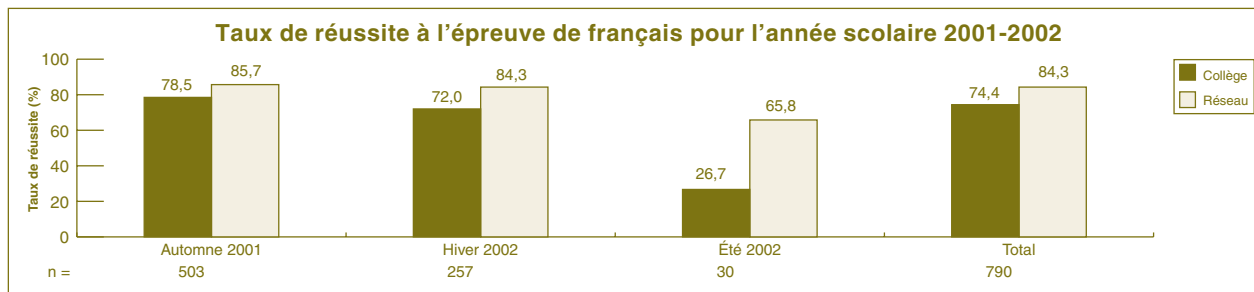
Cégep d'Ahuntsic



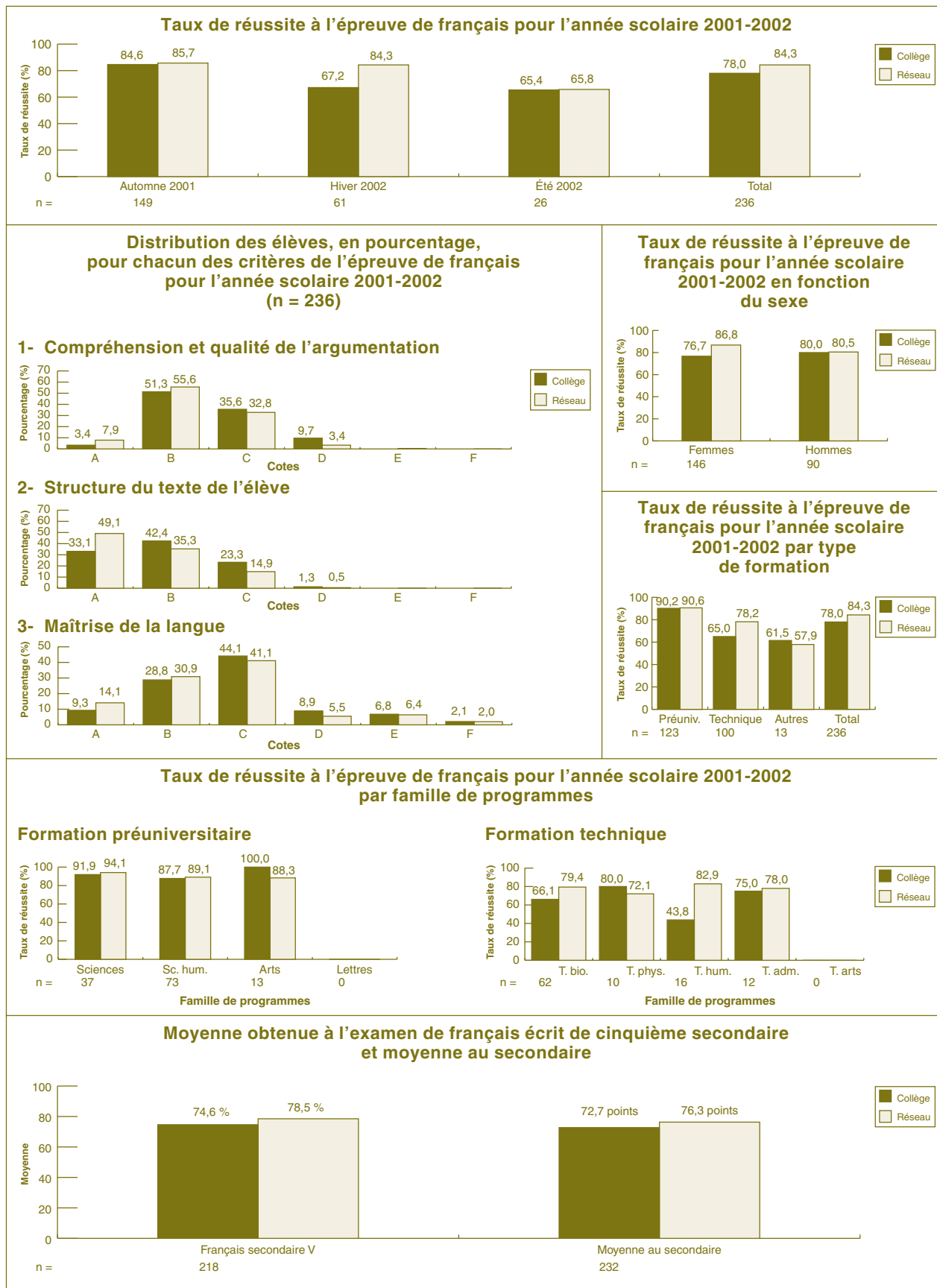
Cégep d'Alma



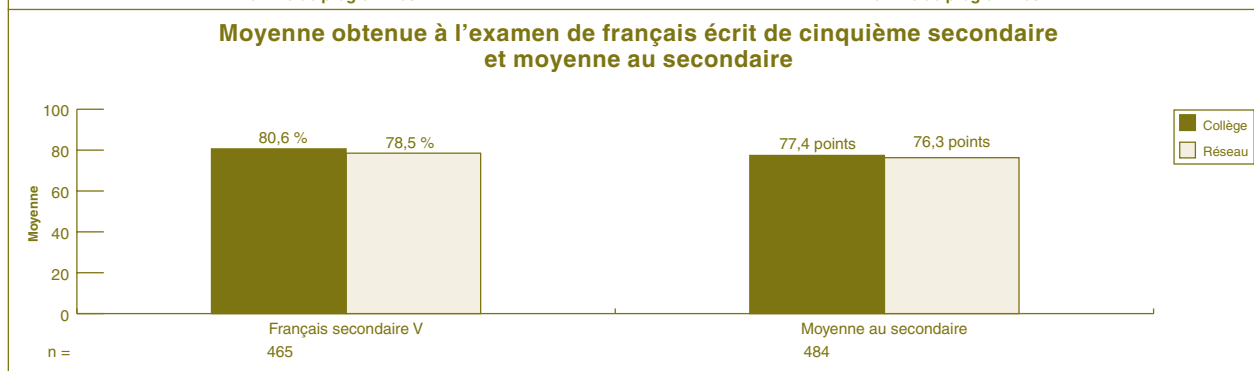
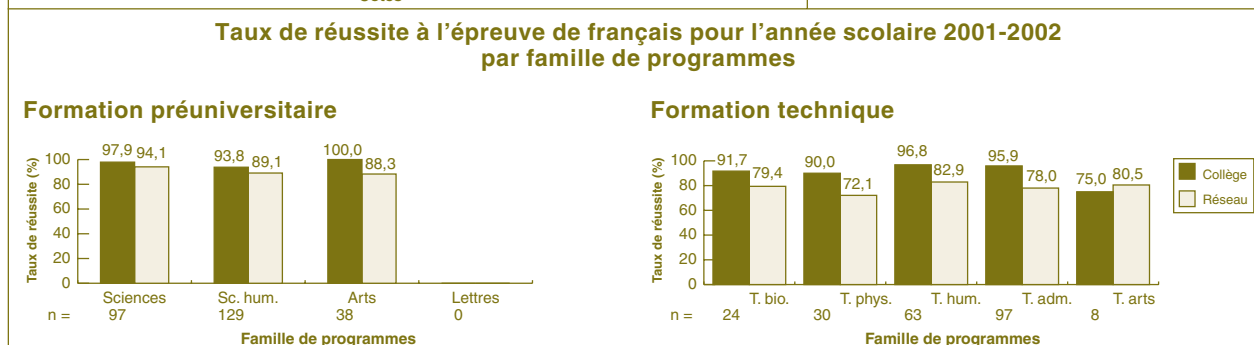
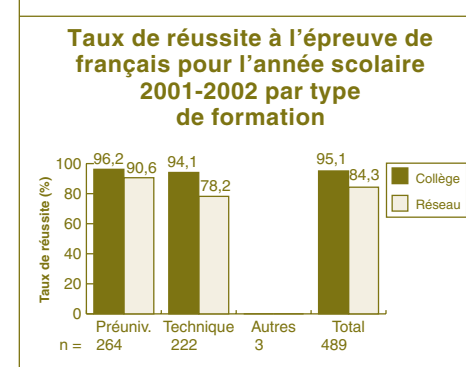
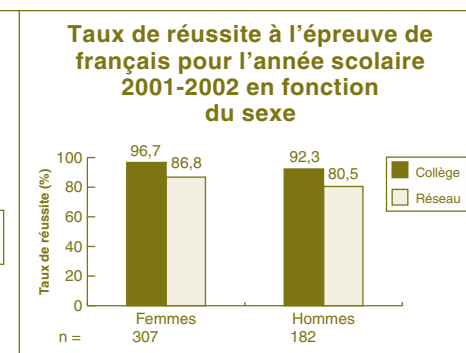
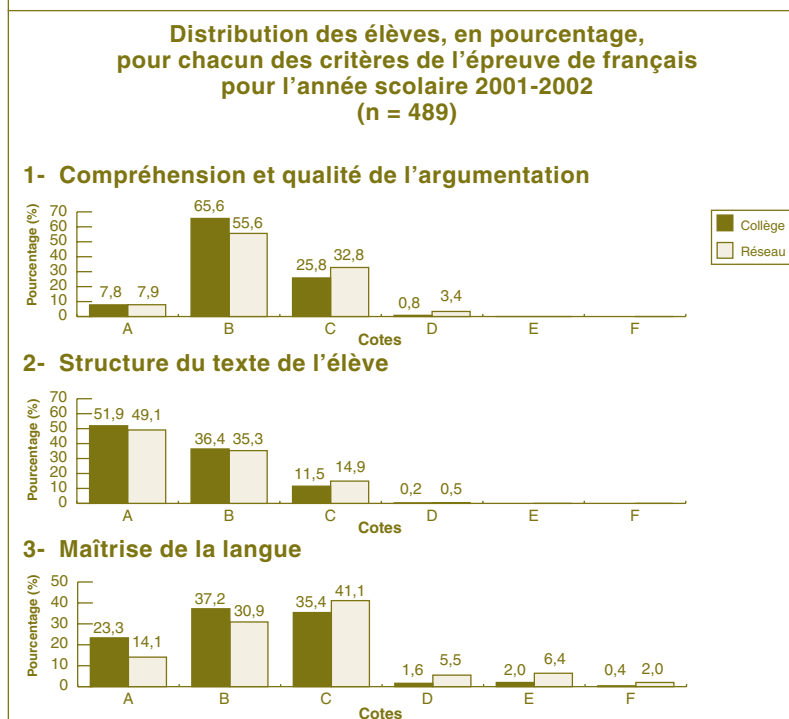
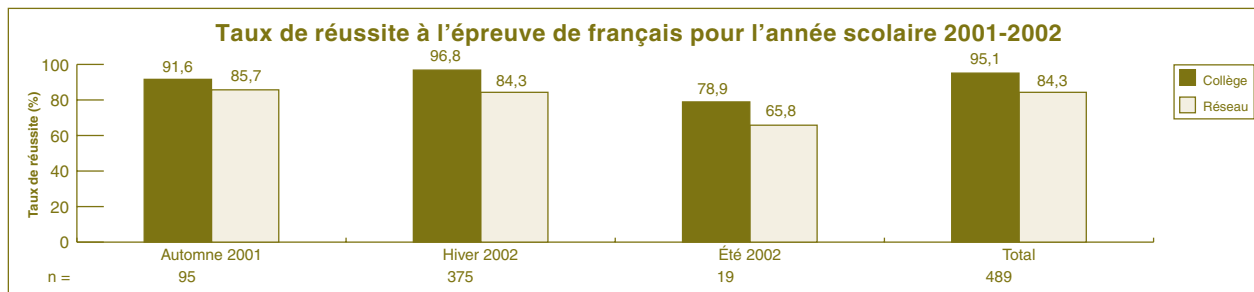
Cégep André-Laurendeau



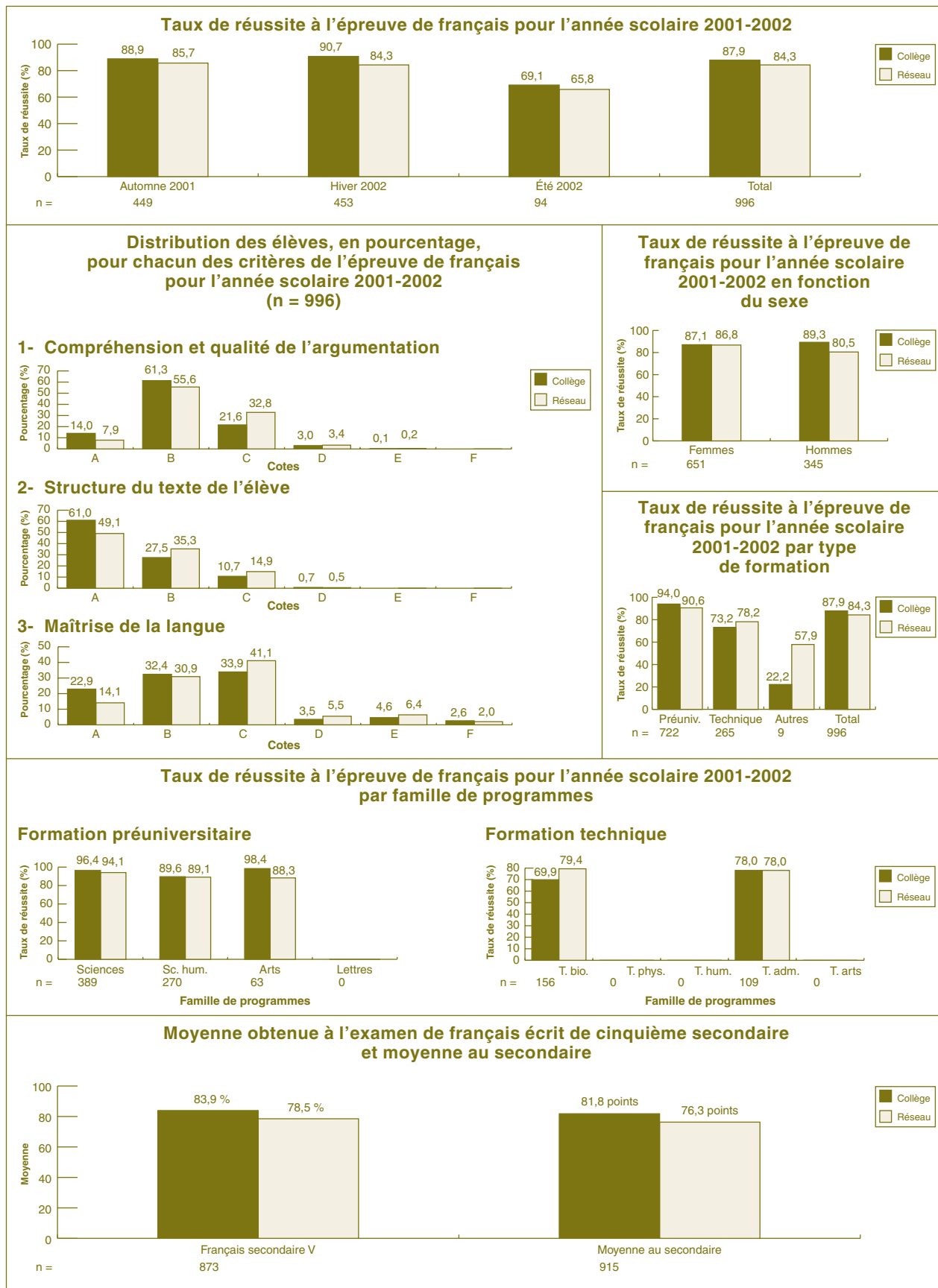
Cégep de Baie-Comeau



Cégep Beauce-Appalaches

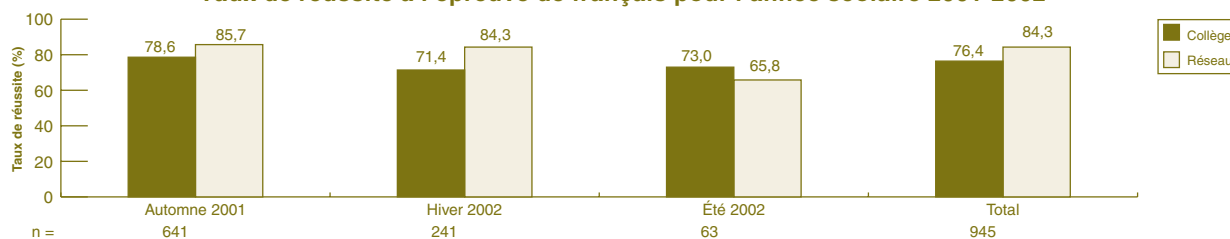


Cégep de Bois-de-Boulogne



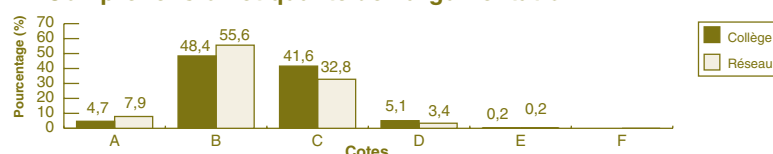
Cégep de Chicoutimi

Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002

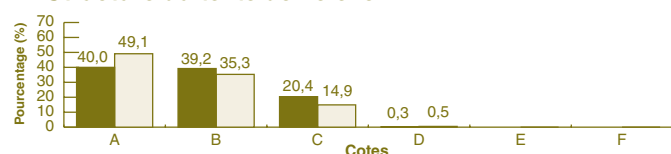


Distribution des élèves, en pourcentage, pour chacun des critères de l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 (n = 945)

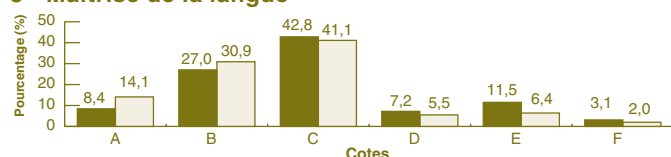
1- Compréhension et qualité de l'argumentation



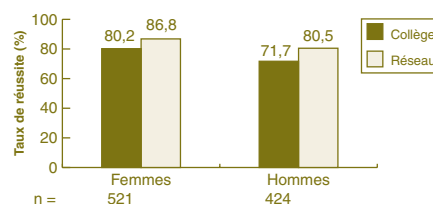
2- Structure du texte de l'élève



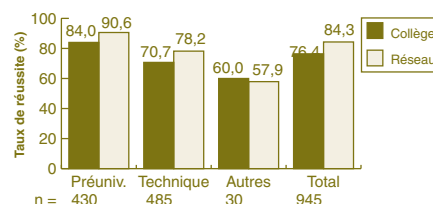
3- Maîtrise de la langue



Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 en fonction du sexe

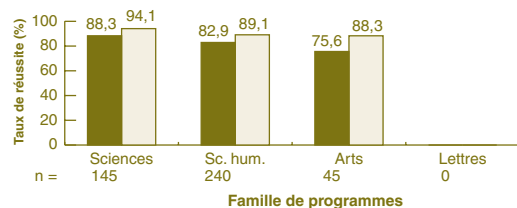


Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 par type de formation

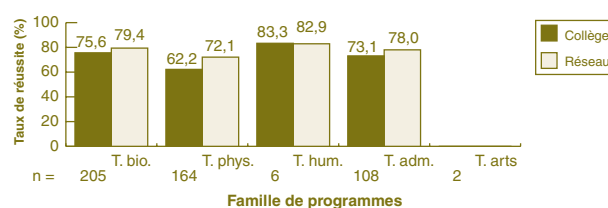


Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 par famille de programmes

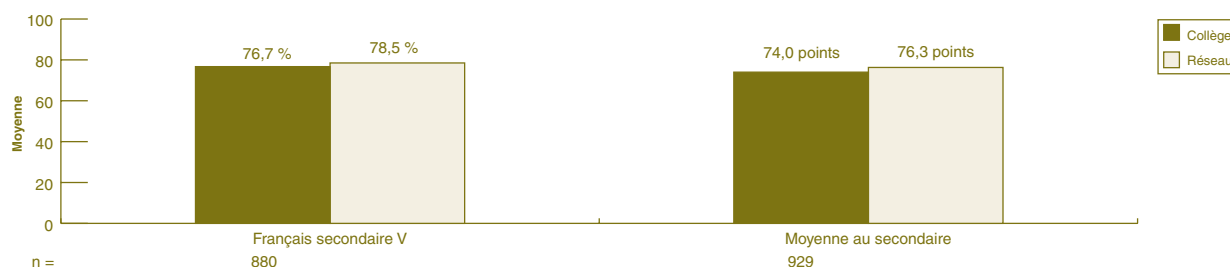
Formation préuniversitaire



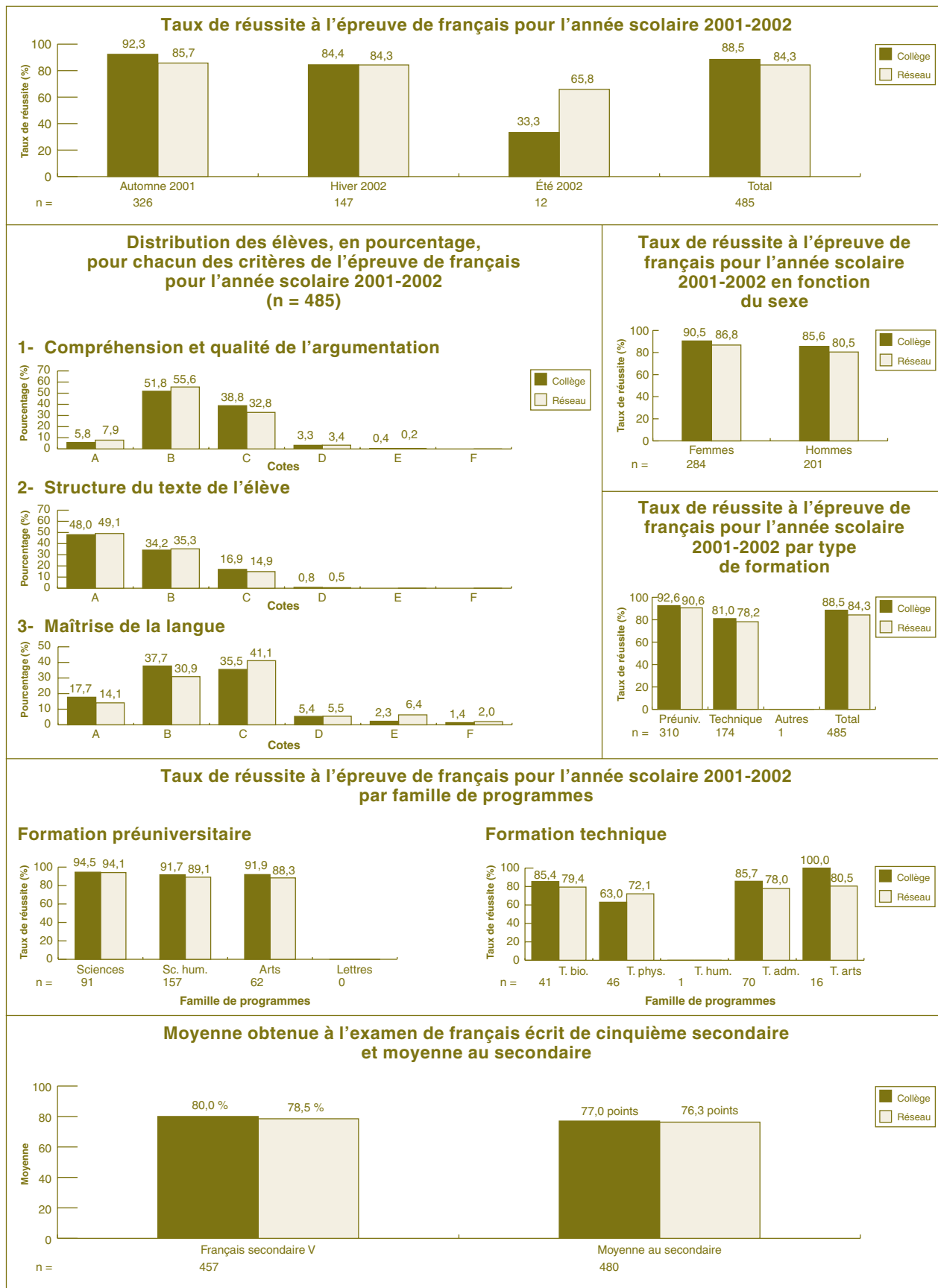
Formation technique



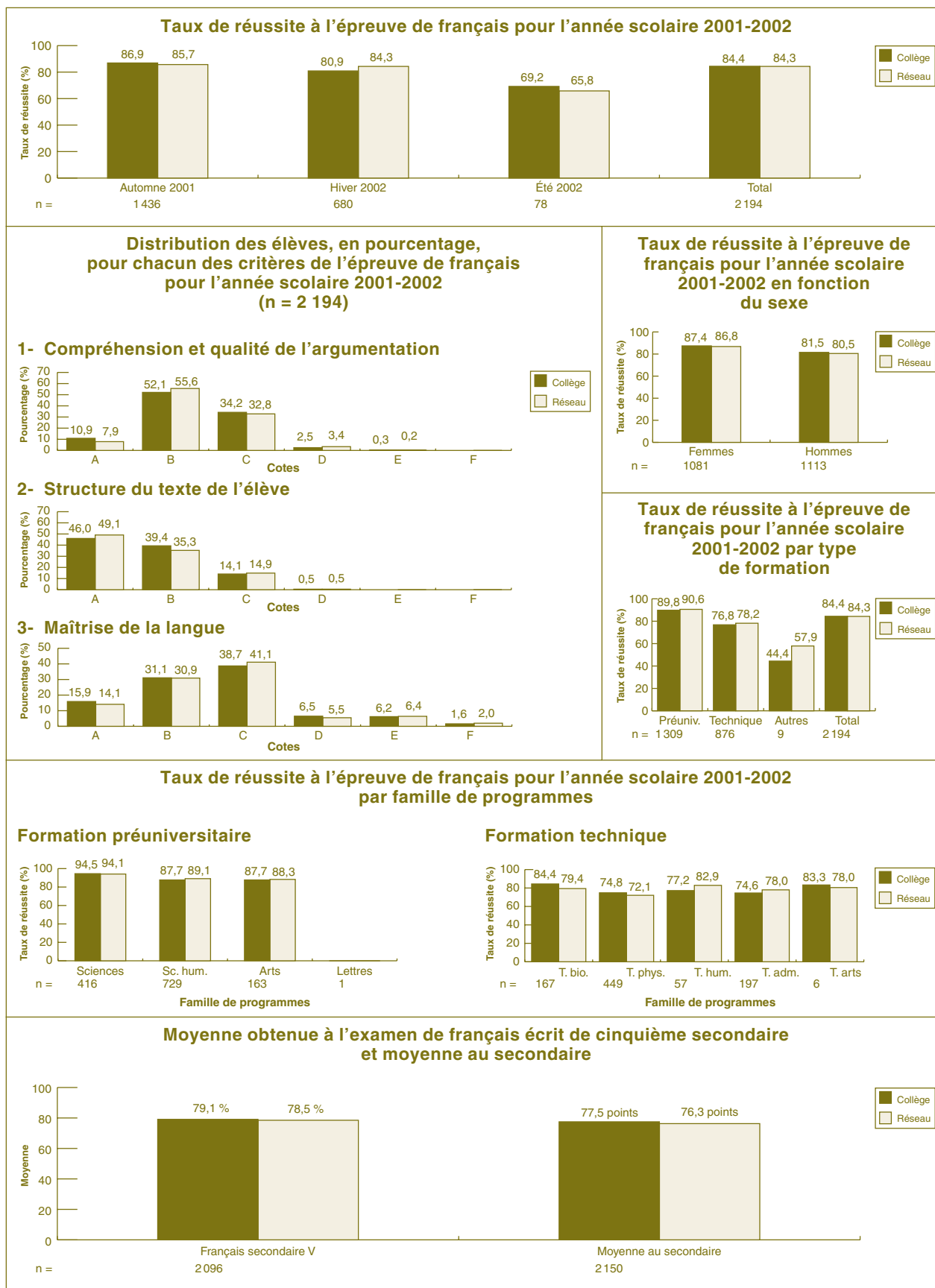
Moyenne obtenue à l'examen de français écrit de cinquième secondaire et moyenne au secondaire



Cégep de Drummondville

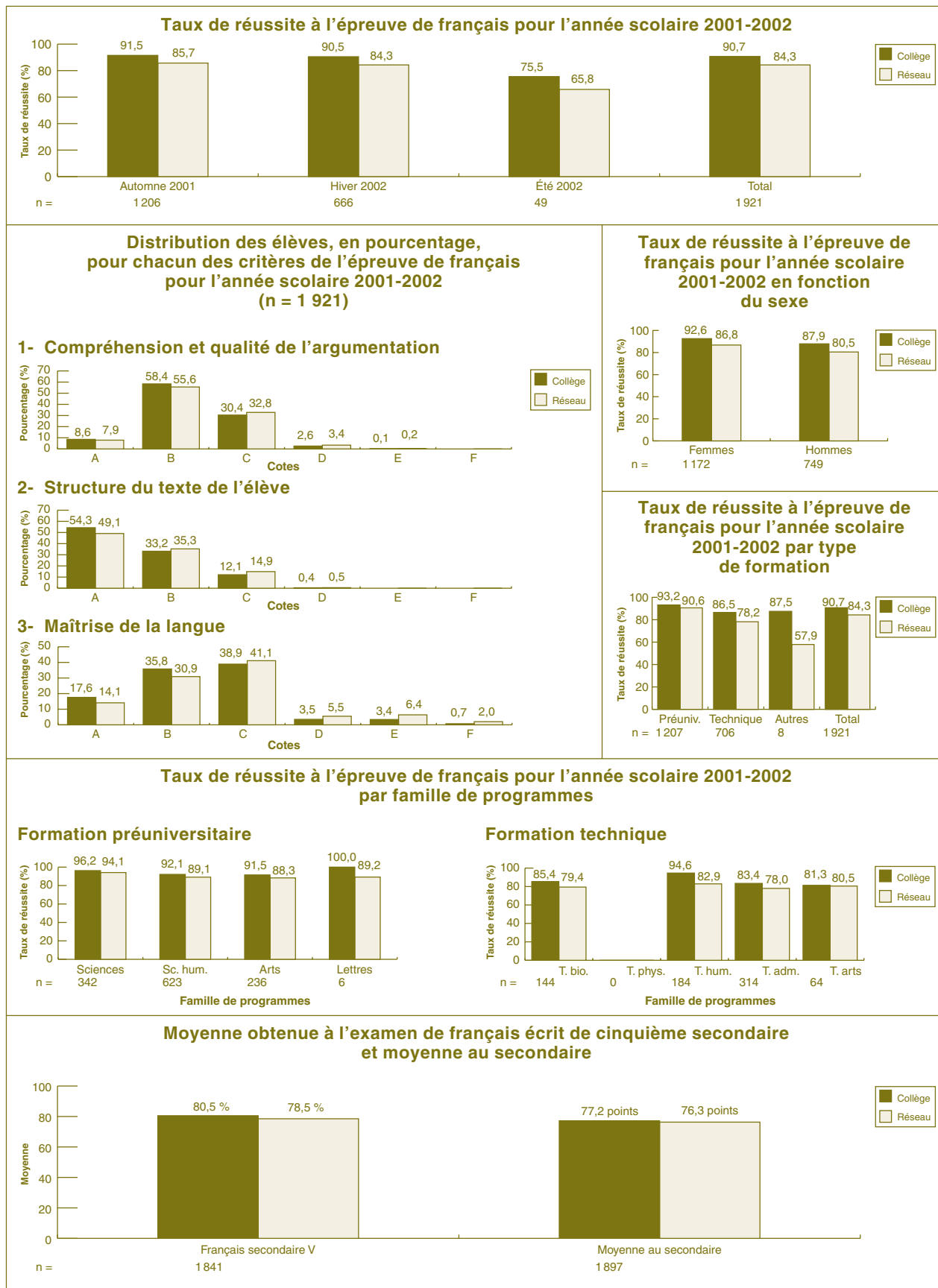


Cégep Édouard-Montpetit*

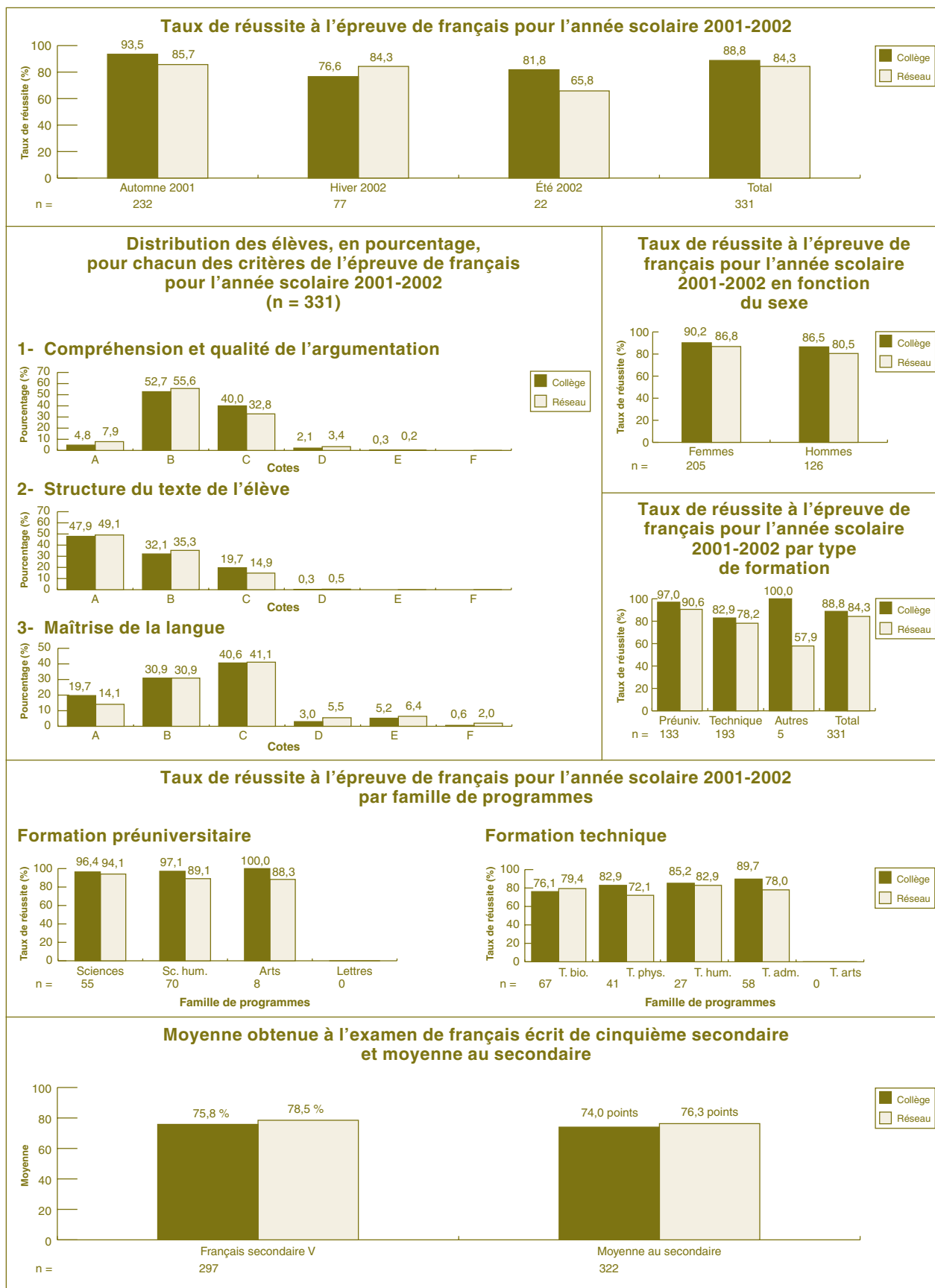


* L'École nationale d'aérotechnique est rattachée à cet établissement.

Cégep François-Xavier-Garneau

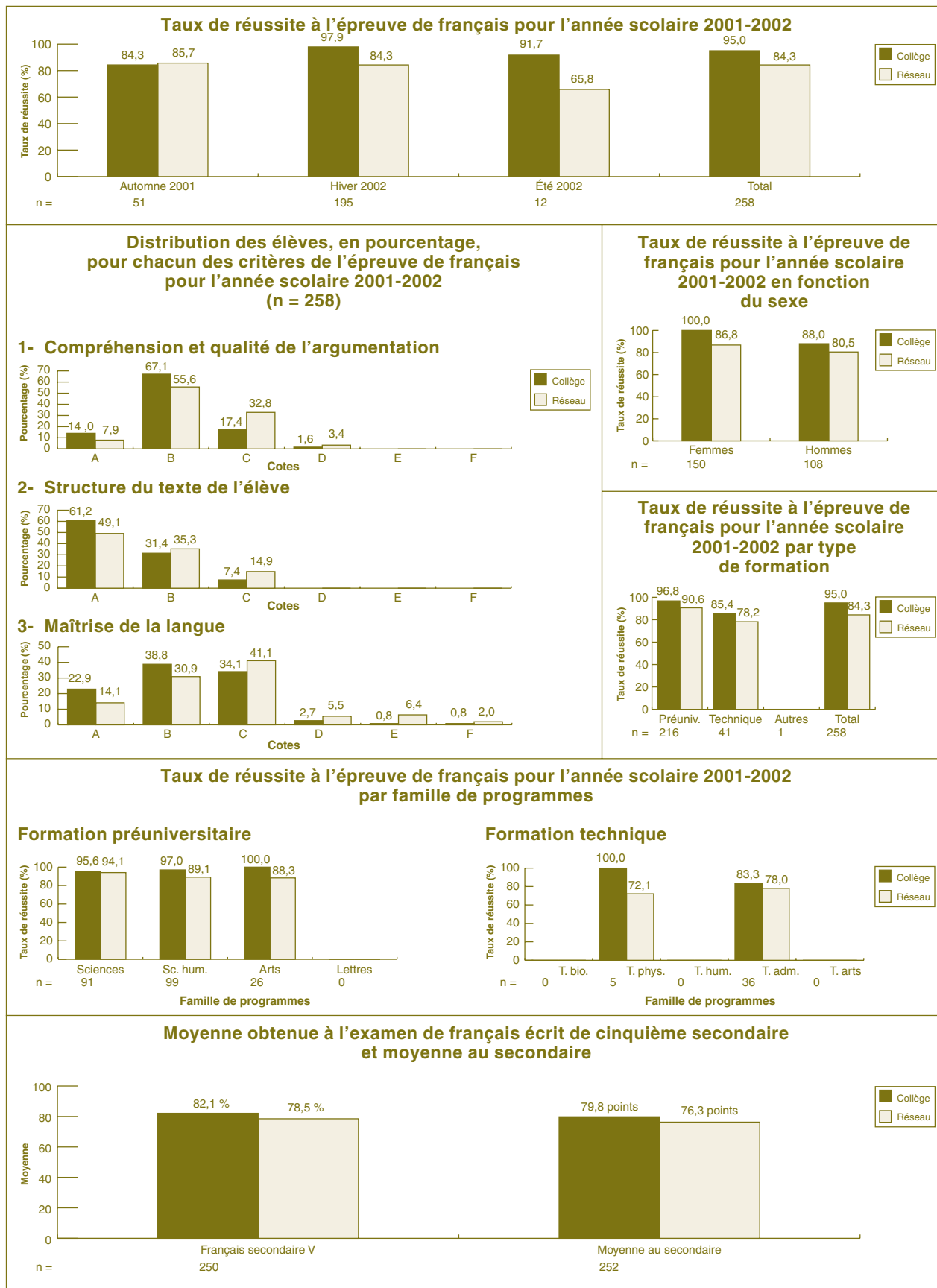


Cégep de la Gaspésie et des Îles*



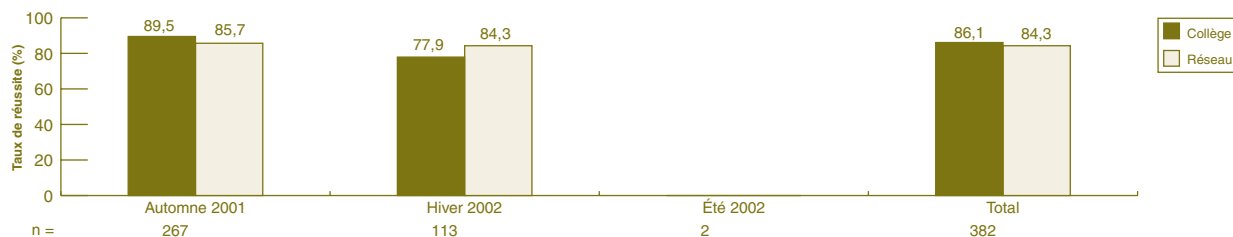
* Le Centre spécialisé des pêches, le Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine et le Centre d'études collégiales de Carleton sont rattachés à cet établissement.

Cégep G rald-Godin



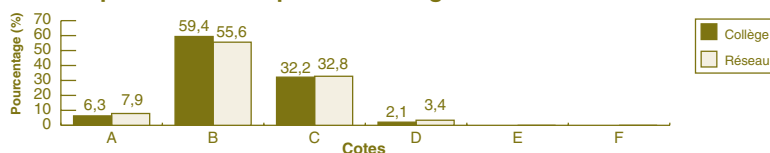
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002

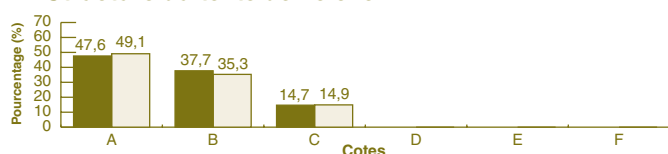


Distribution des élèves, en pourcentage, pour chacun des critères de l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 (n = 382)

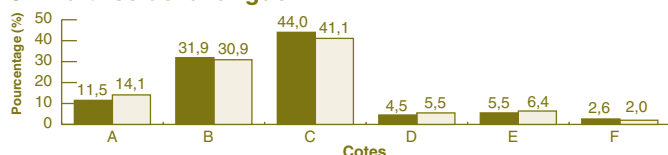
1- Compréhension et qualité de l'argumentation



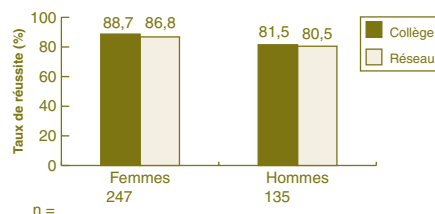
2- Structure du texte de l'élève



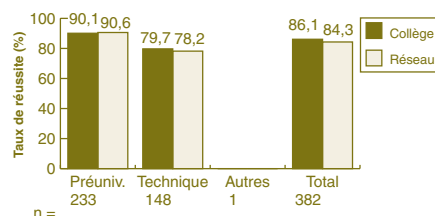
3- Maîtrise de la langue



Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 en fonction du sexe

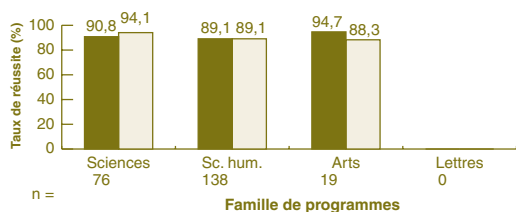


Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 par type de formation

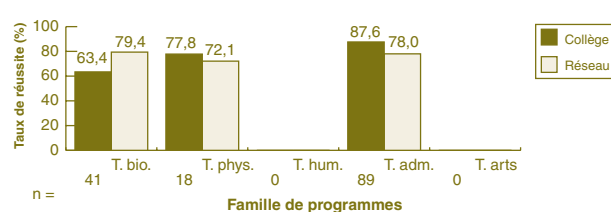


Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 par famille de programmes

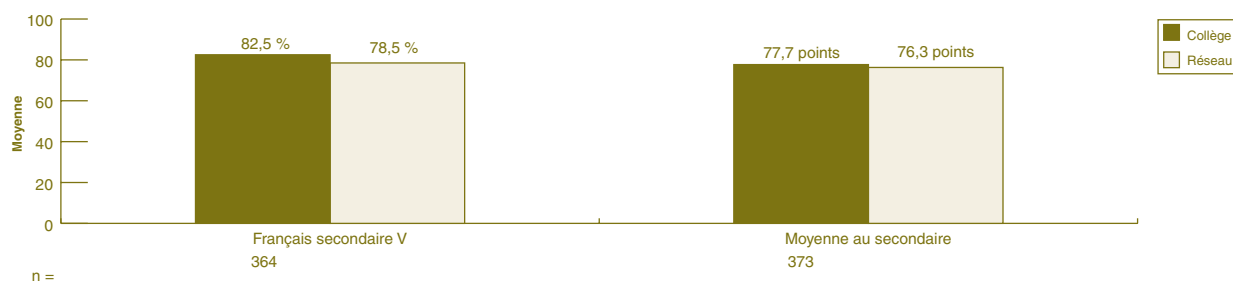
Formation préuniversitaire



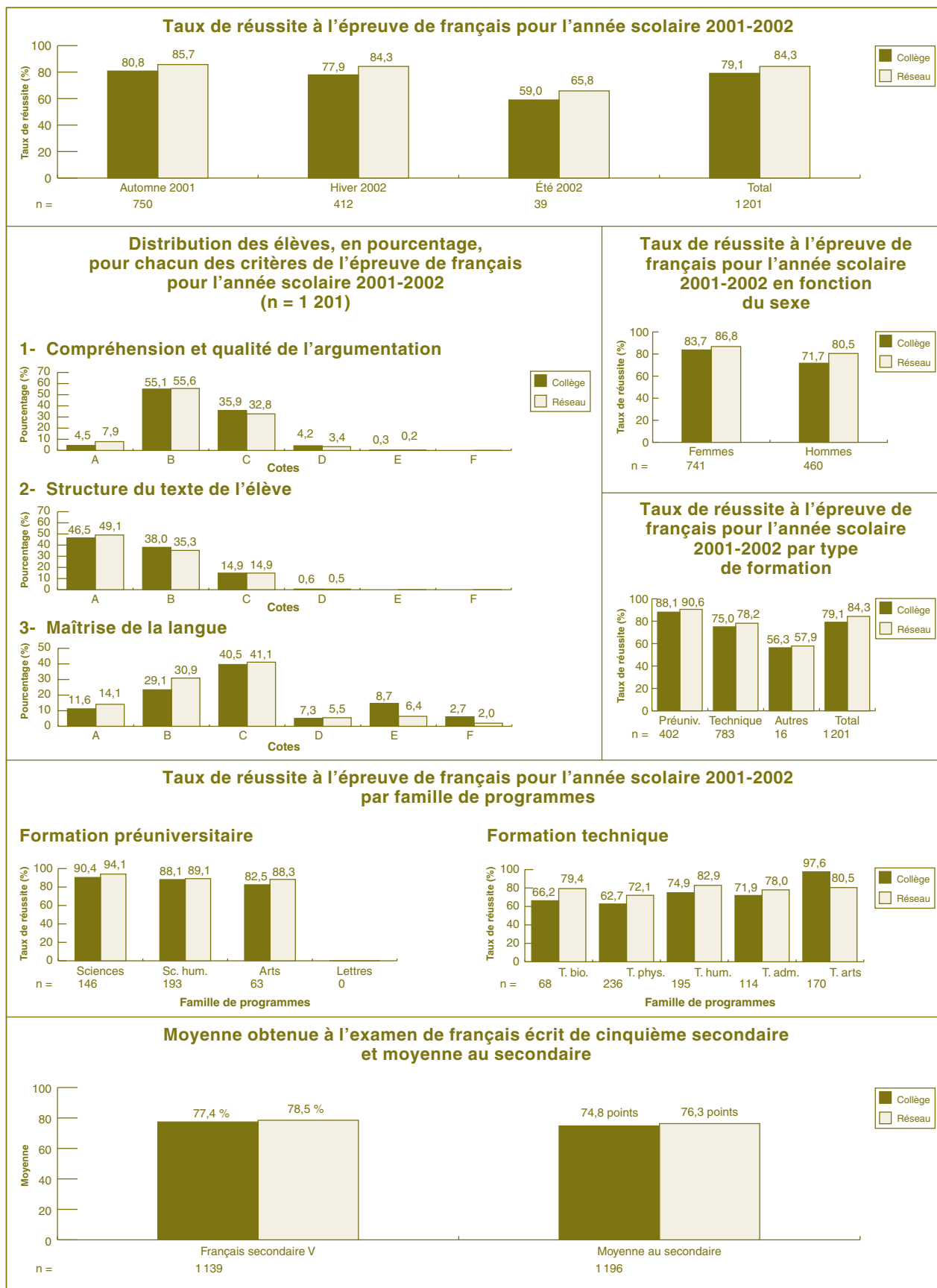
Formation technique



Moyenne obtenue à l'examen de français écrit de cinquième secondaire et moyenne au secondaire

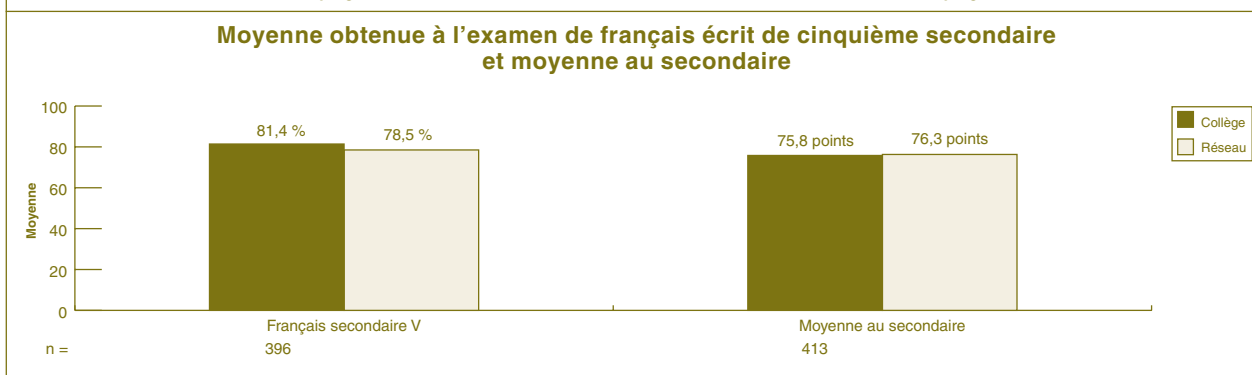
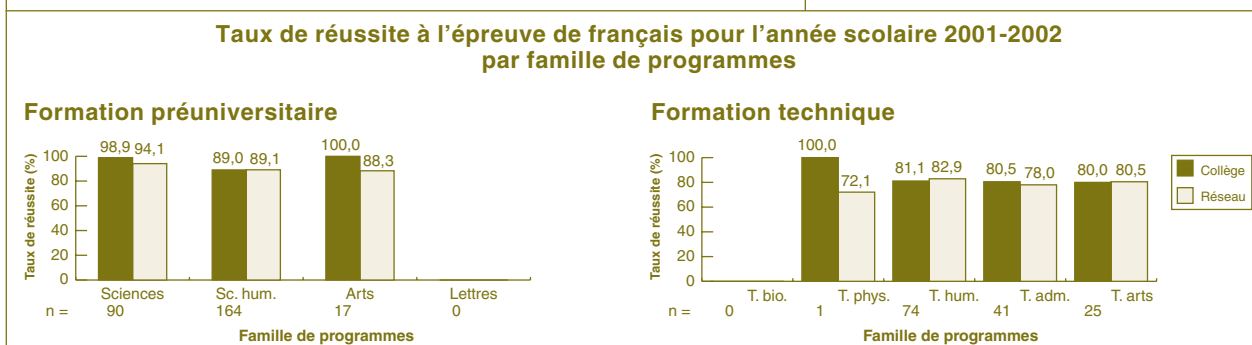
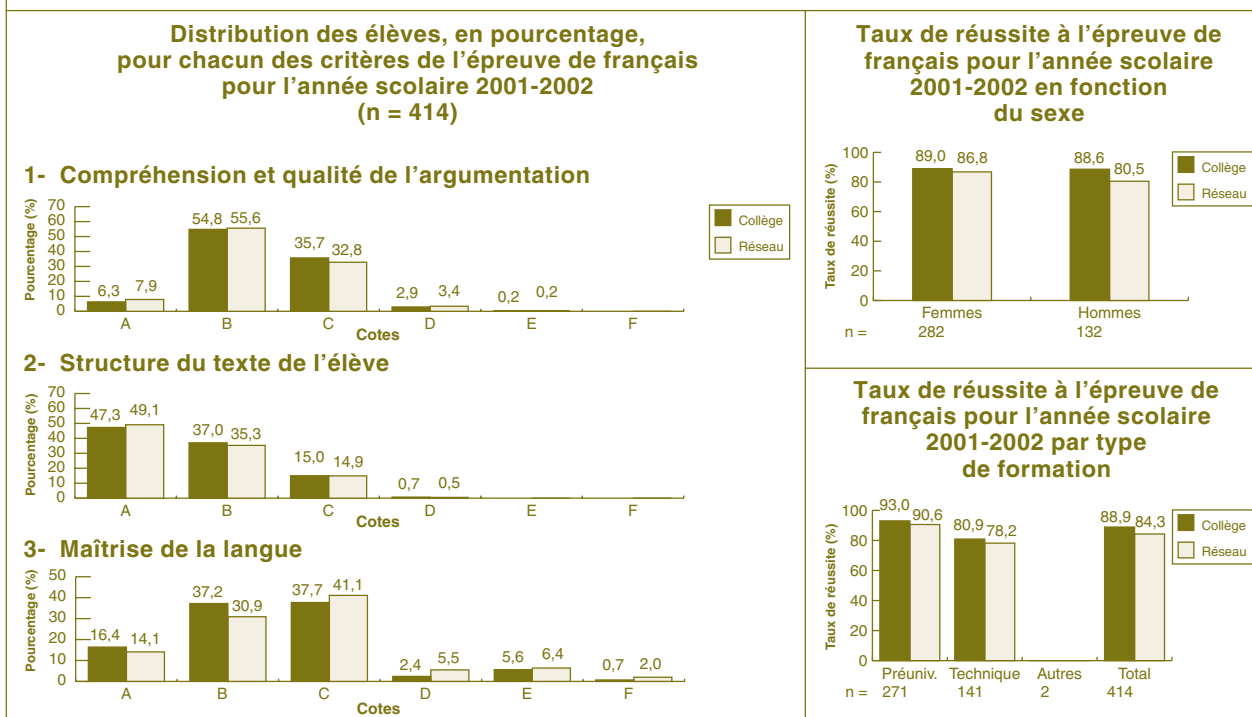
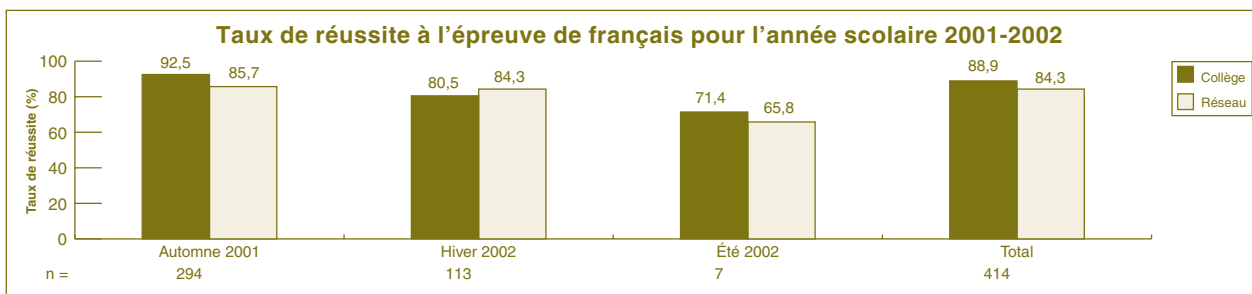


Cégep de Jonquière*

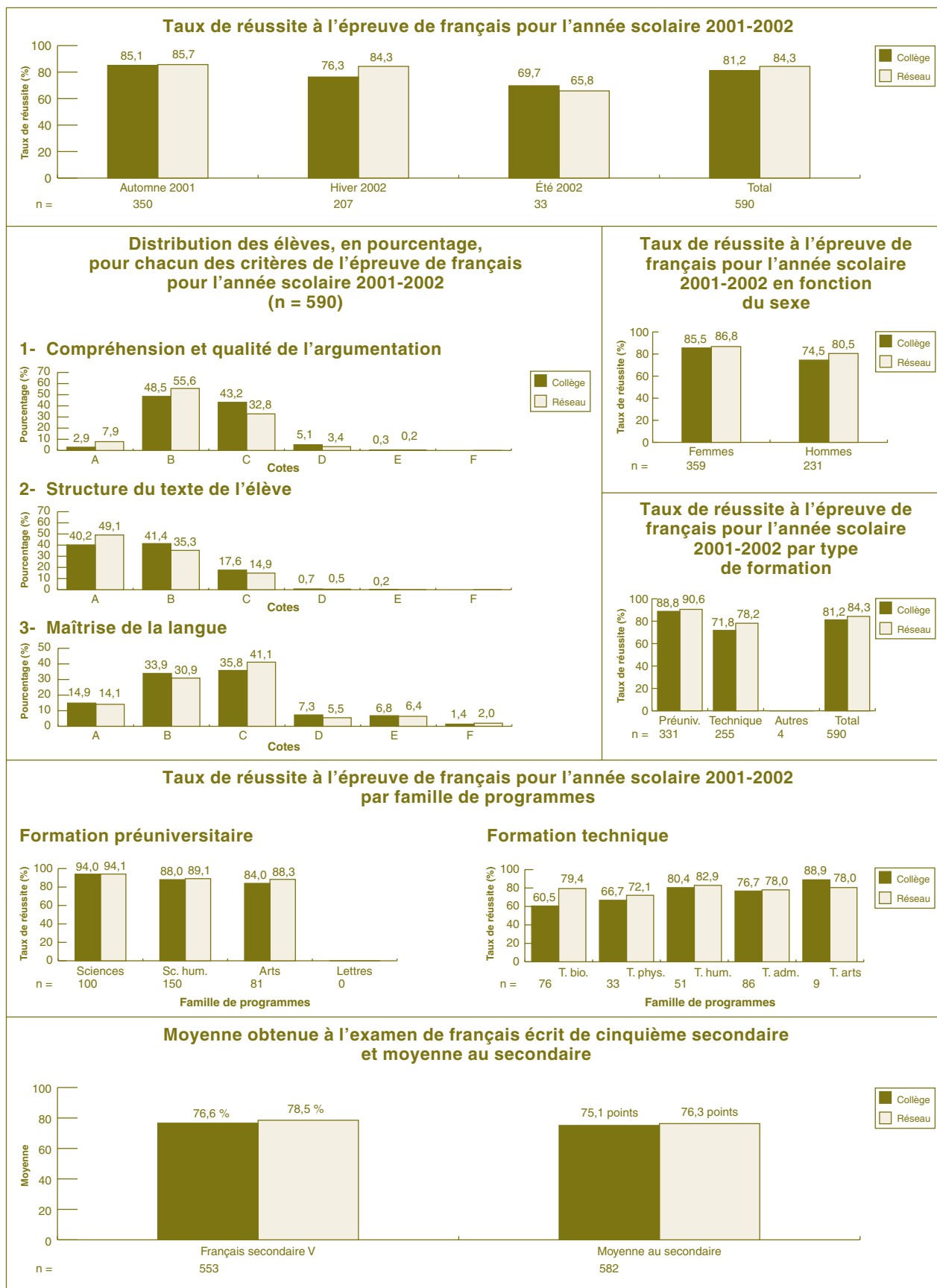


* Le Centre d'études collégiales de Charlevoix est rattaché à cet établissement.

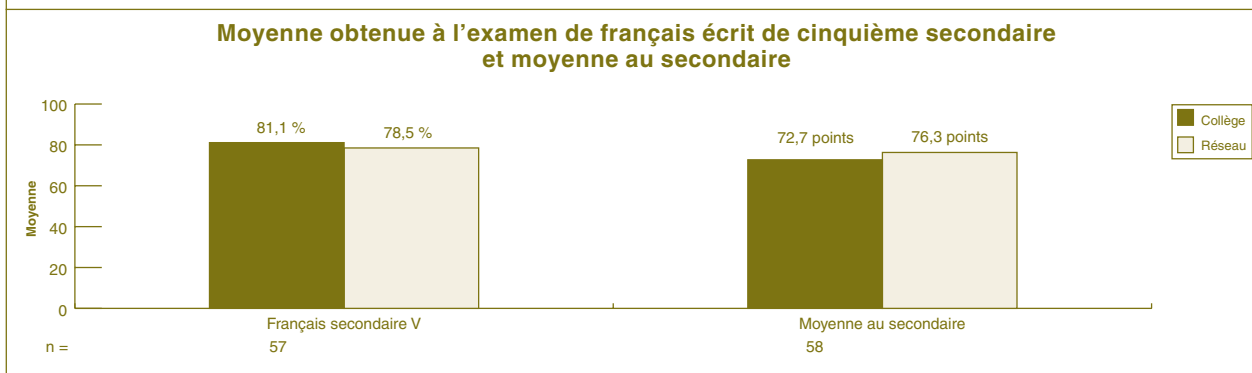
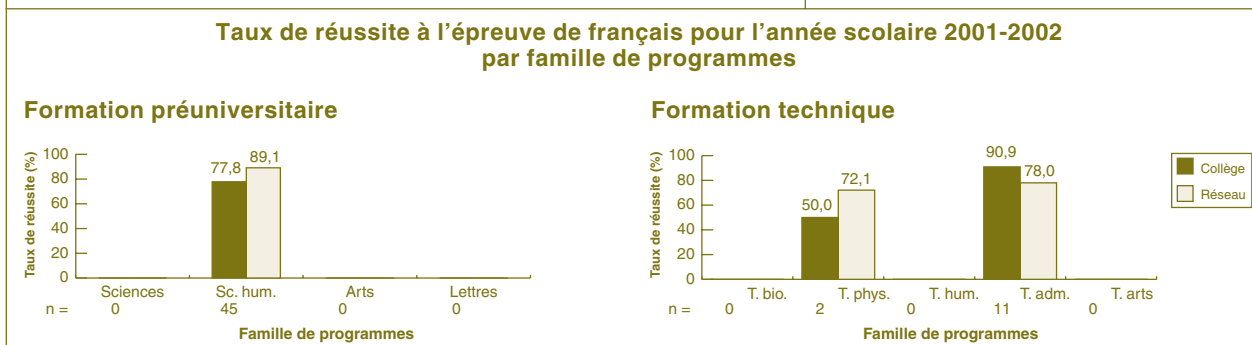
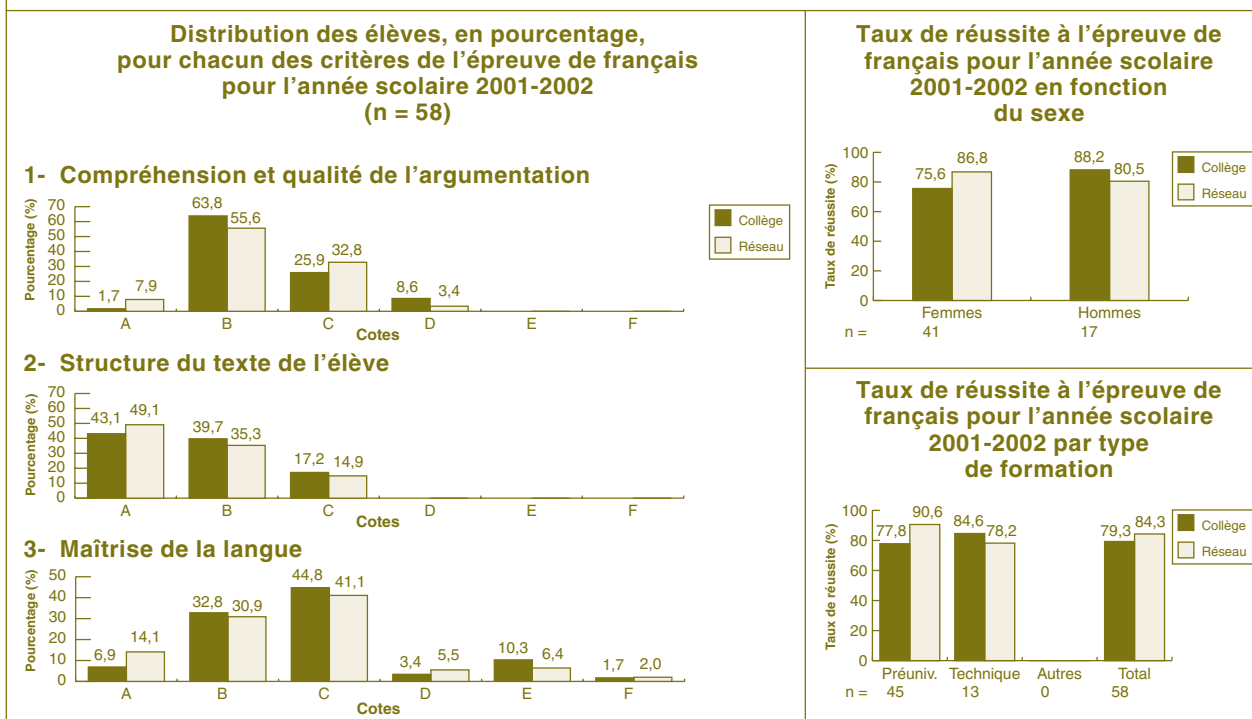
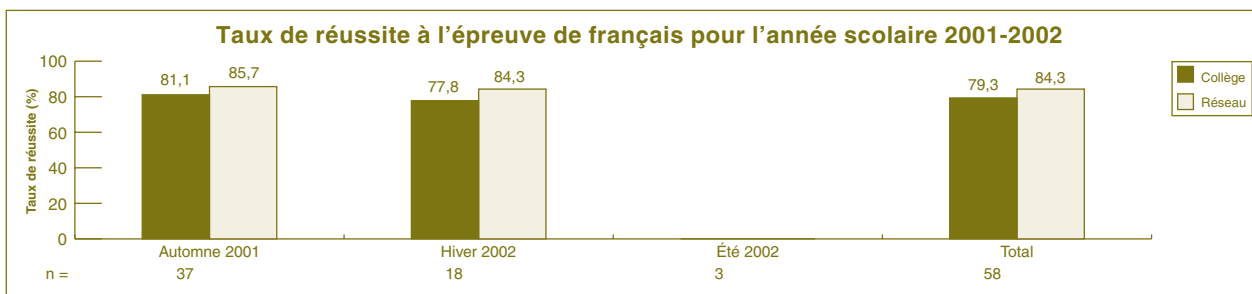
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption



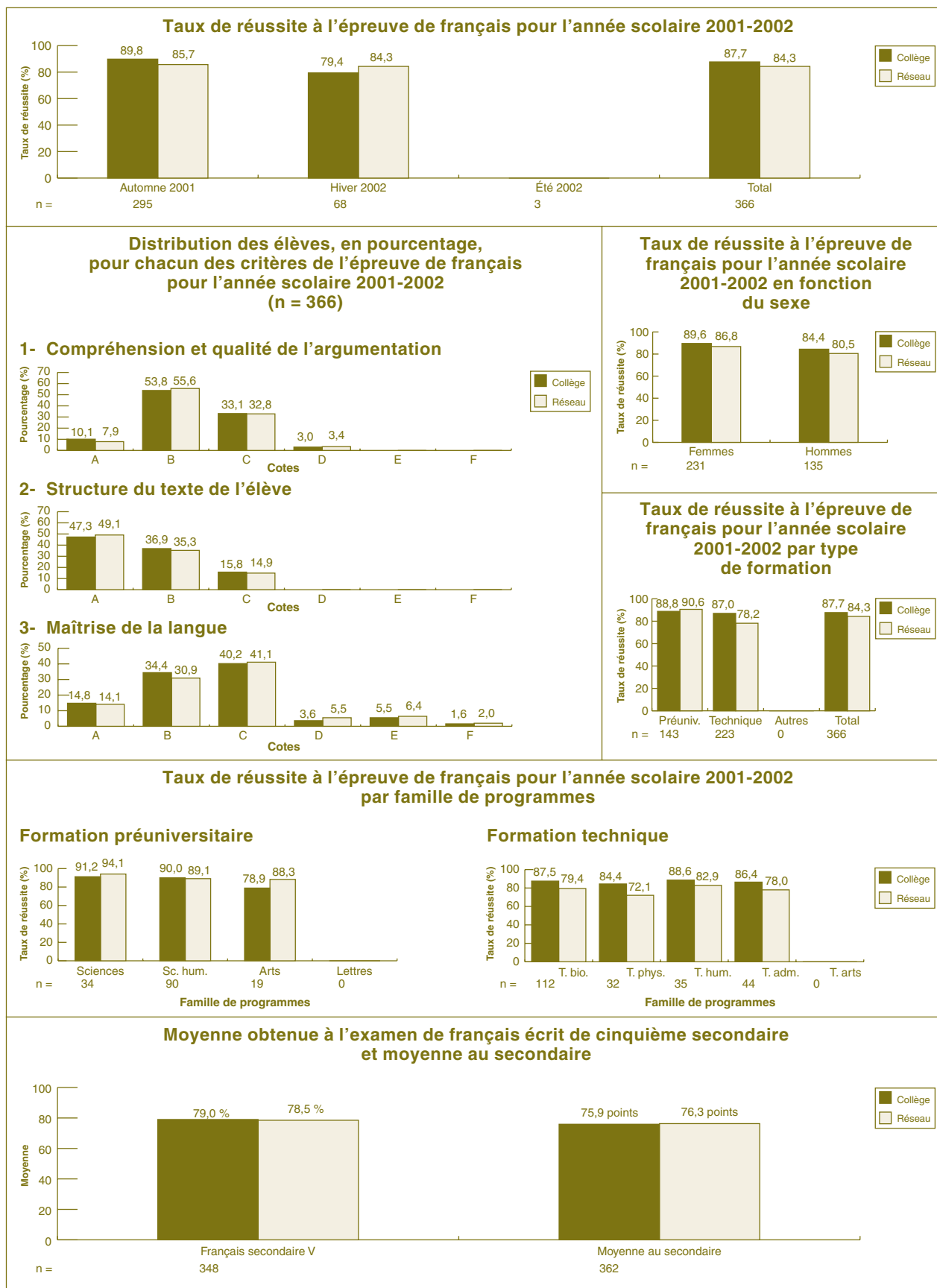
Cégep régional de Lanaudière à Joliette



Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne

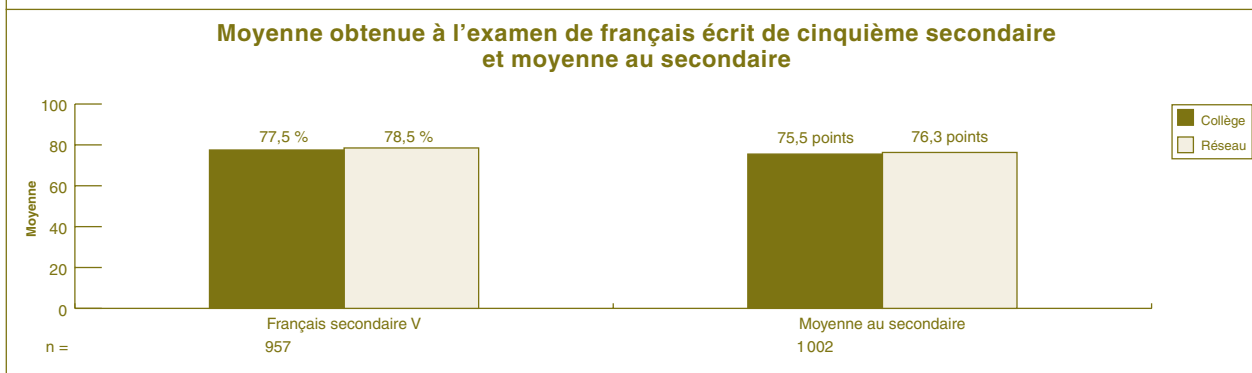
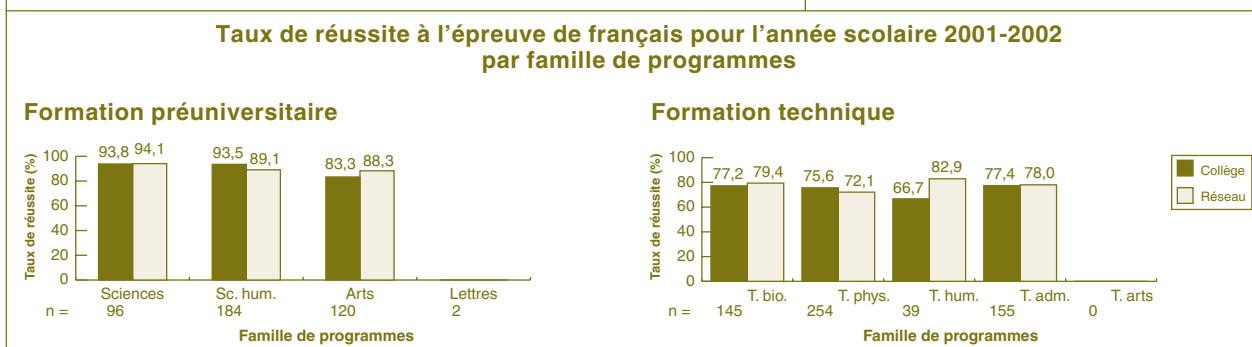
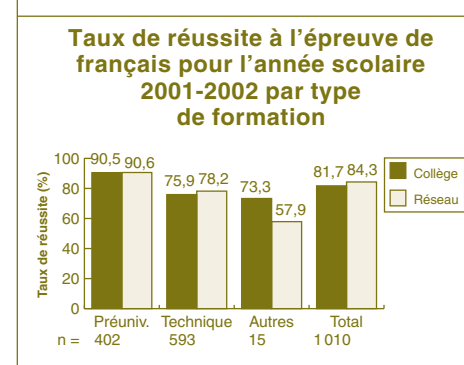
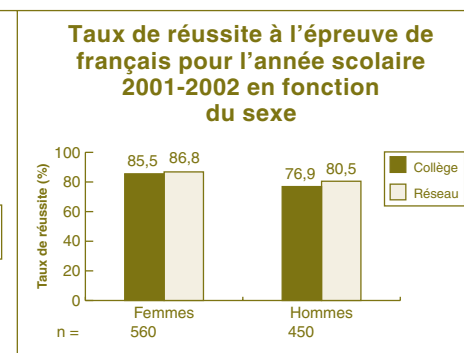
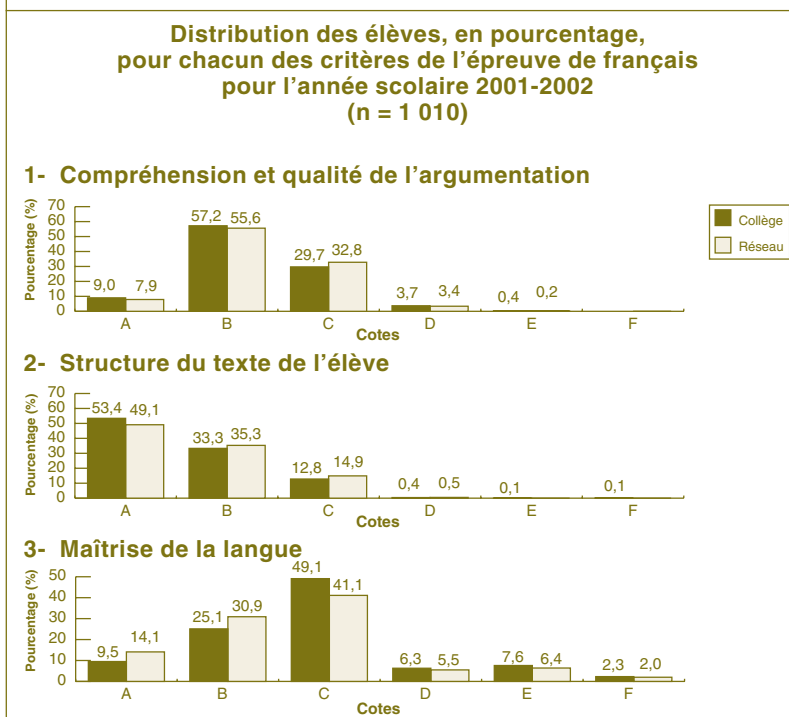
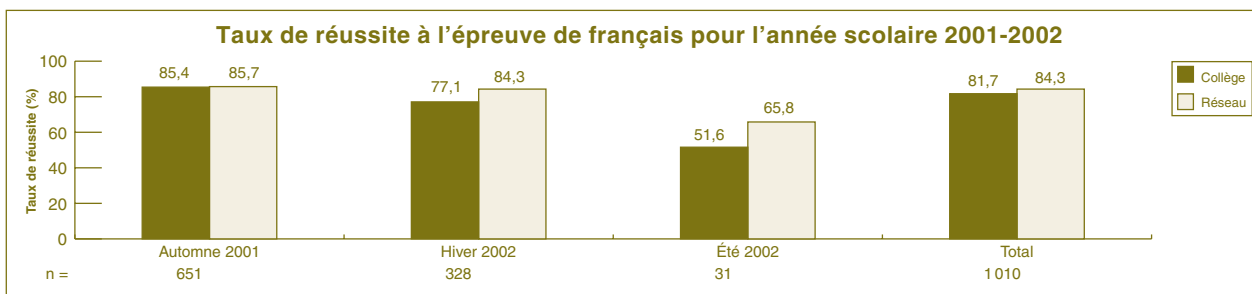


Cégep de La Pocatière*

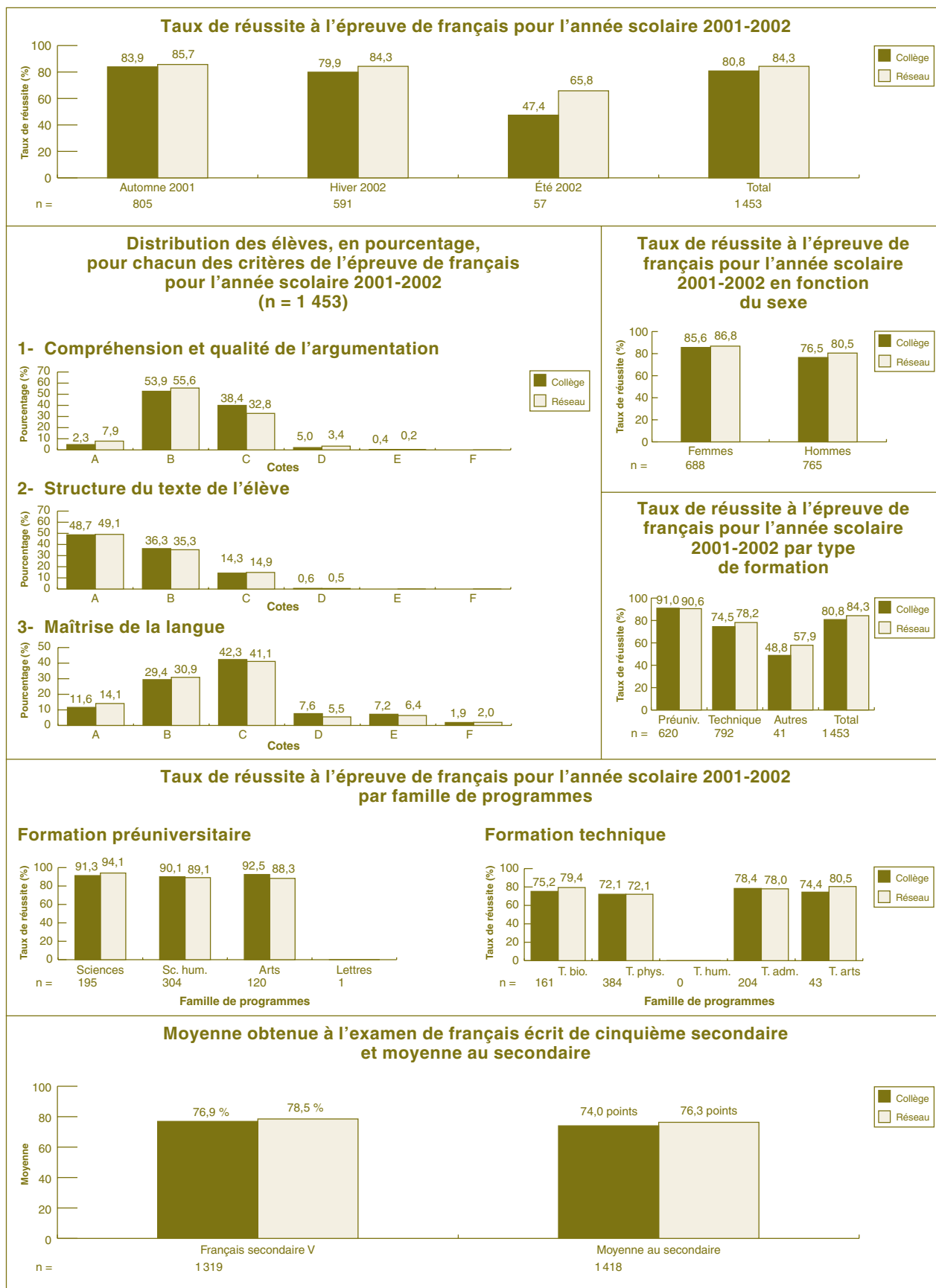


* Le Centre d'études collégiales de Montmagny est rattaché à cet établissement.

Cégep de Lévis-Lauzon

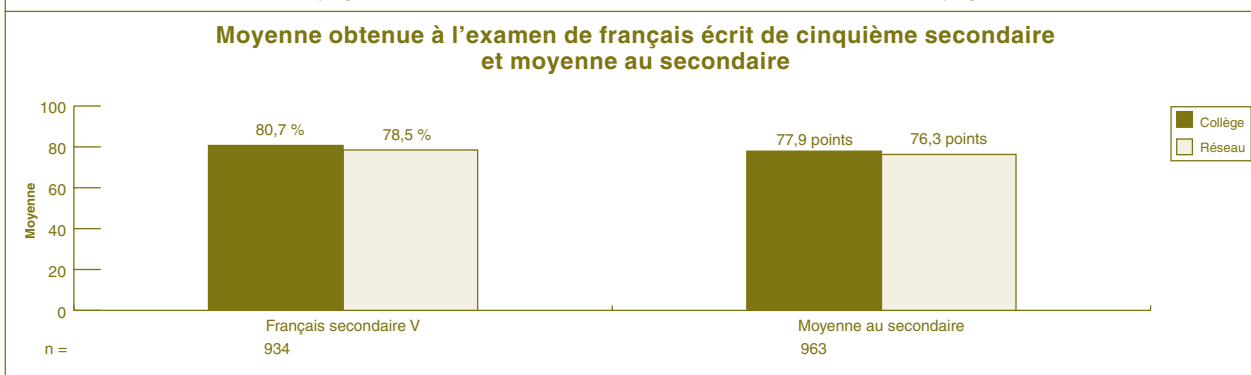
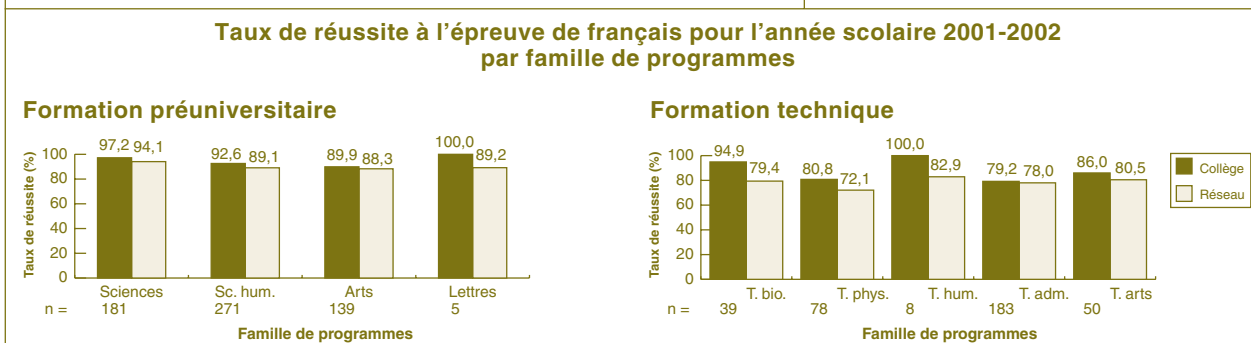
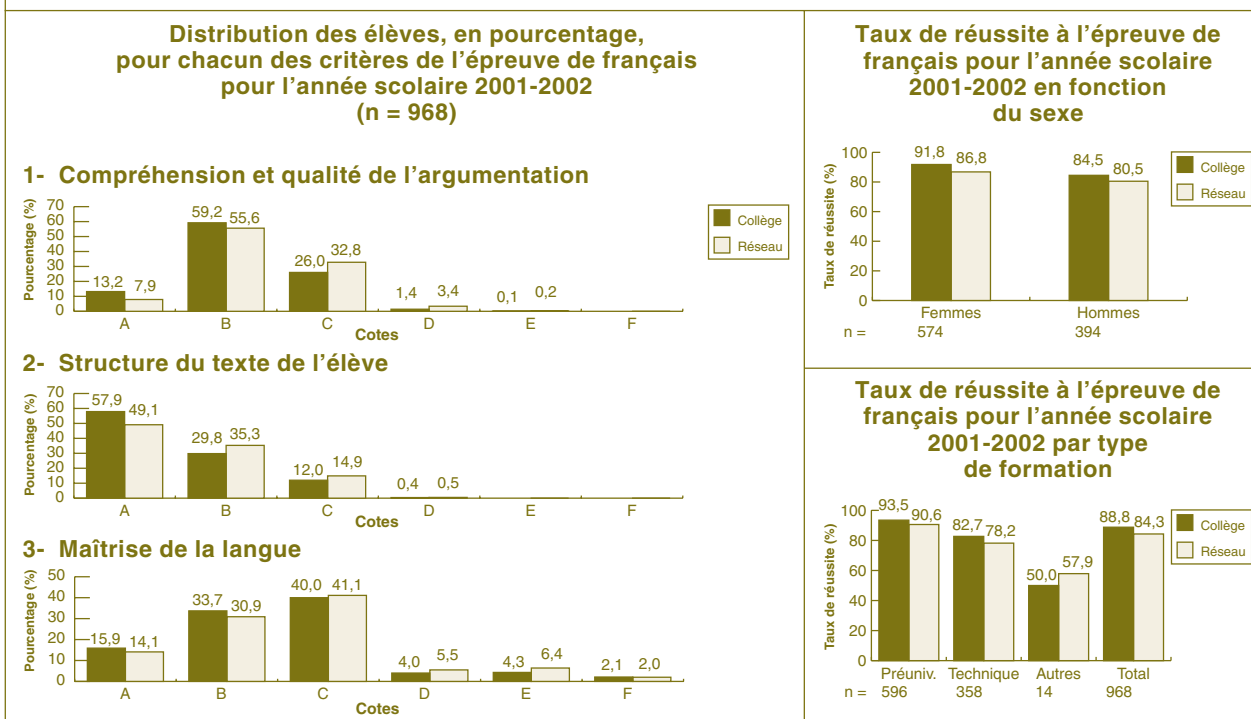
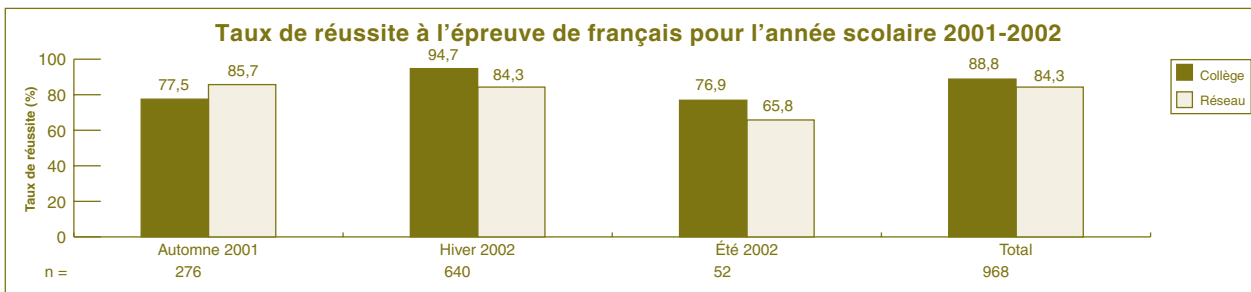


Cégep de Limoilou*

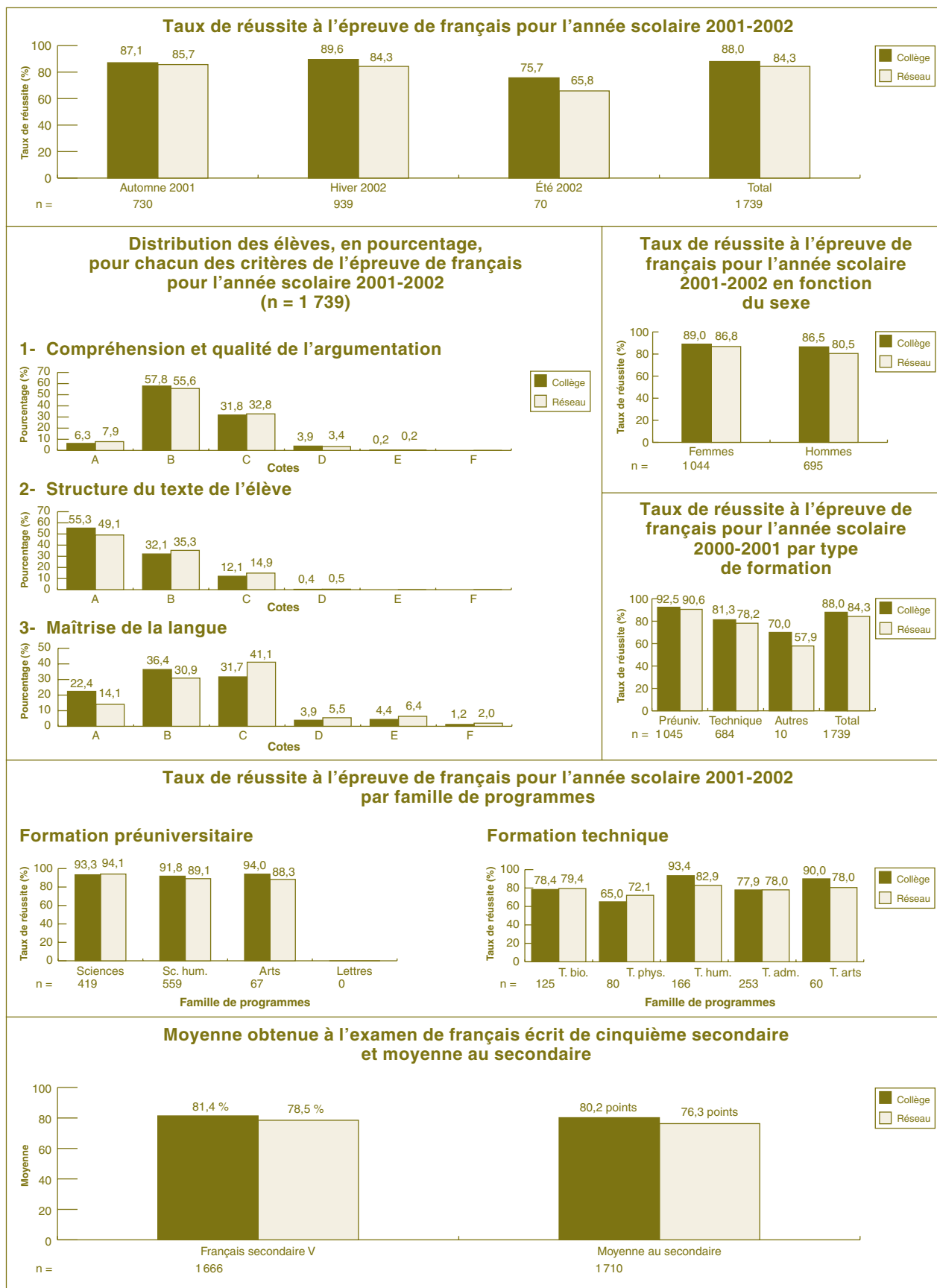


* Le campus de Charlesbourg est rattaché à cet établissement.

Cégep Lionel-Groulx

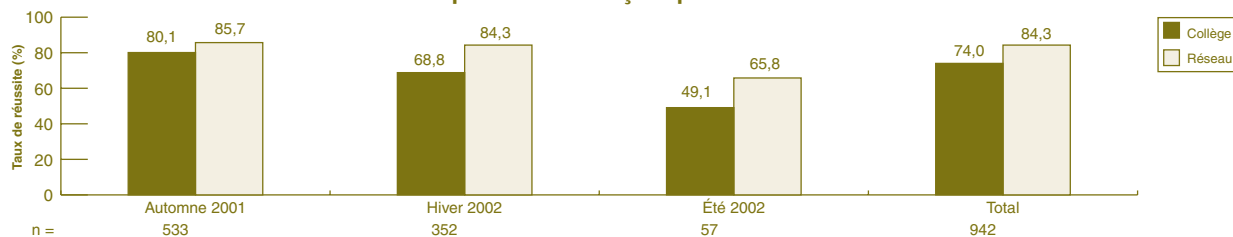


Cégep de Maisonneuve



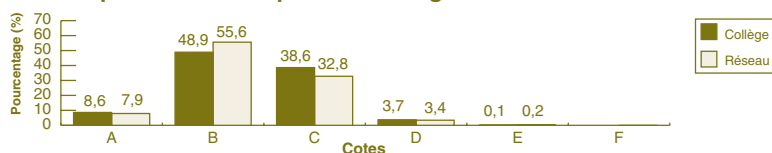
Cégep Marie-Victorin

Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002

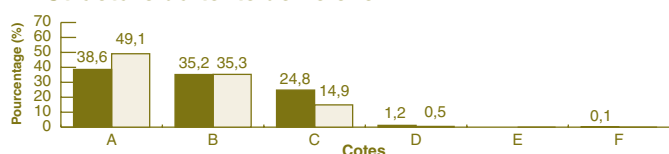


Distribution des élèves, en pourcentage, pour chacun des critères de l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 (n = 942)

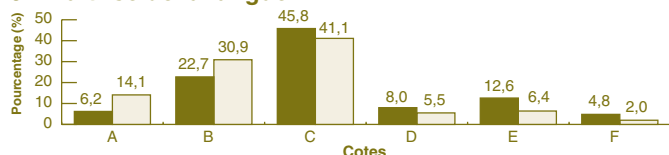
1- Compréhension et qualité de l'argumentation



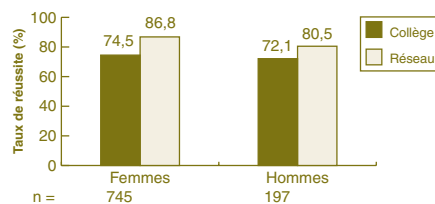
2- Structure du texte de l'élève



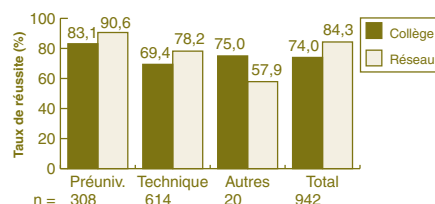
3- Maîtrise de la langue



Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 en fonction du sexe

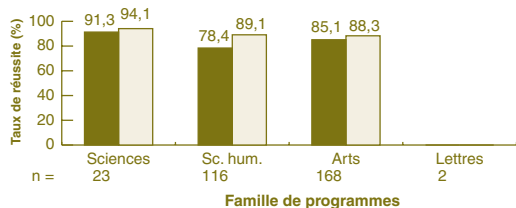


Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 par type de formation

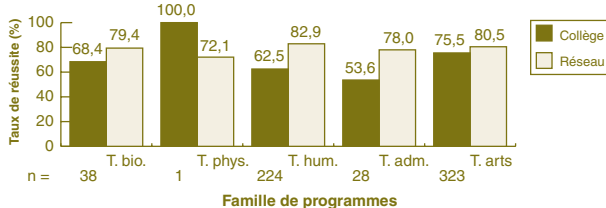


Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 par famille de programmes

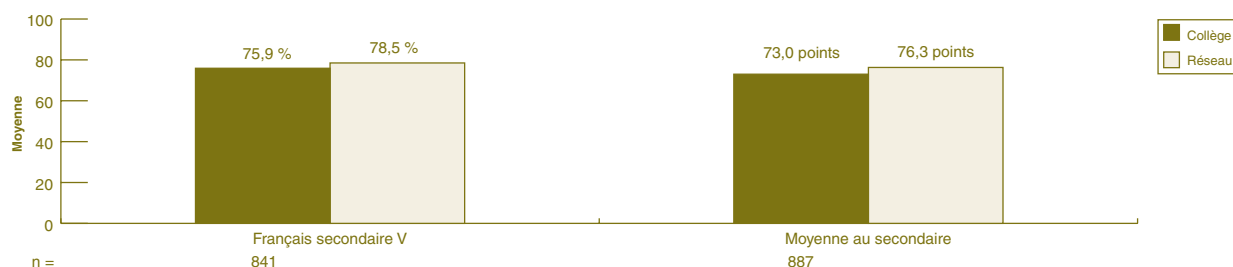
Formation préuniversitaire



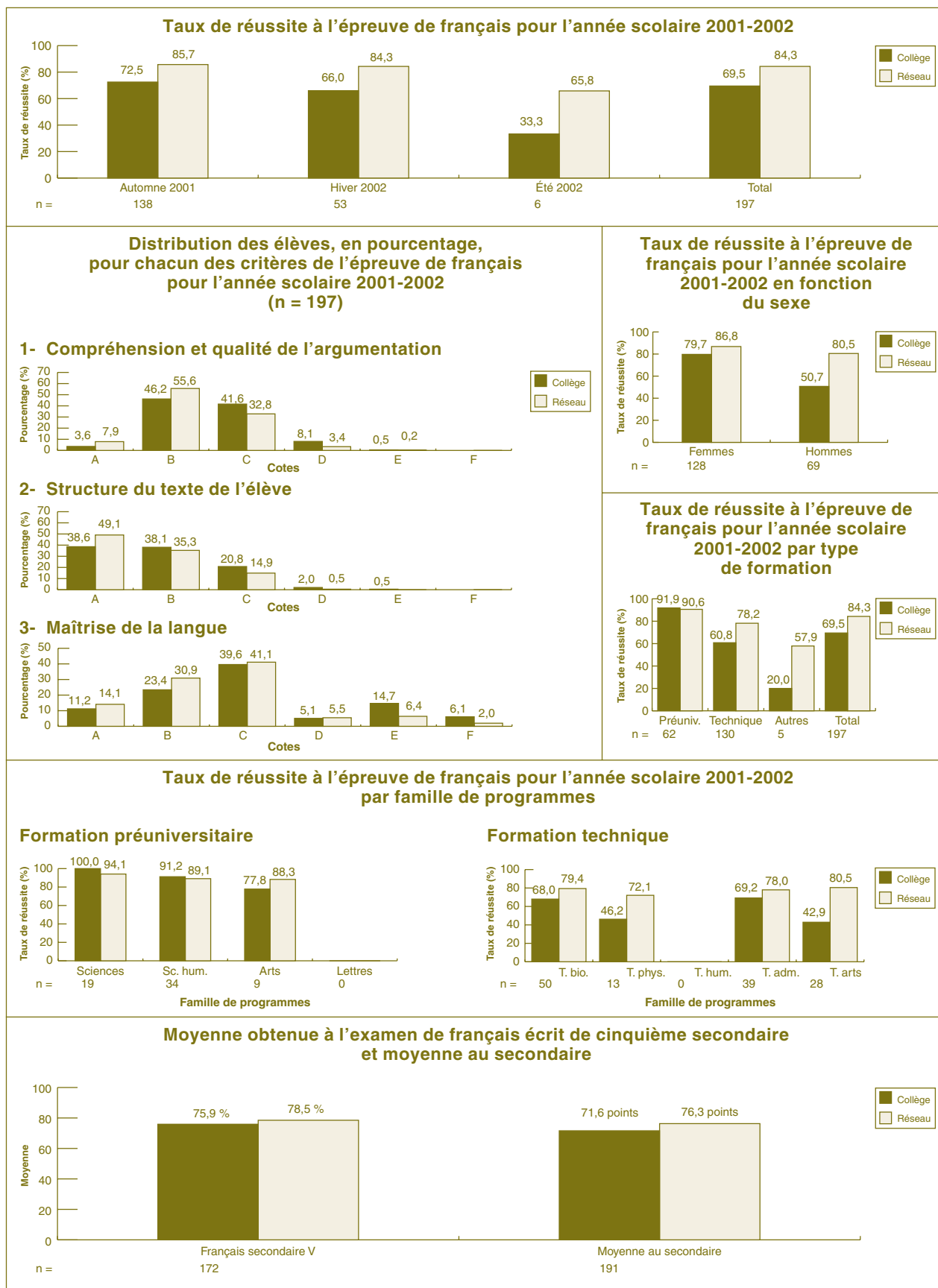
Formation technique



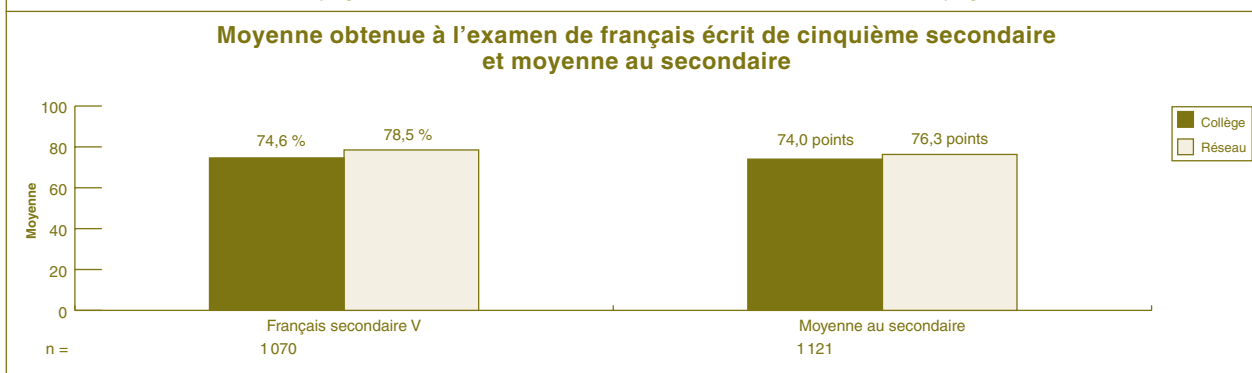
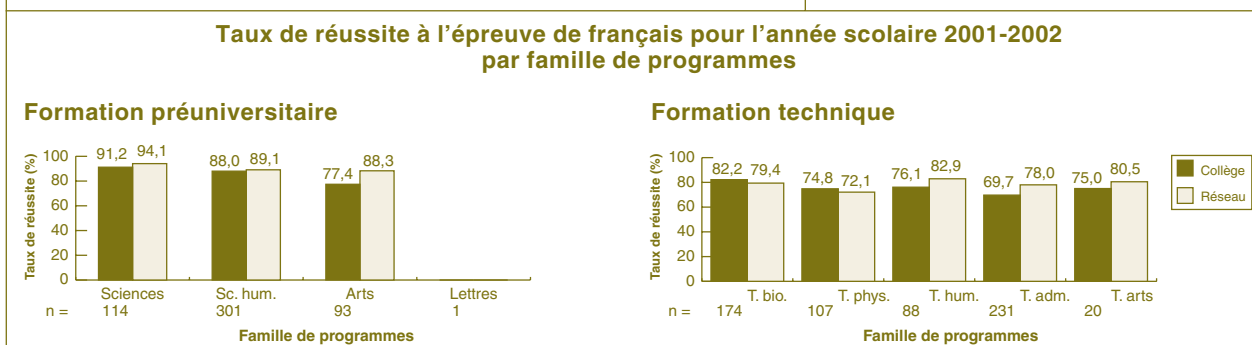
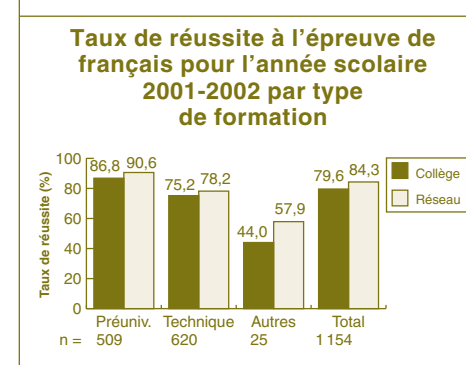
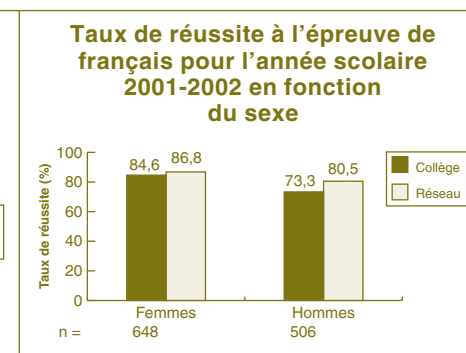
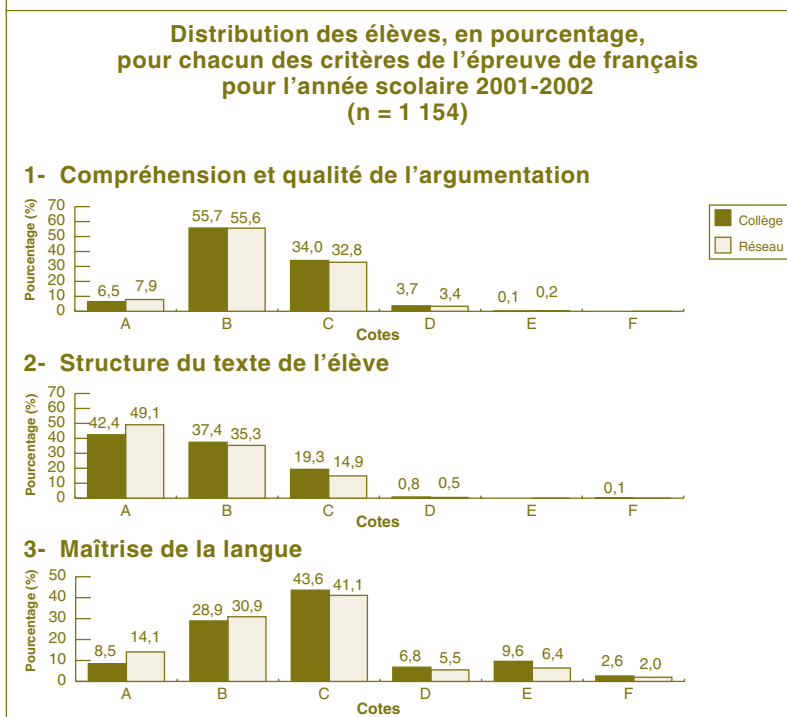
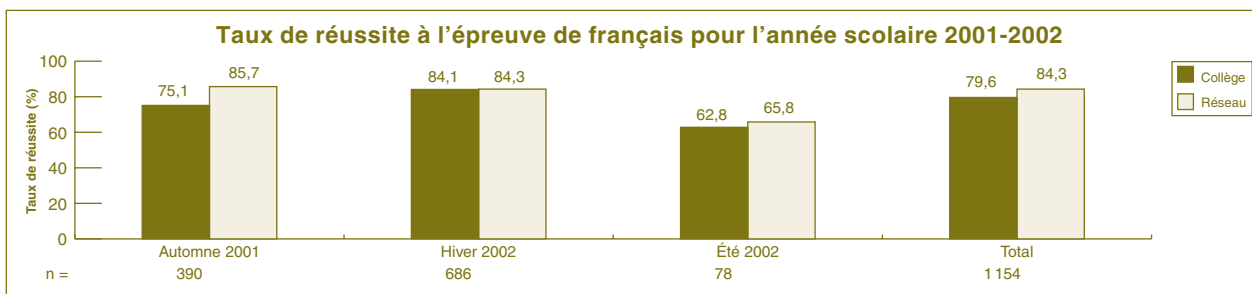
Moyenne obtenue à l'examen de français écrit de cinquième secondaire et moyenne au secondaire



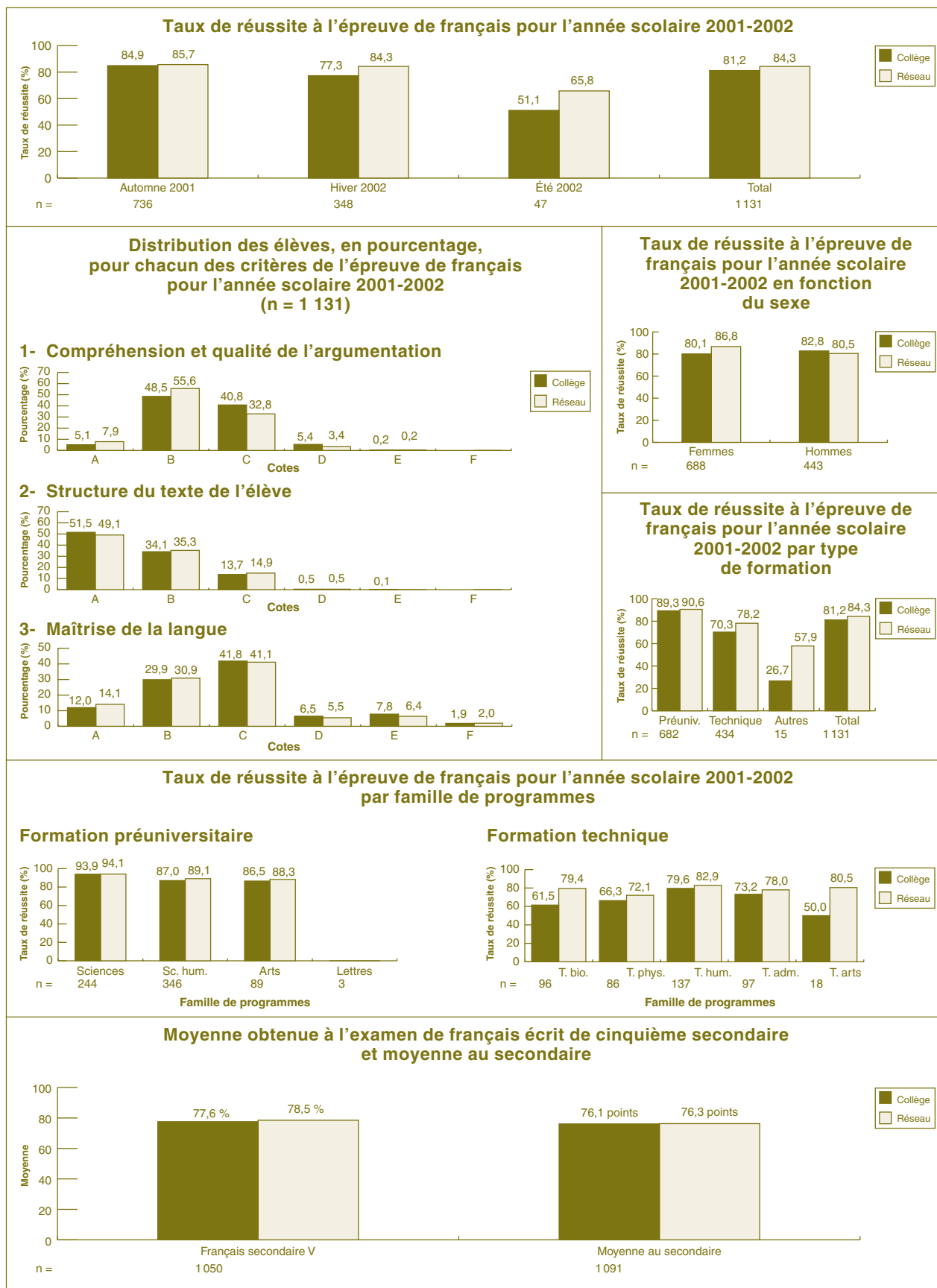
Cégep de Matane



Cégep Montmorency

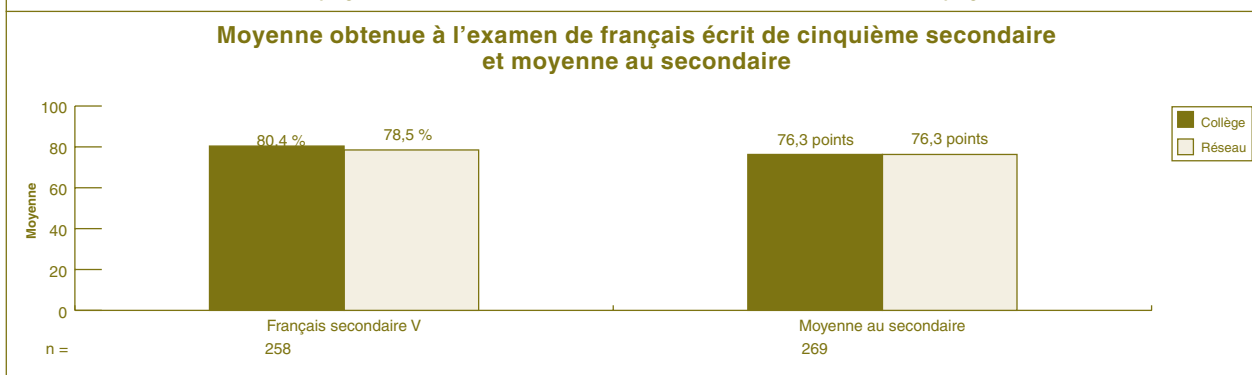
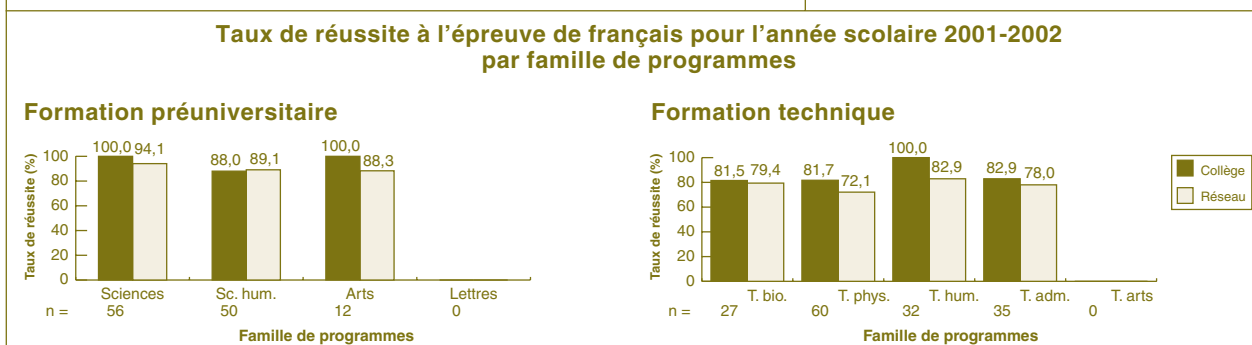
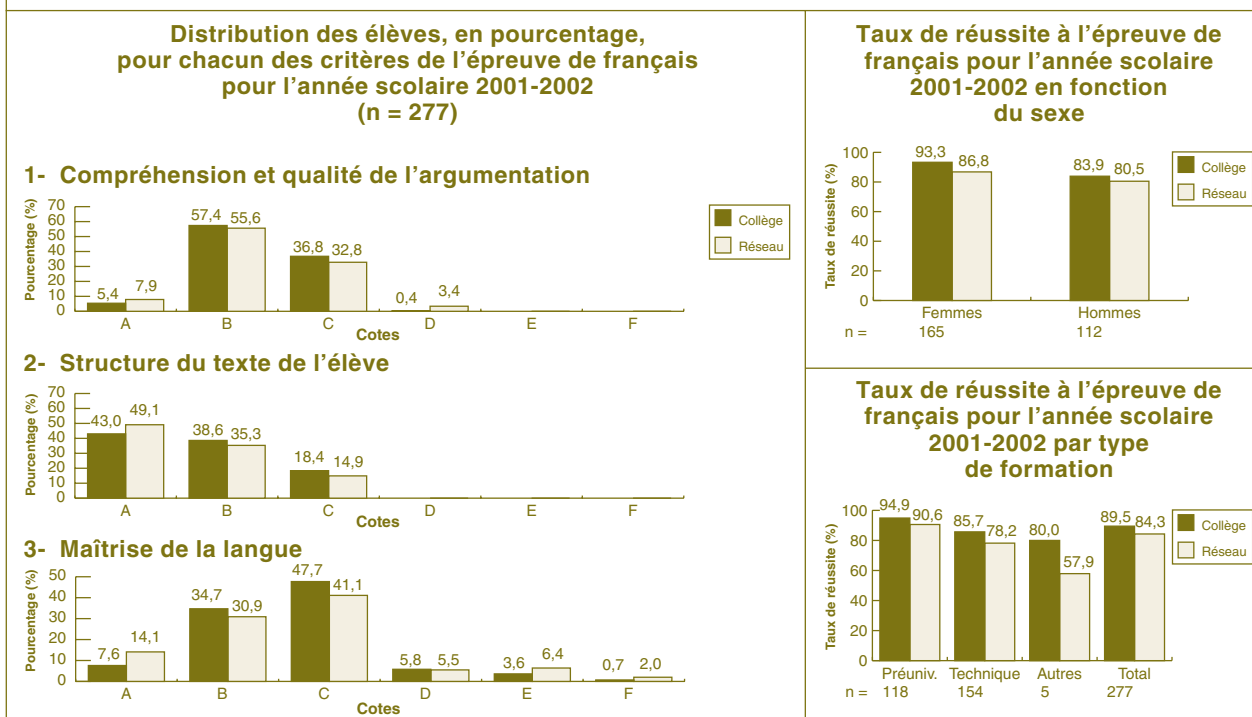
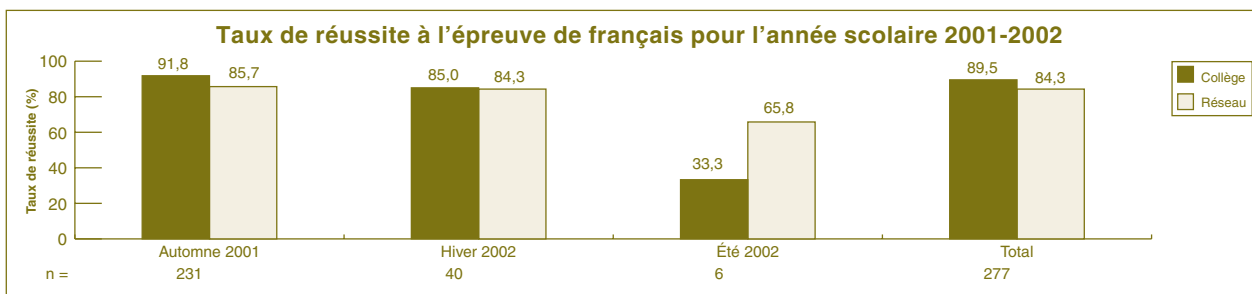


Cégep de l'Outaouais*

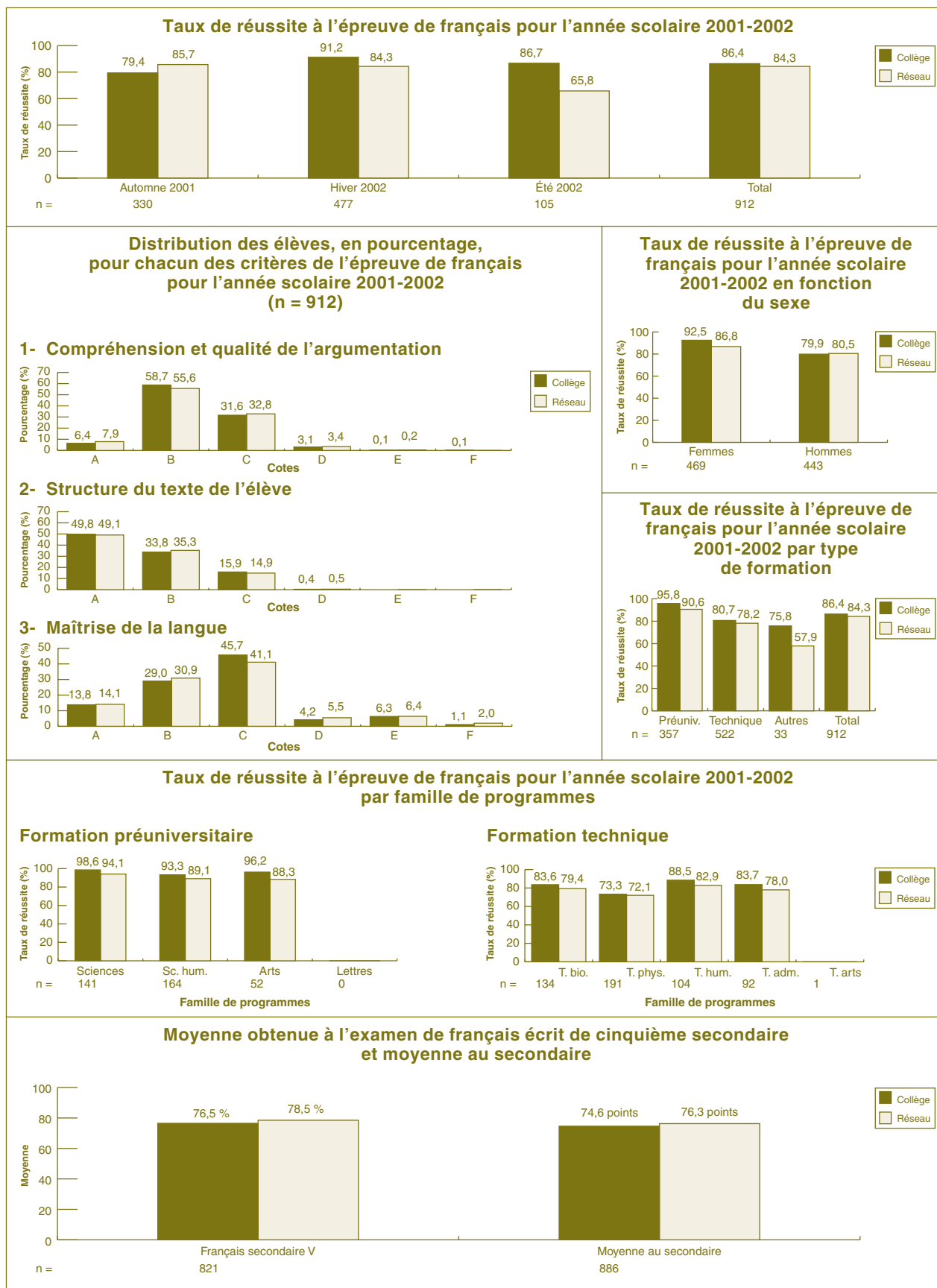


* Le campus Félix-Leclerc est rattaché à cet établissement.

Cégep de la région de l'Amiante

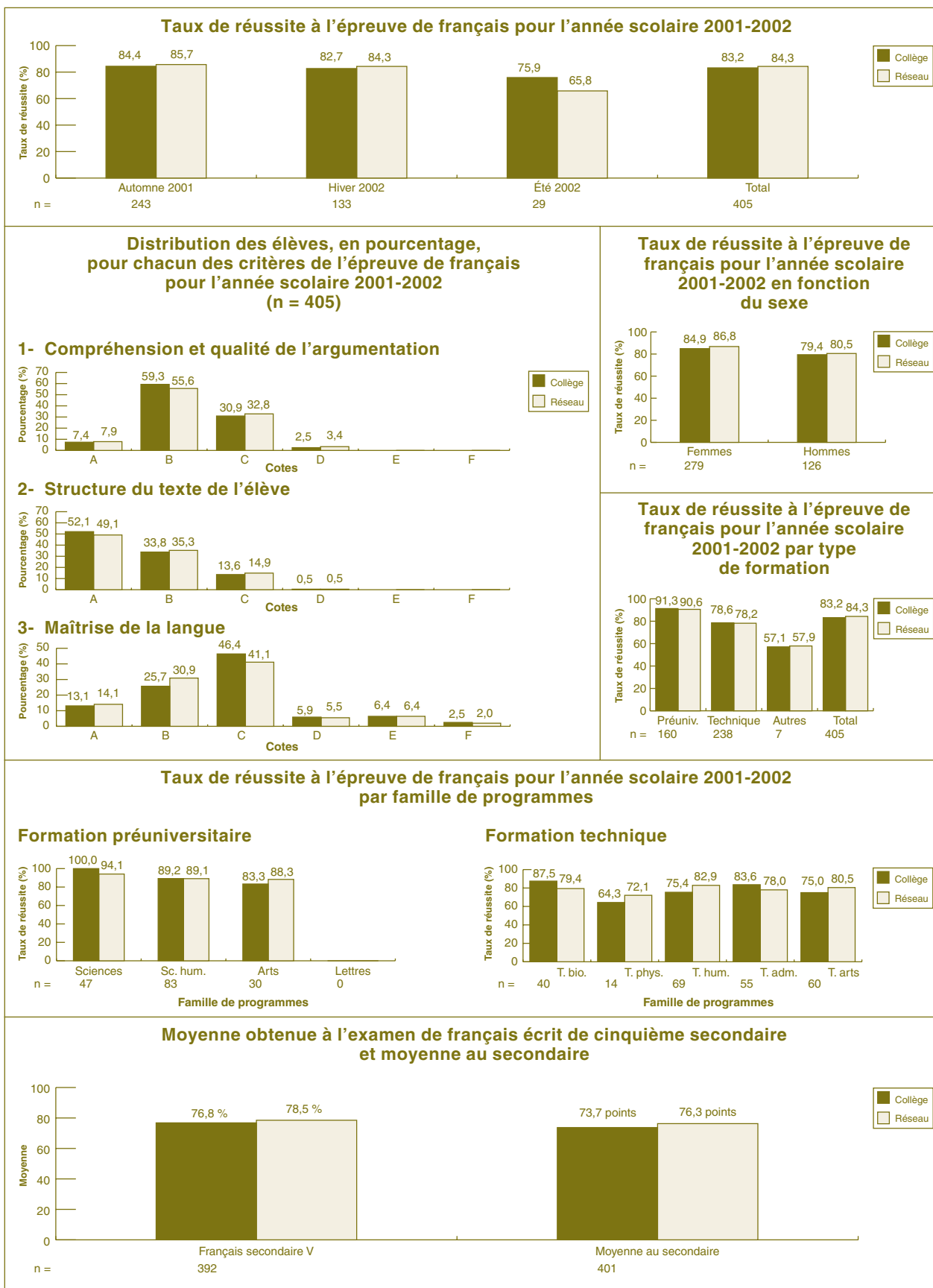


Cégep de Rimouski*

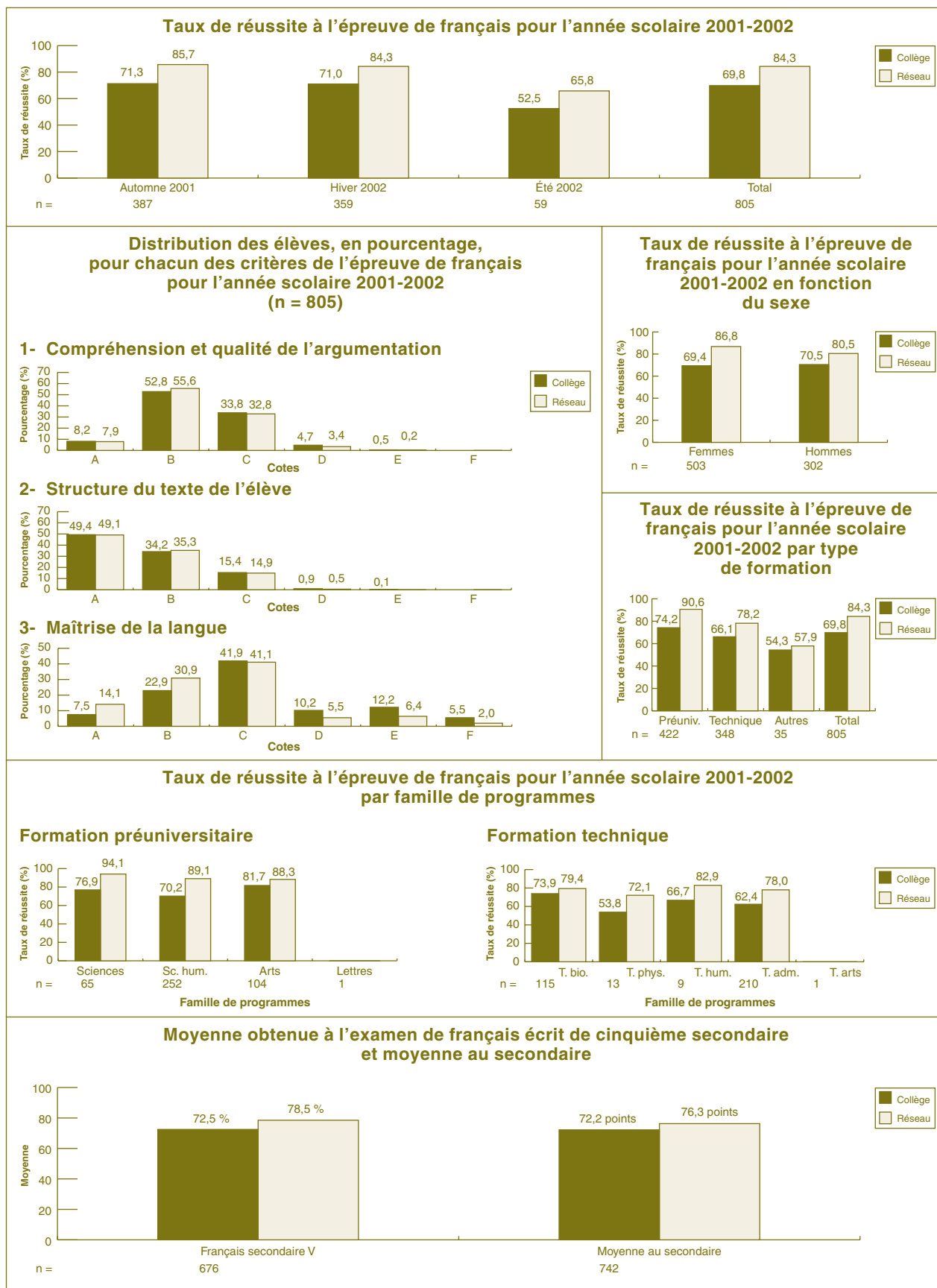


* L'Institut maritime du Québec et le Centre matapédien d'études collégiales sont rattachés à cet établissement.

Cégep de Rivière-du-Loup

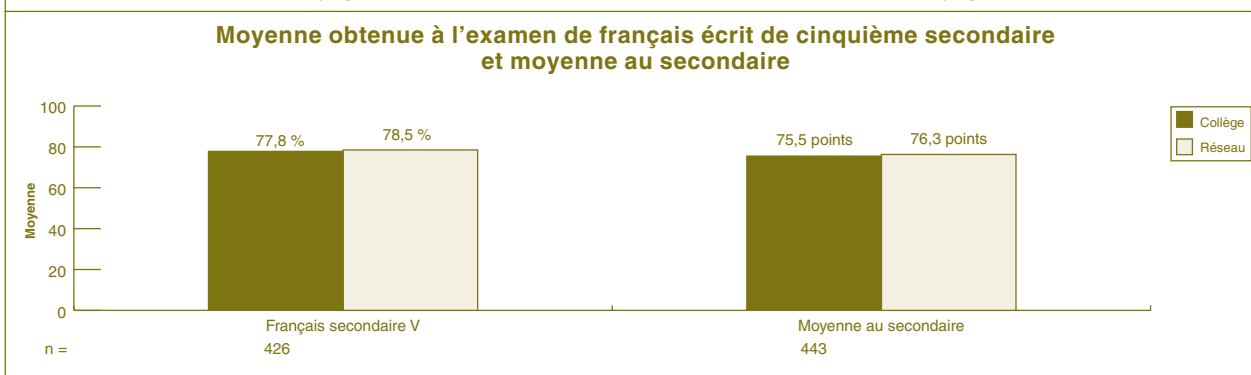
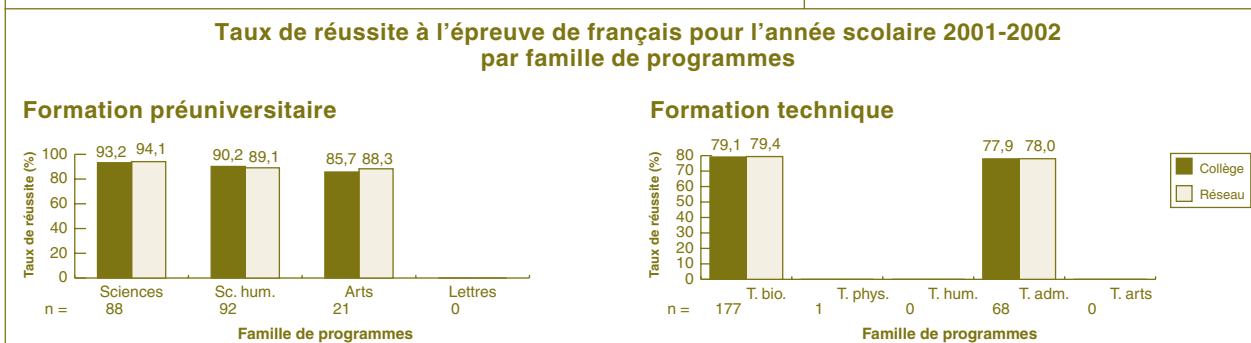
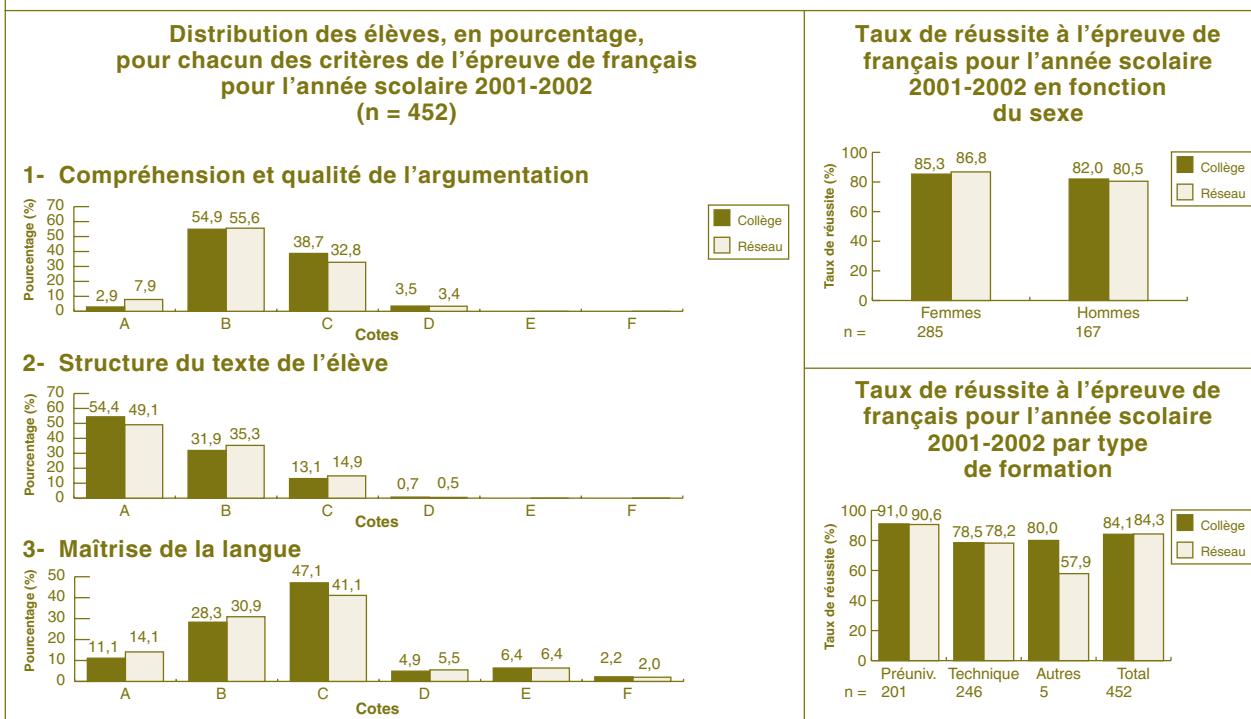
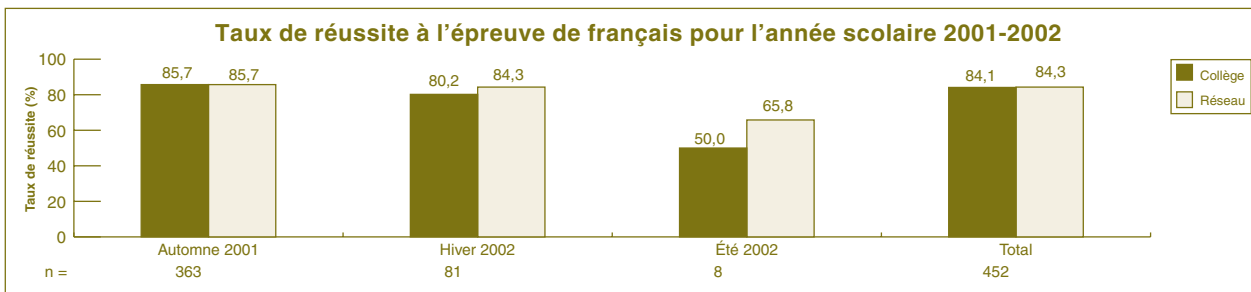


Cégep de Rosemont*



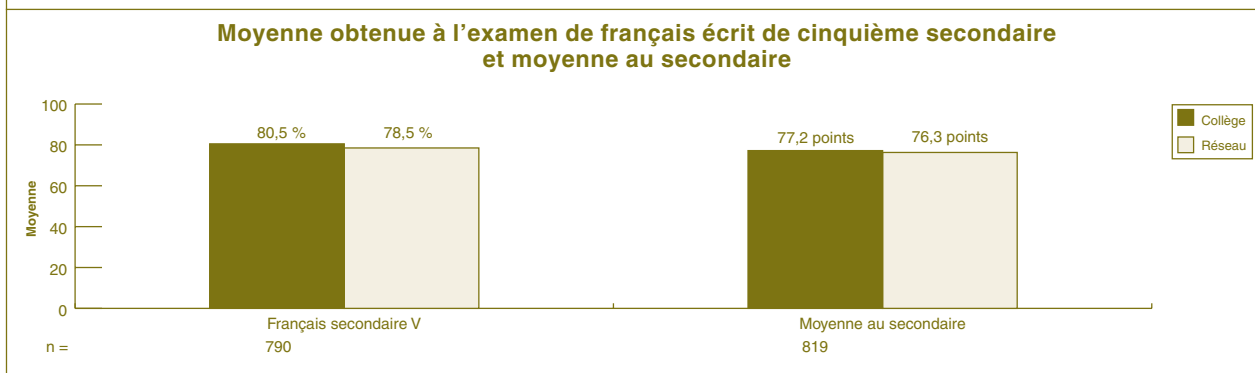
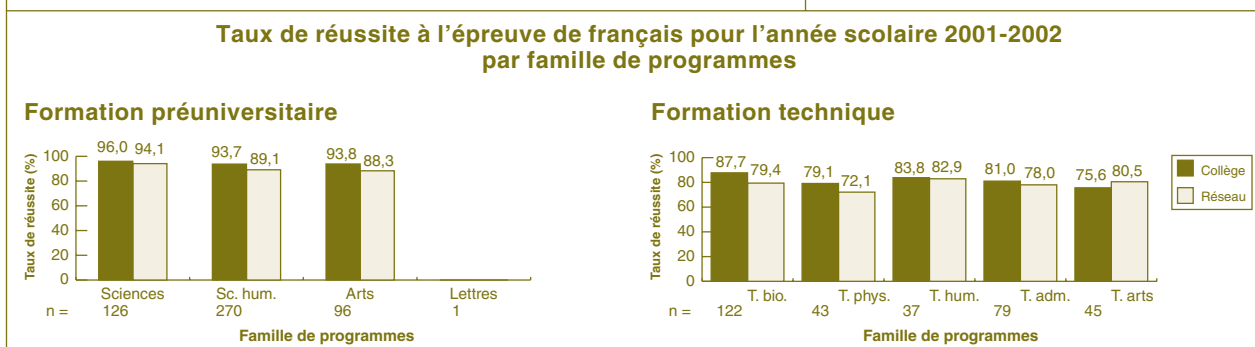
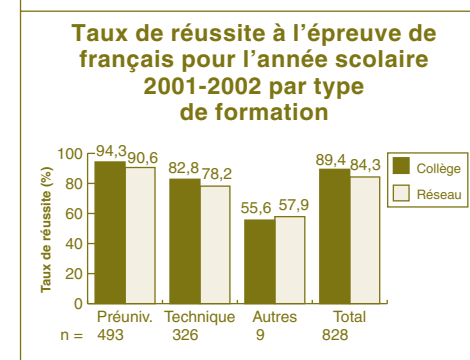
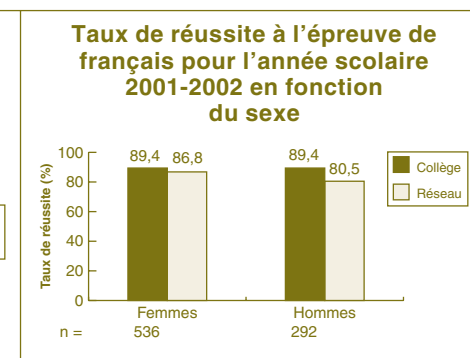
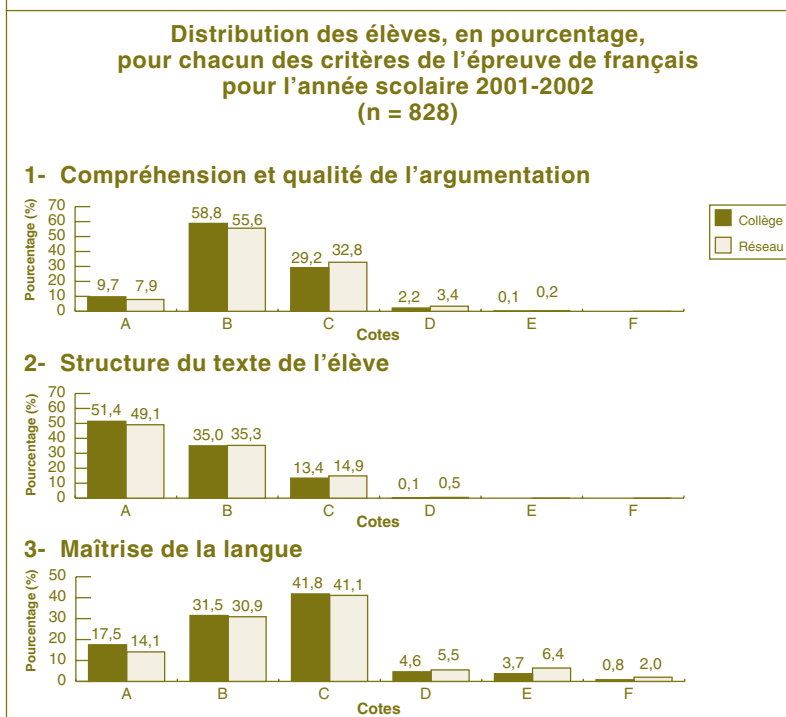
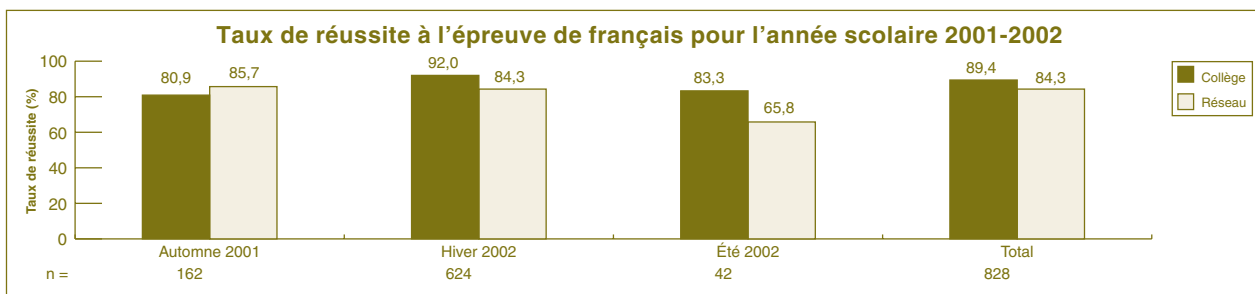
* Le Centre collégial de formation à distance est rattaché à cet établissement.

Cégep de Saint-Félicien*

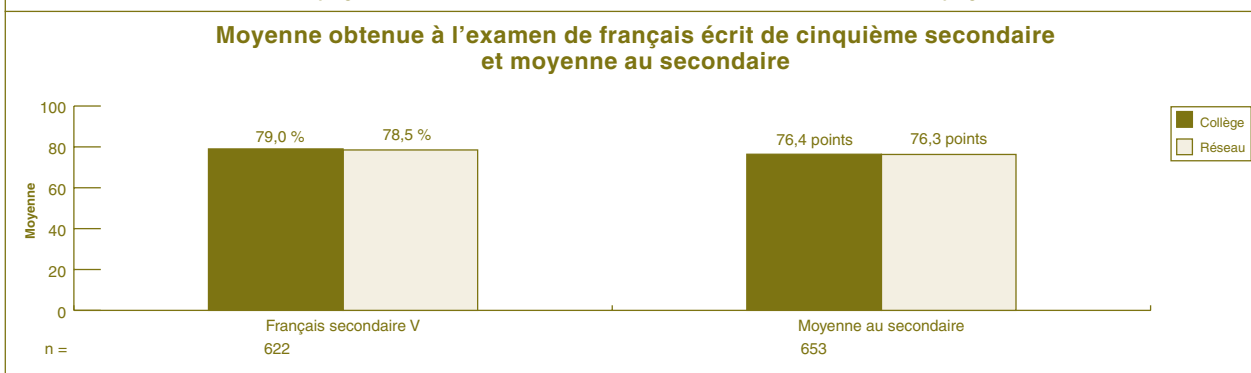
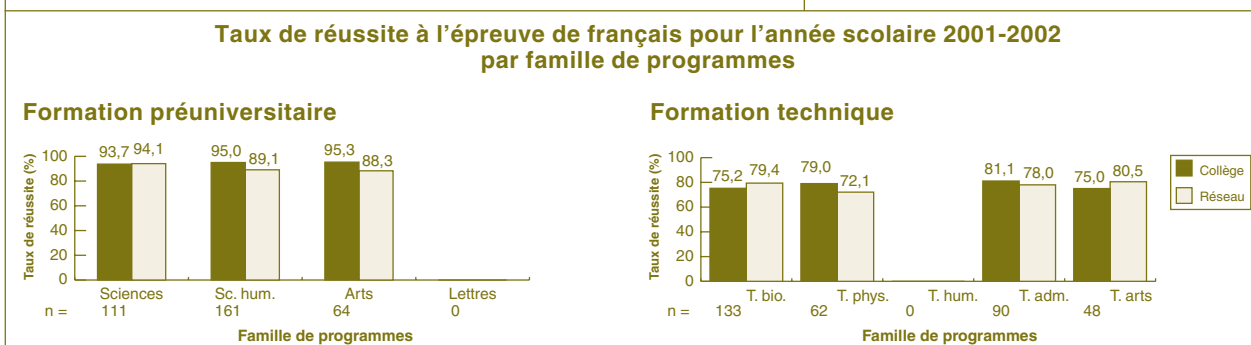
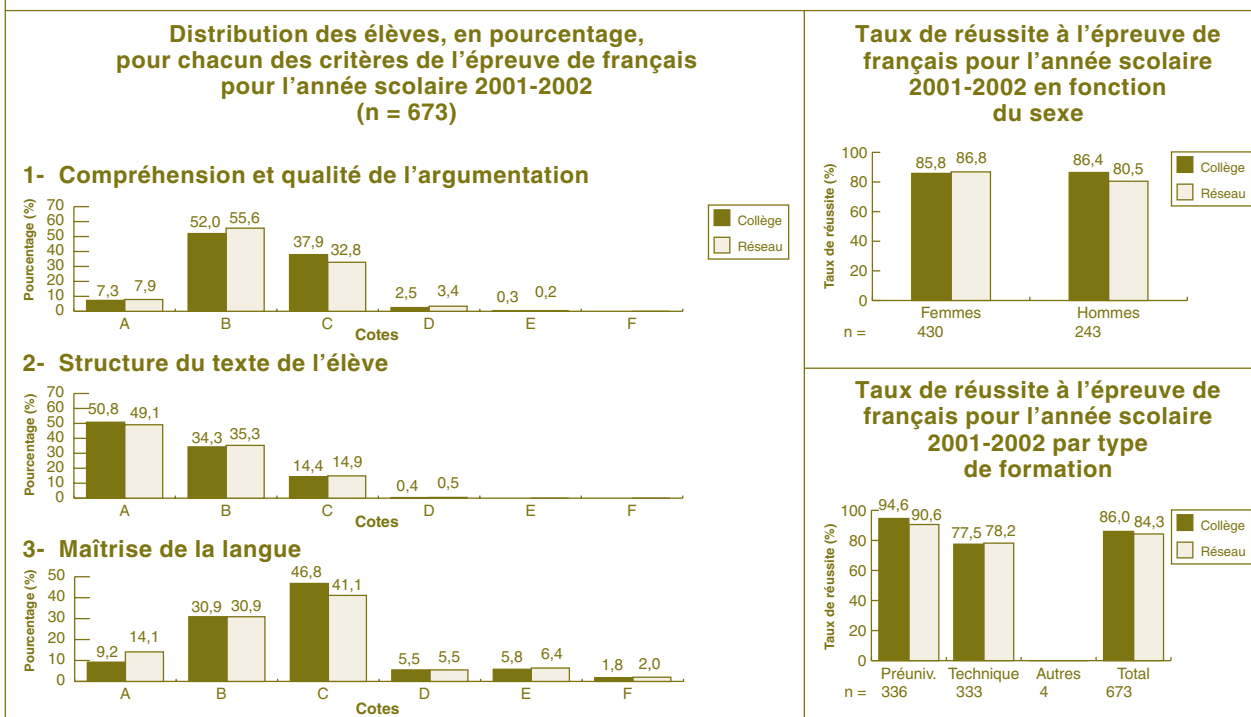
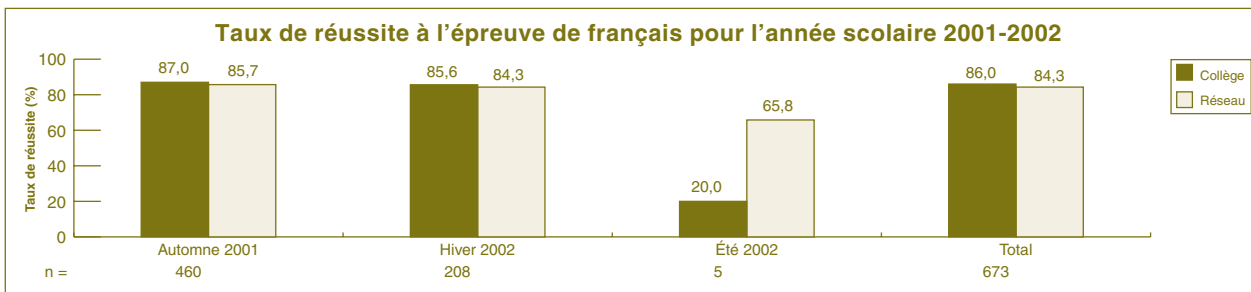


* Le centre d'études collégiales à Chibougamau est rattaché à cet établissement.

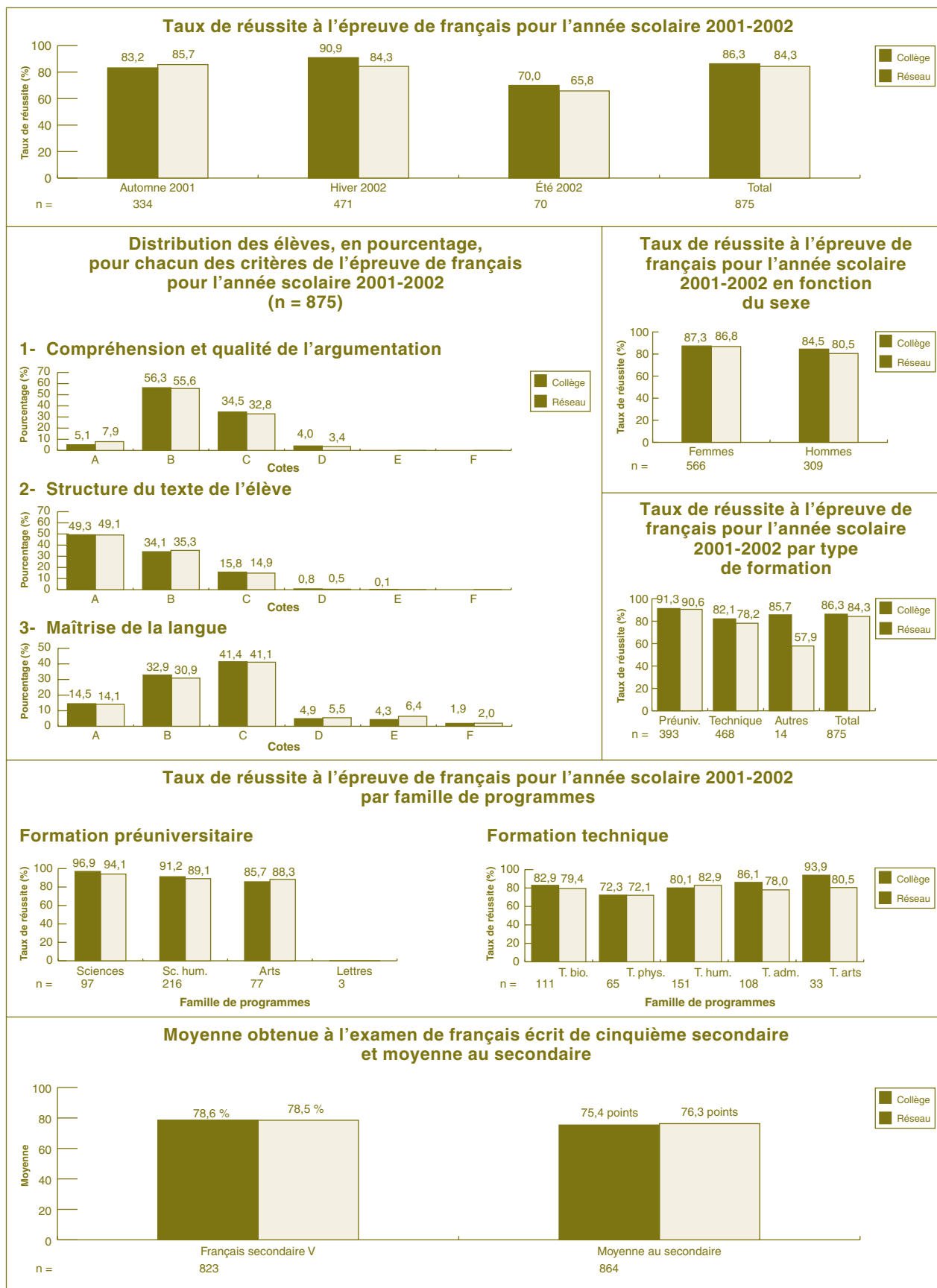
Cégep de Saint-Hyacinthe



Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu



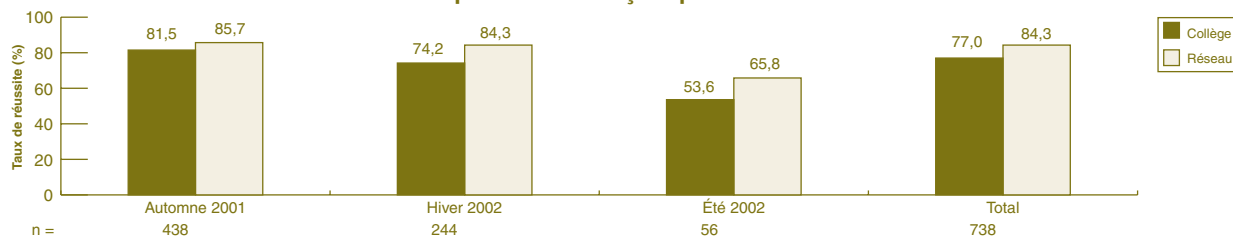
Cégep de Saint-Jérôme*



* Le centre d'études collégiales de Mont-Laurier est rattaché à cet établissement.

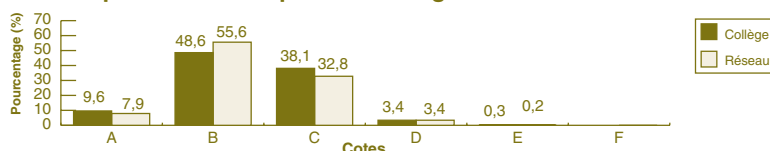
Cégep de Saint-Laurent

Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002

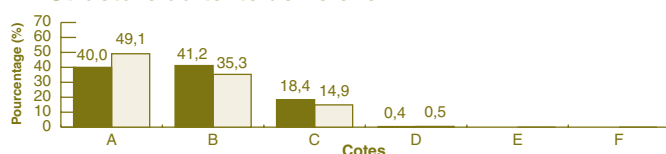


Distribution des élèves, en pourcentage, pour chacun des critères de l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 (n = 738)

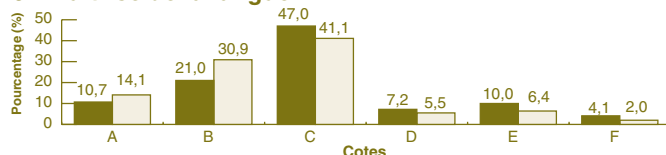
1- Compréhension et qualité de l'argumentation



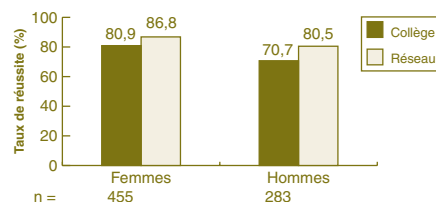
2- Structure du texte de l'élève



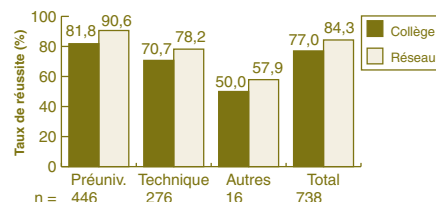
3- Maîtrise de la langue



Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 en fonction du sexe

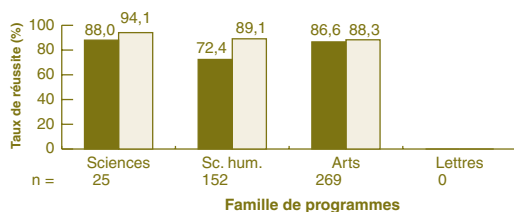


Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 par type de formation

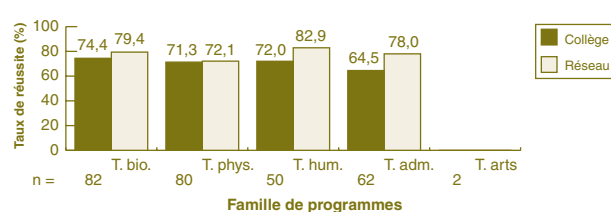


Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 par famille de programmes

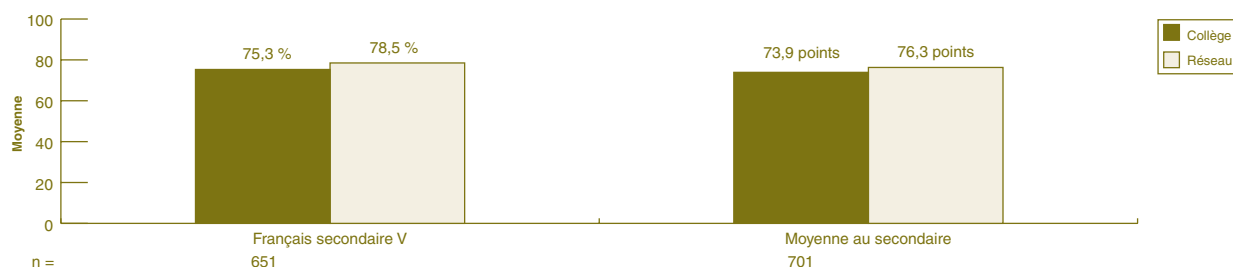
Formation préuniversitaire



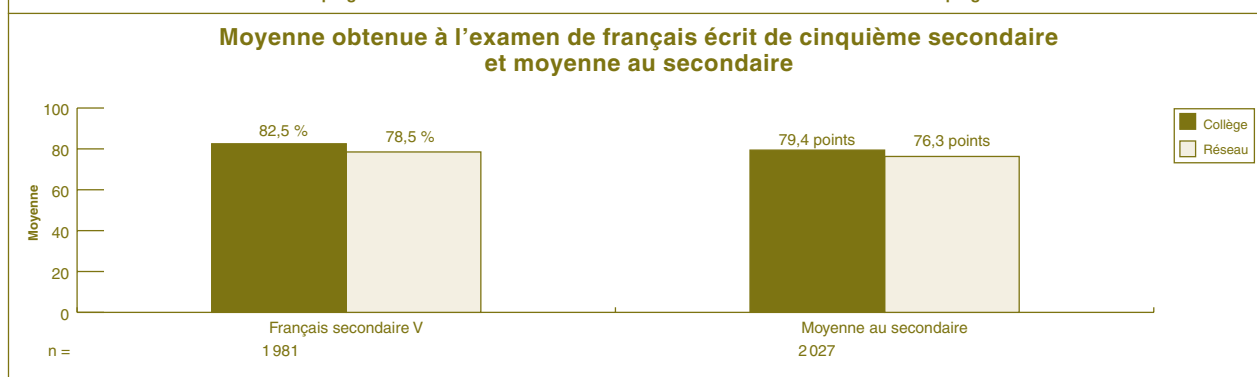
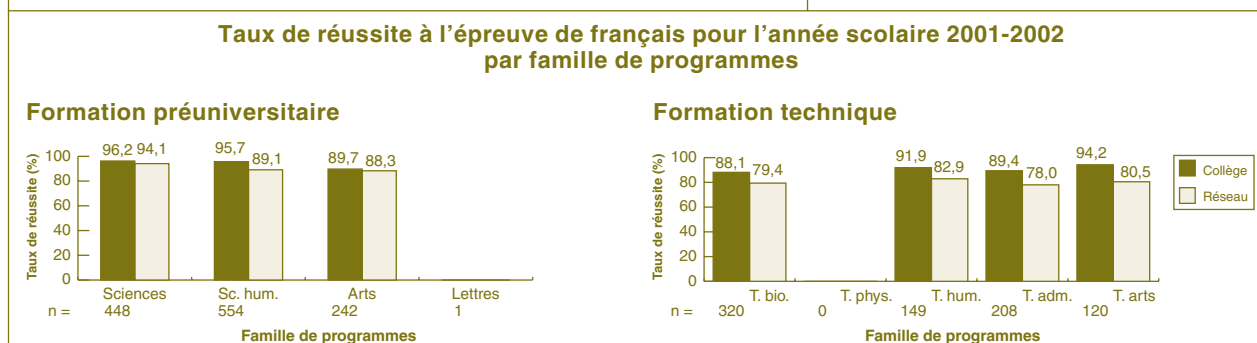
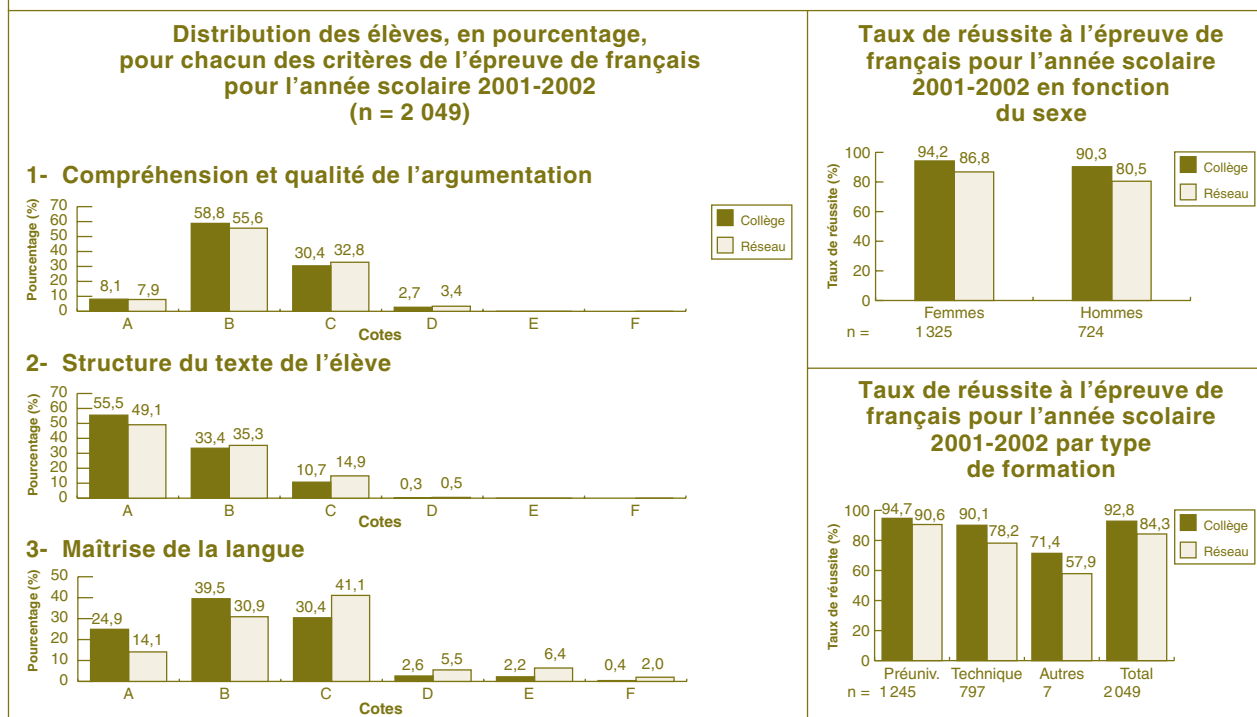
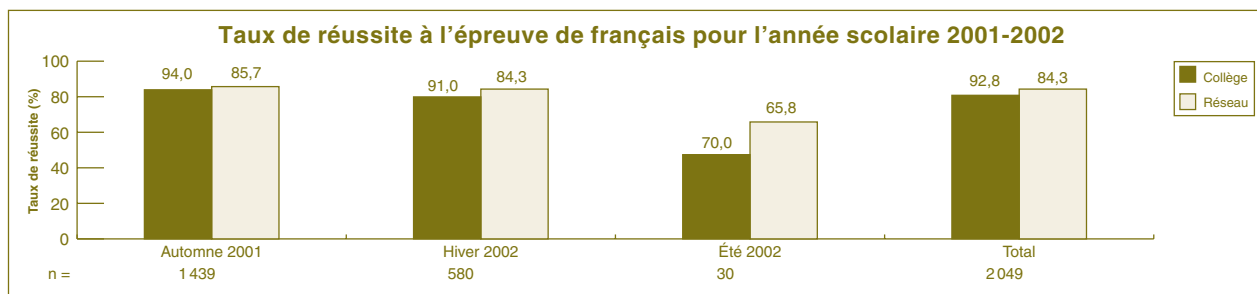
Formation technique



Moyenne obtenue à l'examen de français écrit de cinquième secondaire et moyenne au secondaire

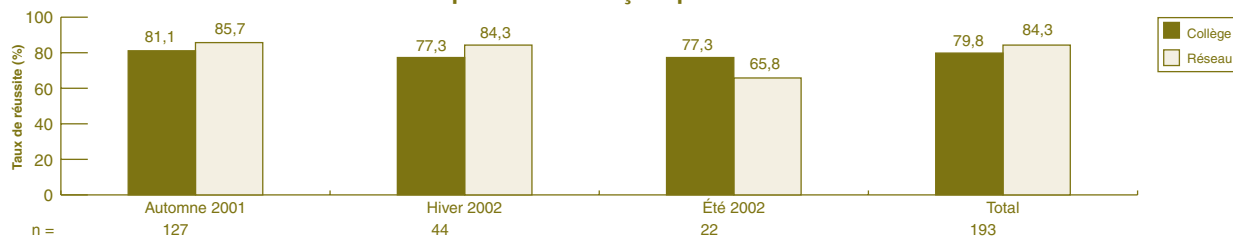


Cégep de Sainte-Foy



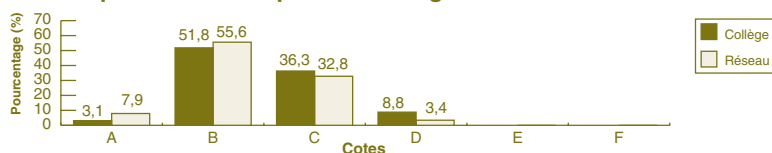
Cégep de Sept-Îles

Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002

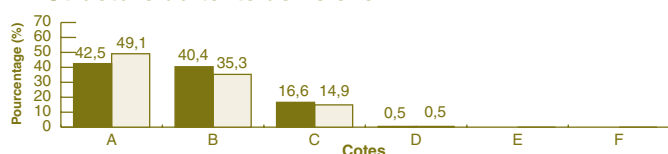


Distribution des élèves, en pourcentage, pour chacun des critères de l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 (n = 193)

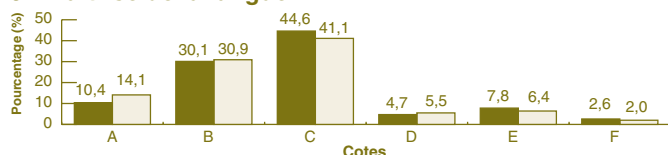
1- Compréhension et qualité de l'argumentation



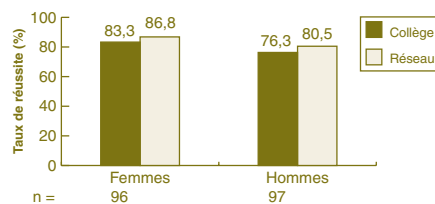
2- Structure du texte de l'élève



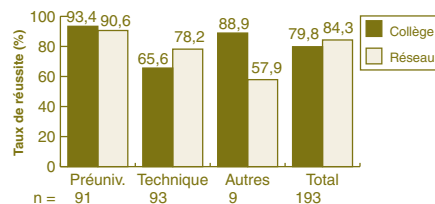
3- Maîtrise de la langue



Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 en fonction du sexe

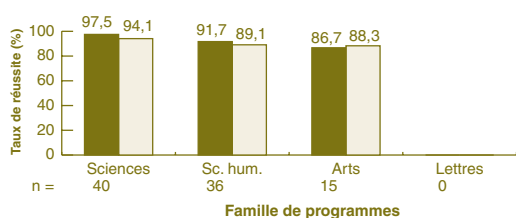


Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 par type de formation

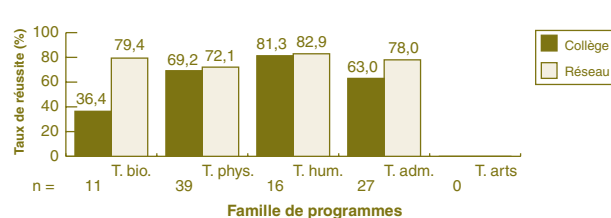


Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 par famille de programmes

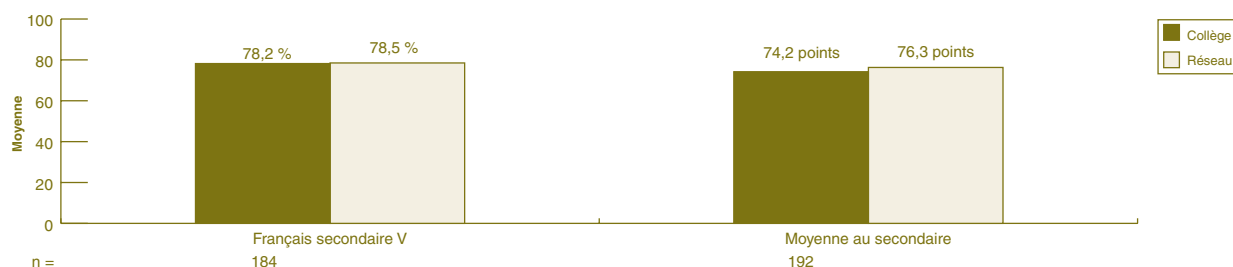
Formation préuniversitaire



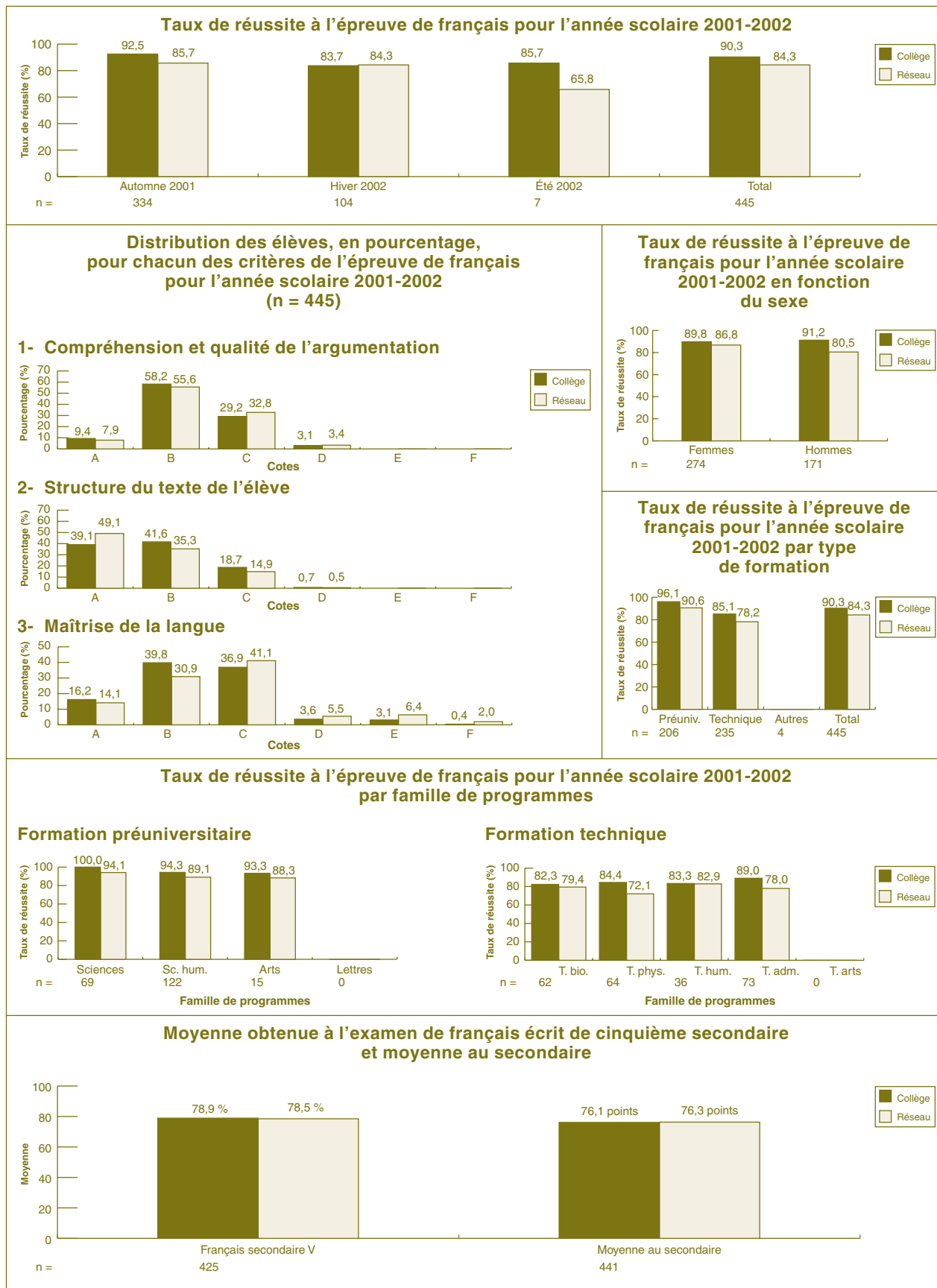
Formation technique



Moyenne obtenue à l'examen de français écrit de cinquième secondaire et moyenne au secondaire

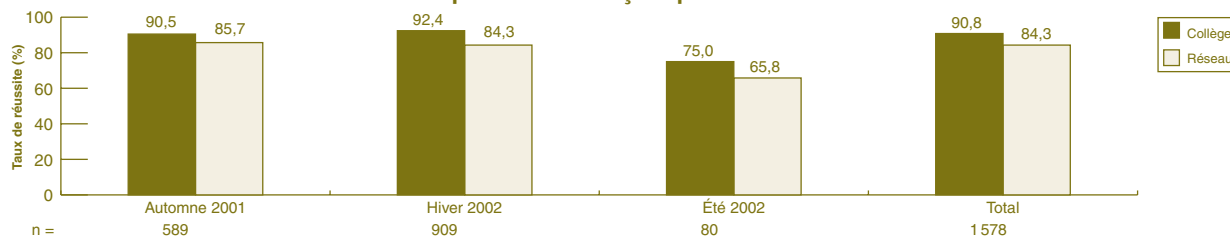


Cégep de Shawinigan



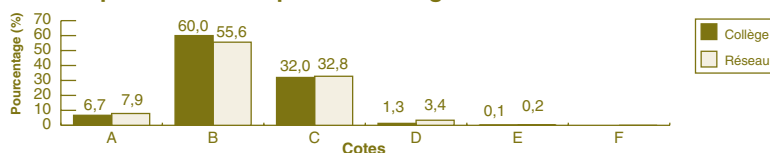
Cégep de Sherbrooke

Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002

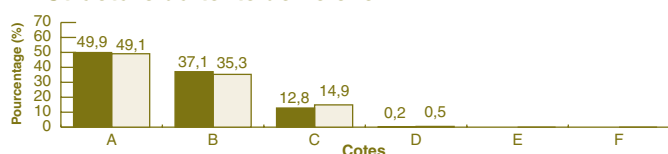


Distribution des élèves, en pourcentage, pour chacun des critères de l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 (n = 1 578)

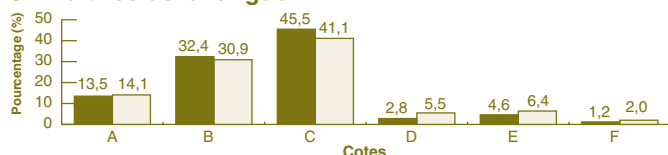
1- Compréhension et qualité de l'argumentation



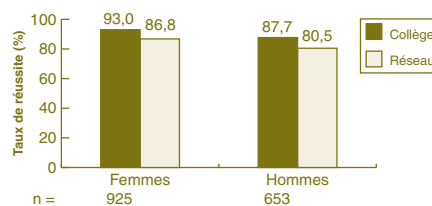
2- Structure du texte de l'élève



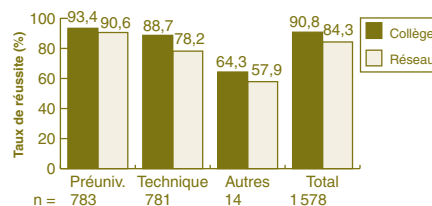
3- Maîtrise de la langue



Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 en fonction du sexe

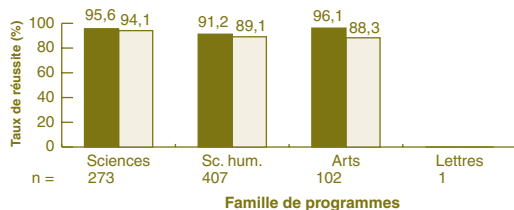


Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 par type de formation

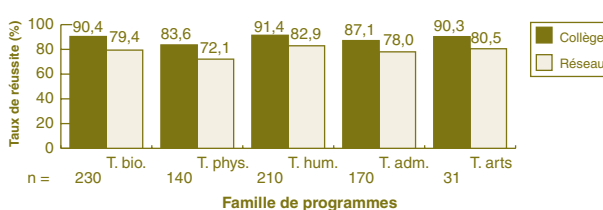


Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 par famille de programmes

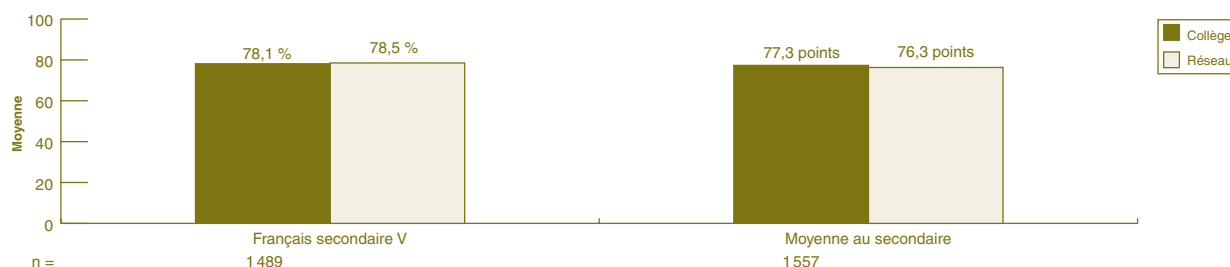
Formation préuniversitaire



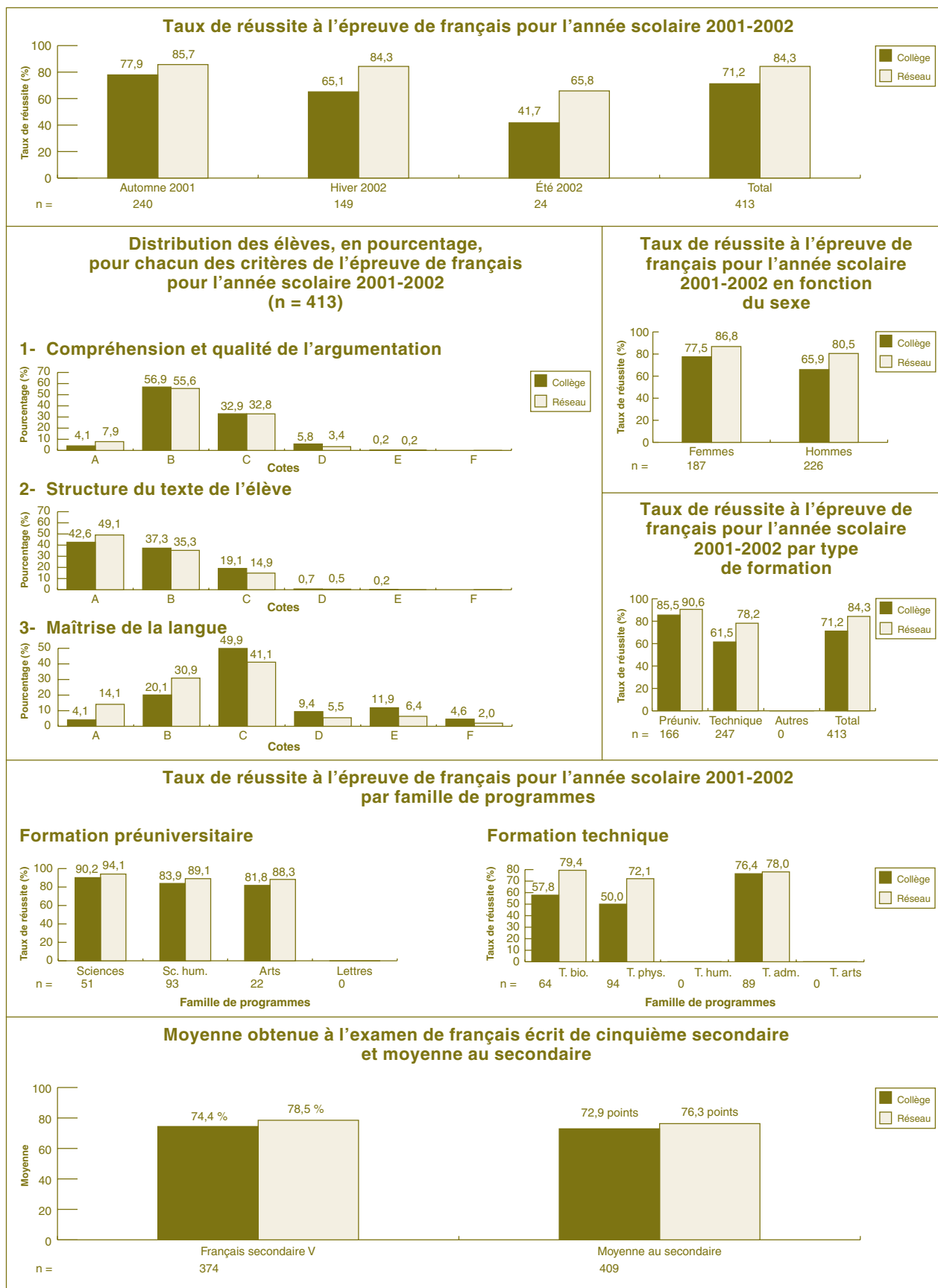
Formation technique



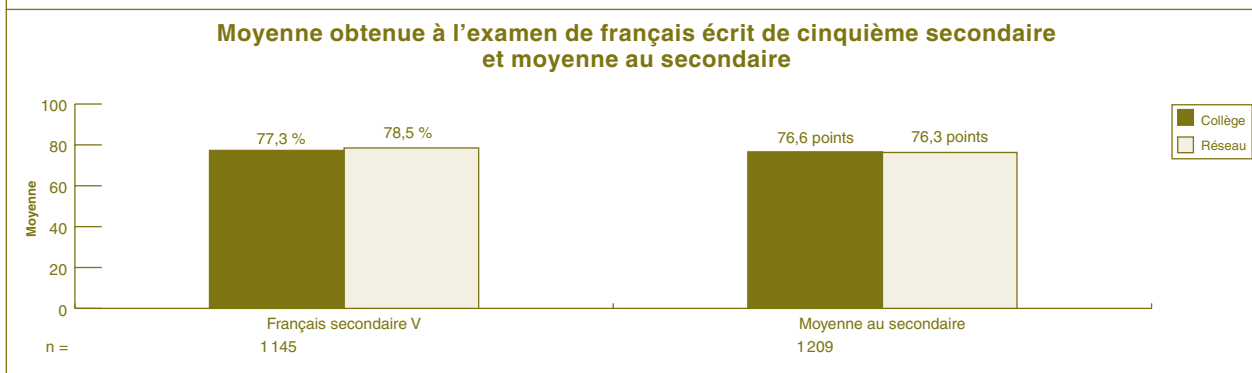
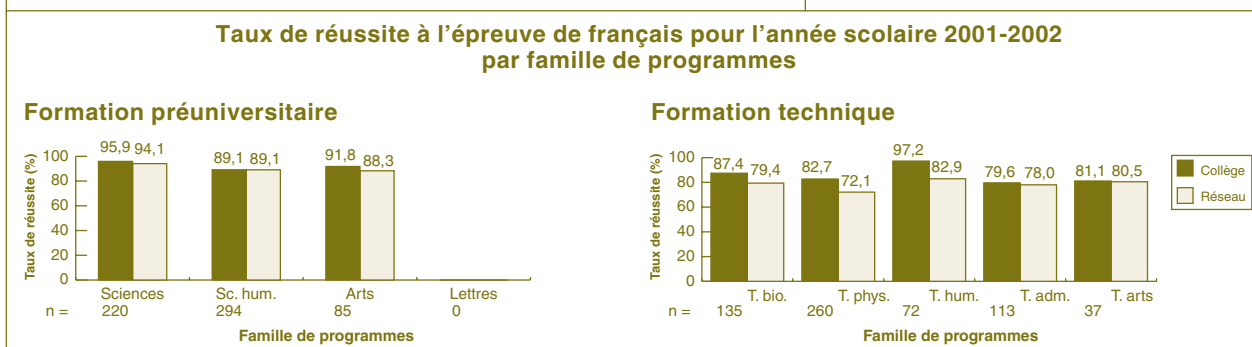
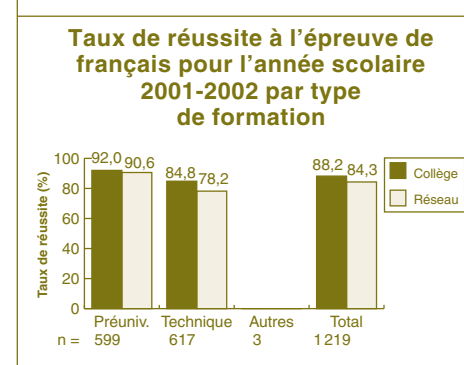
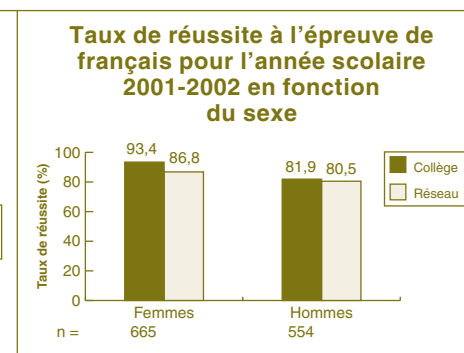
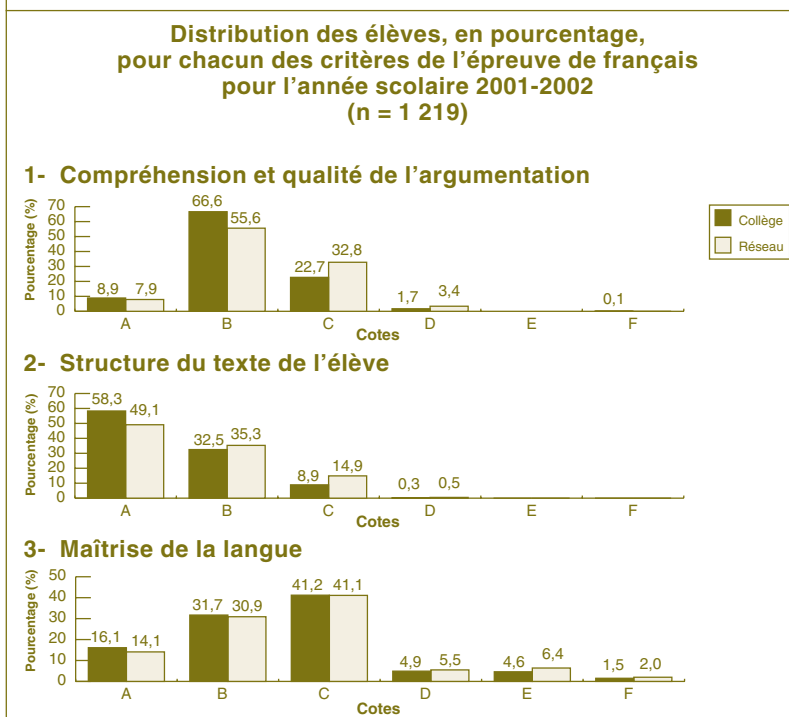
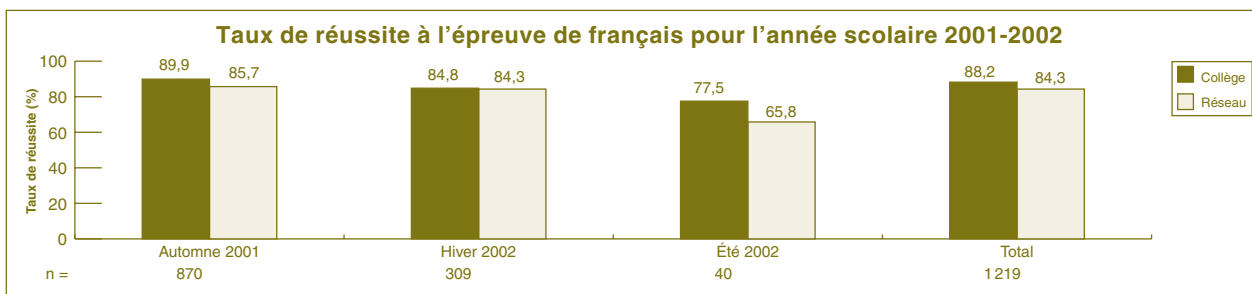
Moyenne obtenue à l'examen de français écrit de cinquième secondaire et moyenne au secondaire



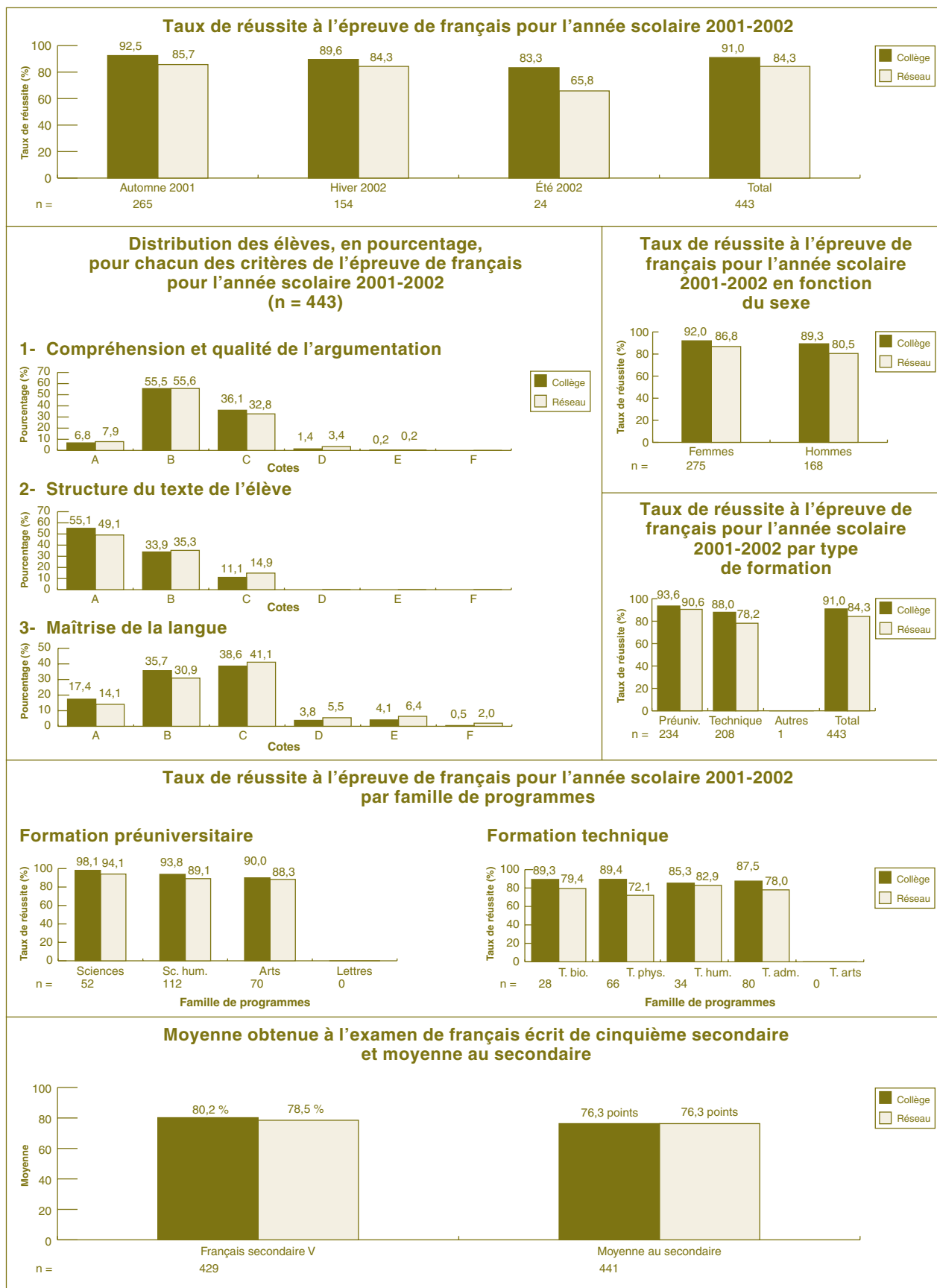
Cégep de Sorel-Tracy



Cégep de Trois-Rivières

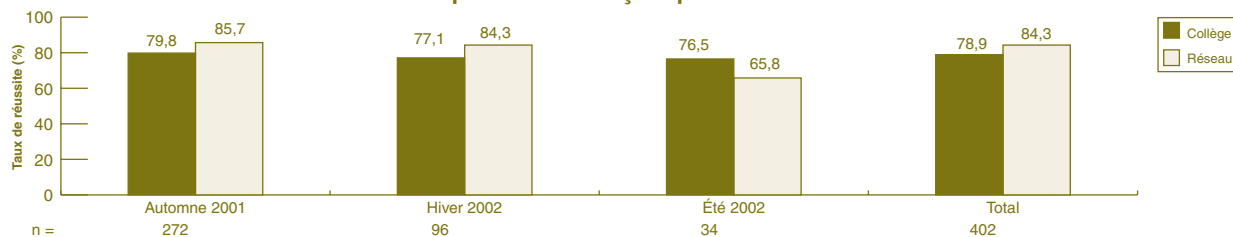


Cégep de Valleyfield



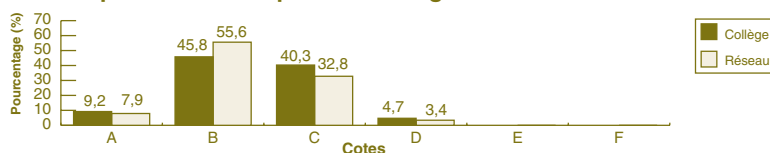
Cégep de Victoriaville

Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002

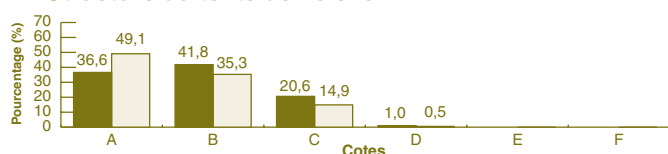


Distribution des élèves, en pourcentage, pour chacun des critères de l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 (n = 402)

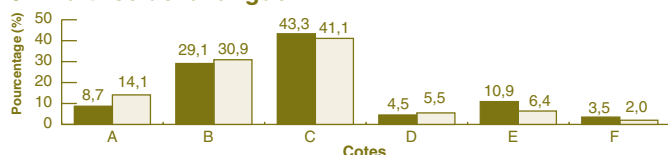
1- Compréhension et qualité de l'argumentation



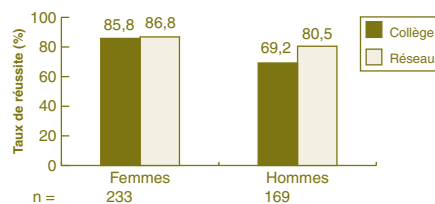
2- Structure du texte de l'élève



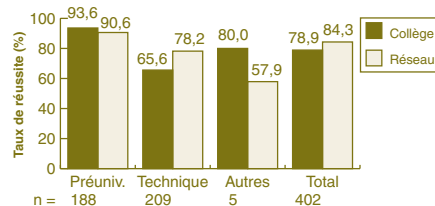
3- Maîtrise de la langue



Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 en fonction du sexe

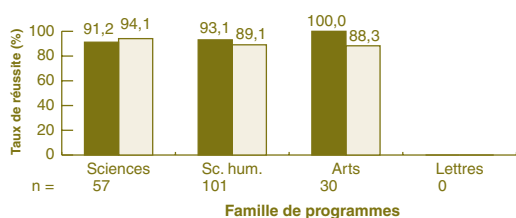


Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 par type de formation

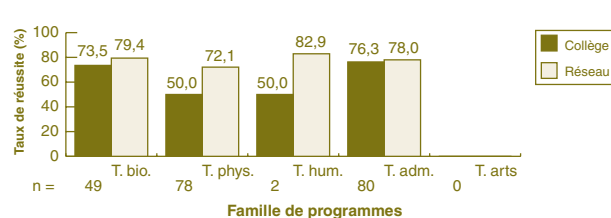


Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 par famille de programmes

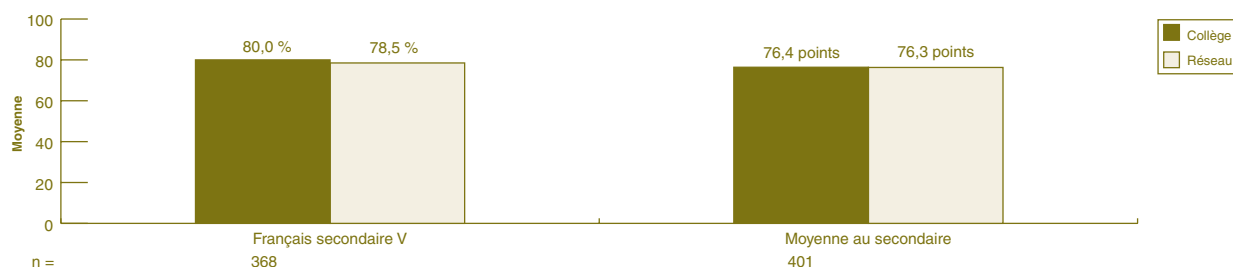
Formation préuniversitaire



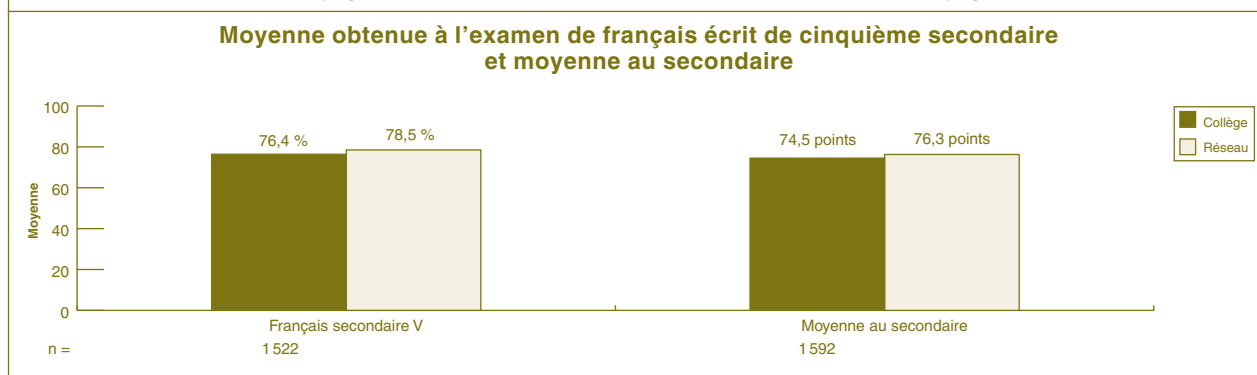
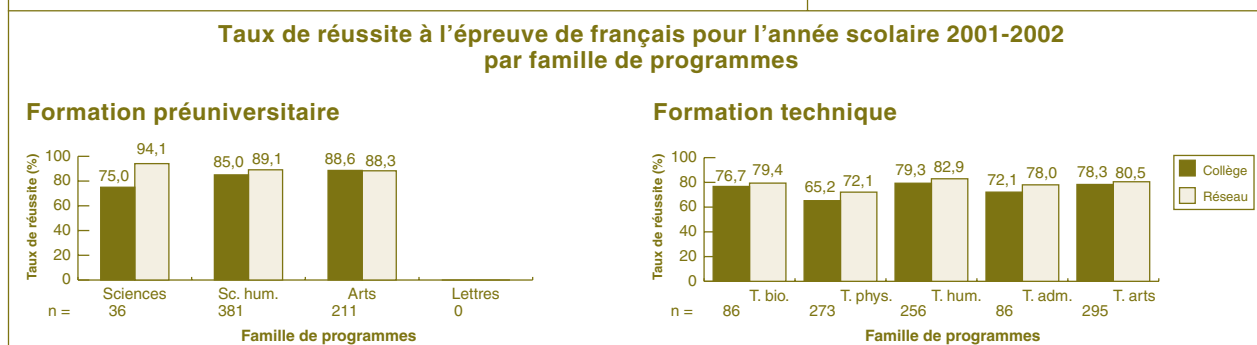
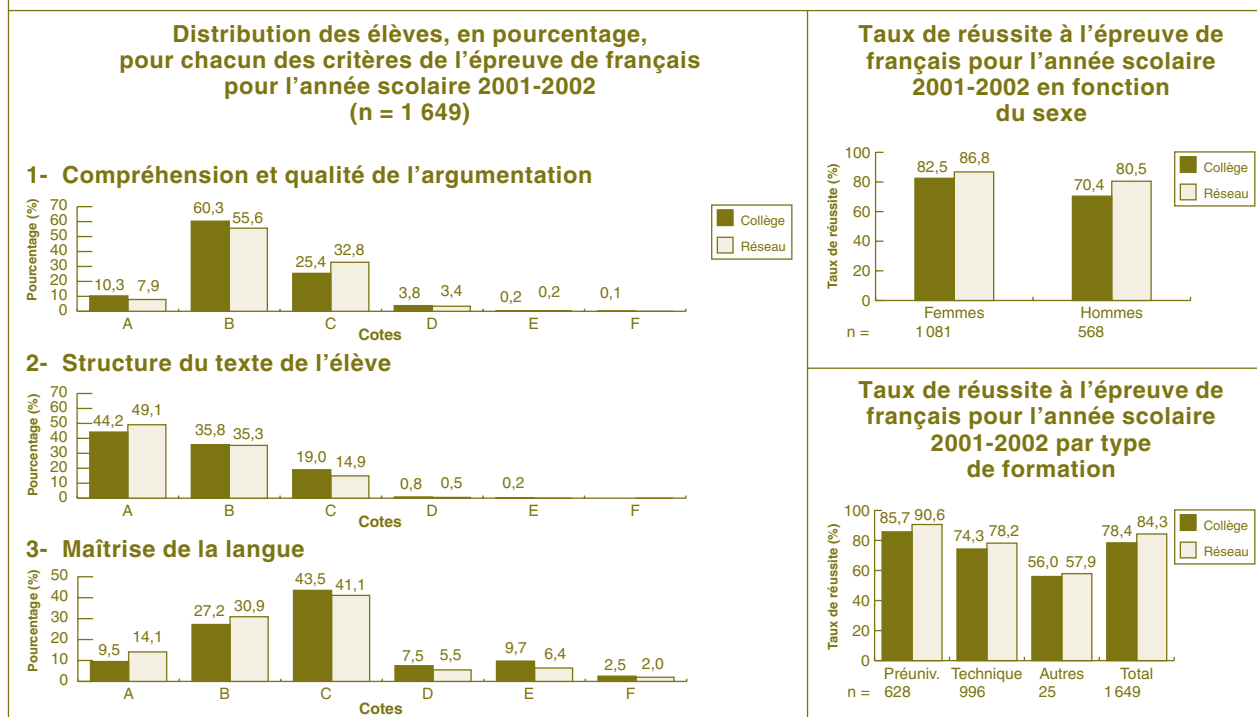
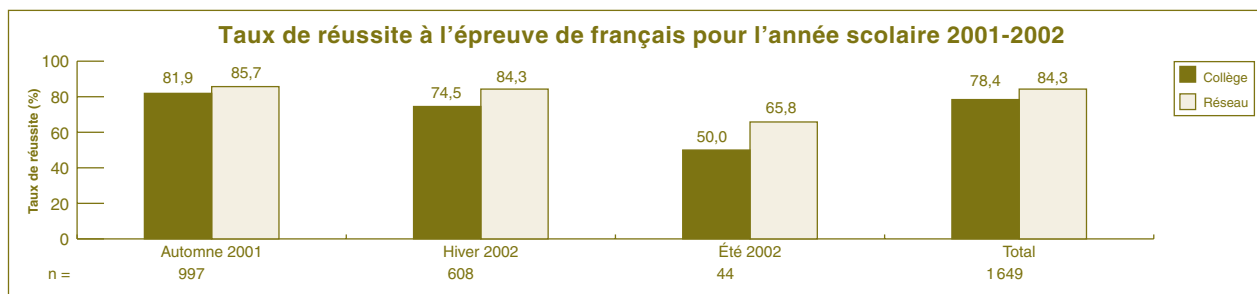
Formation technique

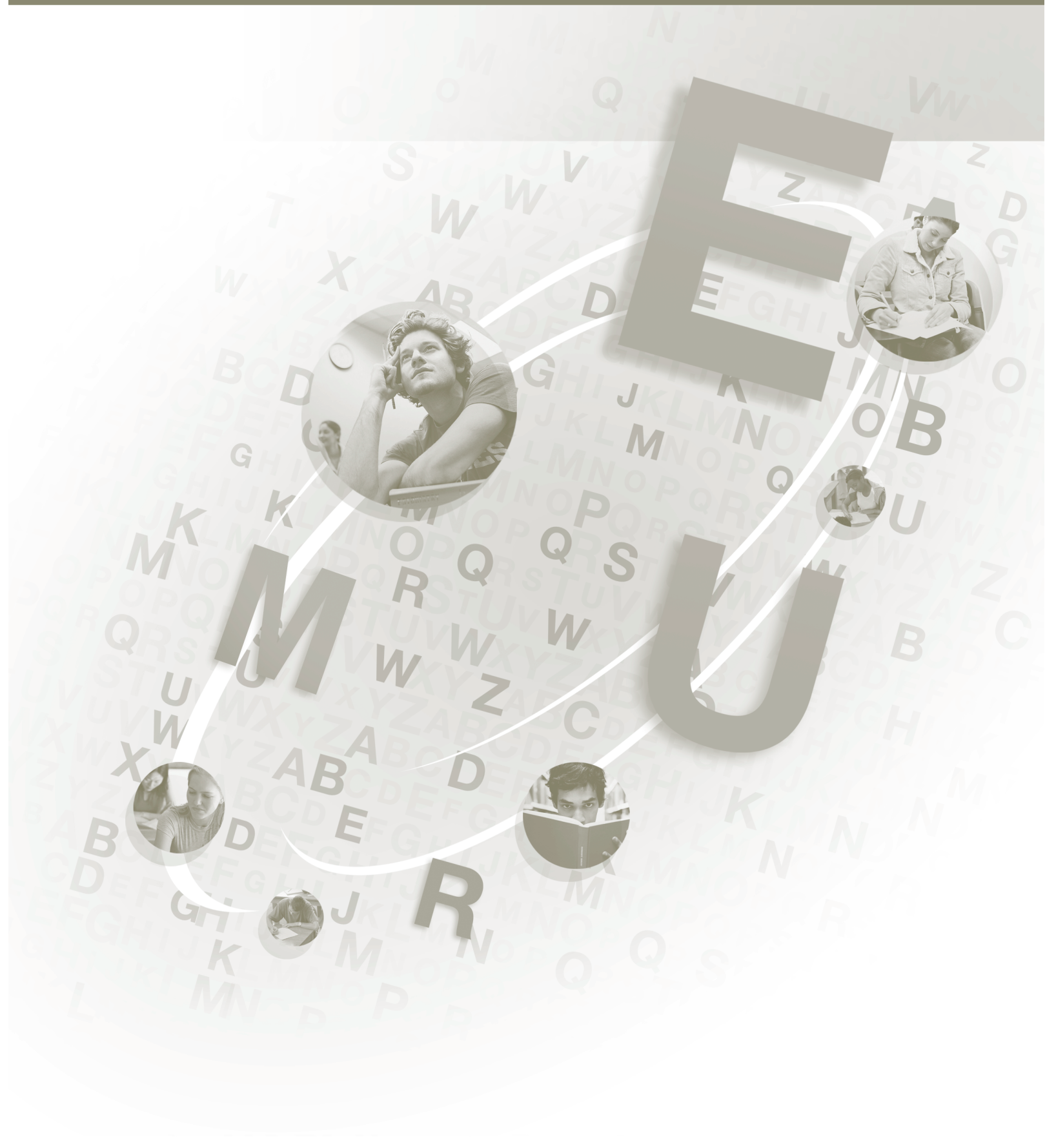


Moyenne obtenue à l'examen de français écrit de cinquième secondaire et moyenne au secondaire

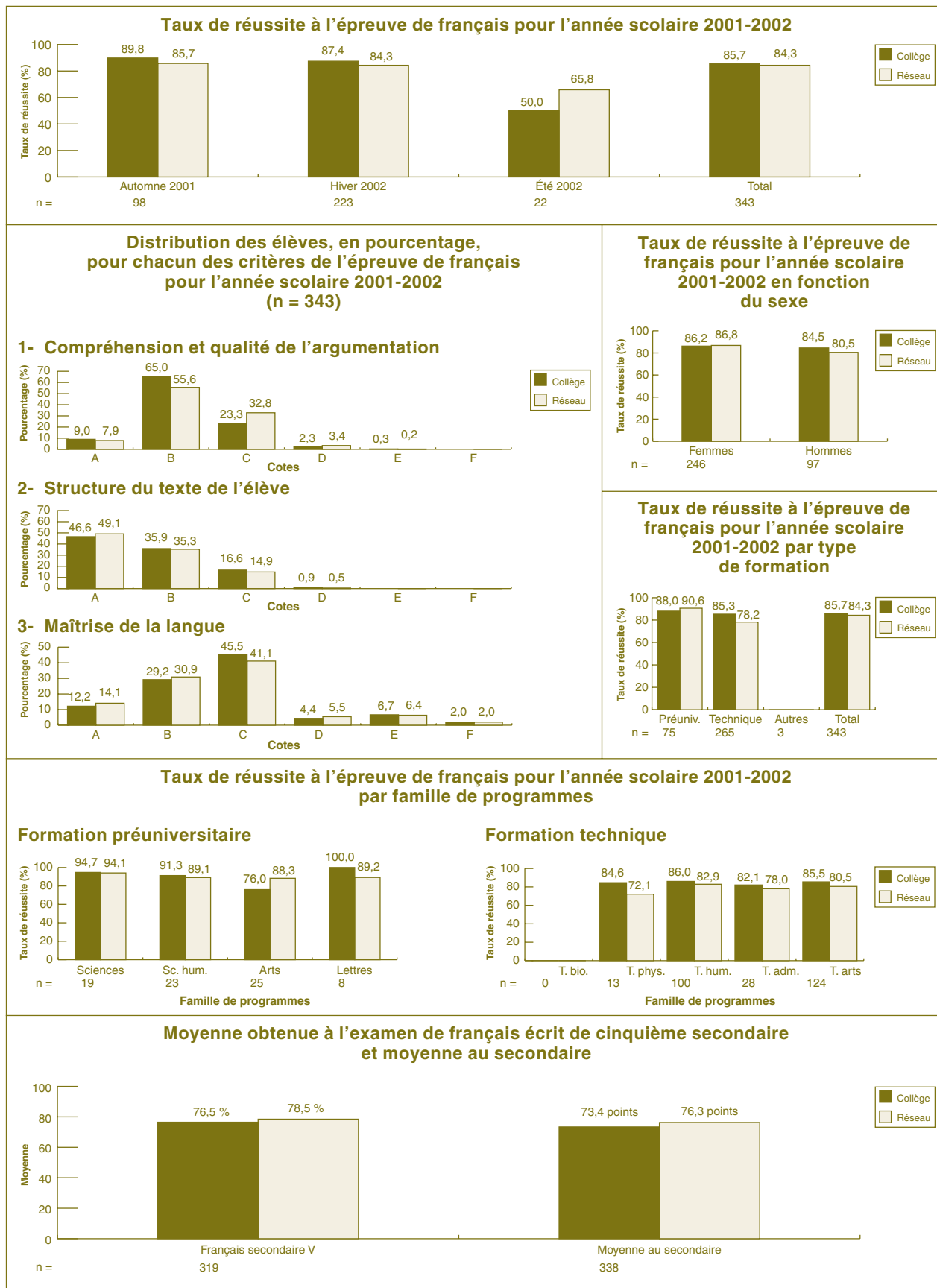


Cégep du Vieux Montréal

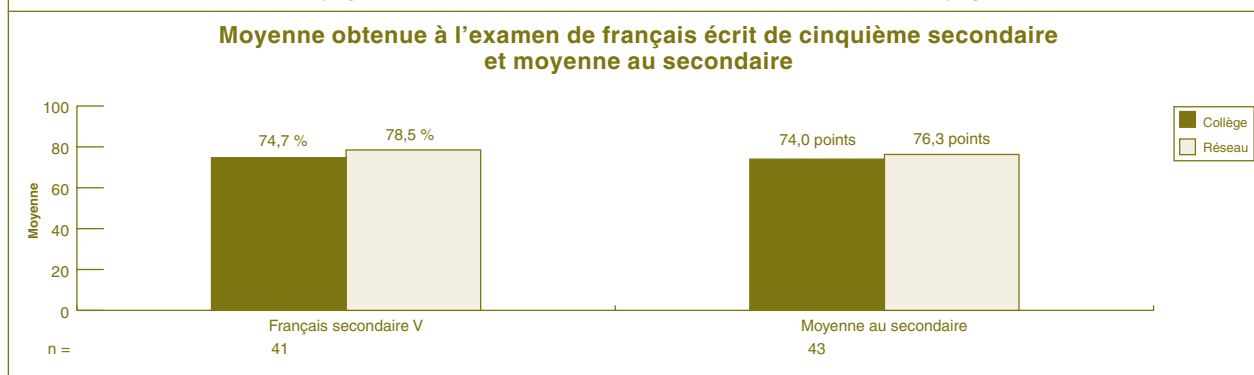
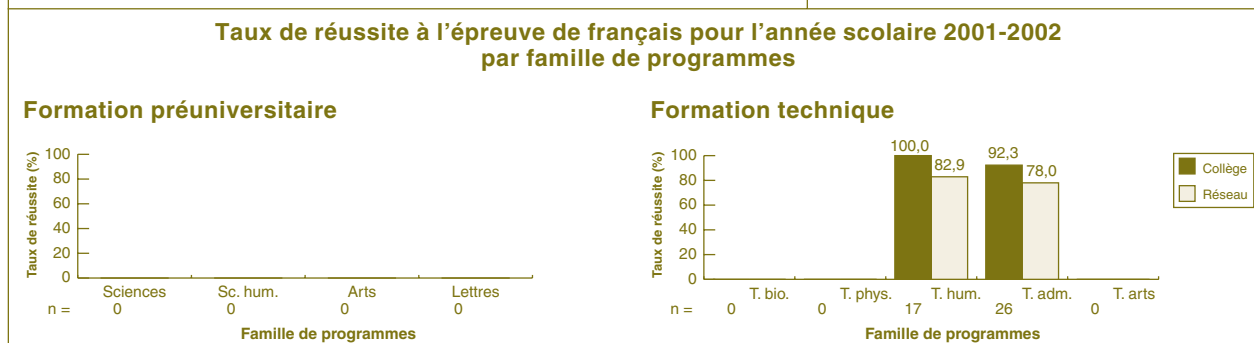
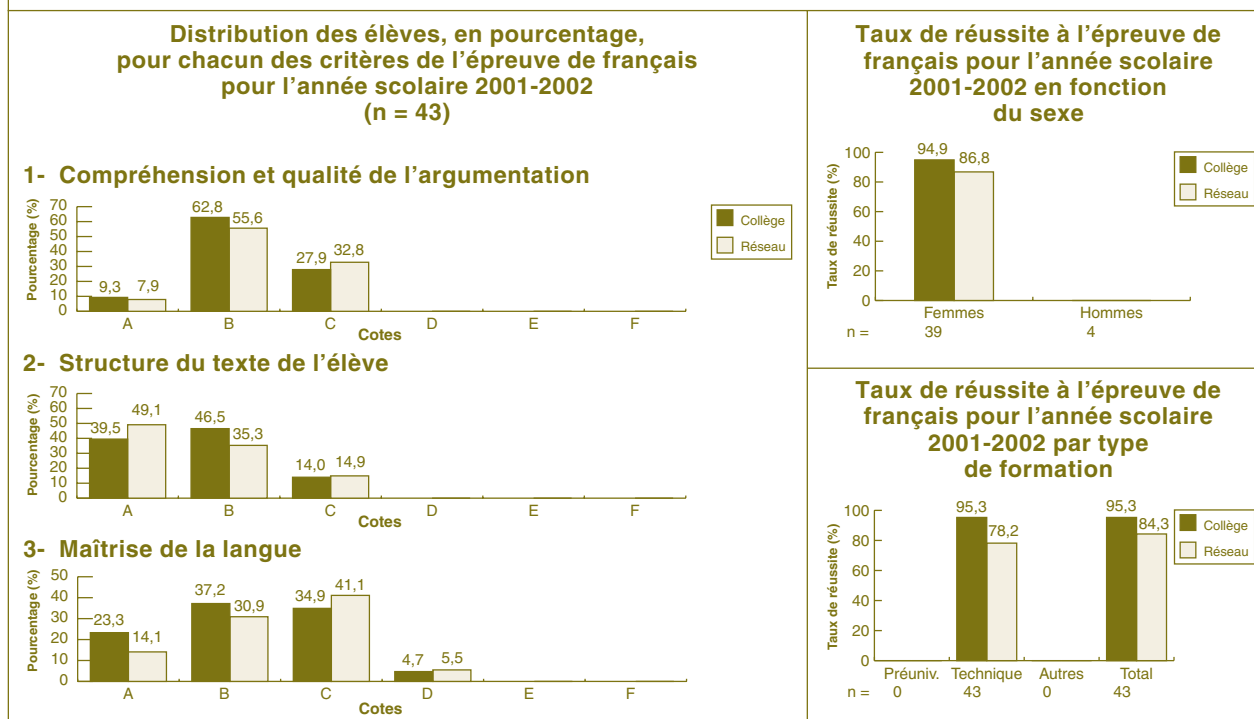
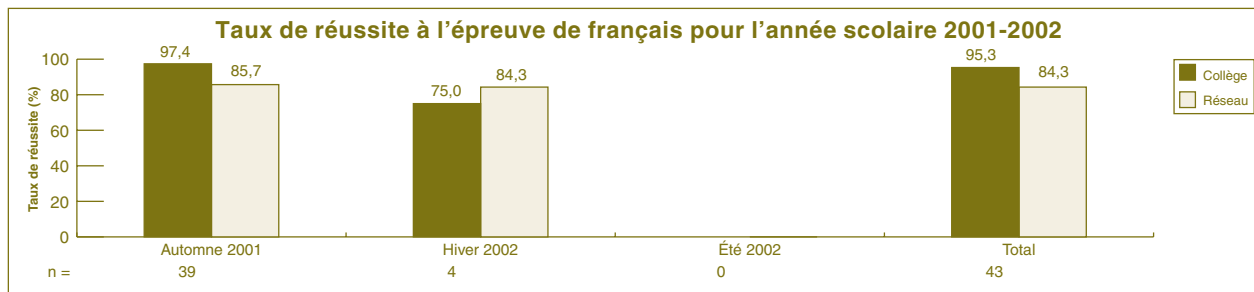




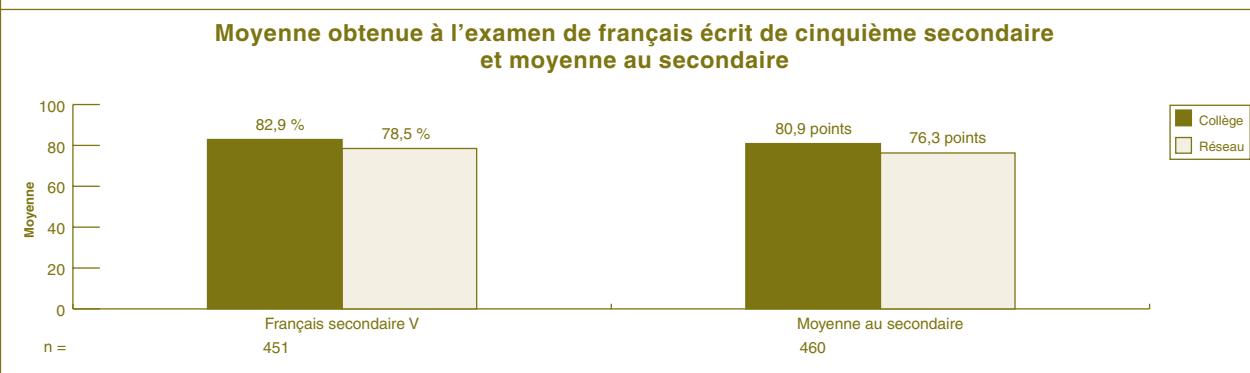
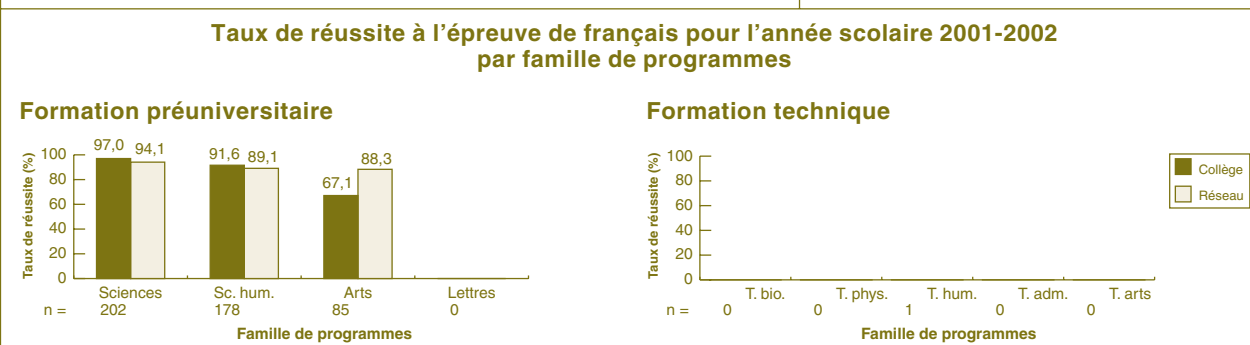
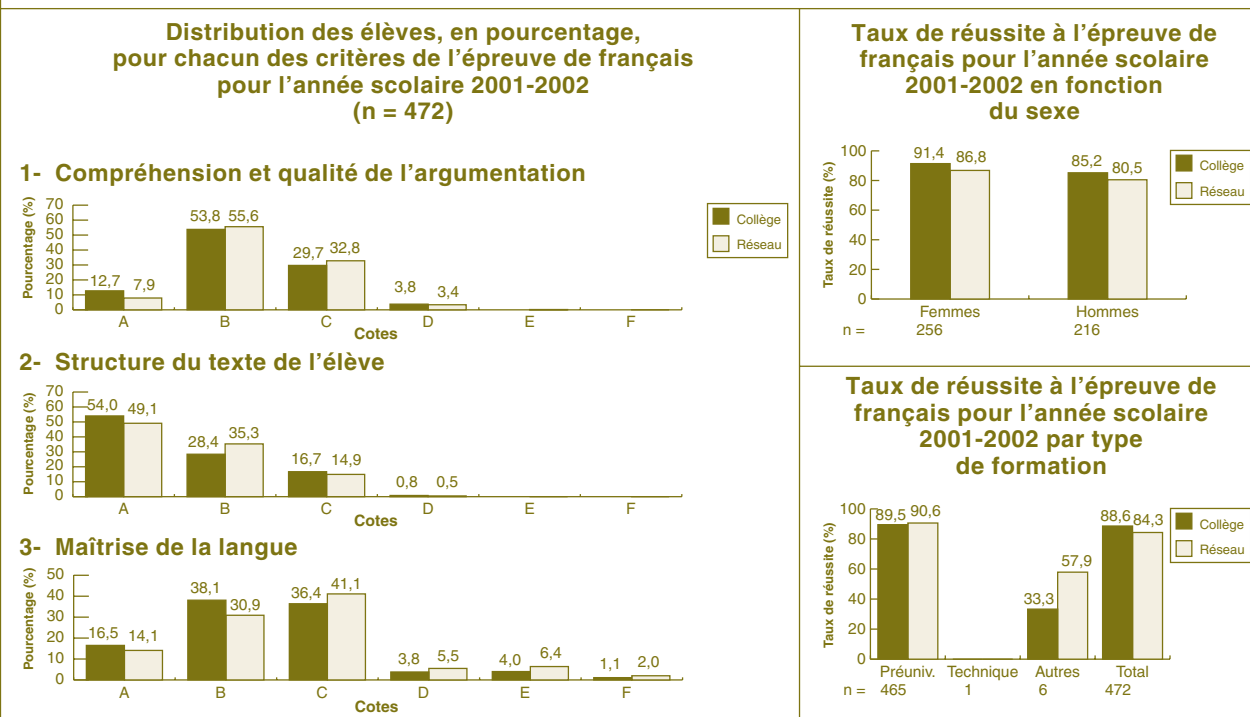
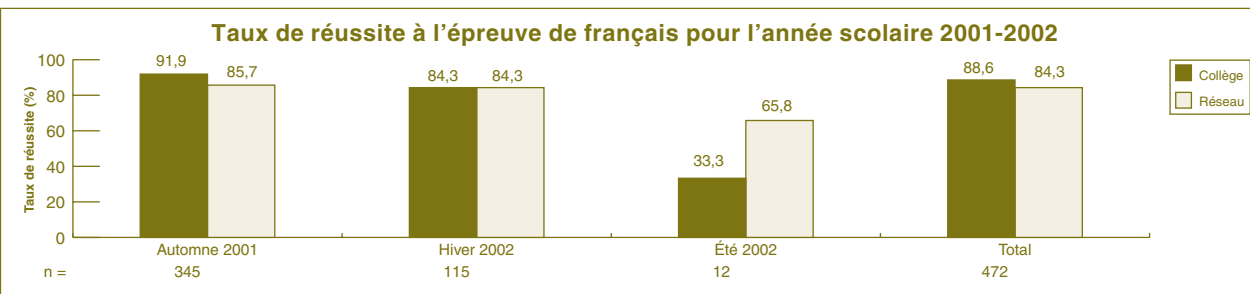
Campus Notre-Dame-de-Foy



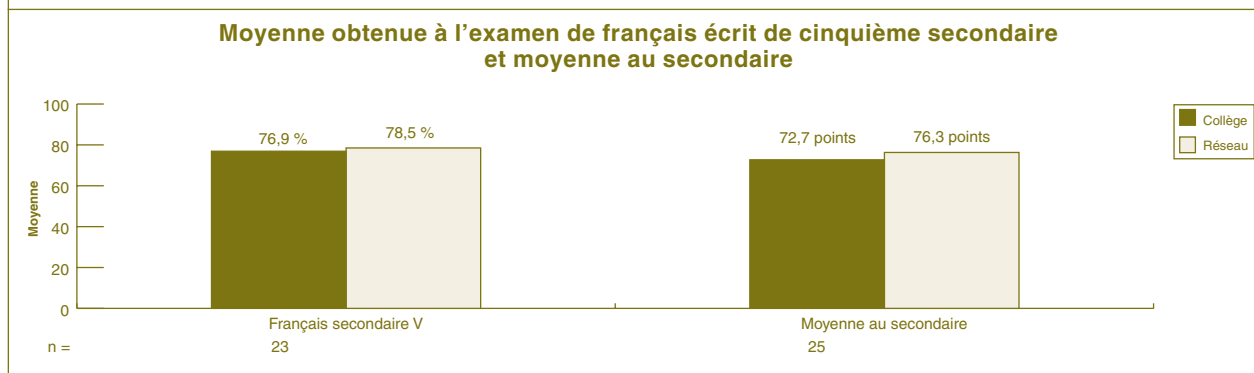
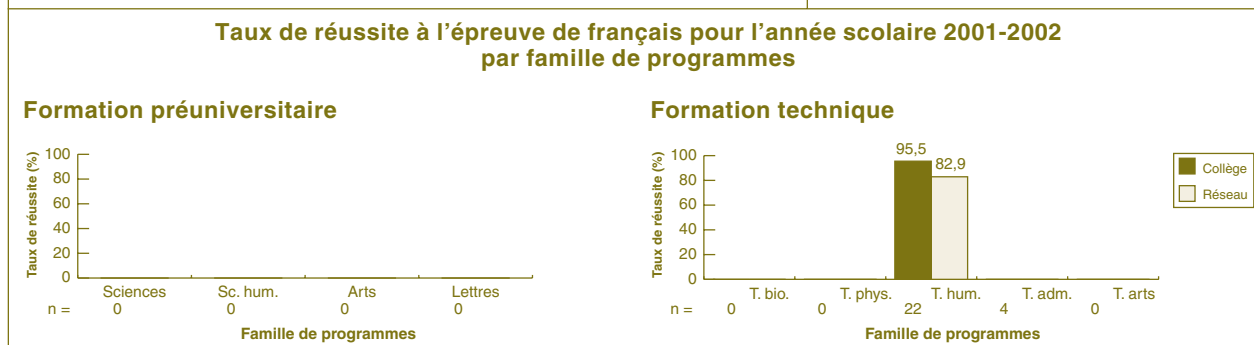
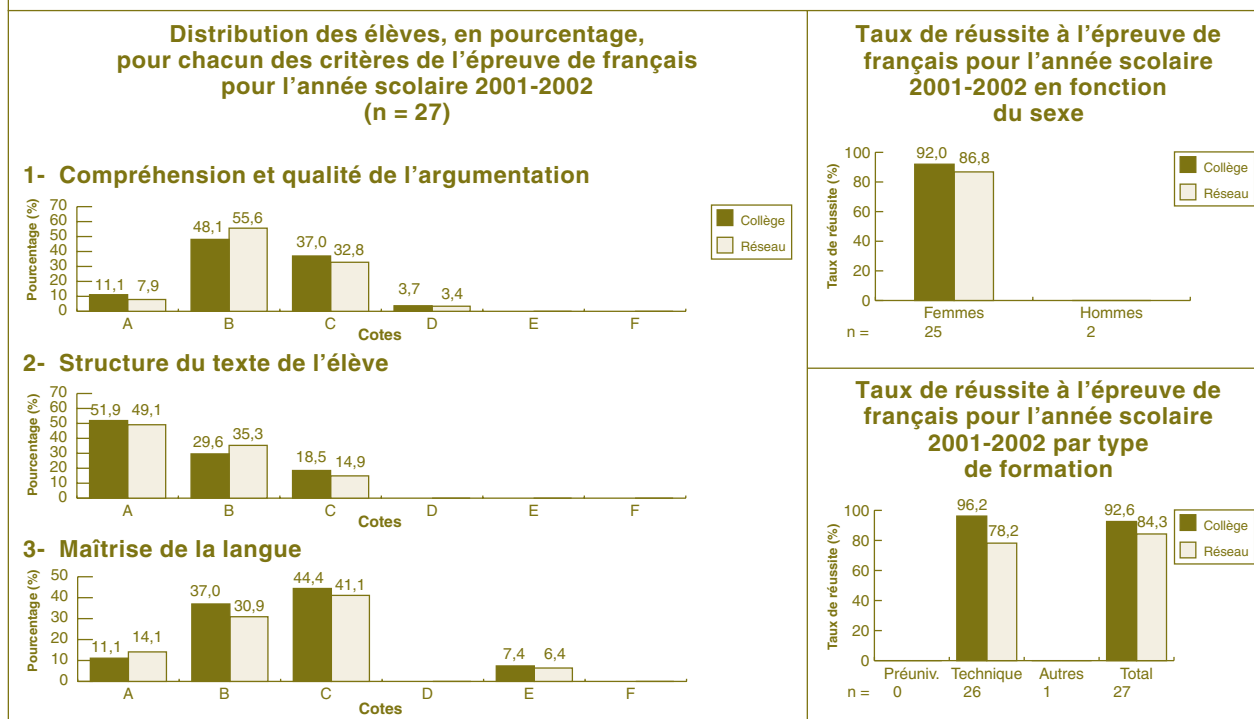
Collège d'affaires Ellis (1974) Inc.



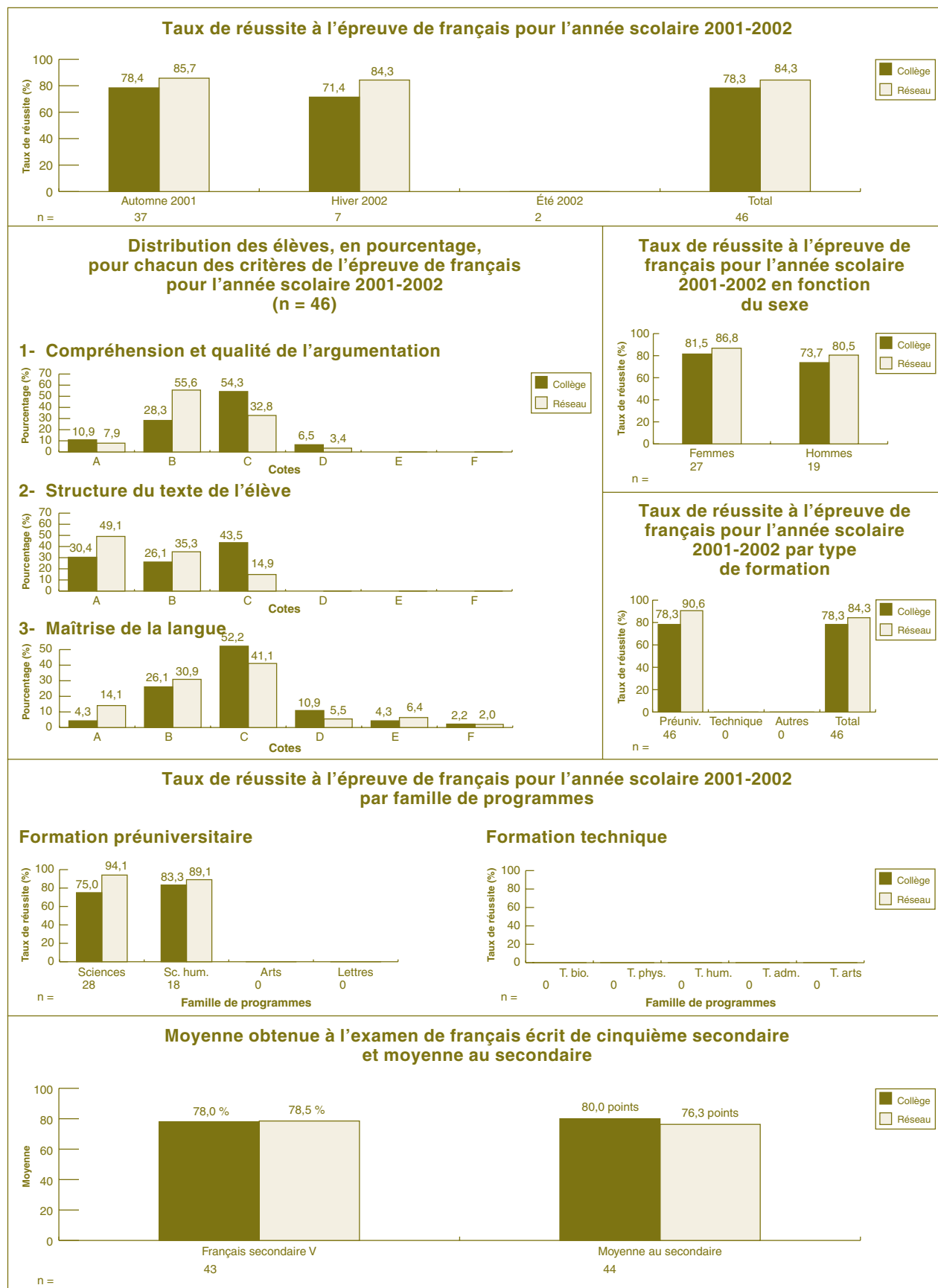
Collège André-Grasset



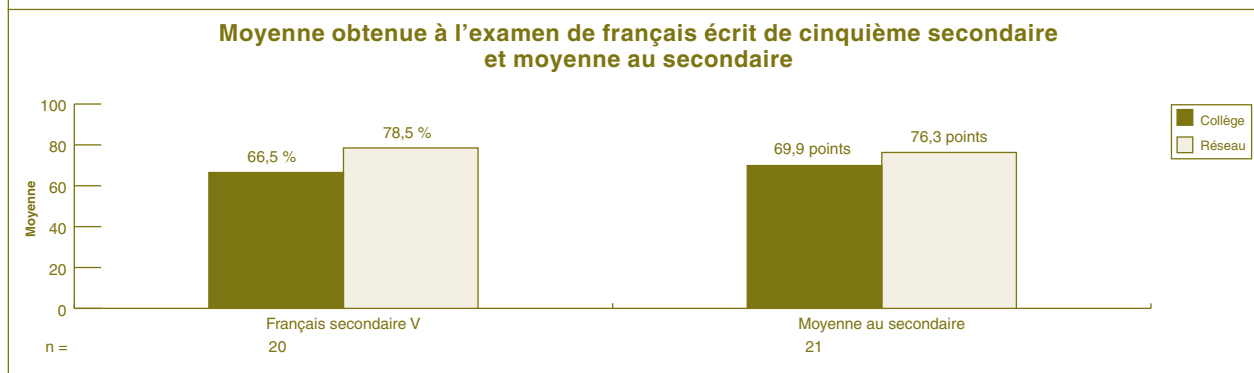
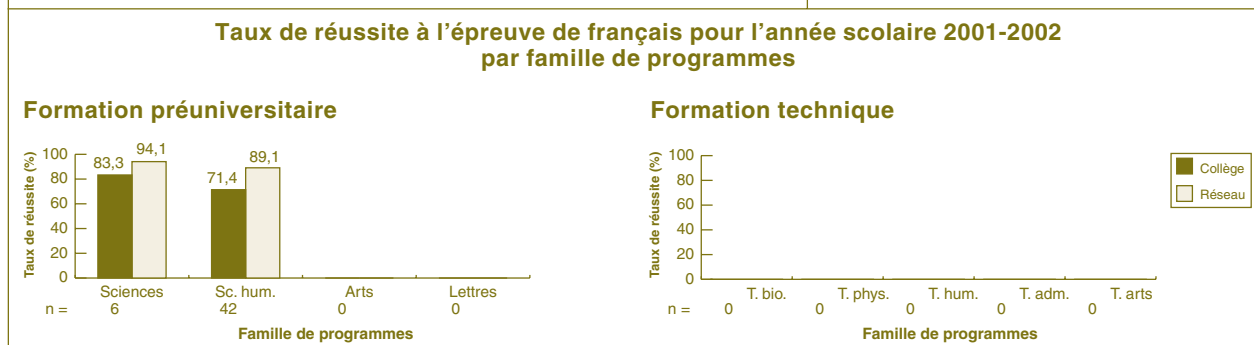
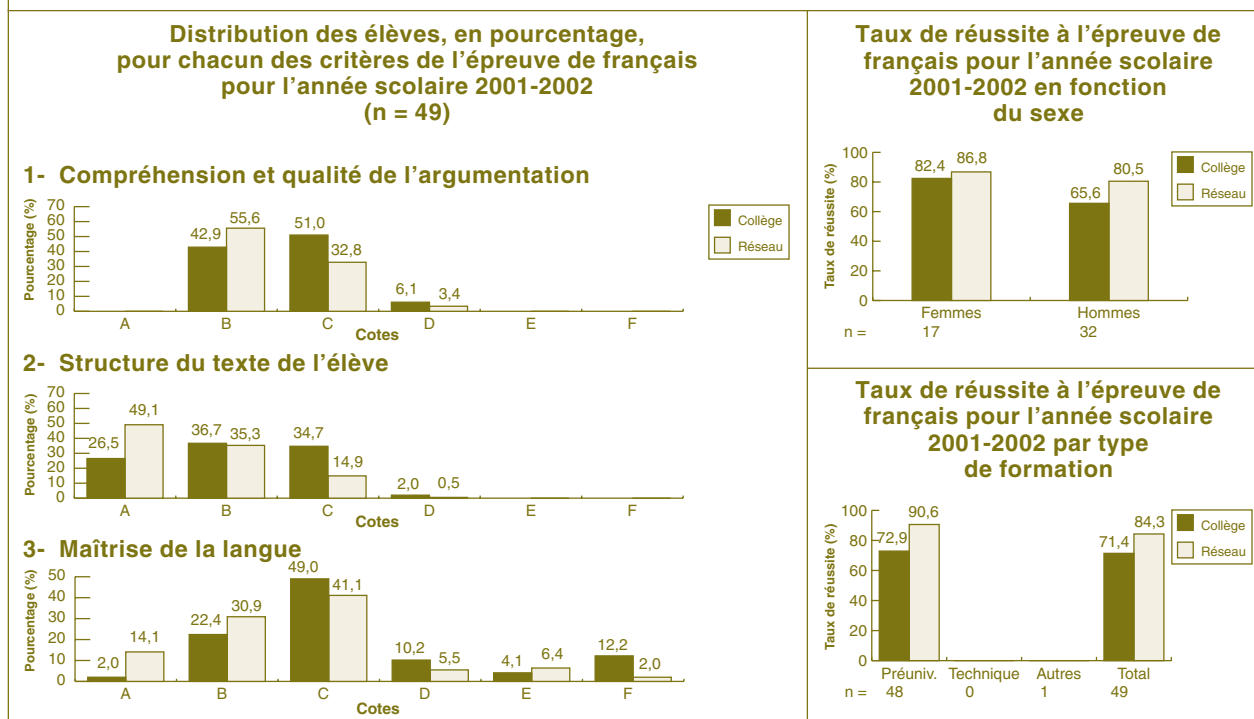
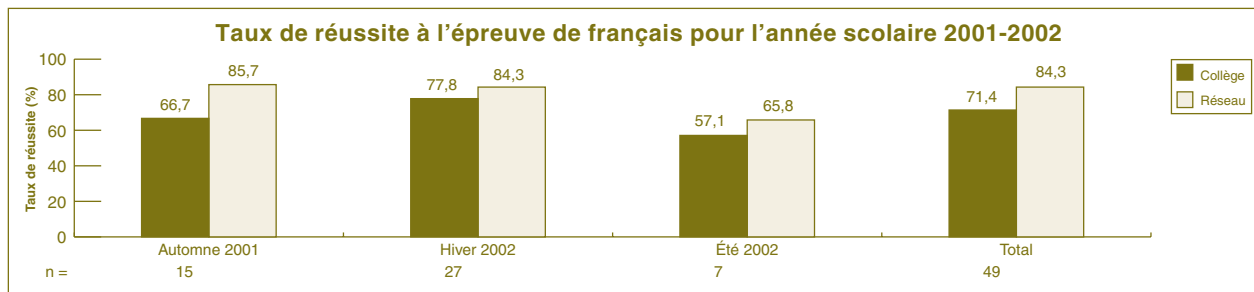
Collège Bart



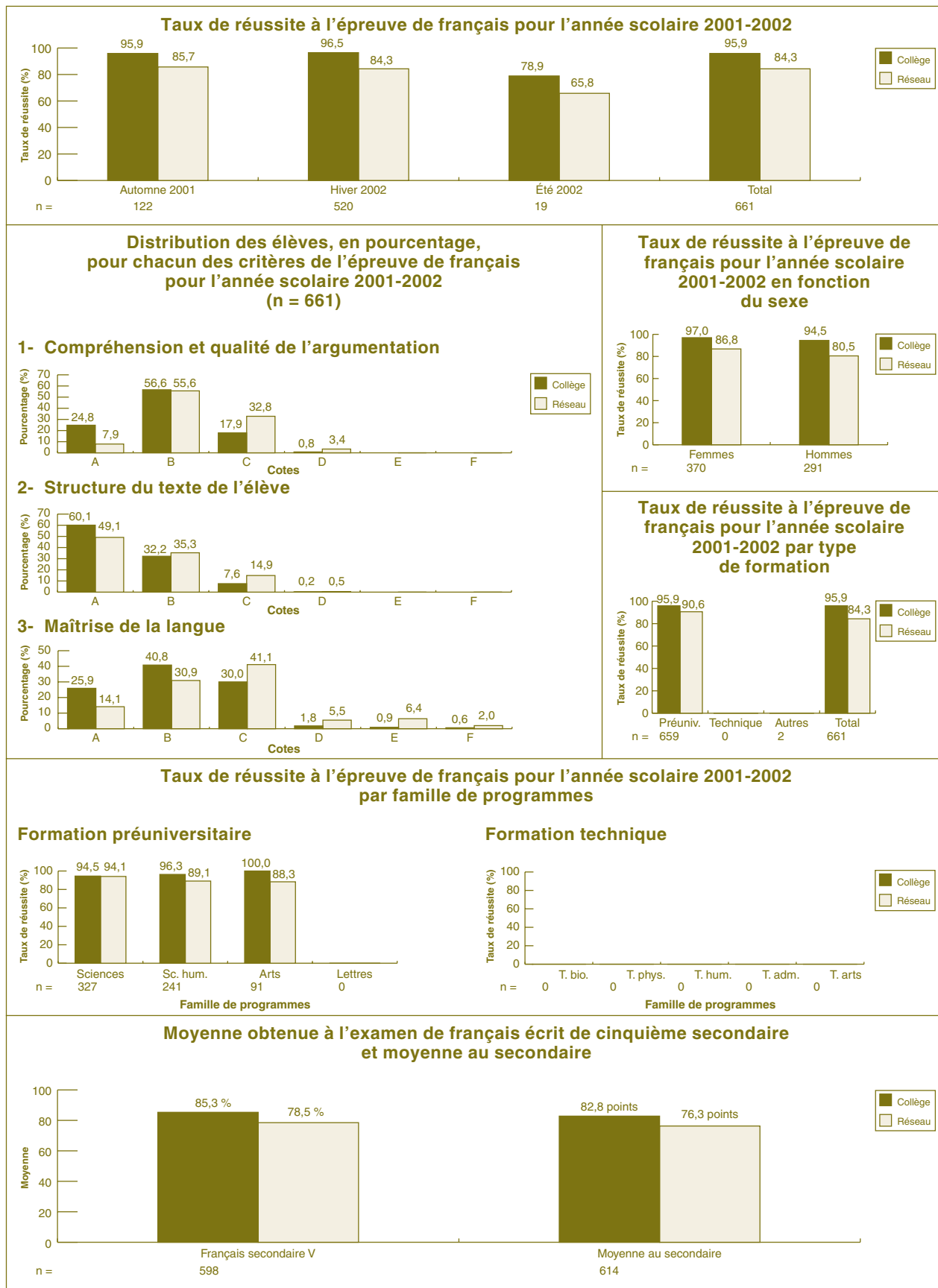
Le Collège dans la Cité (Villa Sainte-Marcelline)



Collège Français

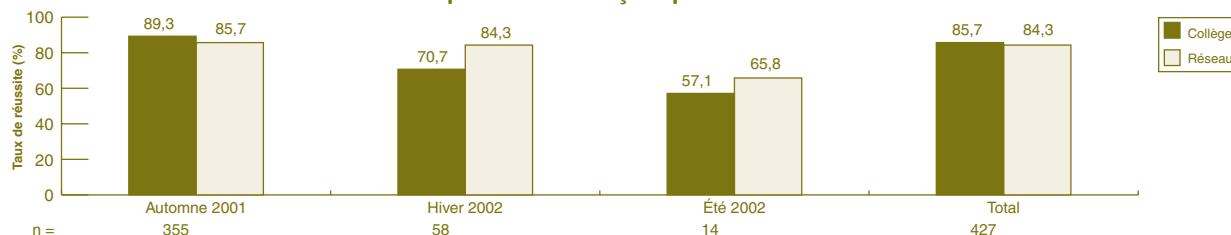


Collège Jean-de-Brébeuf



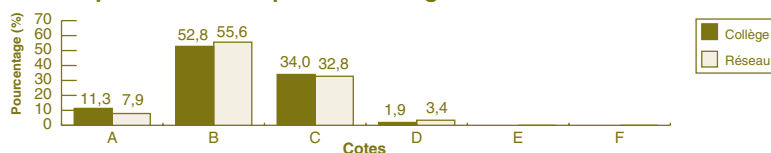
Collège Laflèche

Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002

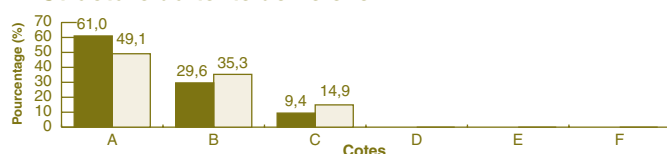


Distribution des élèves, en pourcentage, pour chacun des critères de l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 (n = 427)

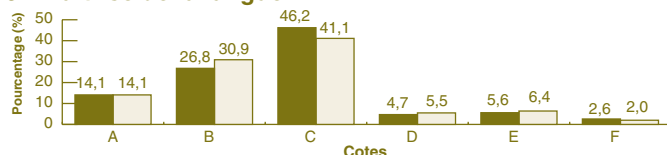
1- Compréhension et qualité de l'argumentation



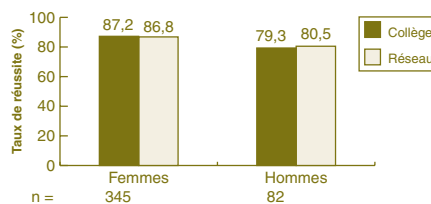
2- Structure du texte de l'élève



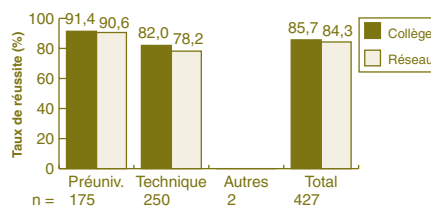
3- Maîtrise de la langue



Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 en fonction du sexe

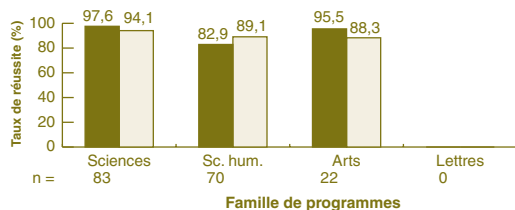


Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 par type de formation

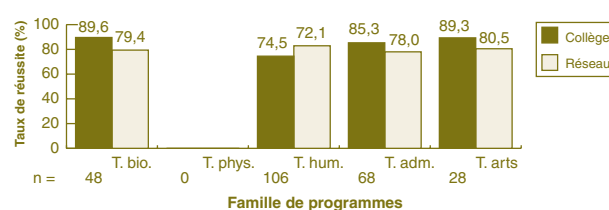


Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 2001-2002 par famille de programmes

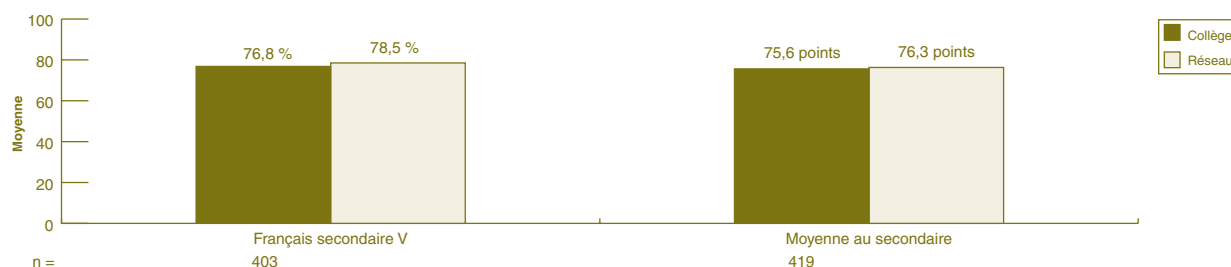
Formation préuniversitaire



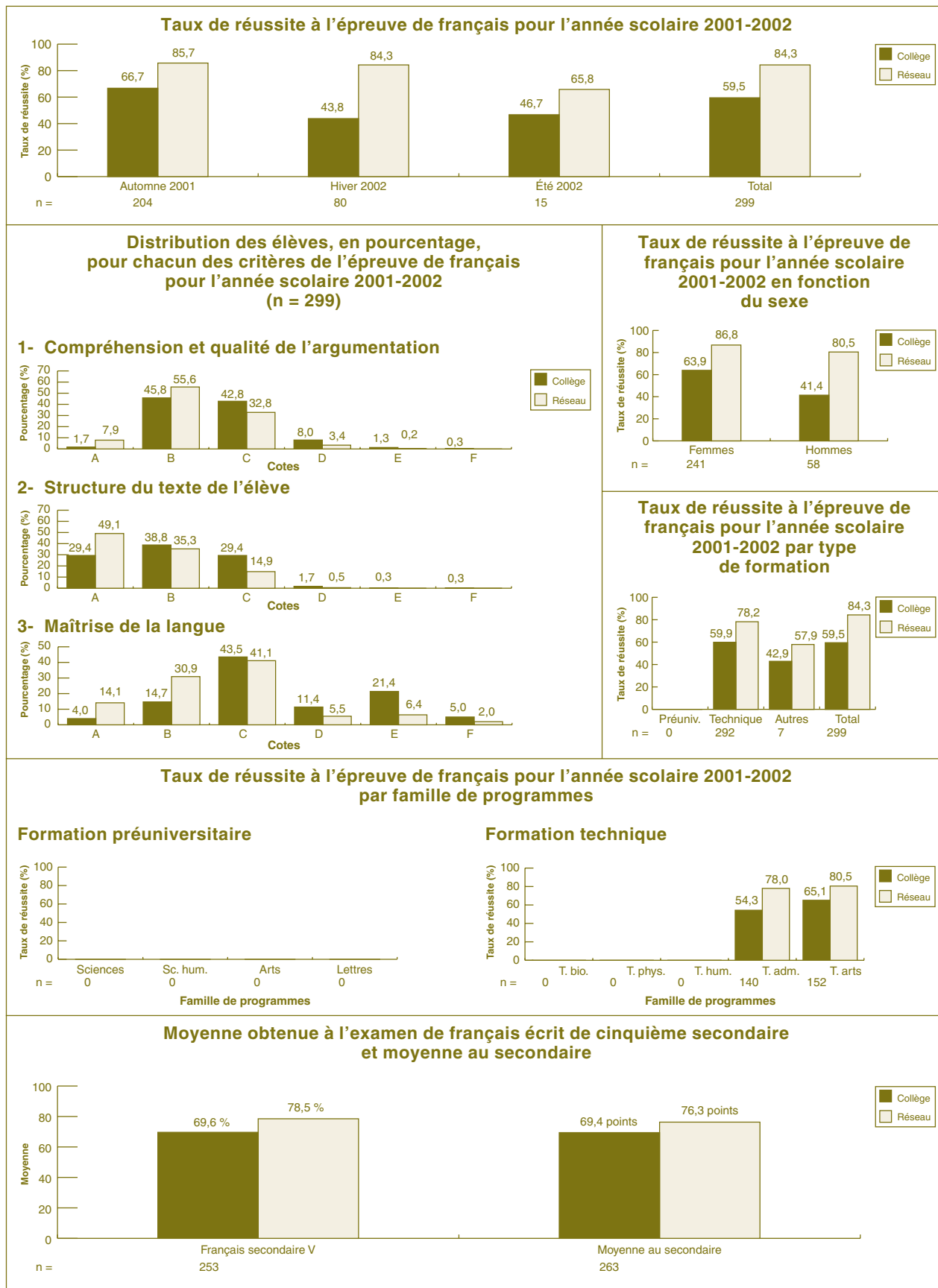
Formation technique



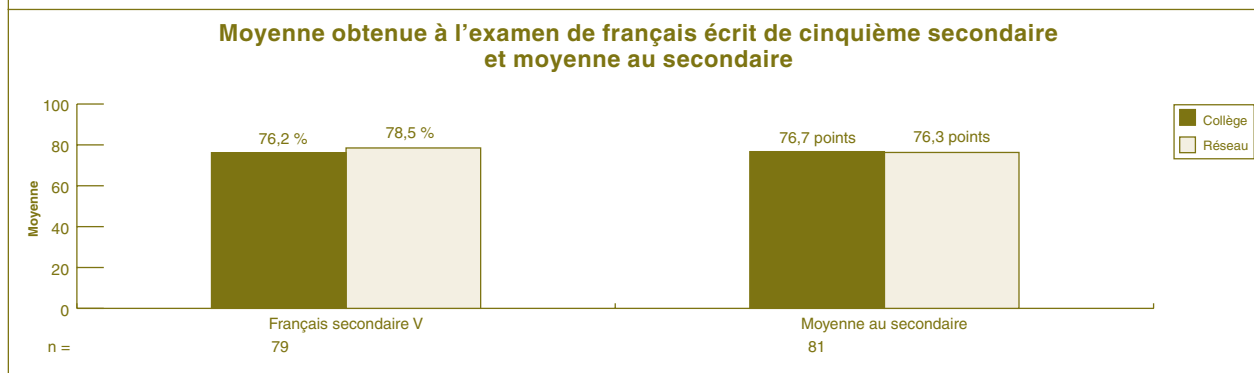
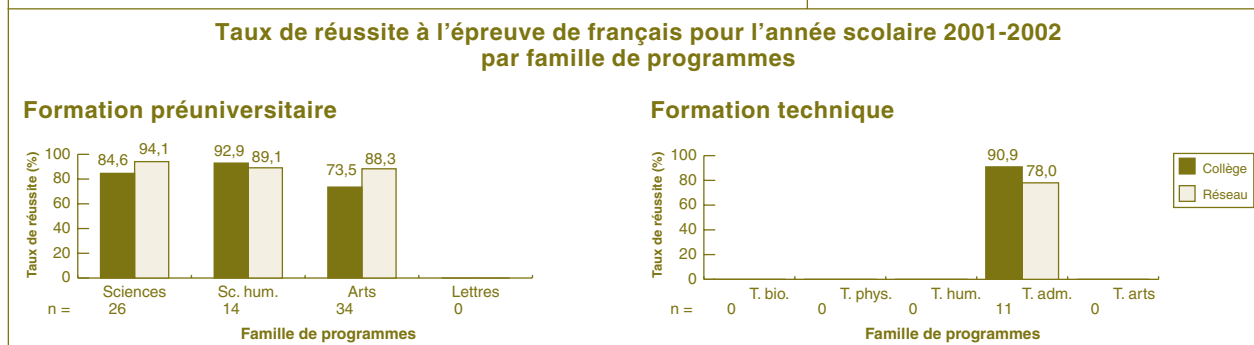
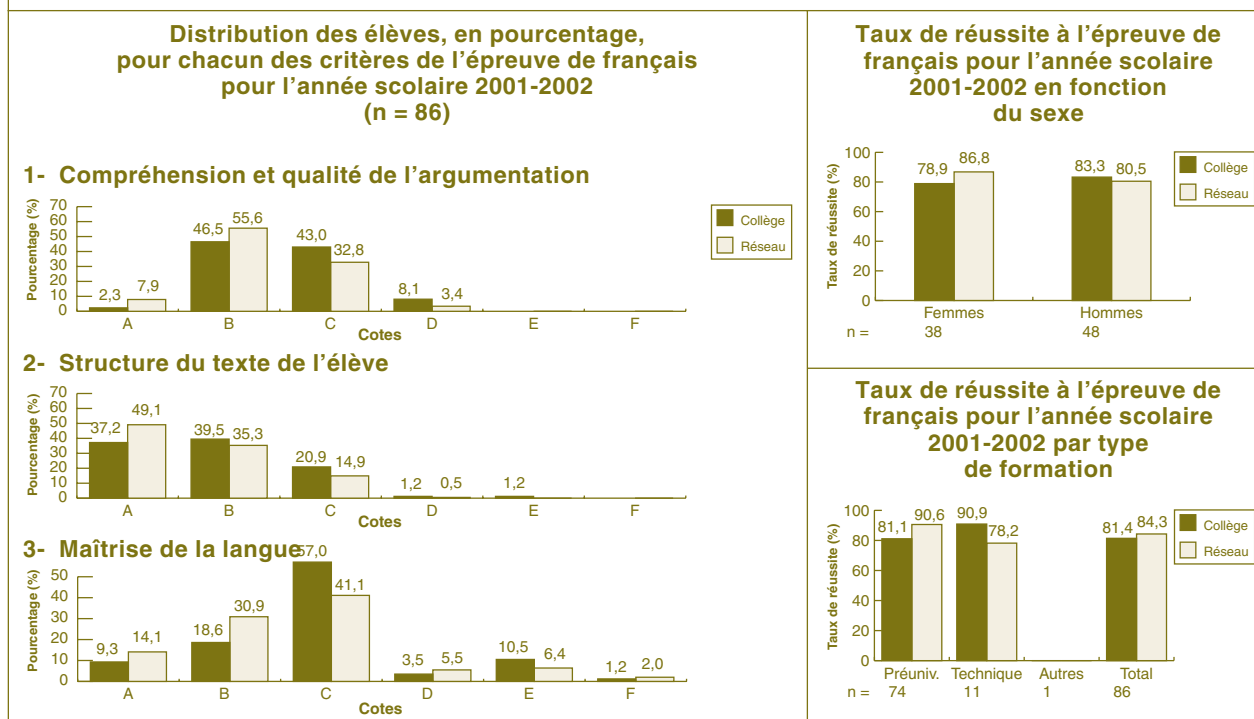
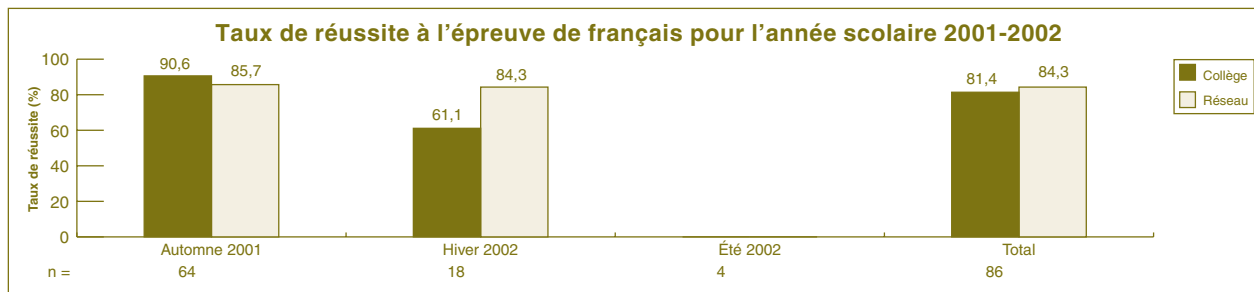
Moyenne obtenue à l'examen de français écrit de cinquième secondaire et moyenne au secondaire



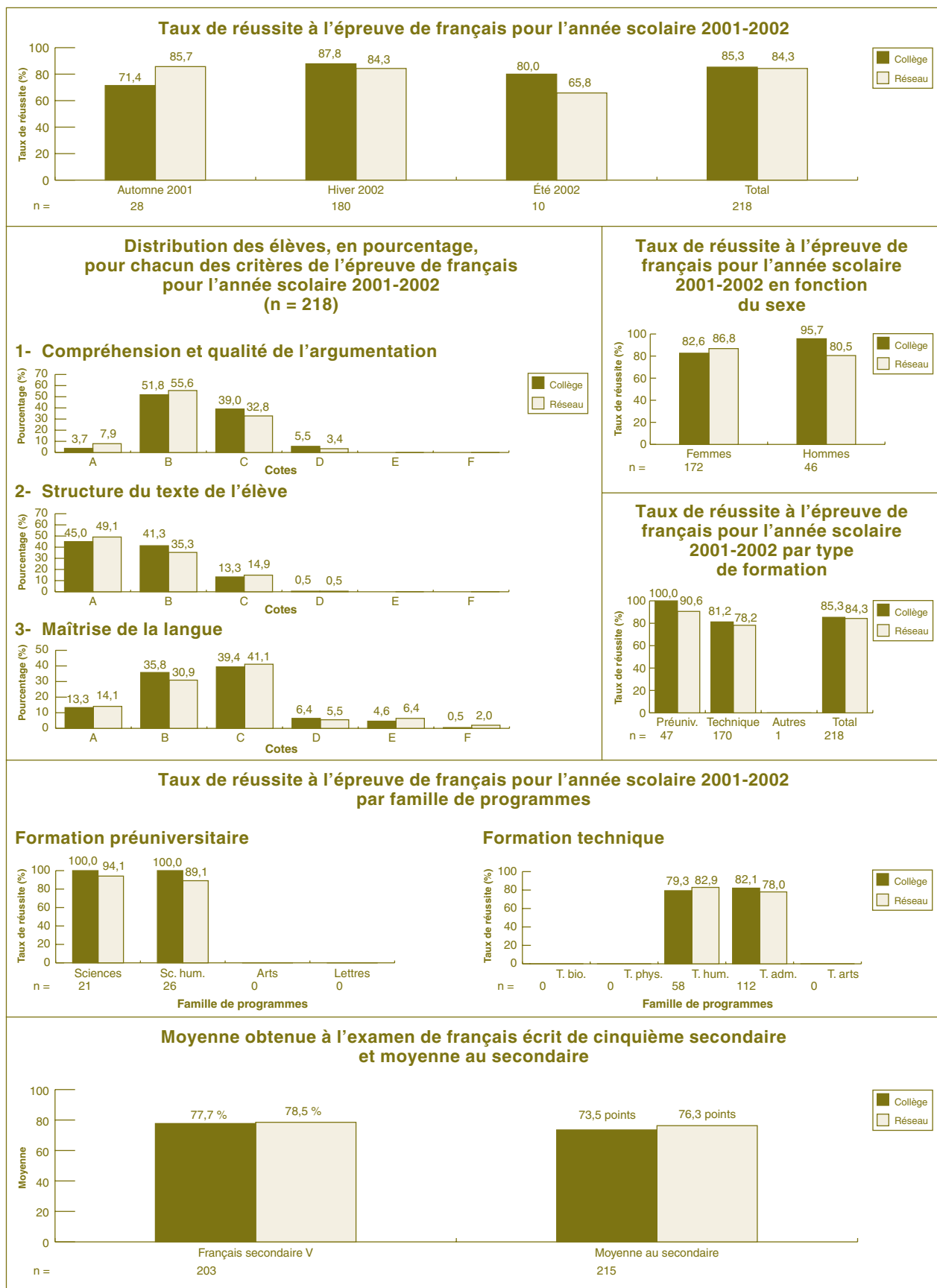
Collège LaSalle



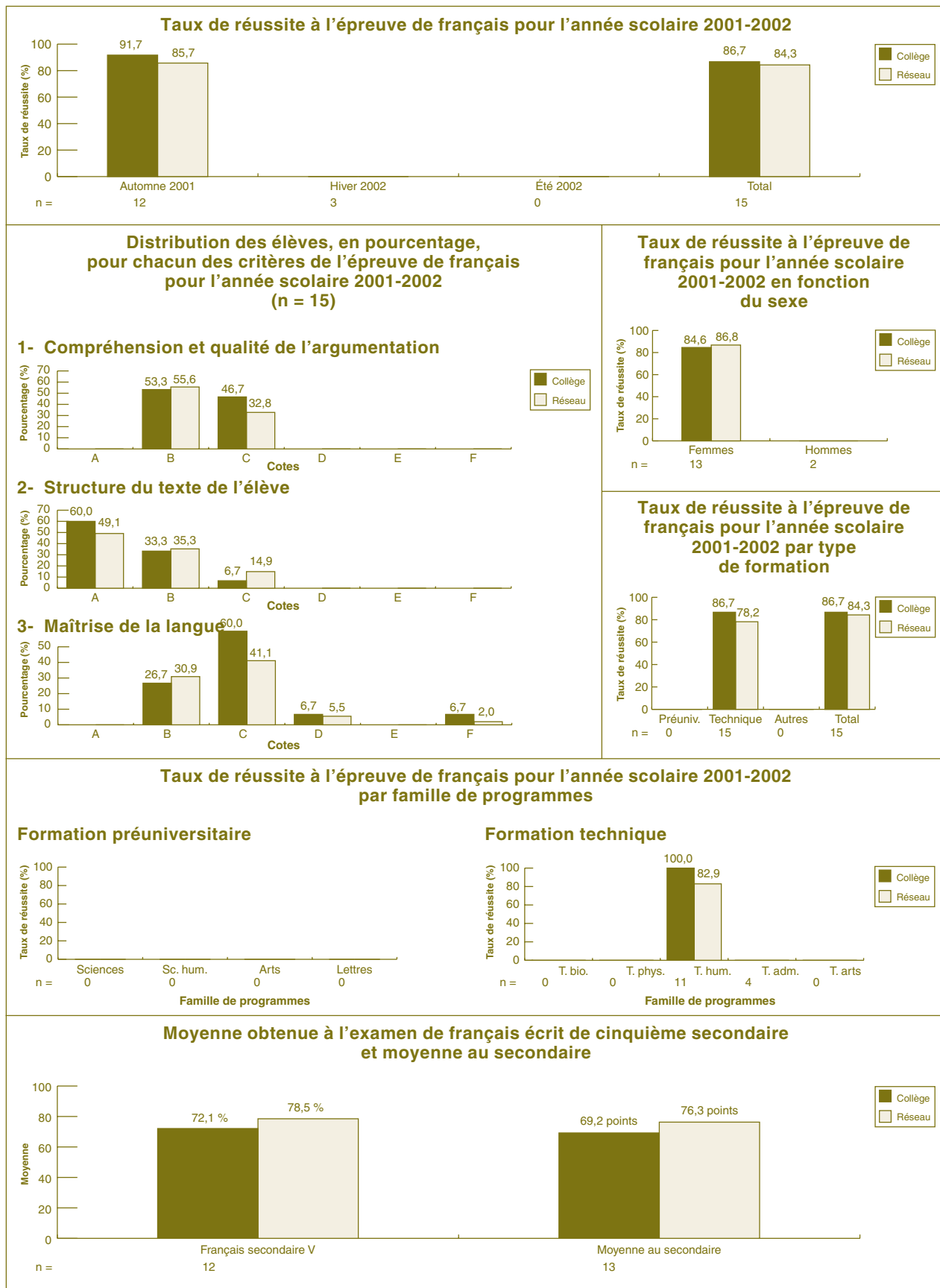
Collège de Lévis



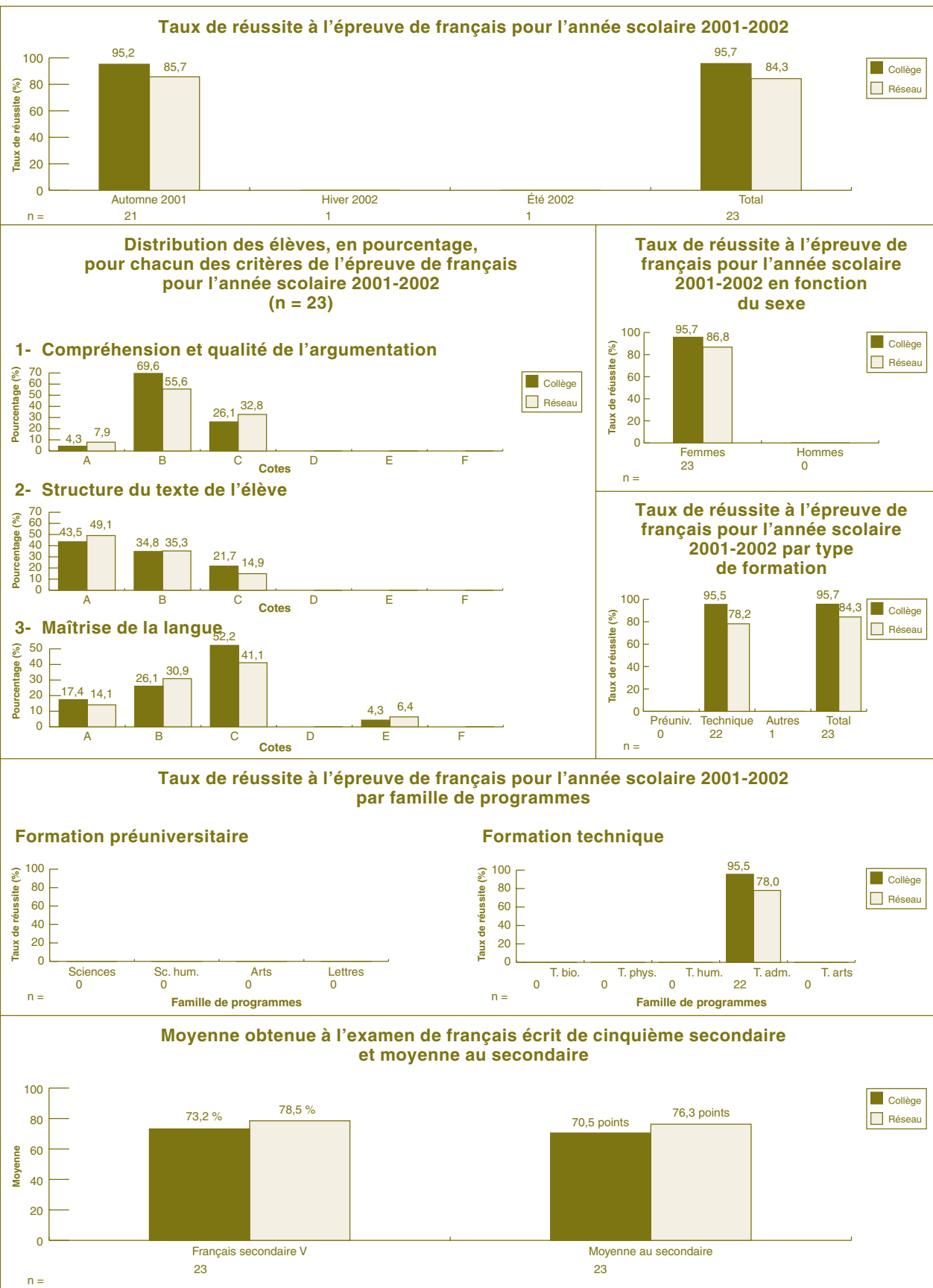
Collège Mérici



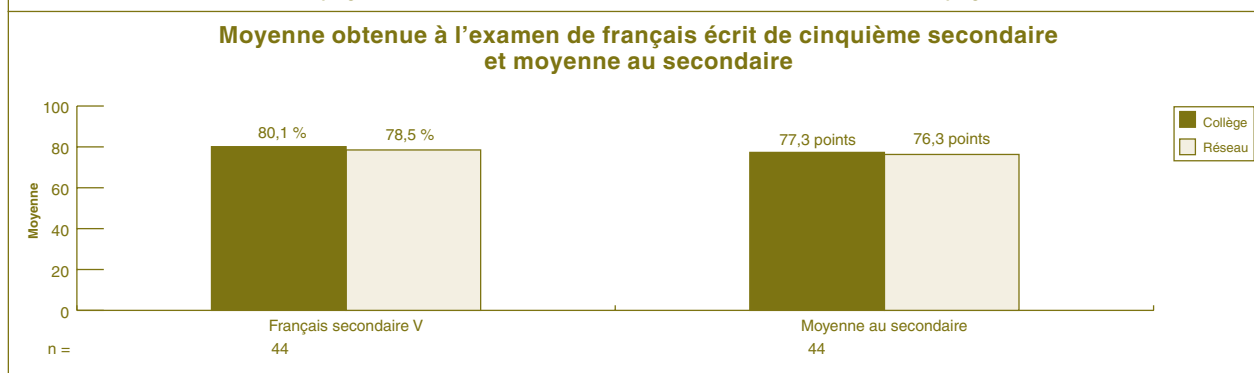
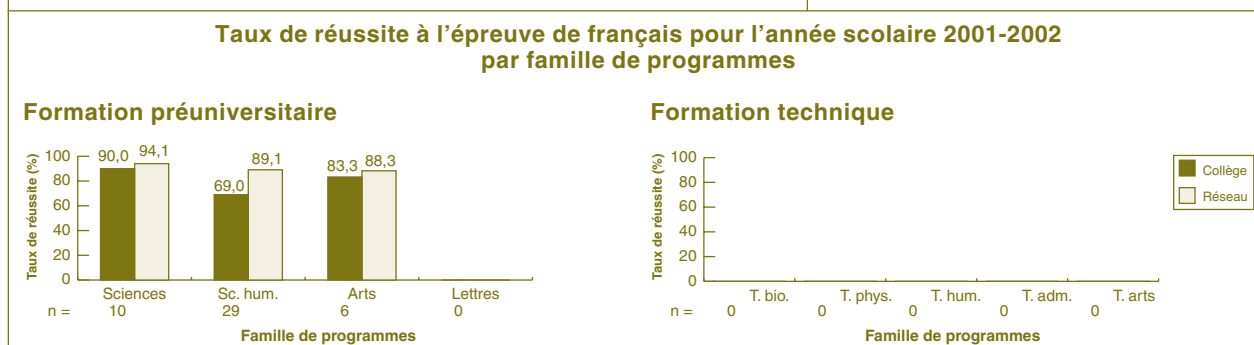
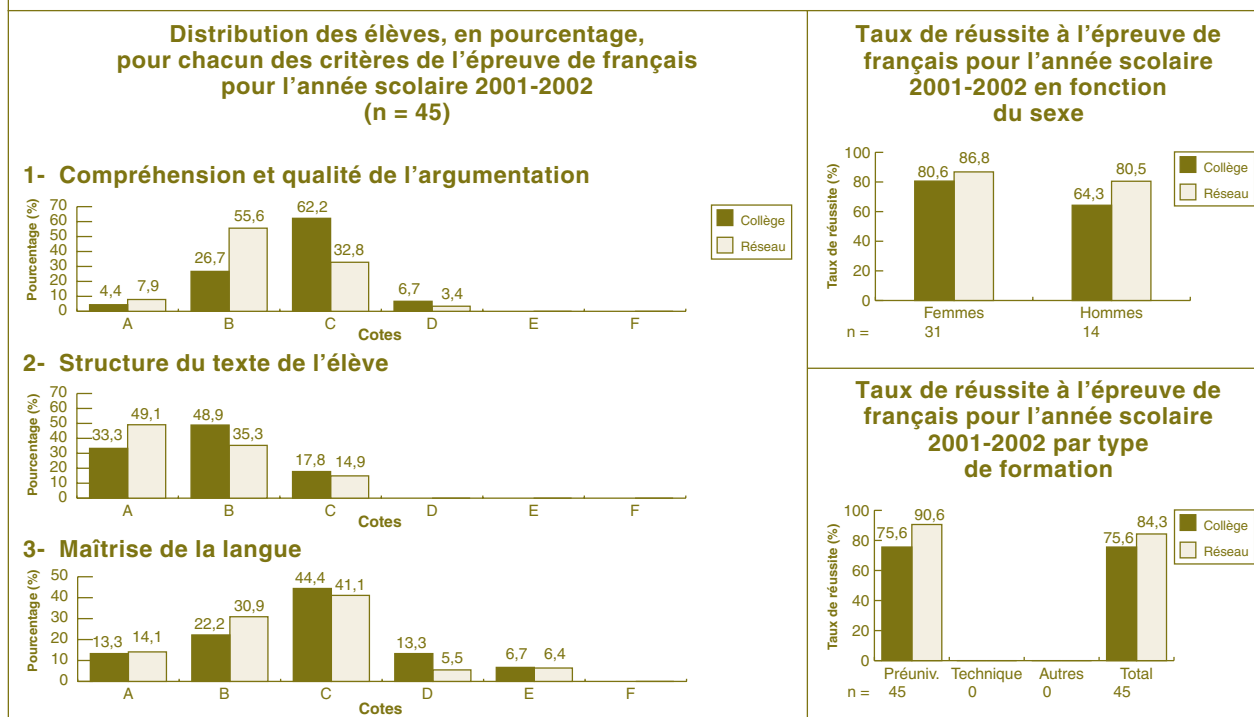
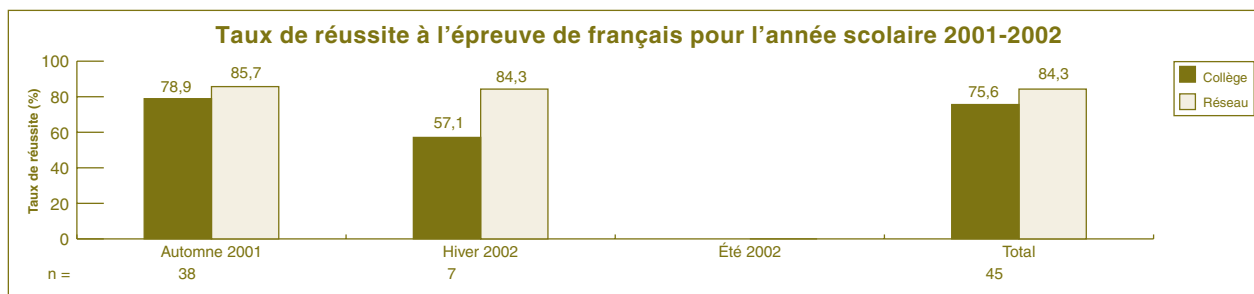
Collège O'Sullivan de Montréal Inc.



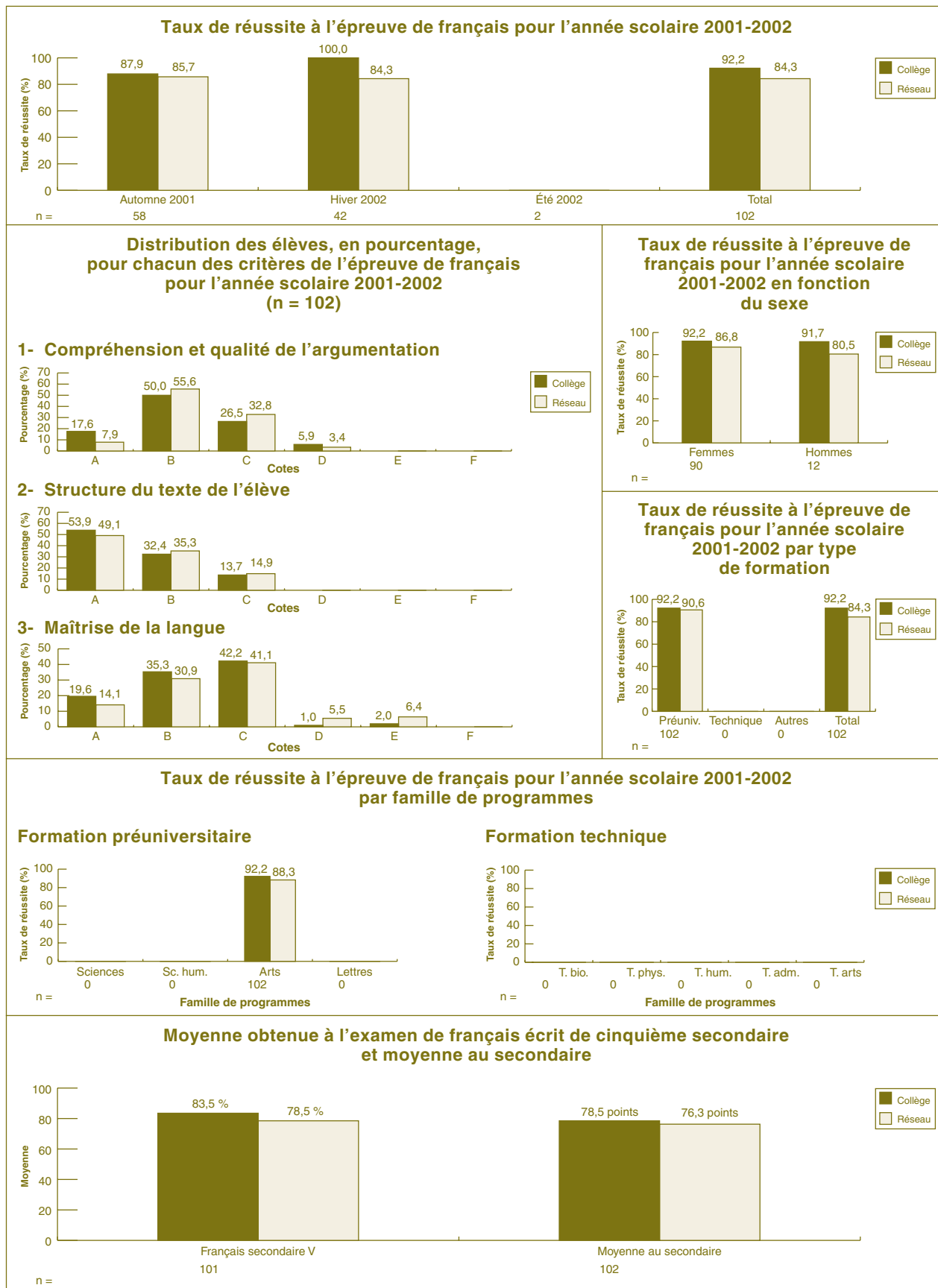
Collège O'Sullivan de Québec Inc.



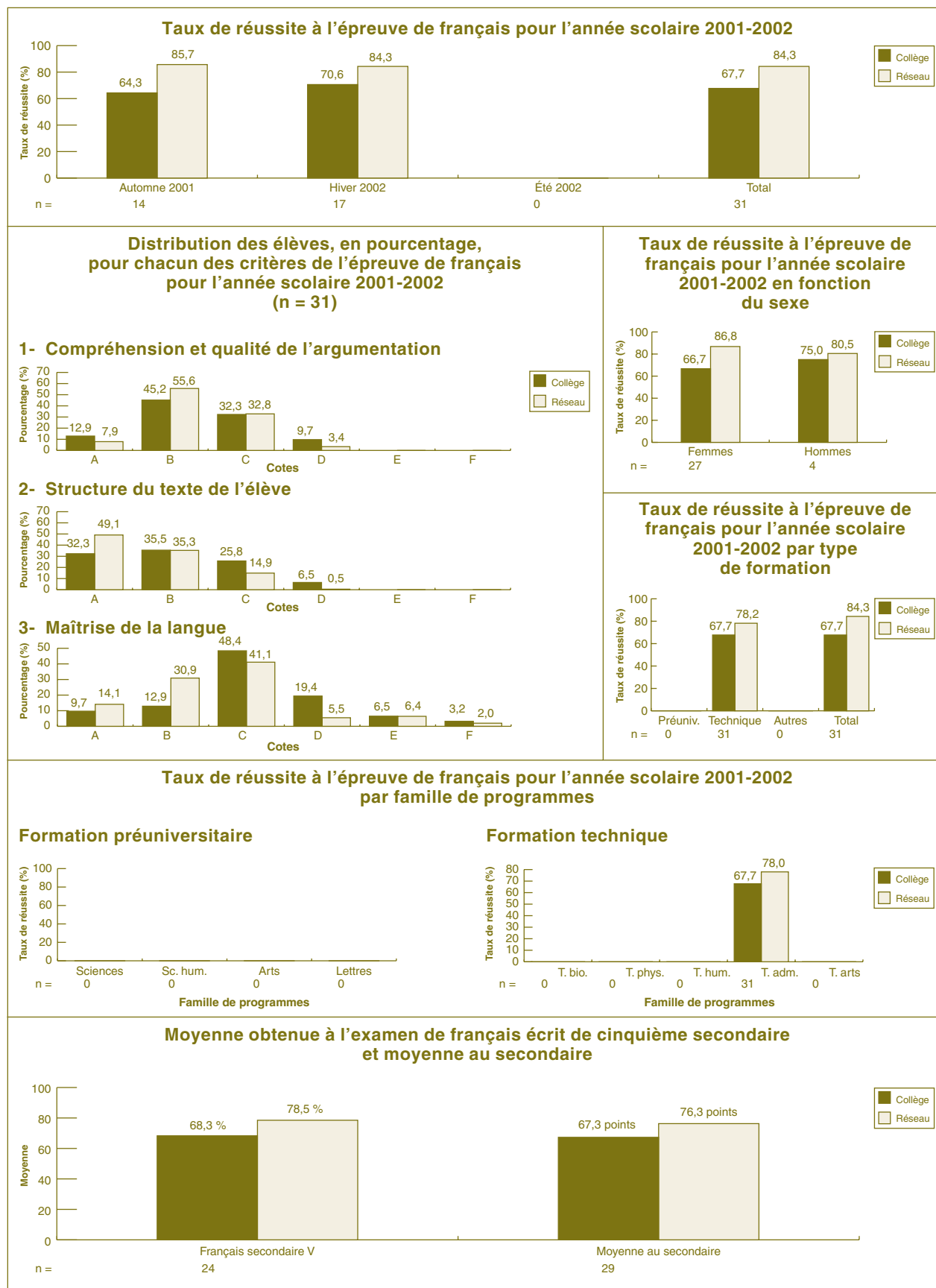
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières



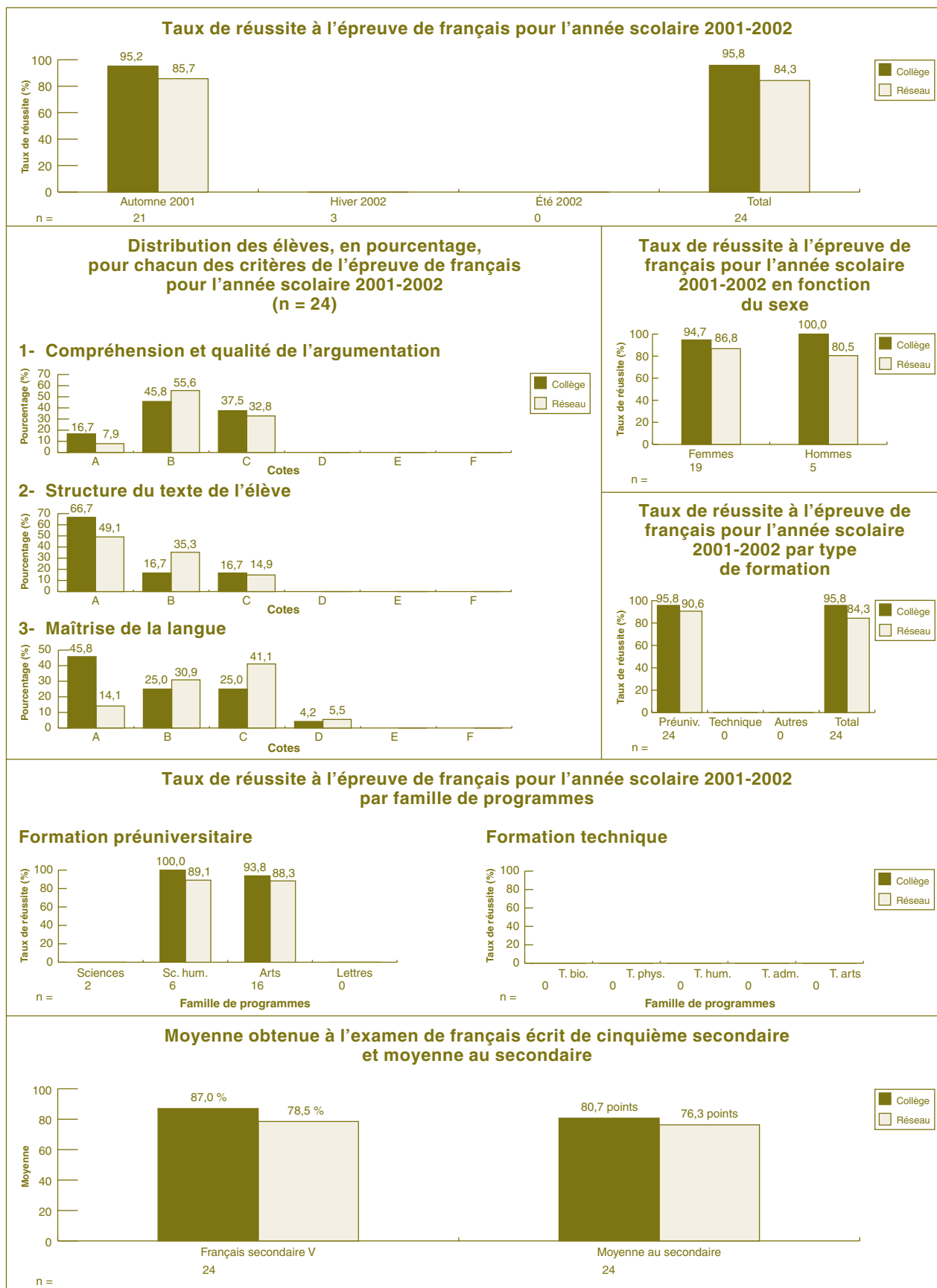
Conservatoire Lassalle



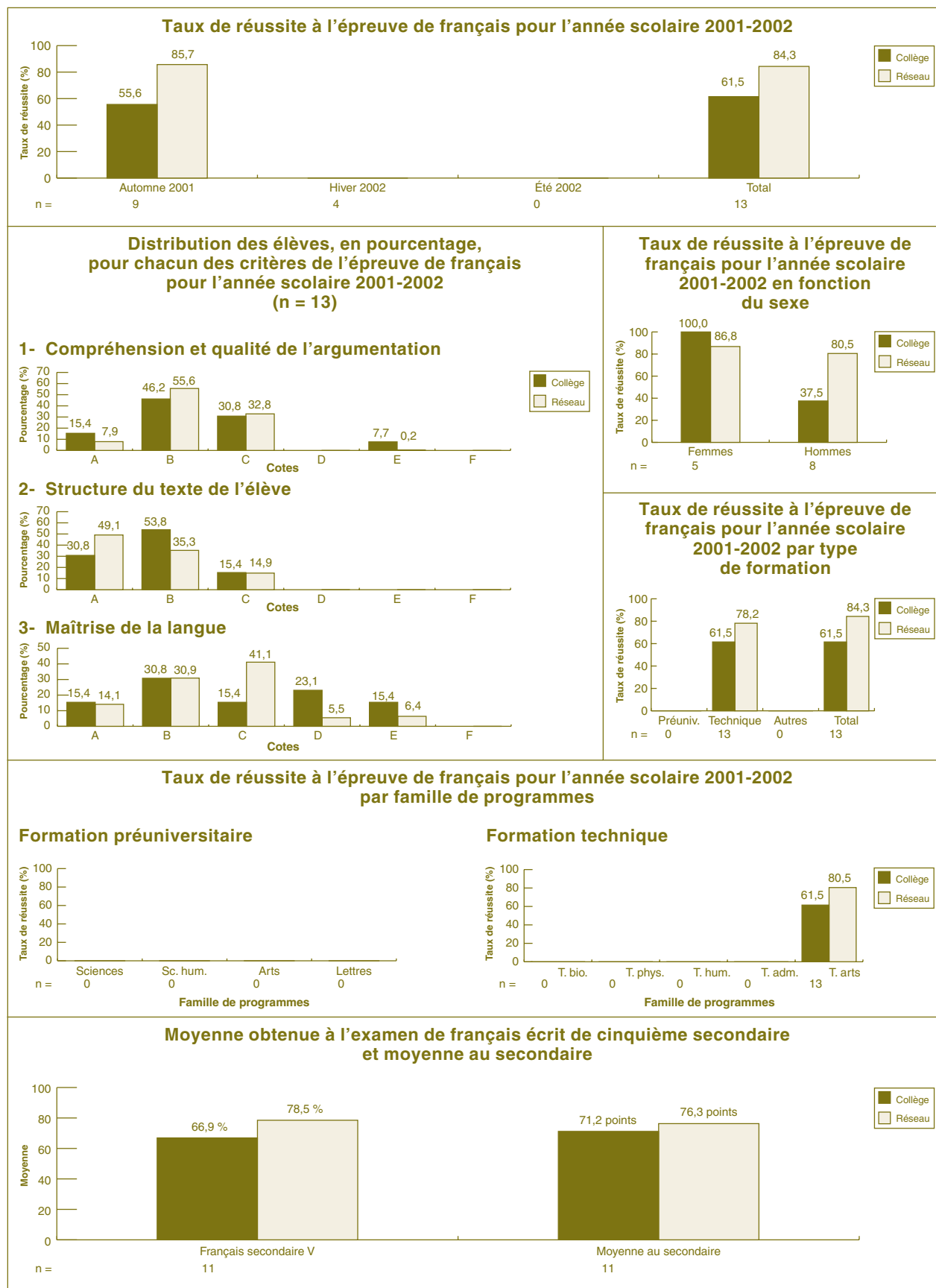
École commerciale du Cap Inc.

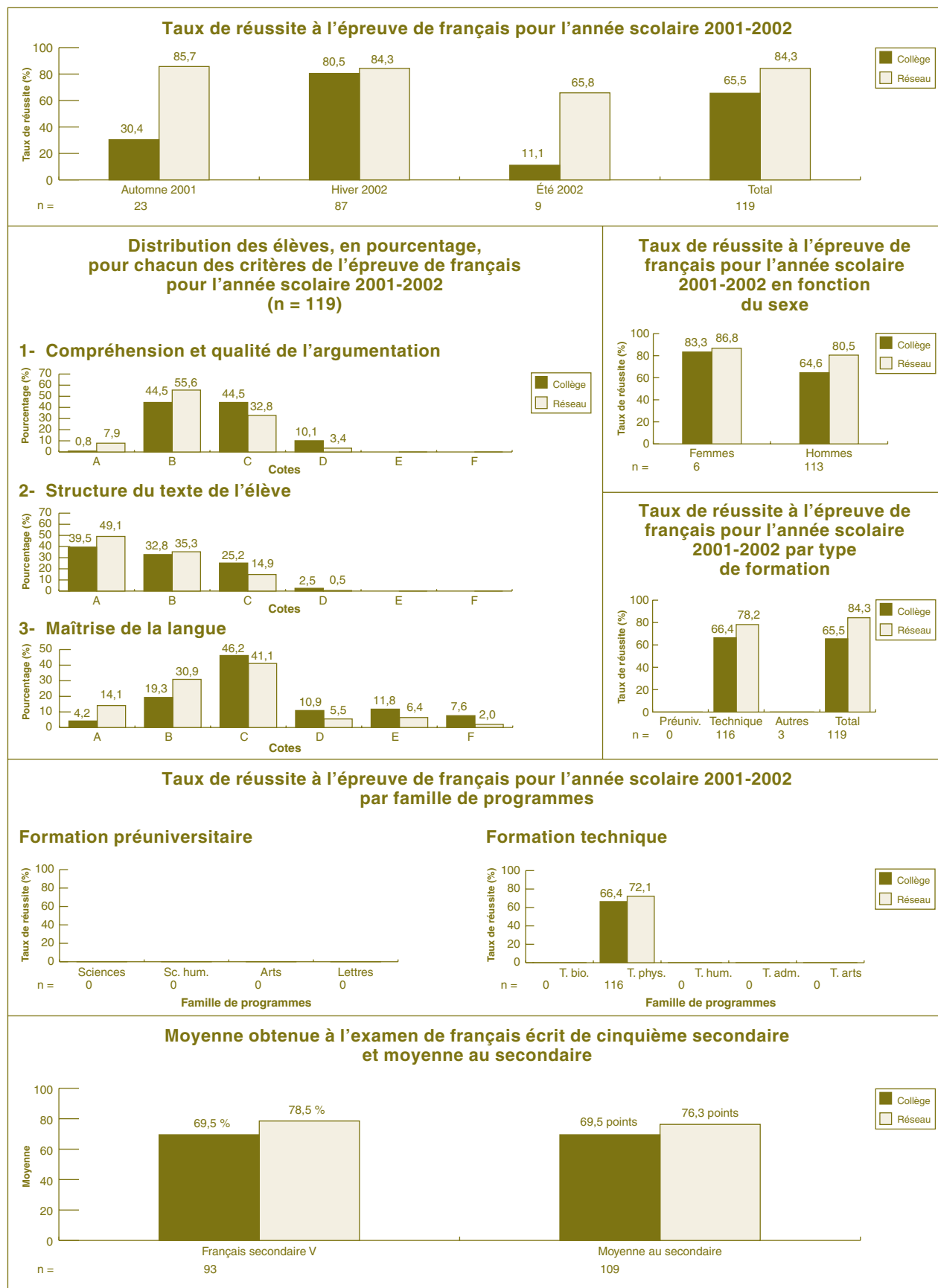


École de musique Vincent D'Indy

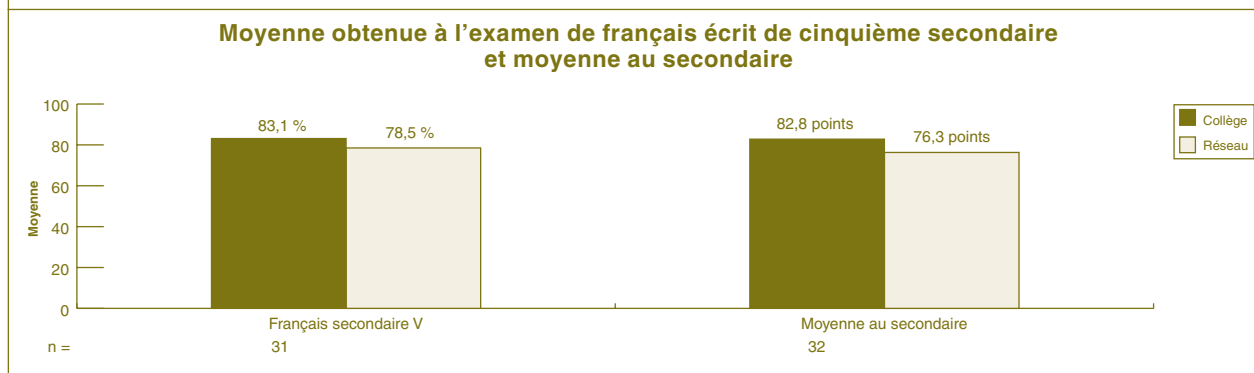
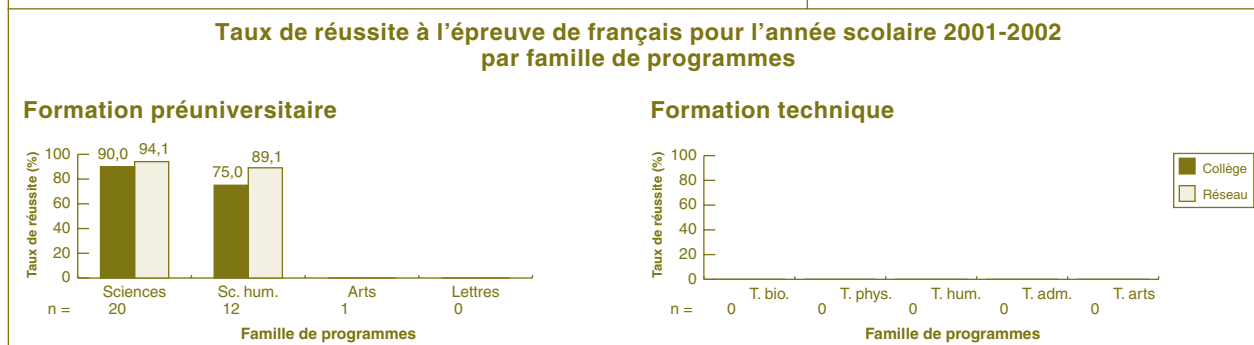
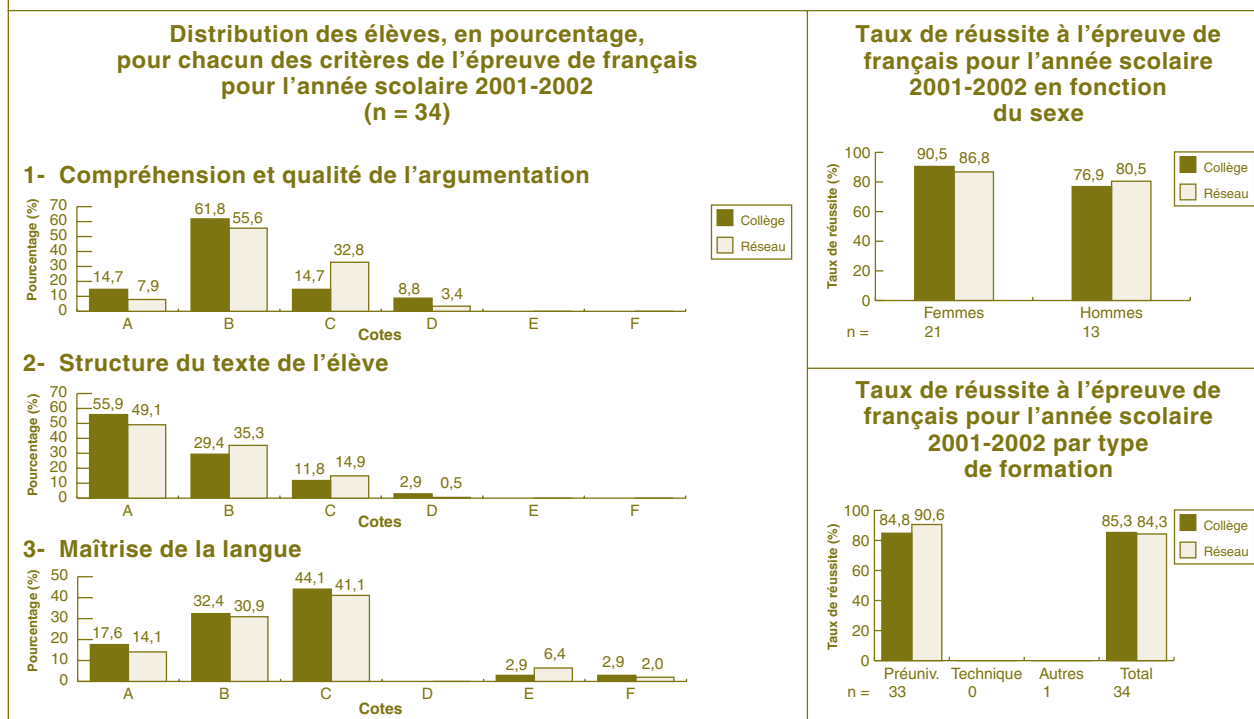
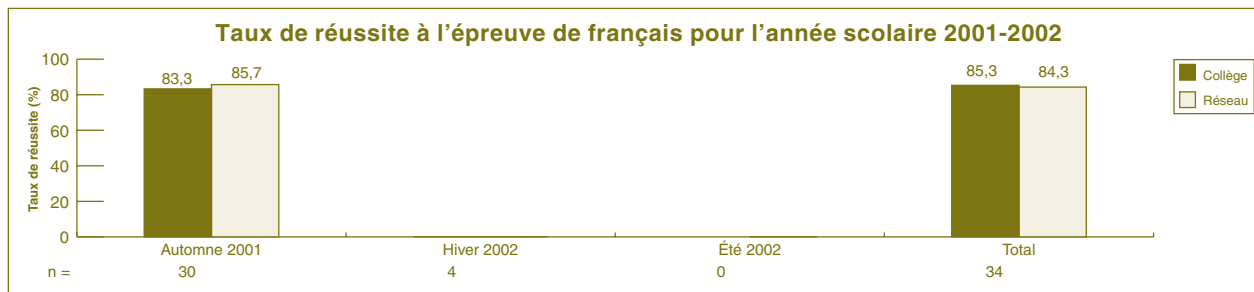


École Nationale de Cirque

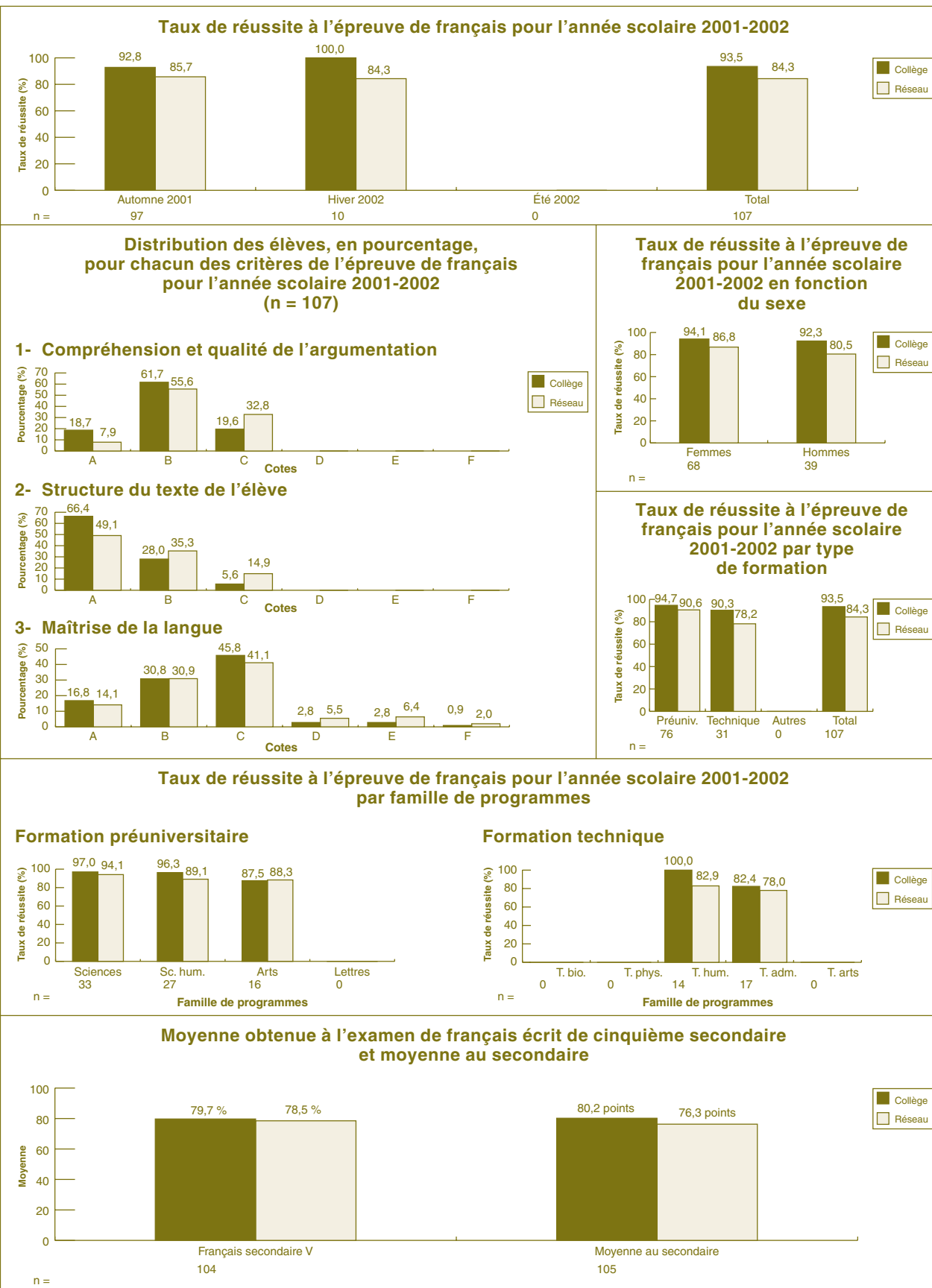




Petit Séminaire de Québec, campus de l'Outaouais

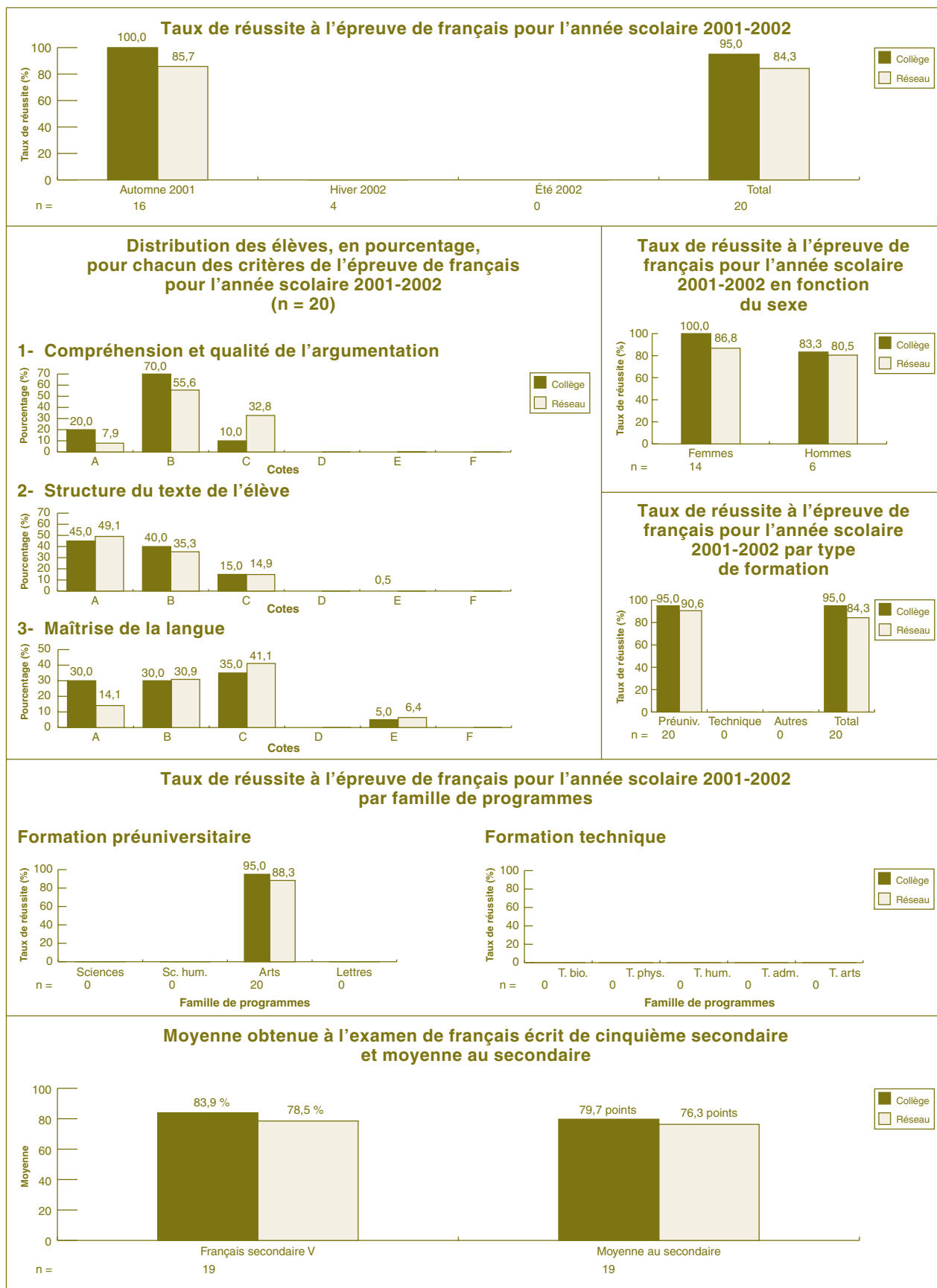


Séminaire de Sherbrooke

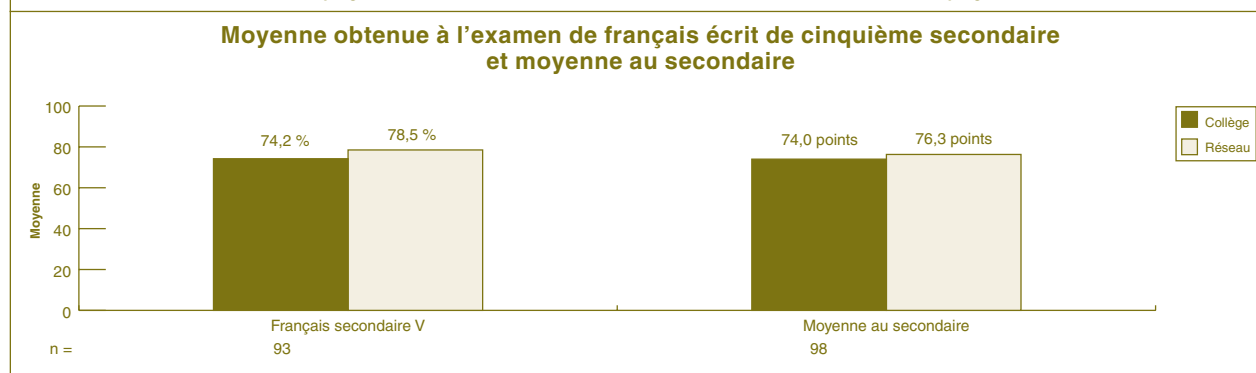
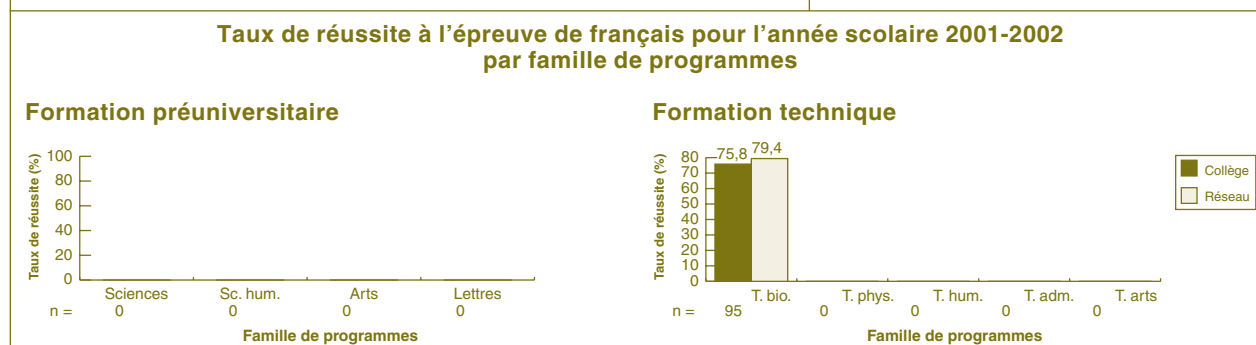
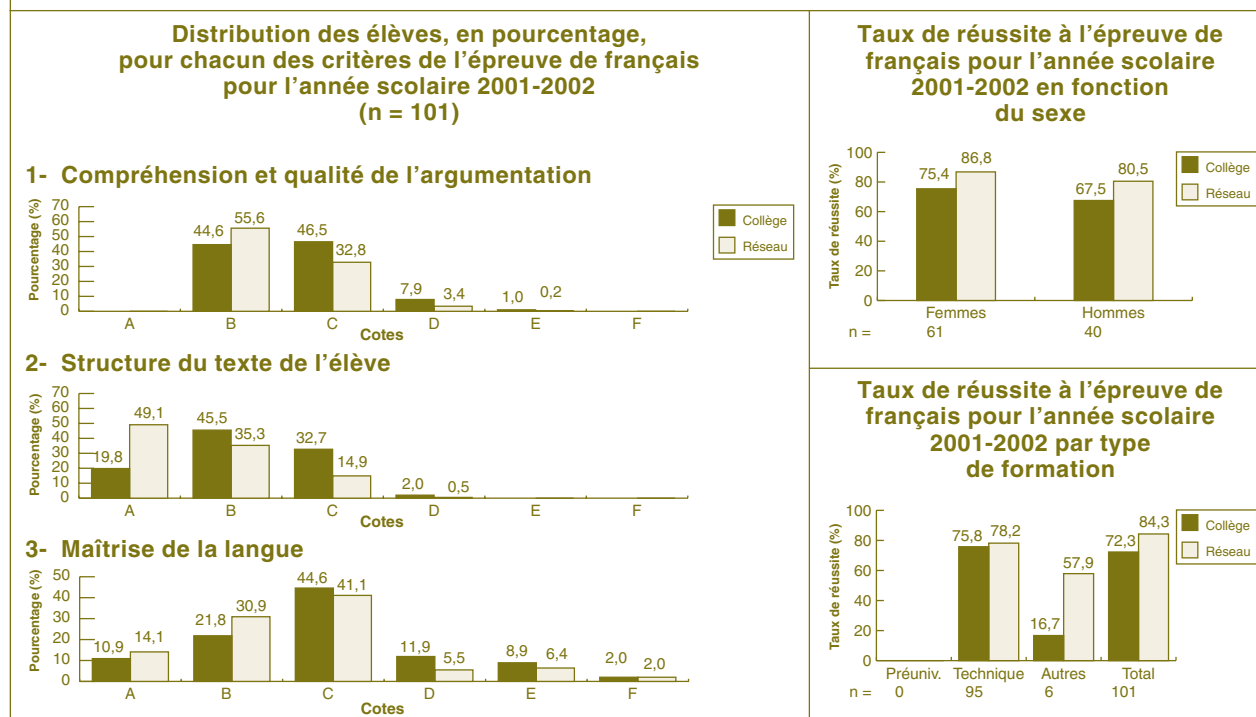
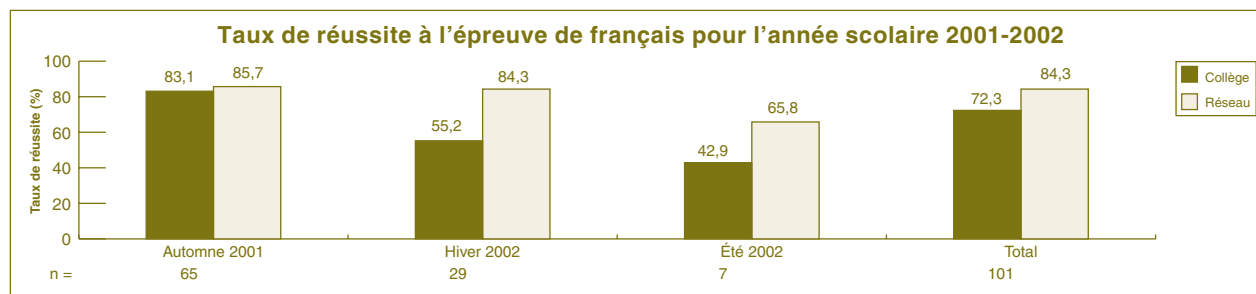




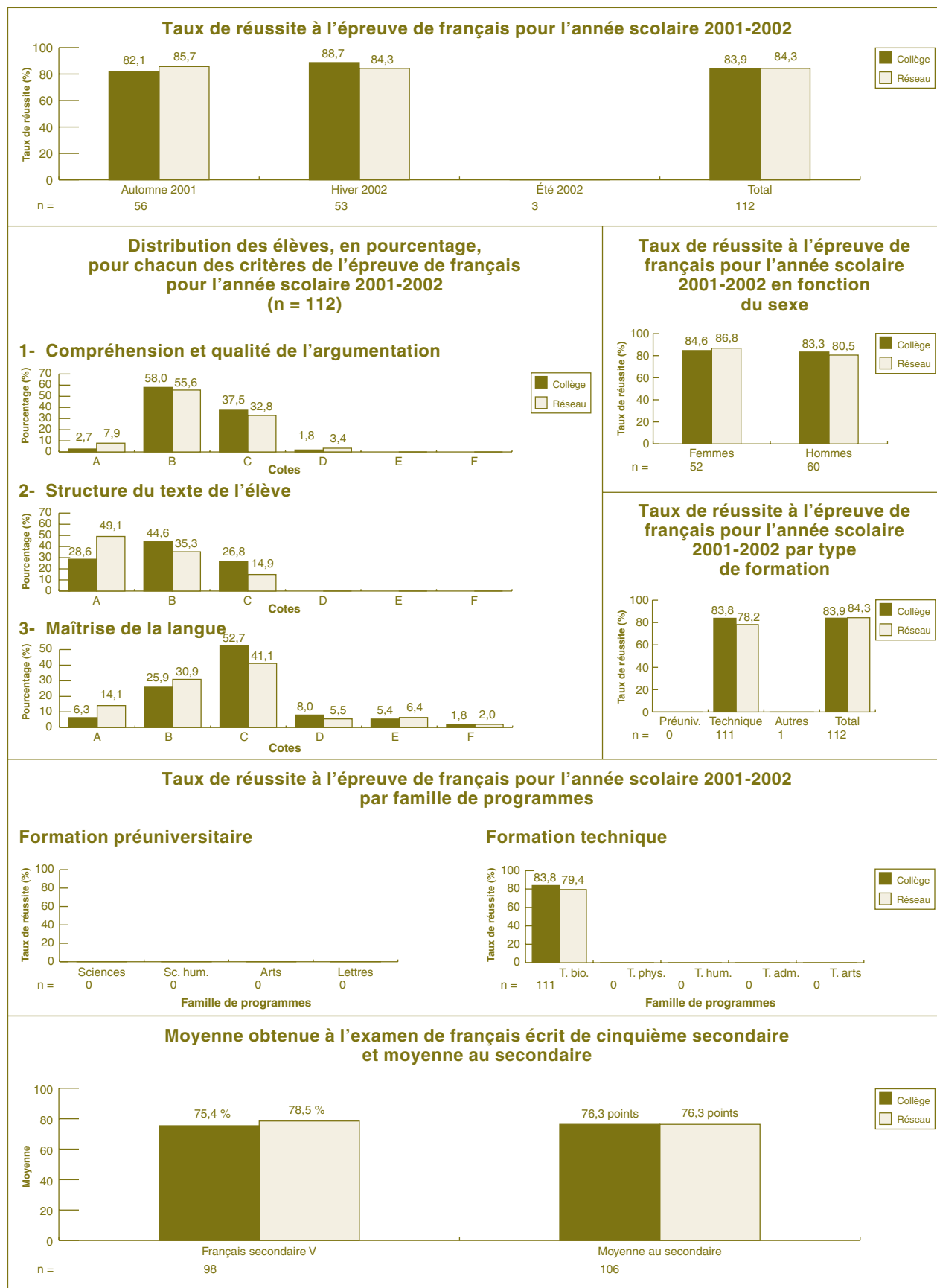
Conservatoire de musique de Montréal

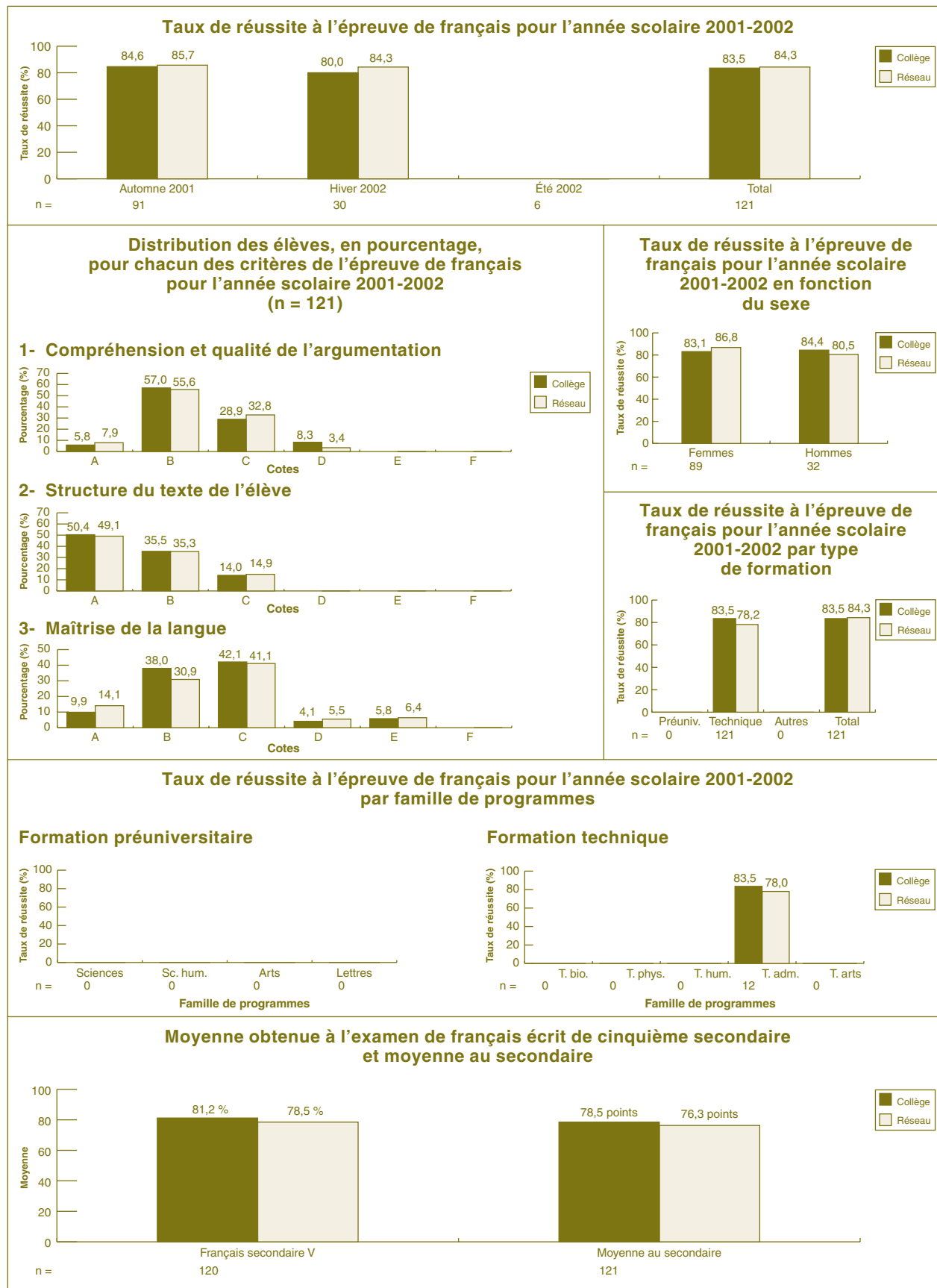


Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière

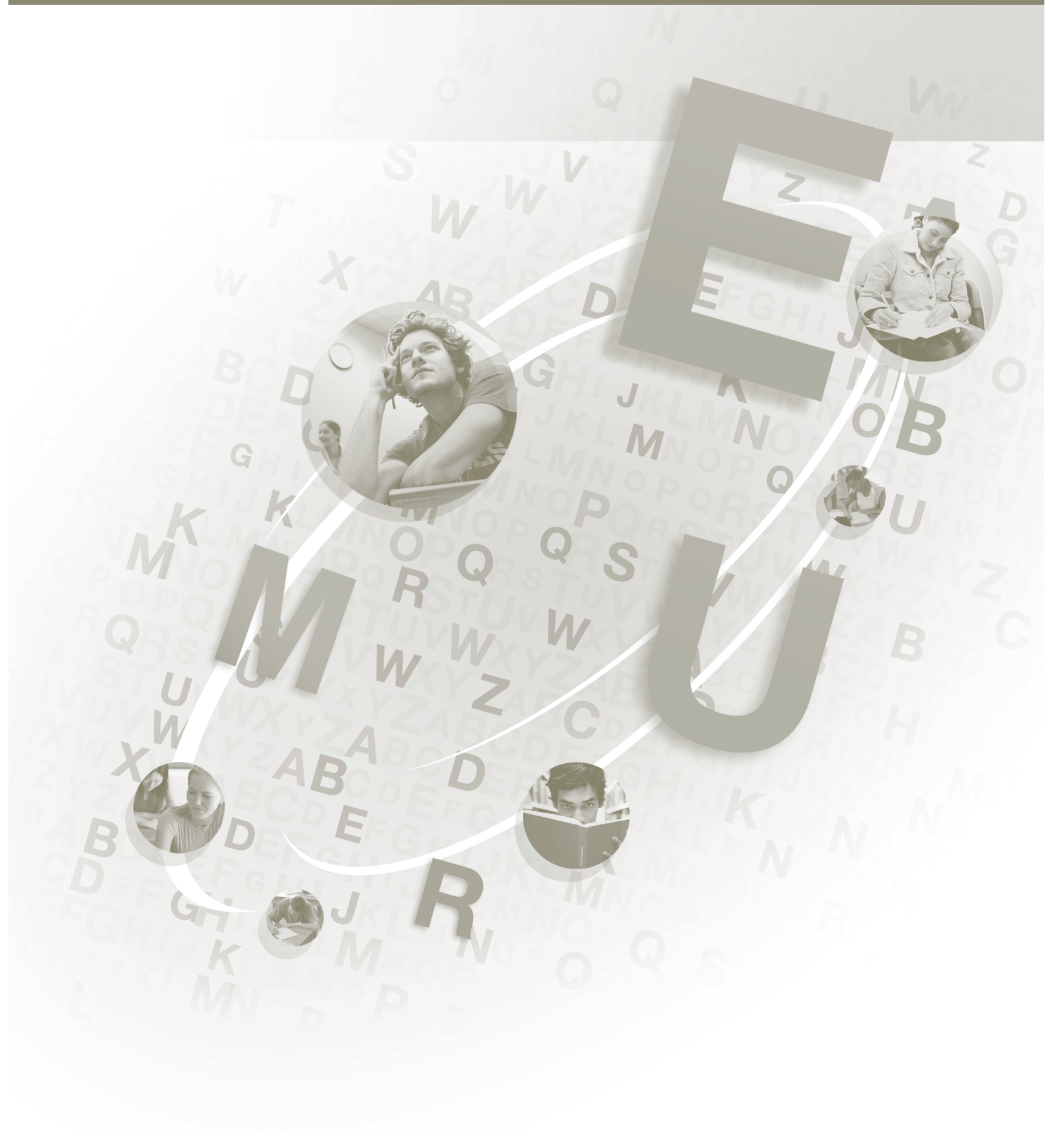


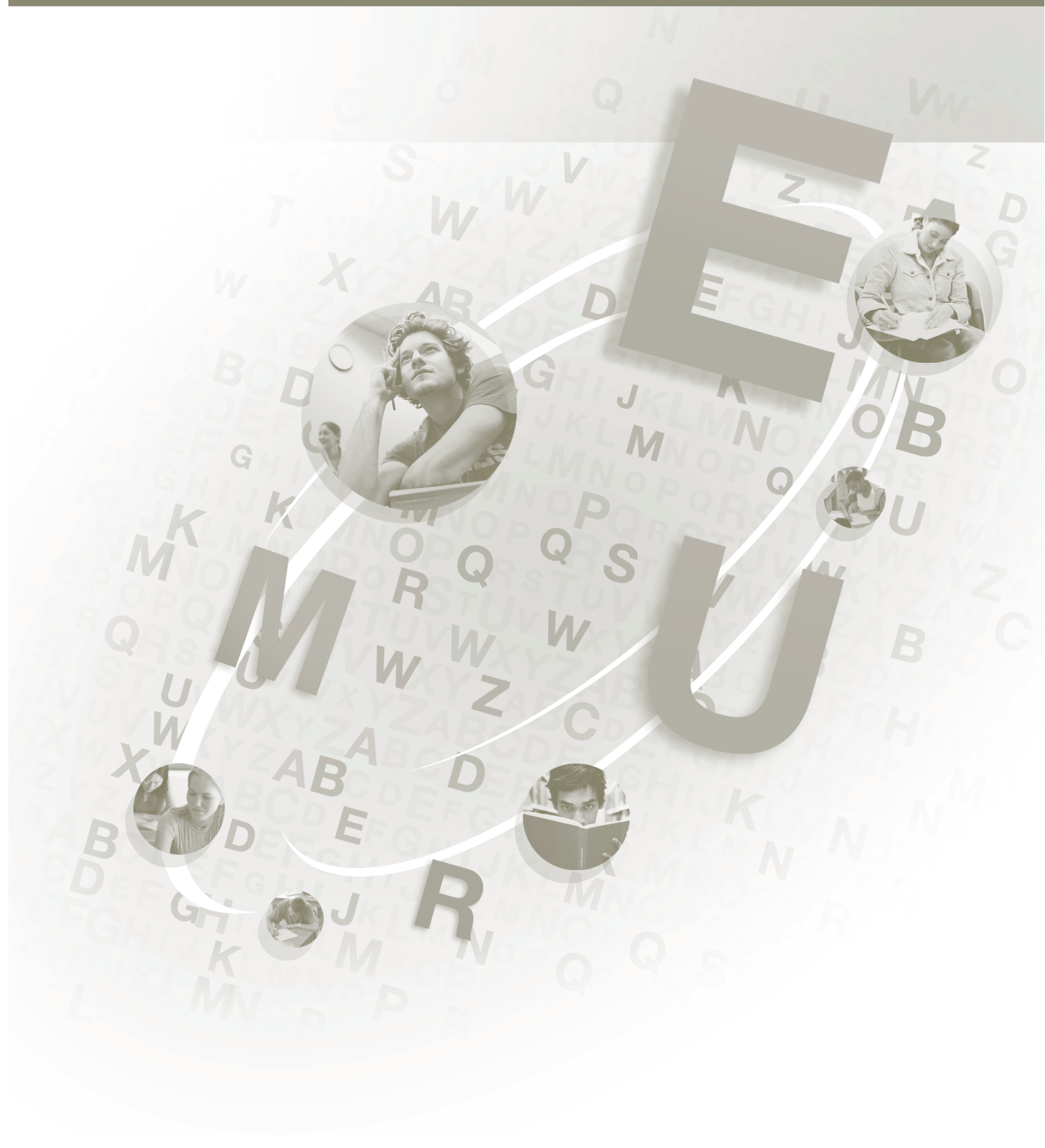
Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe



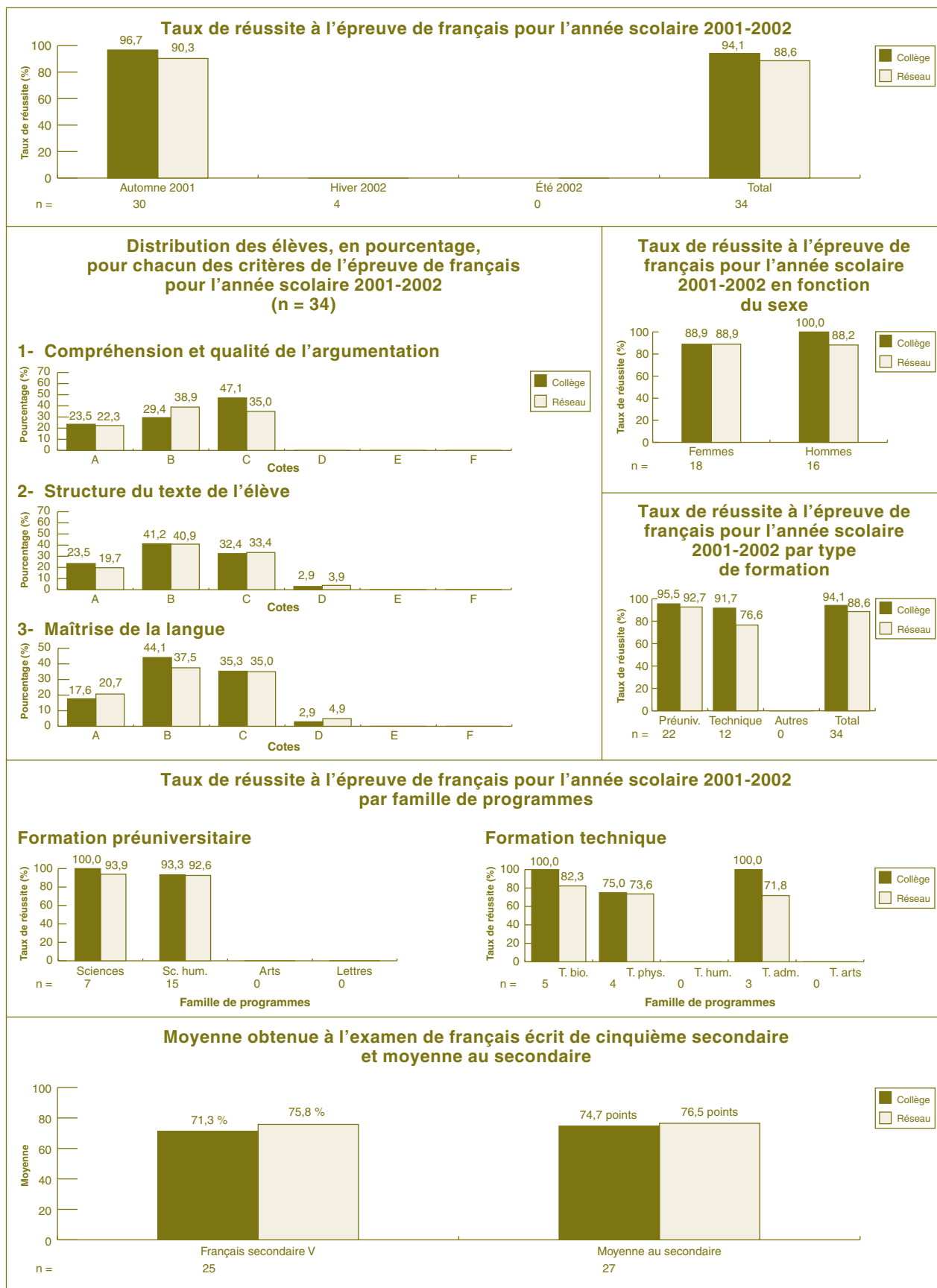


Les établissements anglophones

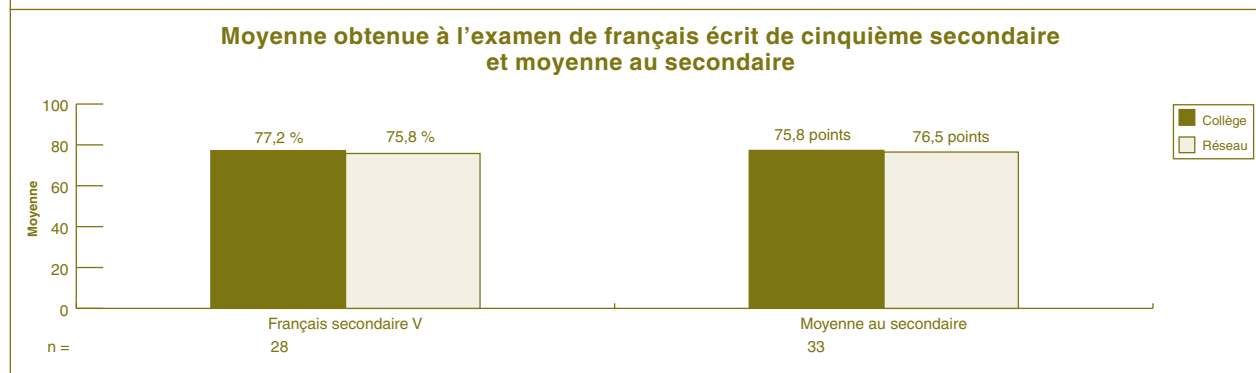
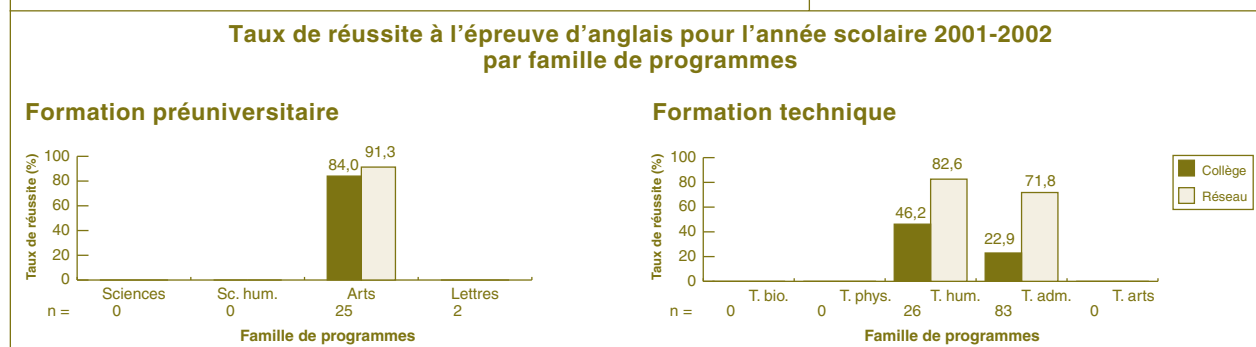
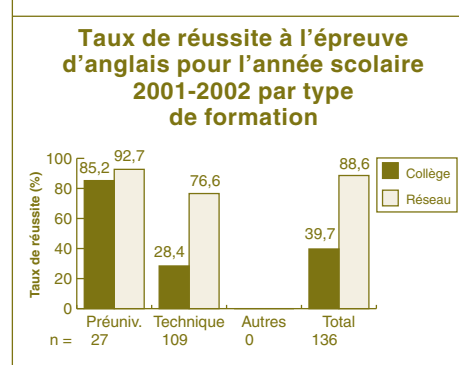
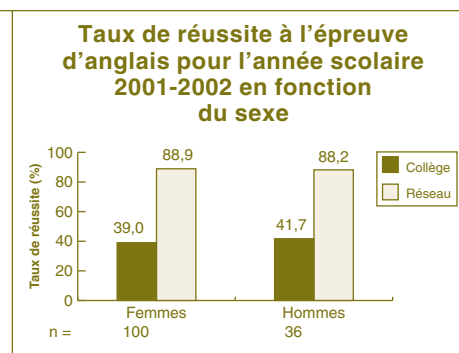
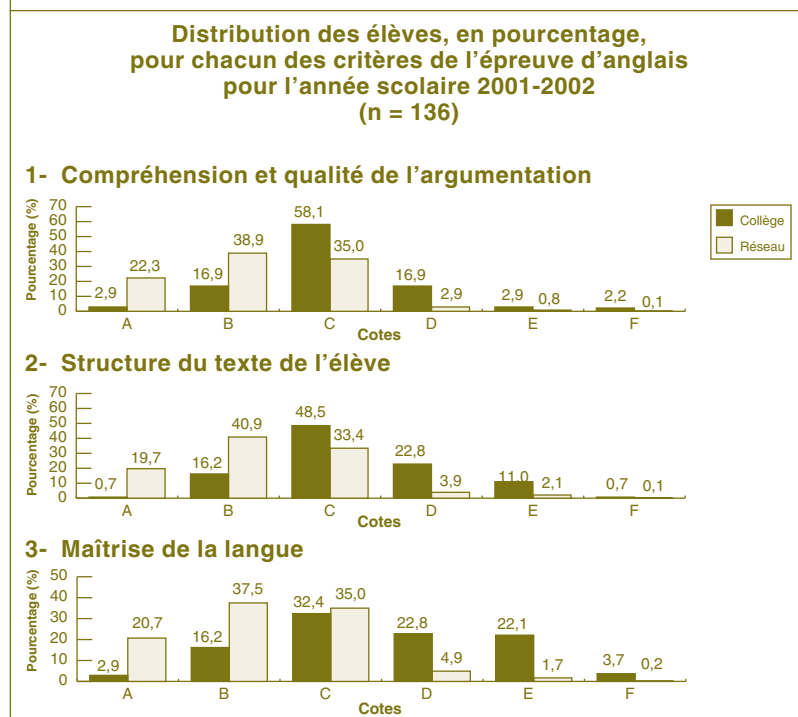
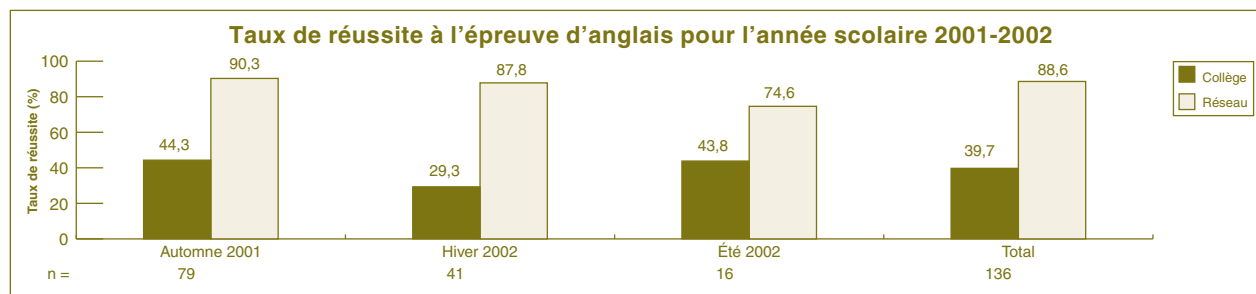




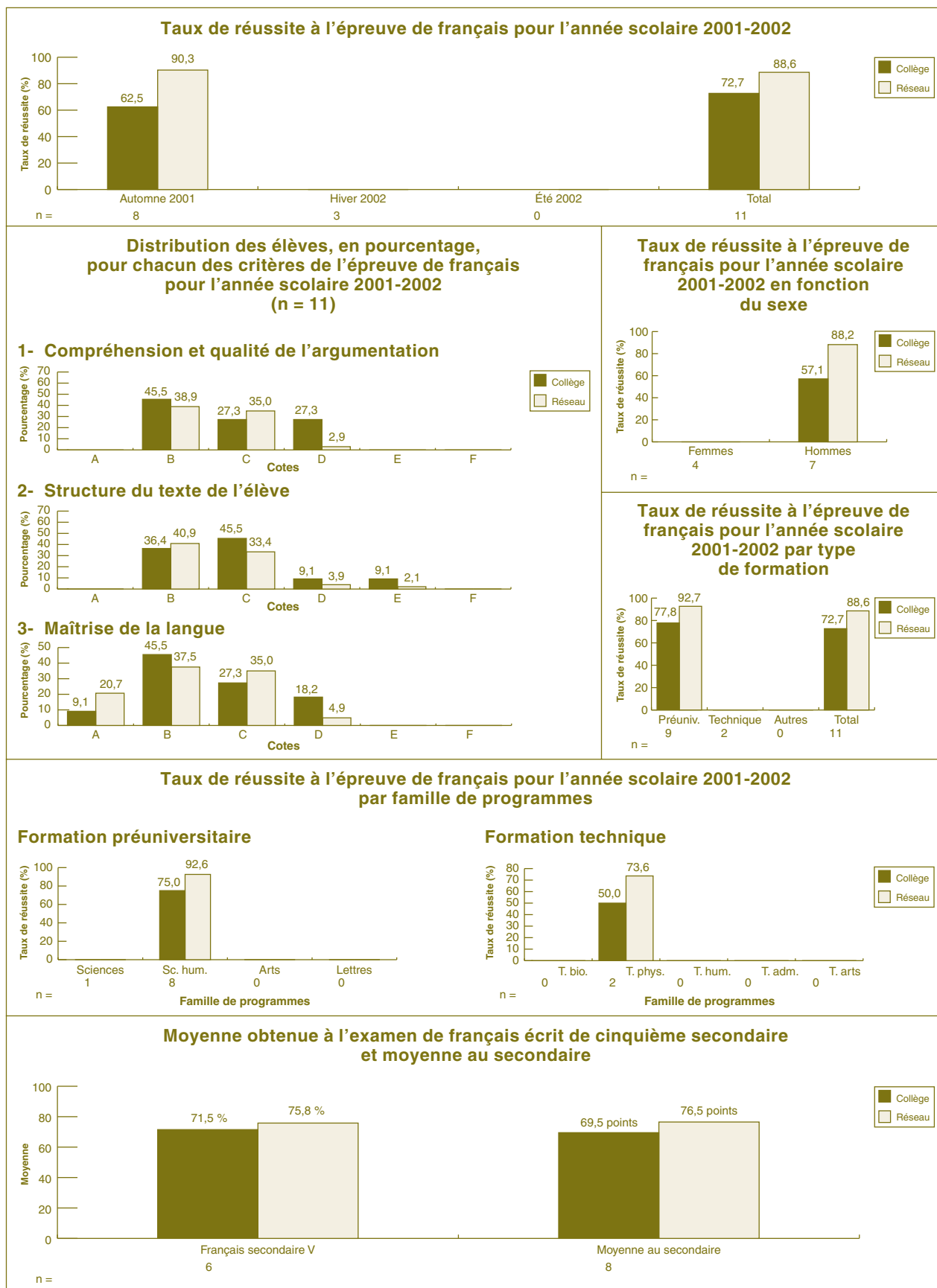
Cégep de la Gaspésie et des Îles



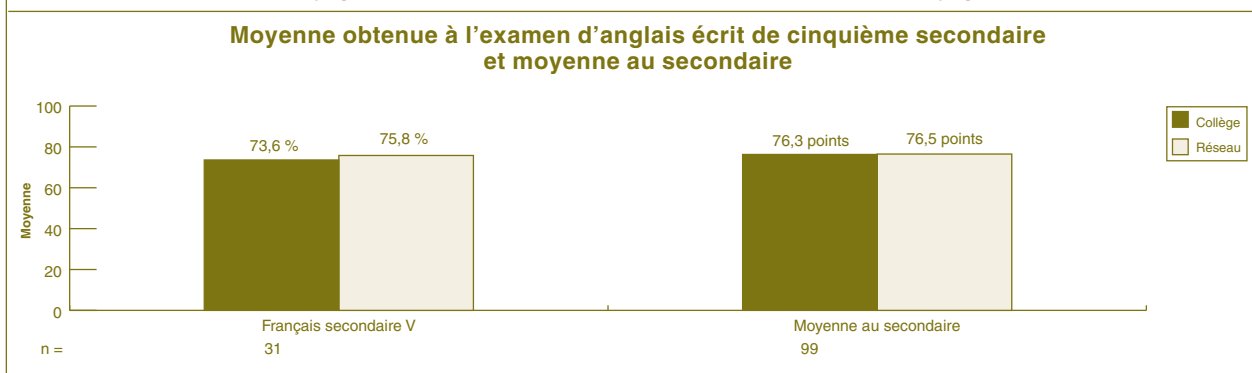
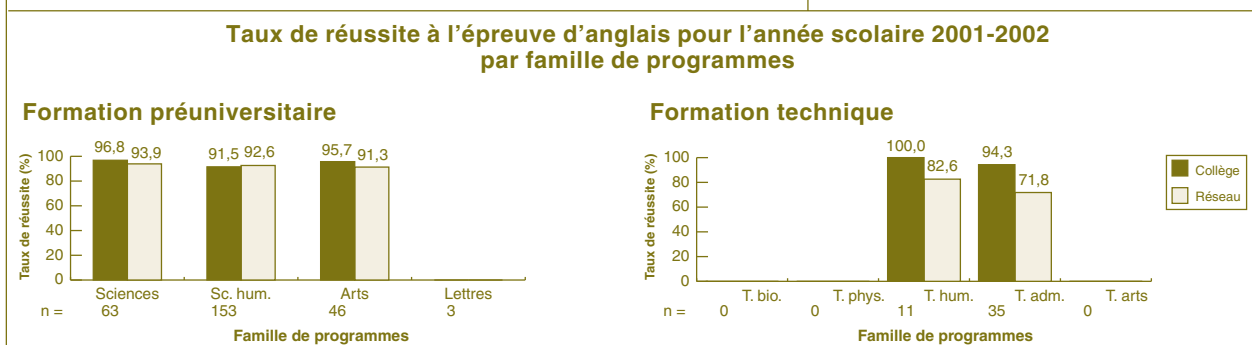
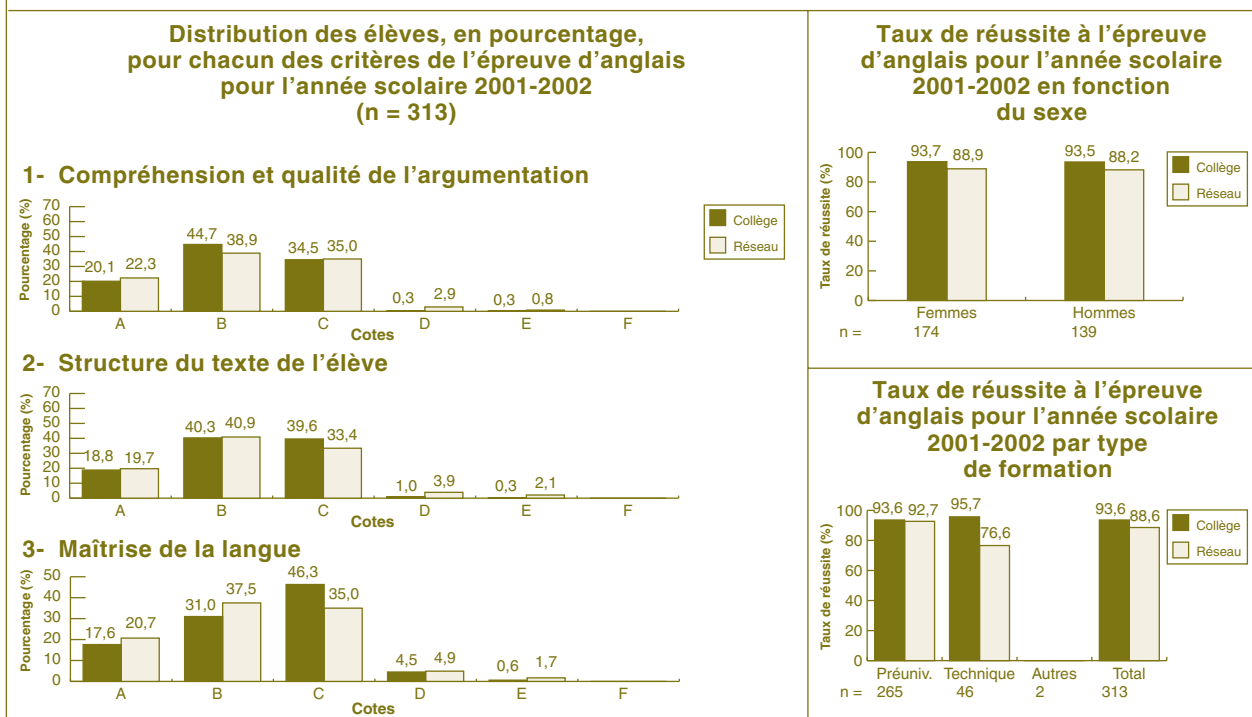
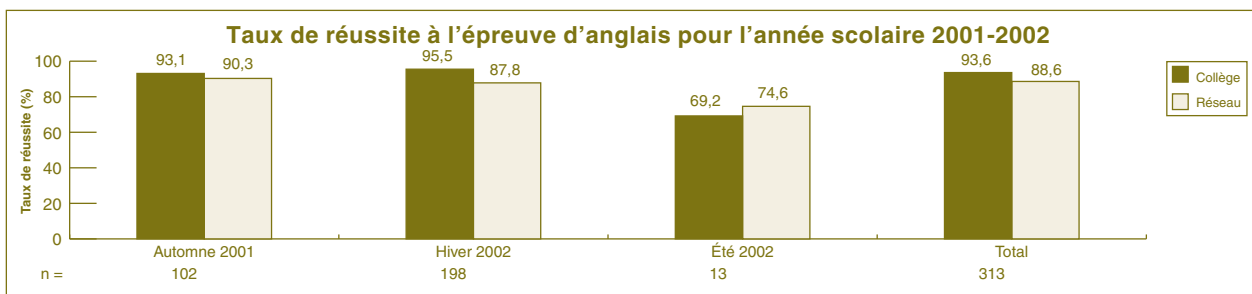
Cégep Marie-Victorin



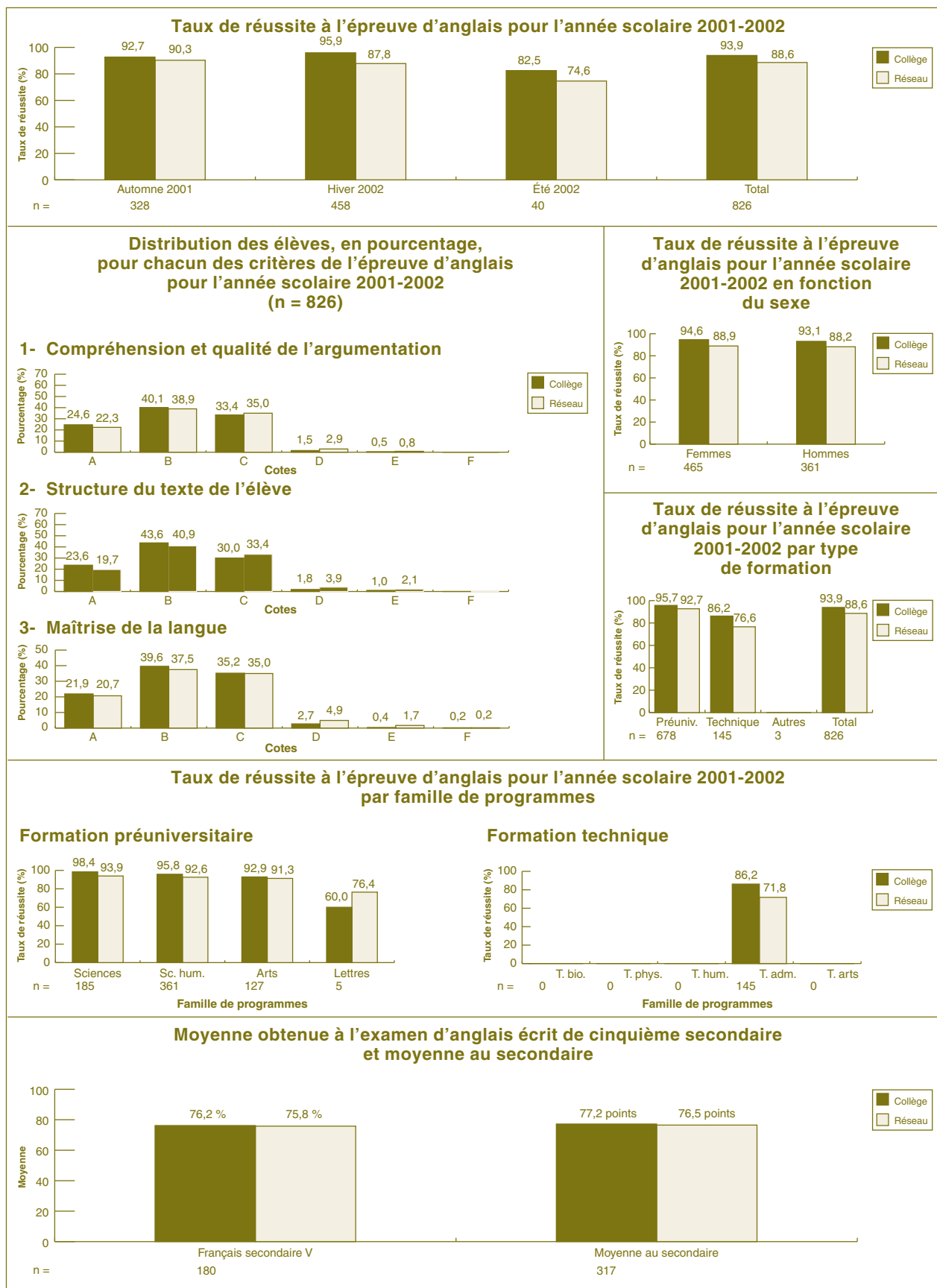
Cégep de Sept-Îles



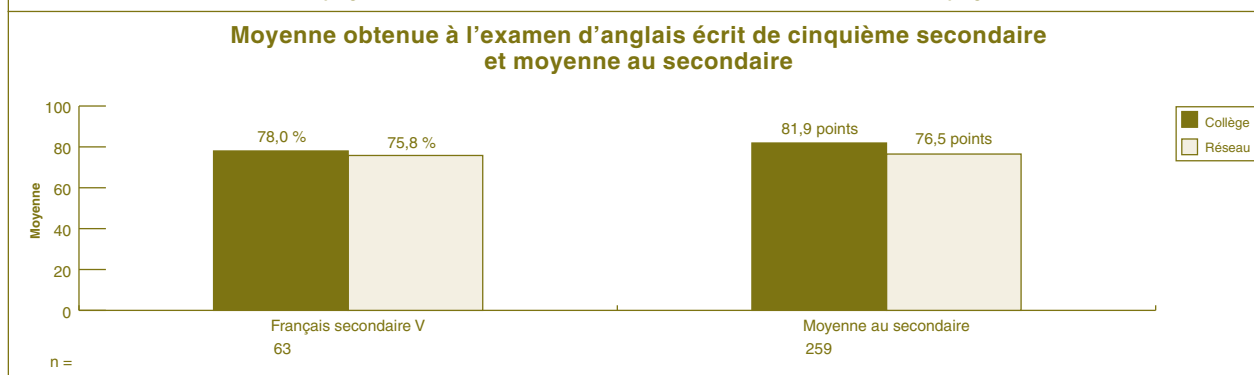
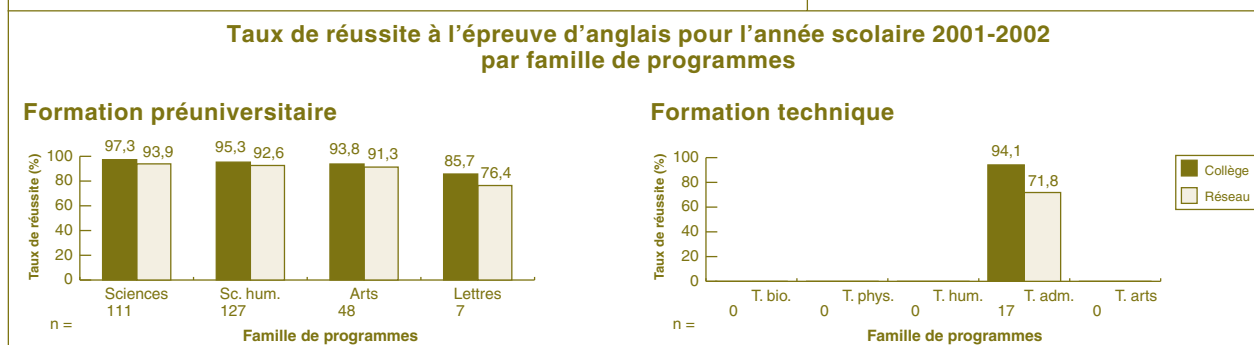
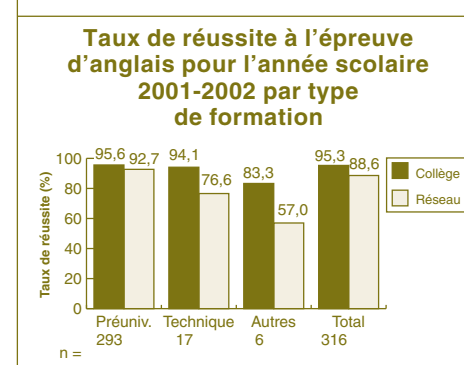
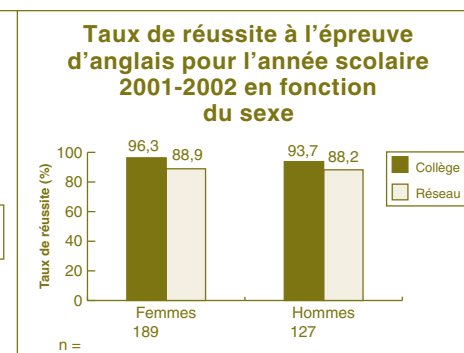
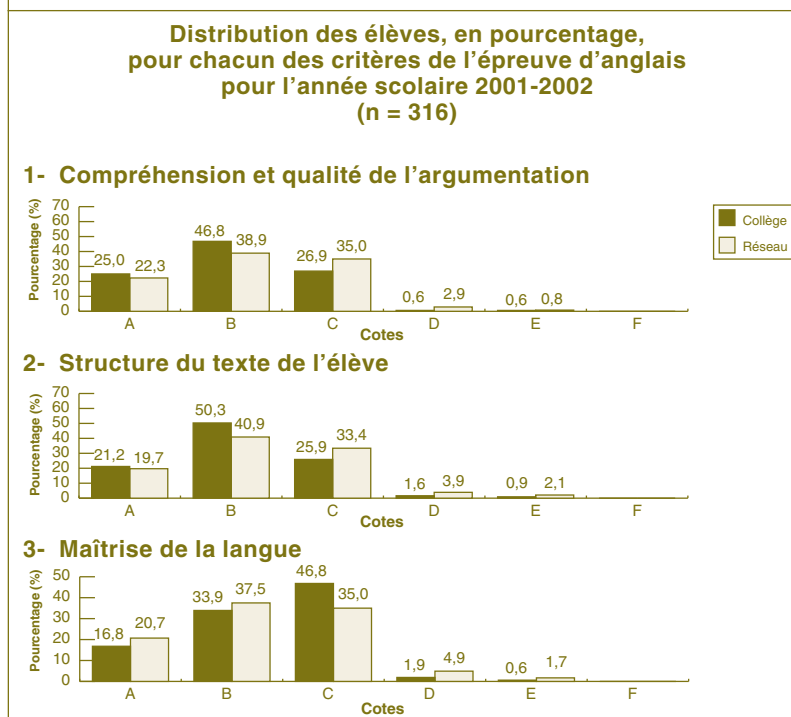
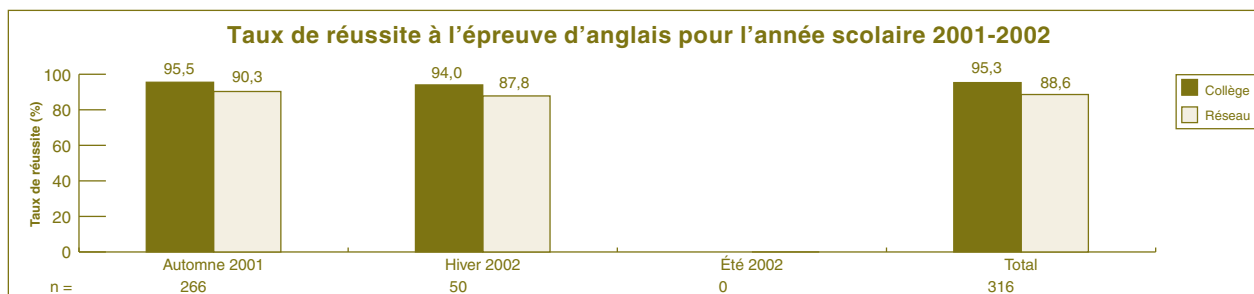
Champlain Regional College — Campus Lennoxville



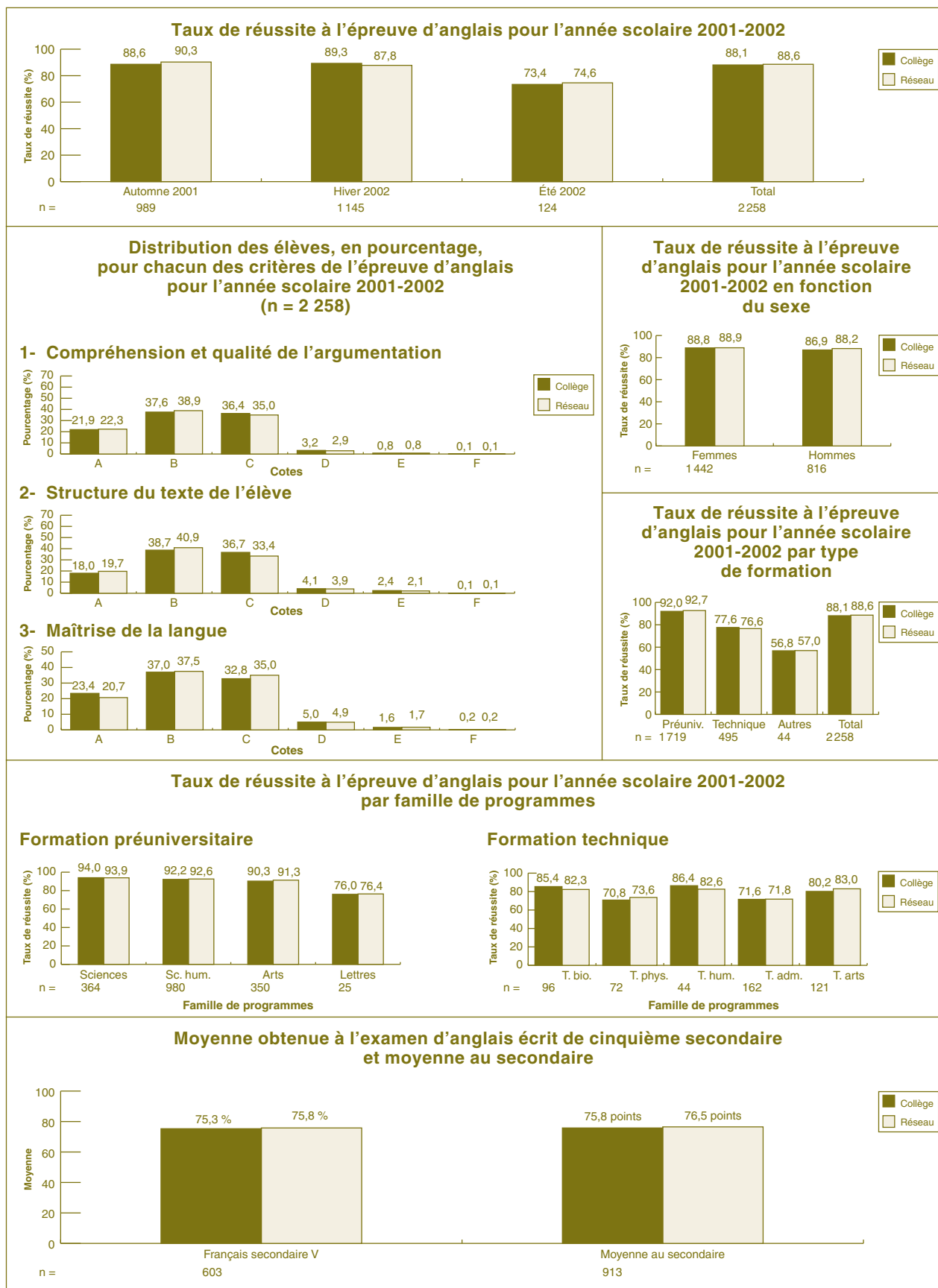
Champlain Regional College — Campus Saint-Lambert-Longueuil



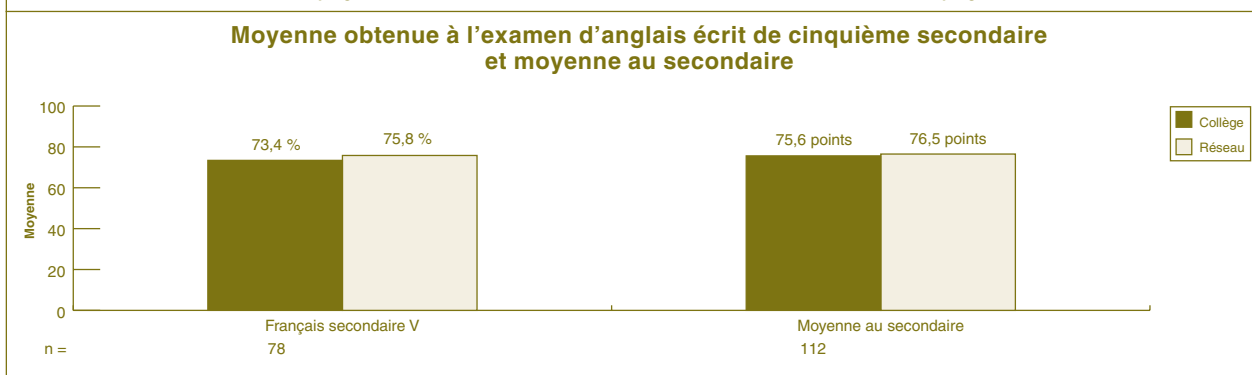
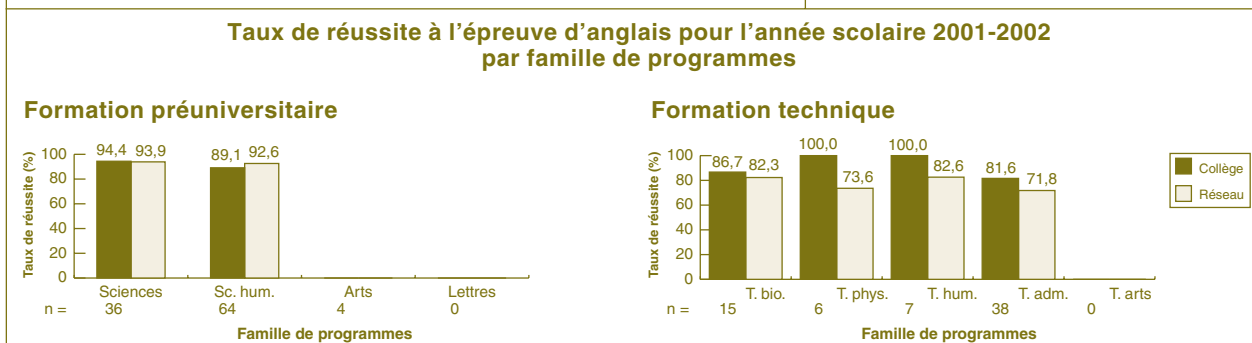
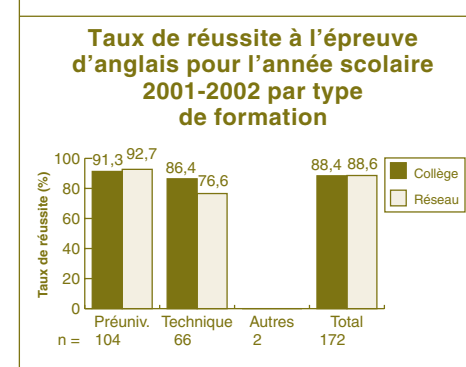
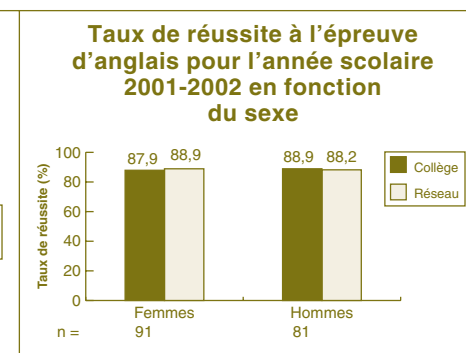
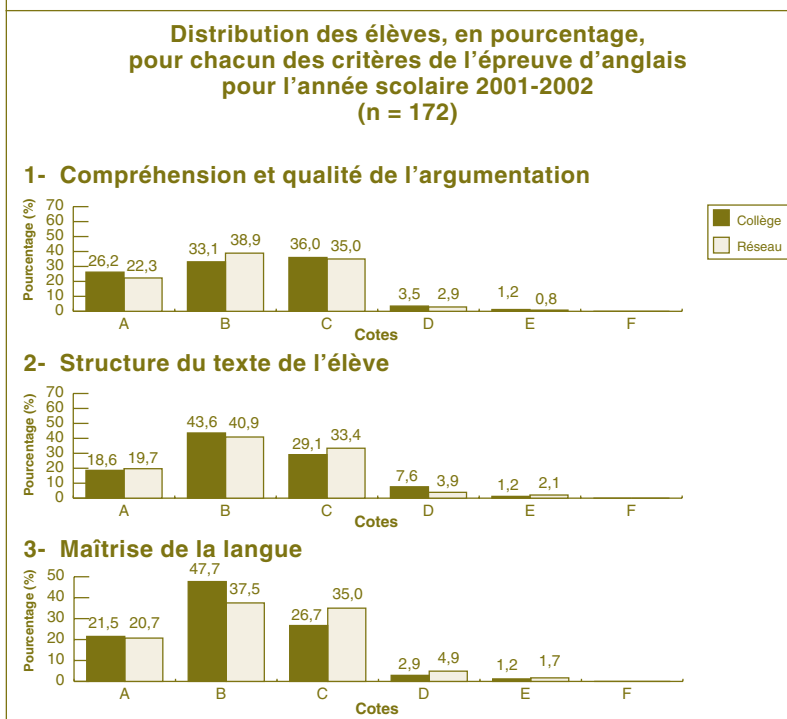
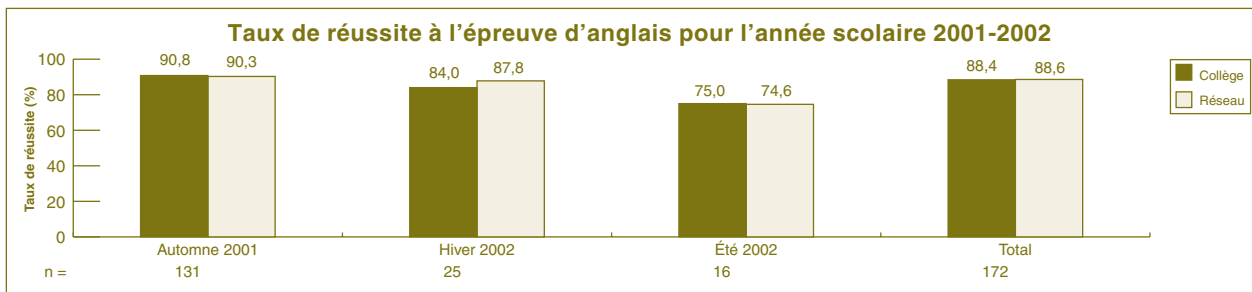
Champlain Regional College — Campus Saint-Lawrence



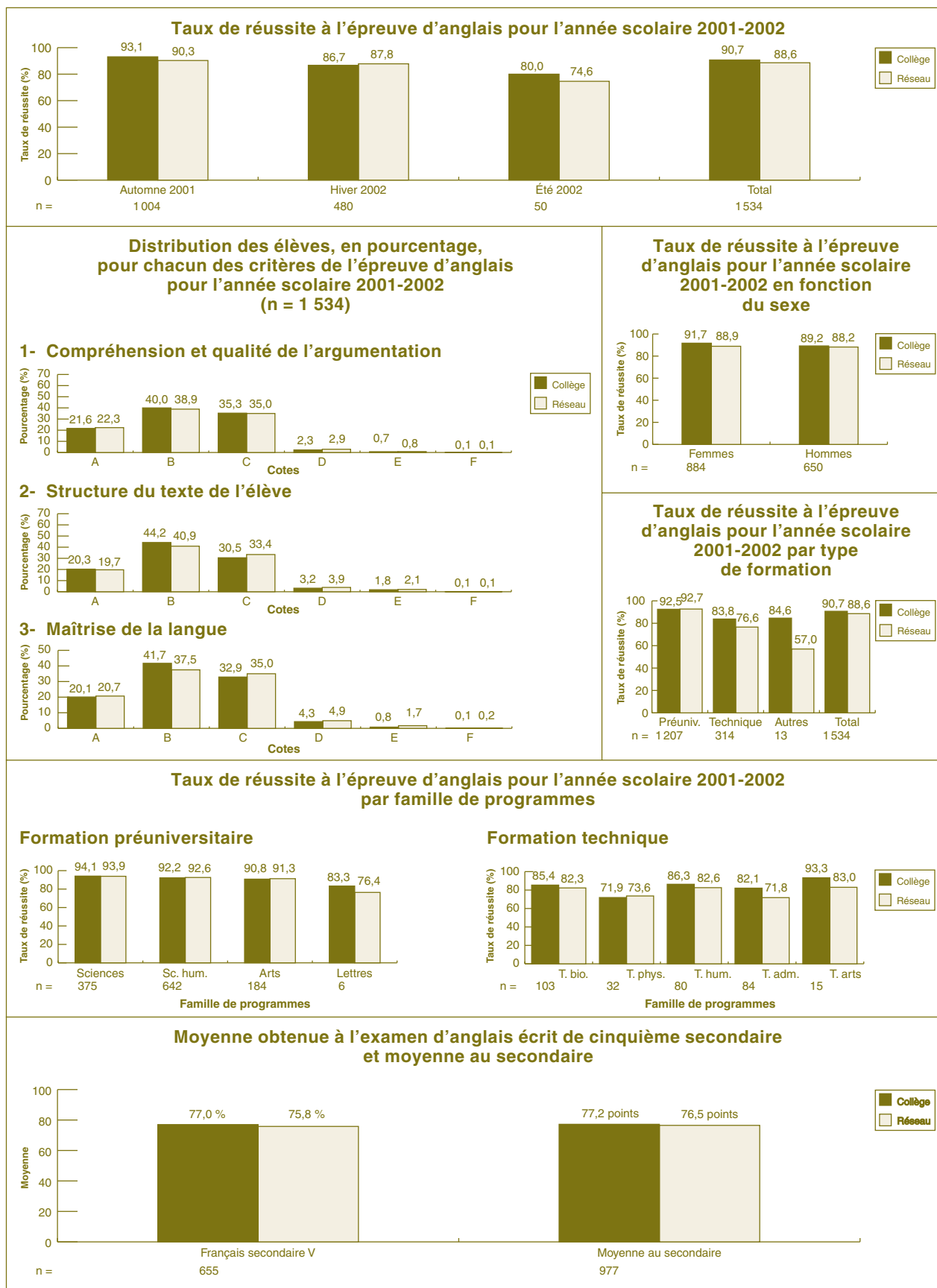
Dawson College

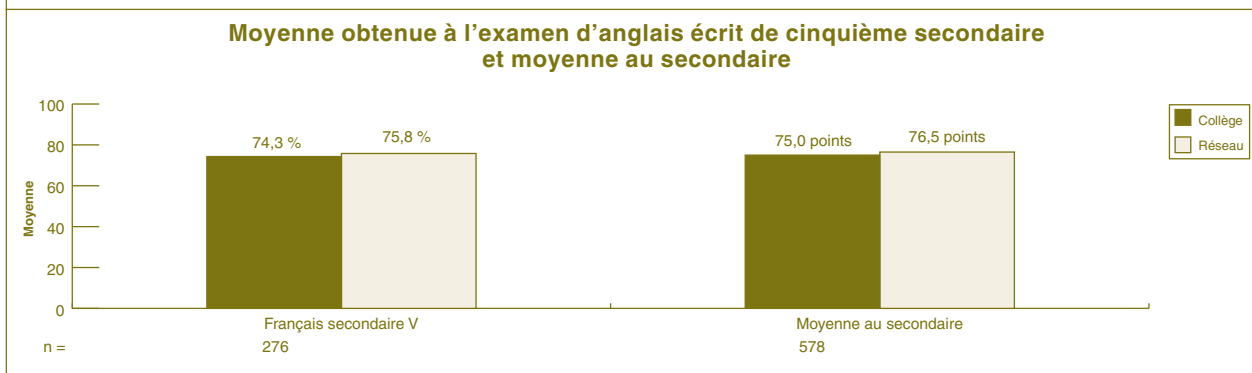
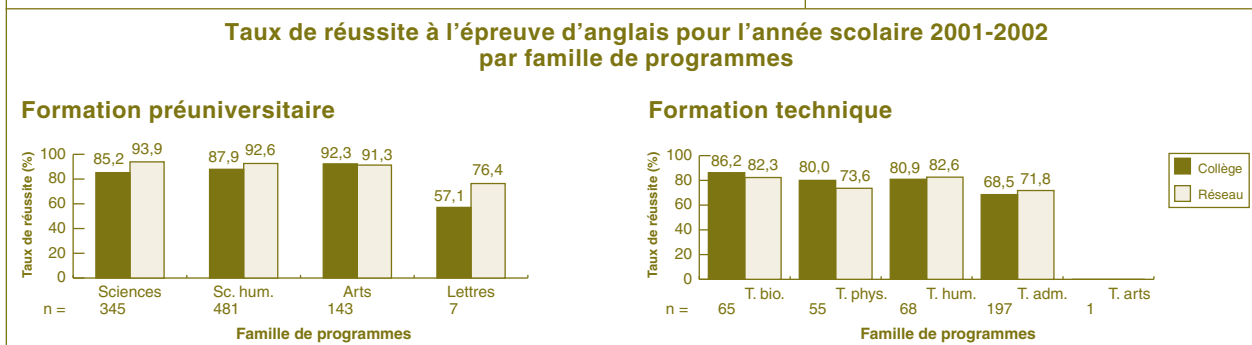
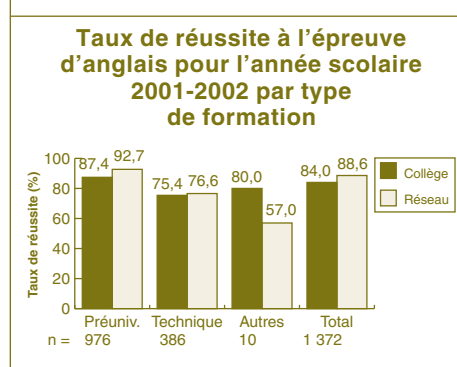
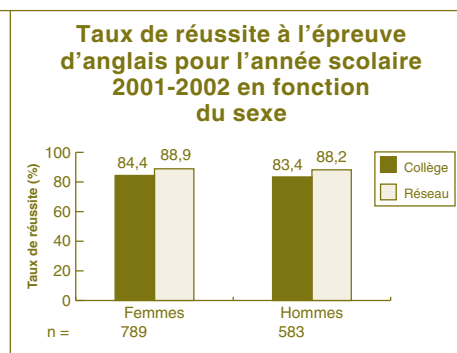
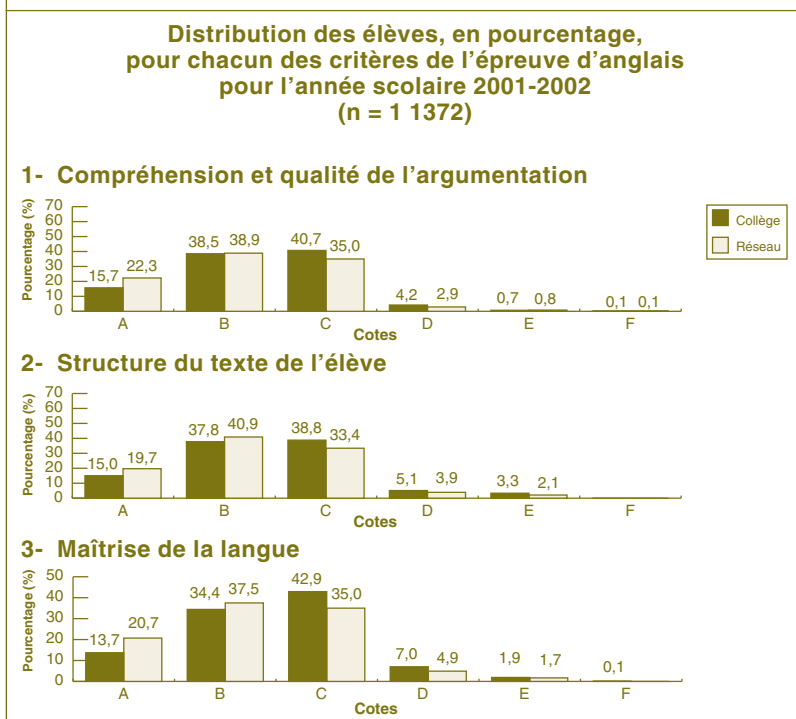
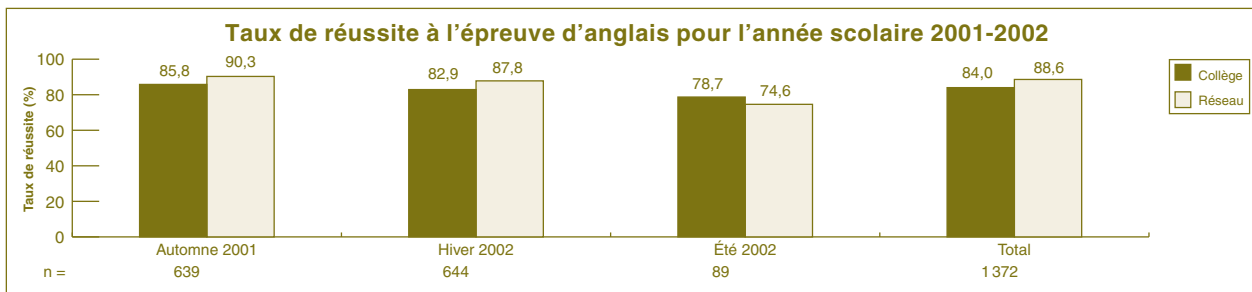


Héritage College



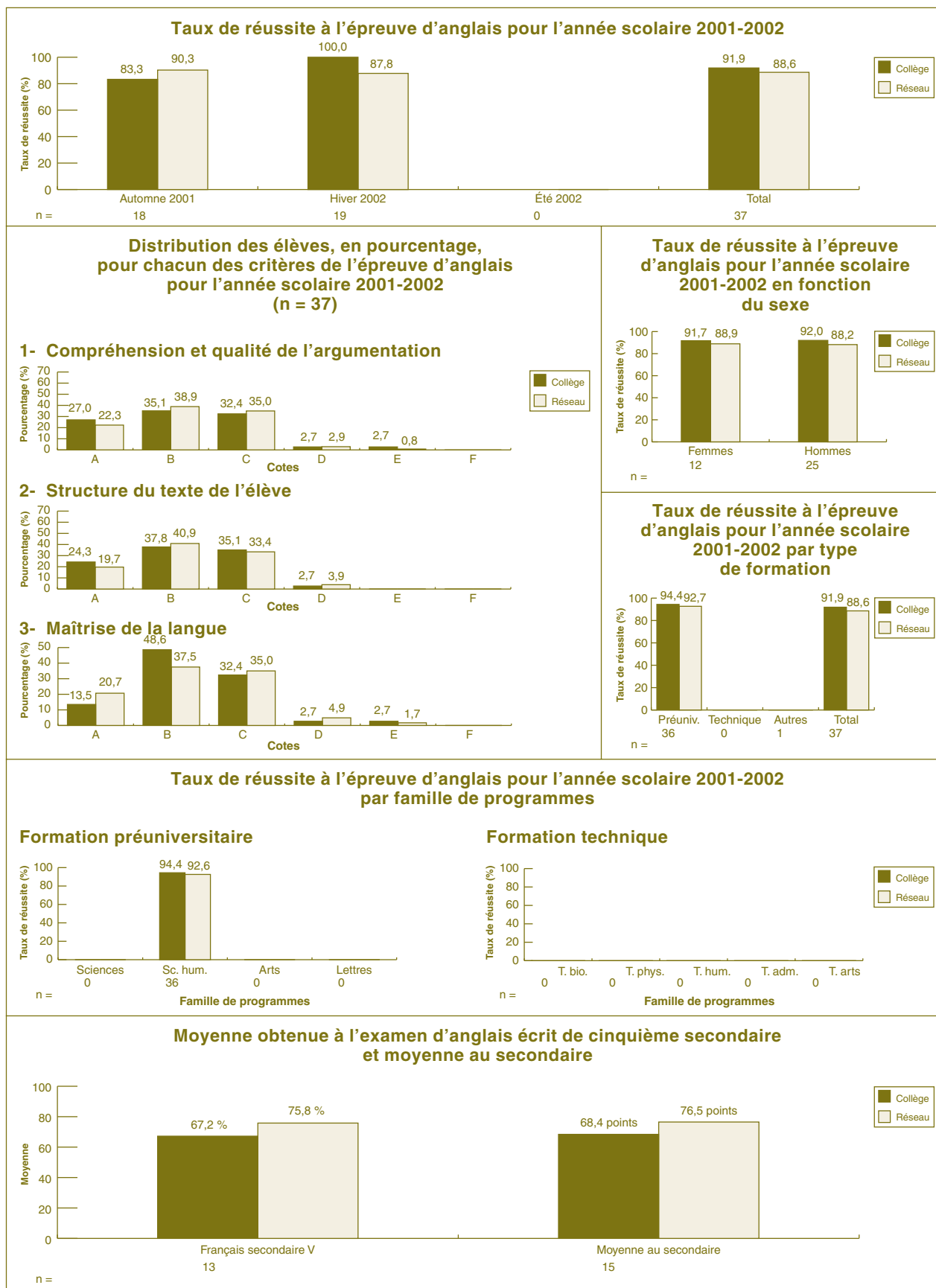
John Abbott College



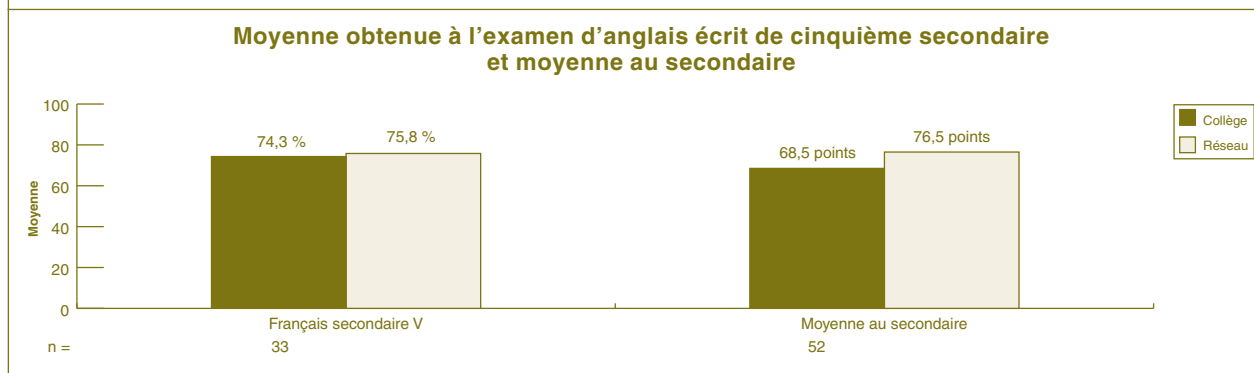
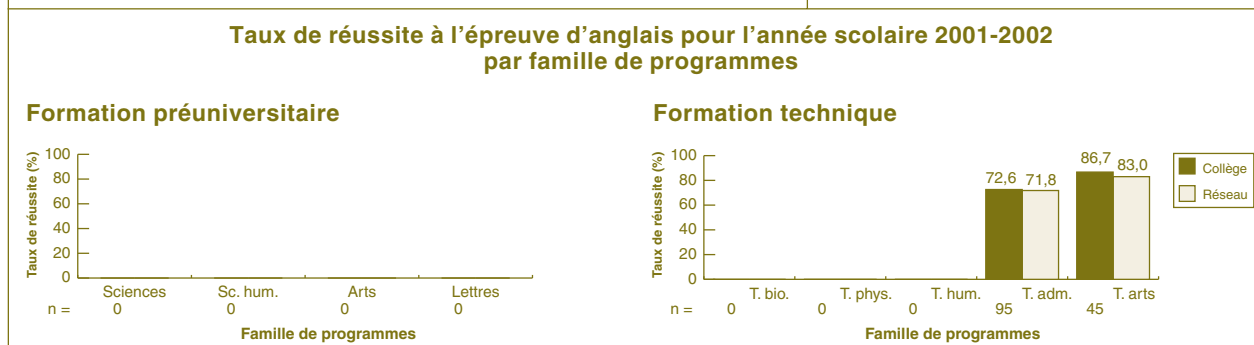
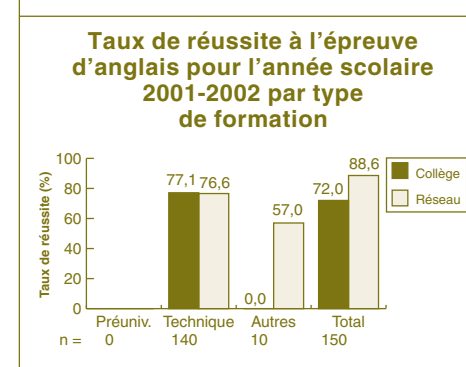
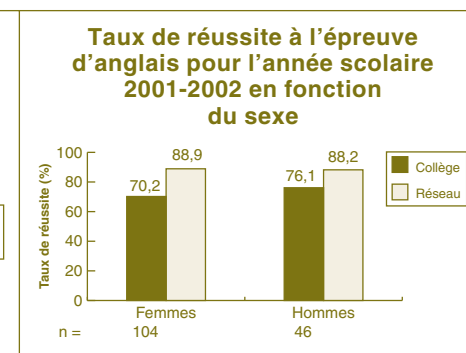
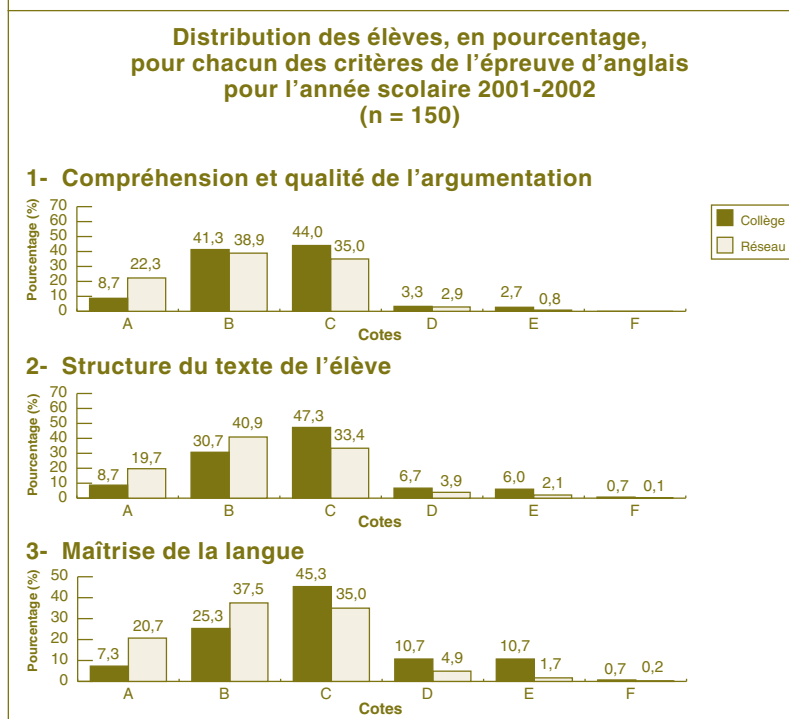
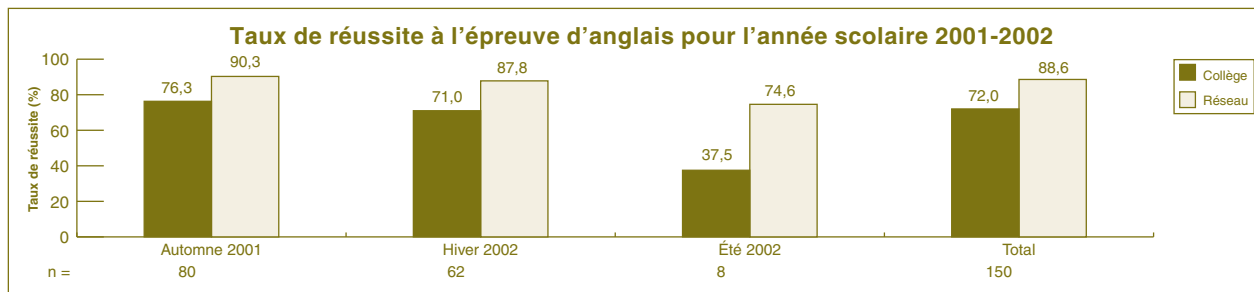




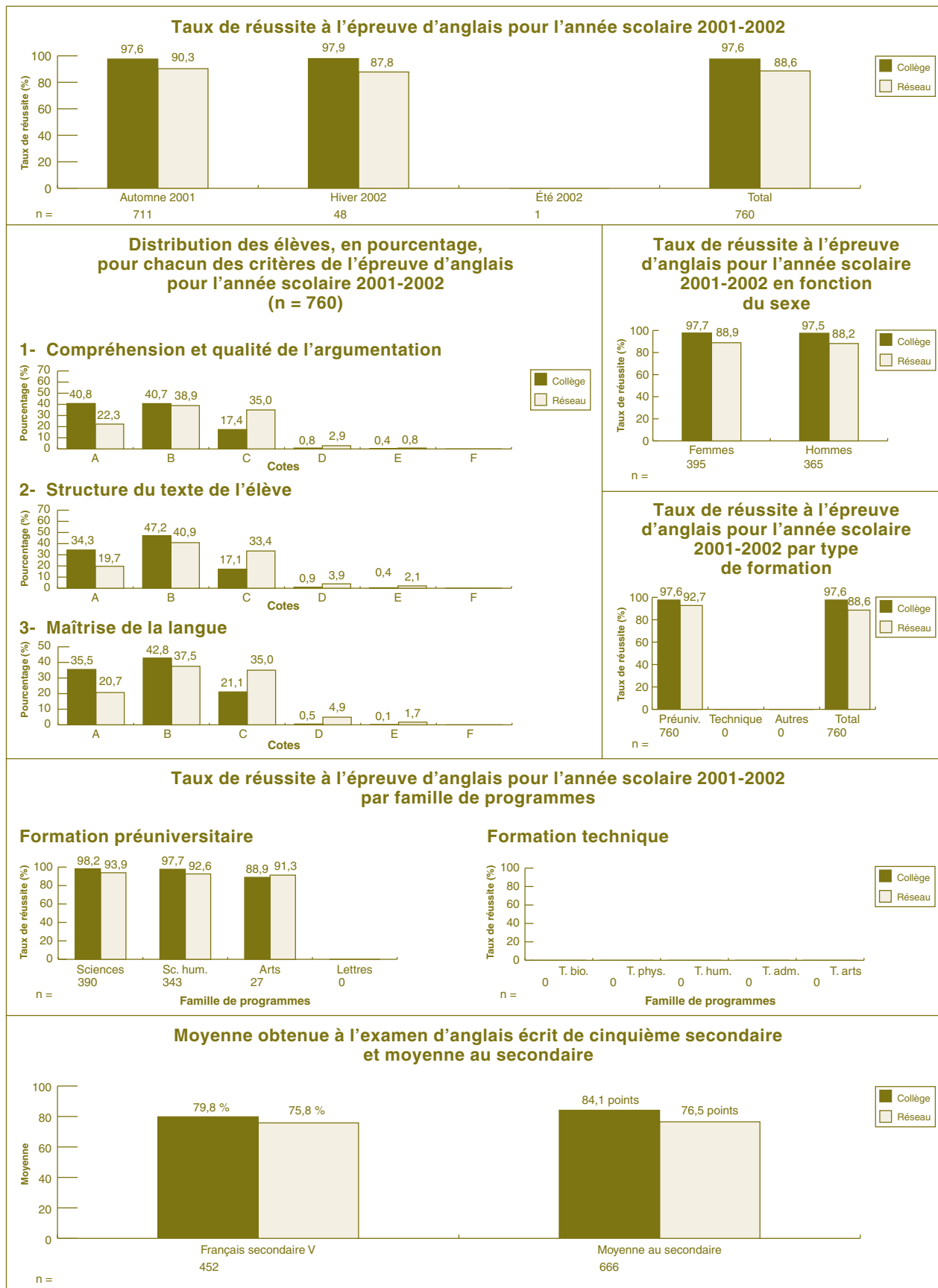
Collège Centennal



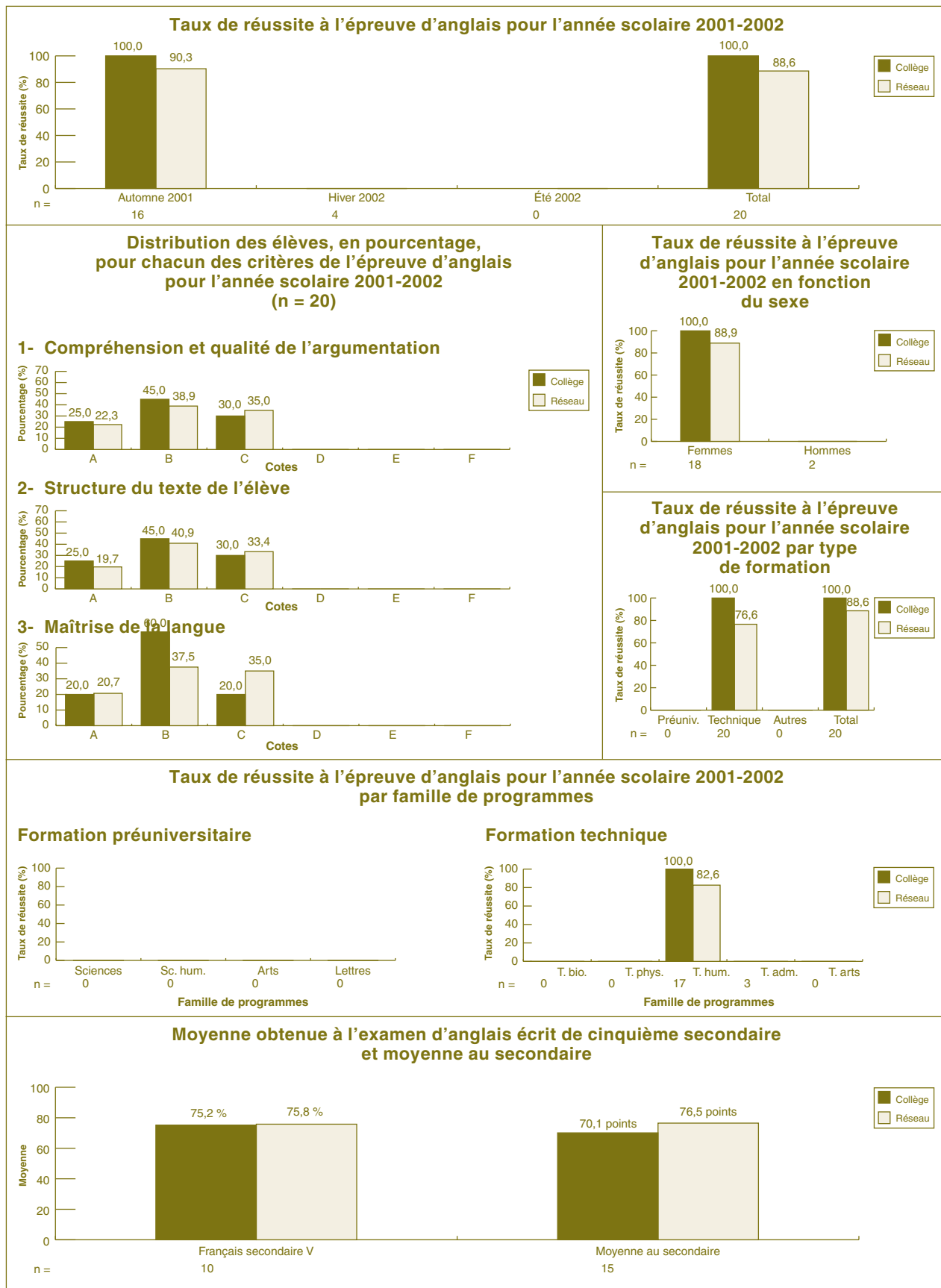
Collège LaSalle



Collège Marianopolis



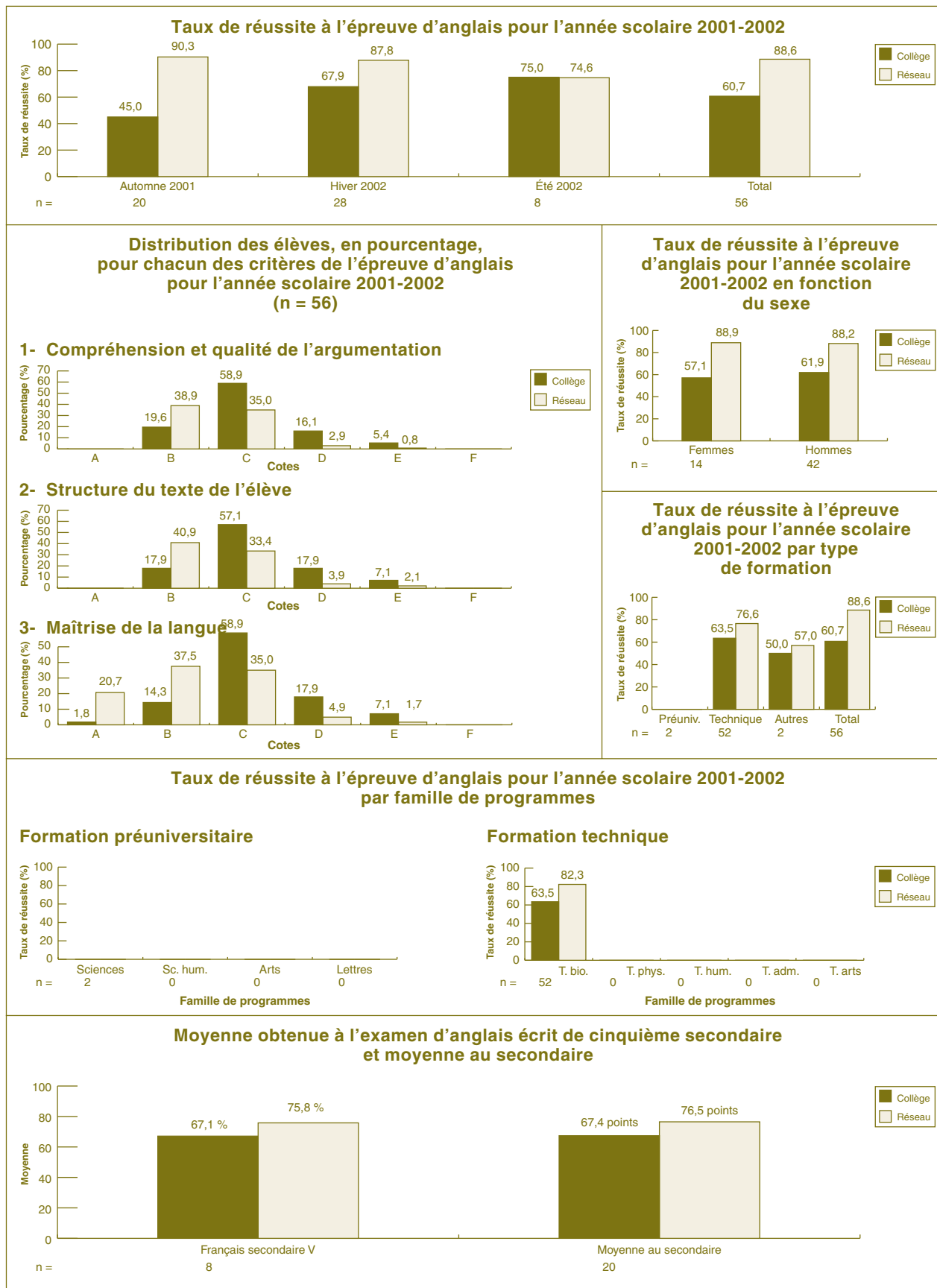
Collège O'Sullivan de Montréal Inc.



L'établissement relevant de l'Université McGill



Collège MacDonald





Reconnaissance
en milieu scolaire

valorisation

www.meq.gouv.qc.ca/epreuves

